

Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives
NATURELLEMENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 20 mars 2023

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 58**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, BINTZ, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. CLAISER, Mme LATA, MM. STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, FRANCK,
MM. ADRIAN, MARET, GROSS, KÄPFER, BALLIE, Mme HOMBURGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. STINCO, Mme LUDMANN,
Mme ATTOU, M. KOENIG, Mme GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. MENIERE, Mmes SCHWEITZER, SPIR, M. LETULLIER, Mme BARDELMANN, MM. LAUER, GAUDIG,
Mme BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN, PIERSON, Mme KLUCZYK-WEISS, MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 3**
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller Communautaire (Grostenquin) par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) par M. Romain KOENIG, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**
M. Gaston ADIER, Vice-Président à Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;
M. Didier ZIMNY, Vice-Président à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
M. Philippe RENARD, Vice-Président à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Amandine GUERIN, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 2**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller)
- **Absents non excusés : 6**
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistrot) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestrot) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freybouse) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;

Point n° 22

OBJET : Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire multi sites valant :

- Avenant de prolongation de la convention Action Cœur de Ville de Saint-Avold 2023-2026 ;
- Convention Petites Villes de demain de Morhange.

Rapporteur : M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président

La Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie et les communes de Saint-Avold et de Morhange ont été retenues au titre de nouveaux programmes gouvernementaux de soutien aux petites centralités ; « Action cœur de ville » pour Saint-Avold en 2018 et « Petites Villes de Demain » pour Morhange en 2021. Les collectivités bénéficiaires ont souhaité s'engager dans ces programmes.

Depuis, un dialogue avec les services de l'Etat et les différents partenaires signataires s'est engagé. La présente convention-cadre, qui découle de ces échanges, précise :

Les ambitions que se fixe le territoire pour les six années de ces programmes (période 2021 – 2026) autour de trois orientations stratégiques : le renouvellement urbain, la solidarité et la cohésion territoriale et l'attractivité économique ;

- Les projets prioritaires qui doivent y concourir ;
- Le périmètre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) multi-sites dans lequel ces projets seront concentrés ;
- Les engagements des collectivités bénéficiaires la CASAS, les Communes de Saint-Avold, de Morhange ainsi que les Communes de Valmont et de Lachambre et des différents partenaires signataires, à savoir l'Etat, le Conseil Régional du Grand Est, le Conseil Départemental de la Moselle, la Banque des Territoires et l'Etablissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE).

En particulier, le périmètre d'ORT se déploie sur les secteurs d'interventions suivants :

- Le centre-bourg de Saint-Avold,
- Le secteur Gare de Valmont et de Lachambre,
- Le centre-bourg de Morhange,
- Le secteur gare de Morhange

Dans ces secteurs, de nouveaux outils juridiques et fiscaux seront mobilisables et permettront aux collectivités de faciliter la rénovation des logements en encourageant l'investissement locatif privé, de préserver le commerce de proximité et plus globalement de faciliter le renouvellement du tissu urbain.

Vu la loi du 23 novembre 2018 pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) ;

Vu la Convention Cadre pluri-annuelle Action Cœur de Ville de Saint-Avold du 15 octobre 2018 ;

Vu l'avenant à la Convention Cadre Action Cœur de Ville de Saint-Avold du 26 avril 2021 ;

Vu la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » du 18 juin 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- 1) Approuve la Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire multisites valant :
 - o Avenant de prolongation de la convention Action Cœur de ville de Saint-Avold 2023 – 2026
 - o Convention Petites villes de demain de Morhangesoumis à délibération dont le Secrétariat de la CASAS tient à la disposition des membres de l'assemblée ;
- 2) Approuve le périmètre d'ORT y étant inscrit ;
- 3) Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à la présente contractualisation.

Décision du Conseil Communautaire :

Après précisions apportées par M. TREUVELOT, Vice-Président et Rapporteur du point, et plus aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 28 mars 2023.

Le Président,

S. COSCARELLA





Commune de Morhange



Commune de Lachambre



Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire multisites valant :

- *Avenant de prolongation de la convention Action Cœur de ville de Saint-Avold 2023 - 2026*
- *Convention Petites villes de demain de Morhange*

ENTRE

La Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie,
Représentée par son Président, Salvatore COSCARELLA, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du prochain conseil communautaire ;

La Commune de Saint-Avoid,
Représentée par son Maire, René STEINER, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du prochain conseil municipal ;

La Commune de Lachambre,
Représentée par son Maire, Sébastien CLAMME, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du prochain conseil municipal ;

La Commune de Valmont,
Représentée par son Maire, Salvatore COSCARELLA, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du prochain conseil municipal ;

La Commune de Morhange,
Représentée par son Maire, Christian STINCO, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du prochain conseil municipal ;

Ci-après désigné par les « Collectivités bénéficiaires » ;

D'une part,

ET

L'Etat,
Représenté par le Préfet de la Moselle, Laurent TOUVET ;

L'Agence nationale de l'habitat,
Représentée par Maud BADUEL, déléguée adjointe de l'ANAH en Moselle,

Ci-après désigné par « l'Etat » ;

D'autre part,

AINSI QUE

La Région Grand Est, représentée par son Président, Franck LEROY ;

Le Conseil départemental de la Moselle, représenté par son Président, Patrick WEITEN ;

La Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par sa Directrice Régionale Grand-Est, Magali DEBATTE ;

L'Etablissement Public Foncier de Grand Est, représenté par son Directeur général, Alain TOUBOL ;

Ci-après désigné par les « Partenaires Action cœur de ville de Saint Avold et Petites villes de demain de Morhangé ».

D'autre part,

Le groupe Action Logement, représenté par sa Directrice régionale Grand Est, Caroline PERRIOT ;

L'Association des Commerçants et artisans de Saint Avold, représentée par sa Présidente, Catherine SCHUBHAN ;

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Moselle, représentée par son Président, Philippe FISCHER ;

La Chambre des Commerces et d'Industrie Moselle Métropole Metz, représentée par son Président, Fabrice GENTER ;

L'Office de Tourisme « Cœur de Moselle », représenté par sa Présidente, Martine LUDMANN ;

Moselis représenté par son Directeur Général, Eric MICHEL ;

Le groupe CDC Habitat représenté par son Directeur Général, Guillaume EXINGER ;

Le groupe Vivest représenté par son Directeur Général, Jean-Pierre RAYNAUD ;

L'Eurométropole Metz Habitat, représenté par son Directeur Général, Pascal COURTINOT ;

Ci-après désigné par les « Partenaires Action cœur de ville de Saint Avold »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

D'autre part,

SOMMAIRE

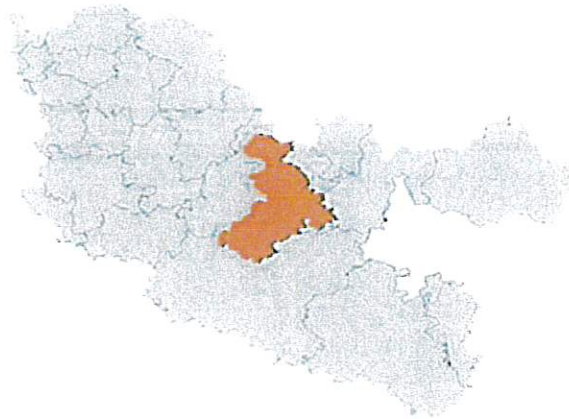
<i>Préambule : Le projet de revitalisation territoriale de l'agglomération de Saint Avold Synergie...</i>	6
<i>Article 1 - Objet de la convention</i>	9
<i>Article 2 – Bilan des études/actions déjà réalisées et enjeux de revitalisation transversaux identifiés pour Saint-Avold et Morhange</i>	9
2.1 Pour le programme Action cœur de ville de Saint – Avold	9
2.2 Pour le programme Petites villes de demain de Morhange	16
<i>Article 3 – Orientation stratégique et périmètres d'ORT</i>	23
3.1 Orientations stratégiques	23
<i>Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat</i>	23
<i>Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré</i>	24
<i>Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions</i>	26
<i>Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine</i>	26
<i>Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs</i>	27
3.2 Périmètres d'ORT	28
<i>Article 4 – Les plans d'actions</i>	30
4.1 Les actions	30
4.2 Projets en maturation	31
<i>Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie</i>	31
<i>Article 6 - Engagements des partenaires</i>	31
6.1 Dispositions générales concernant les financements	31
6.2 Le territoire signataire	31
6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics	32
6.4 Engagements de la Région Grand Est	33
6.5 Engagements du Département	34
6.6 Engagements de la Caisse des Dépôts et Consignation - Banque des Territoires	34
6.7 Engagements de l'Etablissement Public Foncier de Grand Est	35
6.8 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques	35
6.9 Maquettes financières	35
<i>Article 7 – Gouvernance des programmes ACV et PVD</i>	36
CASAS, Saint Avold, Valmont, Lachambre et Morhange	36
7.1 Le comité décisionnel	36
7.2 Les comités spécifiques ACV et PVD	37
7.3 Les comités techniques thématiques	38
7.4 L'ingénierie de maîtrise d'ouvrage	38
<i>Article 8 - Suivi et évaluation des programmes ACV et PVD</i>	38
<i>Article 9 - Résultats attendus des programmes ACV et PVD</i>	39
<i>Article 10 – Utilisation des logos</i>	39



Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité..... 39
Article 12 – Evolution et mise à jour des programmes ACV et PVD..... 40
Article 13 - Résiliation des programmes ACV et PVD 40
Article 14 – Traitement des litiges..... 40
ANNEXES..... 43

Préambule : Le projet de revitalisation territoriale de l'agglomération de Saint Avold Synergie

Située au cœur du département de la Moselle, la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie (CASAS) est née de la fusion des Communautés de Communes du Pays Naborien et du Centre Mosellan au 1er janvier 2017. Elle regroupe 41 communes, pour une population répartie de 52 757 habitants (Insee 2019), sur un espace communautaire de 347,5 km², ce qui fait une densité de population de 151,8 habitant/km².



Depuis sa création, les élus poursuivent la structuration de la Communauté d'Agglomération. L'objectif est de développer dans une démarche intégratrice, la valeur ajoutée et les compétences à exercer, pour que ce nouvel espace de coopération apporte sa pleine plus-value au territoire, aux communes, aux habitants et aux acteurs économiques.

La CASAS porte et continuera de porter des ambitions en matière de lutte contre l'étalement urbain avec des objectifs en matière de sobriété foncière. L'adaptation au changement climatique est une priorité et constituera un enjeu fort pour toute les actions de revitalisation. Tout cela dans le cadre notamment de la prolongation du programme action cœur de ville de Saint -Avold 2023-2026, pour lequel la CASAS renouvelle son engagement.

Les quartiers de gares et d'entrées de villes font d'ores et déjà l'objet d'une attention particulière dans les programmes ACV et PVD.

Dans le cadre de la construction de la Communauté d'Agglomération, la stratégie territoriale repose sur deux principes qui convergent dans l'esprit des opérations de revitalisation « Cœur de Ville Saint-Avold, Valmont et Lachambre » et « Petites villes de demain de Morhange ».

A. Premier principe : la coopération territoriale, comme socle de projet

La Communauté d'Agglomération agit simultanément et complémentirement sur les 3 échelles territoriales pertinentes pour la réussite des projets de revitalisation :

- Sur la scène transfrontalière : La Communauté d'Agglomération Saint Avold Synergie située au cœur de l'espace transfrontalier « Sarre-Lor-Lux », à proximité de Metz et de Sarrebruck fait partie de l'Eurodistrict SaarMoselle qui voit le jour en 2010 sous la forme d'un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT). À travers cette forme juridique, l'Eurodistrict s'est doté d'un outil permettant de mobiliser des moyens communs afin de relever les défis liés à la présence d'une frontière en son sein dans les domaines du transport, du développement économique, de la cohésion sociale et du tourisme.

- Sur la scène régionale avec la contractualisation du PTRTE qui couvre les EPCI de la Communauté d'Agglomération de Saint Avold Synergie, de la Communauté de communes de Freyming Merlebach, de la Communauté de Communes du Warndt et la communauté de communes du District urbain de Faulquemont. Ce périmètre regroupe 90 communes pour une population de 128 389 habitants (INSEE 2016) et correspond à celui du Projet de Territoire du Warndt Naborien qui a été mis en place dans le contexte de fermeture de la dernière tranche de charbon de la centrale Emile Huchet.
- Entre les communes et l'intercommunalité : la mise en place des projets de la Communauté d'Agglomération permet de développer les synergies et les mutualisations nécessaires. L'agglomération par ses moyens financiers et d'ingénierie se pose en facilitateur de la coopération des communes pour le renforcement du territoire.

Le projet de territoire communautaire, ainsi que les projets de ville de Saint Avold et de Morhange pourront s'appuyer également sur :

- Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) pour le Grand Est (ou « Grand Est Territoires ») approuvé en janvier 2020.
- Le Schéma de cohérence territoriale du Val de Rosselle (SCOT) dont la révision a été approuvée en 2020.
- Le Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint Avold
- Le Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune Morhange approuvé en 2006, en cours de révision.
- Un Plan Climat Air Energie Climat Territoire (PCAET), prescrit en décembre 2019.
- Le Projet de territoire du Warndt Naborien (PTWN), CASAS-CC du District Urbain de Faulquemont, CC du Warndt, CC de Freyming-Merlebach, approuvé en 2020
- Plan Local de l'Habitat communautaire, en cours de révision
- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat- RU de Saint Avold, signée en 2021
- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat- RU de Morhange, en cours de validation

B. Deuxième principe : la revitalisation, comme moteur de développement.

Il s'agit de structurer la nouvelle collectivité autour de cinq grandes ambitions :

- **Une plus grande cohésion sociale et territoriale** pour une communauté d'agglomération qui travaille encore à la construction de son unité et où les inégalités tendent à se creuser en contexte urbain / rural. Une solidarité nouvelle est également à sceller entre les villes et la campagne environnante avec l'adoption d'une logique de réseau, en organisant le projet commun d'aménagement durable et de mobilité.
- **Un renouvellement et une valorisation du parc de logements**, pour répondre à l'ensemble des besoins de la population actuelle, organiser l'accueil de nouveaux actifs et permettre aux habitants de construire un parcours résidentiel au sein de l'EPCI. Cela se traduira par l'amélioration et la diversification de l'offre de logements, le développement d'une offre de logements accessibles aux ménages modestes, l'adaptation des logements existants pour les seniors et la réhabilitation/valorisation du parc privé pour assurer un développement économe en espace foncier.
- **Une meilleure accessibilité**, à la fois sociale et physique, aux ressources du territoire qu'il s'agira également d'étoffer car souffrant aujourd'hui de manques. D'un côté, les habitants de l'espace rural doivent pouvoir accéder aux aménités urbaines et de l'autre, c'est l'ensemble des habitants du territoire communautaire qui doit pouvoir profiter au quotidien des ressources du territoire :
 - Les activités de loisirs en plein-air
 - Les déplacements en modes doux et actifs (marche et vélo) entre villes et villages et entre villages ;

- L'alimentation grâce au réseau d'agriculteurs du territoire qui ont entamé la transition de leurs circuits de commercialisation au profit des canaux de distribution courts ;
 - Les énergies décarbonées - ENR, méthanisation, hydrogène et bois.
- **Un affermissement des atouts économiques** de chaque secteur avec un accompagnement renforcé des commerces, des investissements pour la structuration de la filière touristique ou encore un soutien politique et financier au maintien de l'activité économique et la mise à disposition des habitants de solutions de mobilité propres à favoriser l'emploi.
 - **Une stratégie de développement transfrontalière.** Un certain nombre d'enjeux et de projets avec un potentiel de développement transfrontalier ont été identifiés par l'EPCI. On peut notamment citer la réalisation d'une stratégie touristique transfrontalière, le développement des mobilités douces, des équipements à rayonnement transfrontalier, des projets éducatifs et culturels multilingues.

La Communauté d'Agglomération Saint Avold Synergie s'inscrit donc tout naturellement dans le dispositif Cœur de Ville et celui de Petites Villes de demain et souscrit pleinement à ses ambitions multithématiques et partenariales : porter la Ville de Saint Avold et le secteur gare située sur les communes de Valmont et Lachambre comme moteur du développement de l'ensemble du territoire de l'Agglomération et structurer Morhange comme pôle territorial d'équilibre au bénéfice de l'ensemble du bassin de vie et de sa composante rurale. Il s'agit d'améliorer la qualité de vie des habitants, de favoriser les conditions du développement économique, de valoriser un cadre urbain, paysager et environnemental d'exception.

C'est pourquoi, la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie porte et accompagne les projets stratégiques territoriaux développés par et avec les communes pour le développement des centralités.

Les deux programmes de revitalisation initiés sur le centre-ville de Saint-Avold, sur le secteur gare de Valmont / Lachambre et le centre-bourg de Morhange représentent cette stratégie à des stades d'avancement et de maturation différents :

- **Concernant Saint-Avold**, à la suite de la signature de la convention Action Cœur de Ville en octobre 2018 le projet de redynamisation du centre-ville est conforté par les études mises en œuvre dans la phase d'initialisation. En parallèle les opérations répertoriées dans les actions matures se sont poursuivies. Sur le secteur gare seule la partie située sur la commune de Valmont avait été intégrée au périmètre de l'ORT validé par l'avenant à la Convention-cadre « Action Cœur de Ville » en avril 2021. Or le secteur de la gare accueille plusieurs activités dans un tissu urbain peu structuré et en voisinage de quartiers résidentiels. Une étude stratégique a été menée par l'AGURAM sur ce secteur gare, elle a permis d'affiner les enjeux, tant sur le fonctionnement urbain que sur les fonctions et potentiels du site modifiant ainsi le périmètre ORT, en incluant la commune de Lachambre. Pour Saint-Avold, la convention d'ORT multi-sites vaut prolongation de l'avenant à la convention Action cœur de ville 2023-2026 et modification du périmètre ORT.
- **Concernant Morhange**, en signant la convention d'adhésion au programme Petites villes de demain en juin 2021, les élus ont souhaité engager une démarche de co-construction d'une vision partagée, stratégique et transversale du territoire, mettant en cohérence les différents projets portés par la collectivité et les partenaires publics, et faisant émerger les impératifs de la collectivité à venir. En parallèle de la révision de son PLU, en octobre 2021 la ville a lancé plusieurs études sur les thématiques du commerce, de l'artisanat, de la mobilité et du cadre de vie, dans le but d'élaborer un projet de territoire global. La collectivité a par ailleurs bénéficié d'une assistance à management de projet, par le groupe cabinet SETEC Organisation, missionné et financé par la Banque des Territoires dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain ». Pour compléter ces études la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie compétente sur la thématique habitat a lancé une étude pré-opérationnelle préalable à la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement urbain (OPAH-RU) sur la commune de Morhange. Pour Morhange cette convention d'Opération de revitalisation du territoire multi-sites vaut convention Petites villes de demain.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention – cadre pluriannuelle d’opération de revitalisation de territoire multi -sites a pour objet de définir la stratégie territoriale de l’agglomération de Saint-Avold Synergie et de décrire les modalités de mise en œuvre de l’opération de revitalisation du territoire :

- dans les communes de Saint-Avold, Valmont et Lachambre dans la continuité du programme labellisé au niveau national « Action cœur de ville »,
- dans la commune de Morhange, dans la continuité du programme labellisé au niveau national « Petites villes de demain ».

La présente convention-cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le PTRTE, et l’ensemble des moyens d’accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l’ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Cet engagement est actualisé par la présente convention-cadre valant convention d’Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) au sens de l’article L. 303-2 du Code de la construction et de l’habitat.

La présente convention vaut également prolongation du programme Action cœur de ville pour la période 2023-2026.

Article 2 – Bilan des études/actions déjà réalisées et enjeux de revitalisation transversaux identifiés pour Saint-Avold et Morhange

2.1 Pour le programme Action cœur de ville de Saint – Avold

A. Études et/ou diagnostics finalisés

Axe	Nom de l'étude	Maître d'œuvre	Maître d'ouvrage	Financeurs	Synthèse des conclusions
1-2-3-4-5	Diagnostic transversal pour la redynamisation du centre-ville	Agence d'urbanisme d'agglomérations de Moselle (AGU-RAM)	Ville de Saint-Avold	Banque des Territoires, Ville de Saint-Avold, CASAS	Rendu en octobre 2019 puis validé en Comité de projet du 18 décembre 2019
1	Étude pré-opérationnelle OPAH-RU	CALM-SO-LIHA	Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie	Banque des Territoire ANAH Région Grand est, CASAS	Restitution 19 mars 2020
2	Diagnostic commercial de la Communauté d'agglomération de Saint-Avold Synergie	Chambre de Commerce et d'industrie de la Moselle	Communauté d'agglomération Saint-	CASAS	Restitution 24 juin 2019

			Avold Synergie		
2	Diagnostic artisanal de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie et du Cœur de Ville de Saint-Avold	Chambre de métiers et de l'artisanat de la Moselle	CASAS	CASAS	Restitution 19 décembre 2019
2	Les facteurs clés de la transmission ou de la reprise d'une activité commerciale – Étude commerciale « flash » dans le cadre d'un accompagnement en ingénierie de la Banque des Territoires	Cabinet AID Observatoire	CASAS	Banque des Territoires	début 2021
2	Concrétiser la stratégie de centre-ville autour d'un nouvel acteur identifié - Étude commerciale « flash » dans le cadre d'un accompagnement en ingénierie des villes volontaires ciblées dans la démarche régionale « Villes moyennes »	Cabinet Intencités	CASAS	Région Grand est	Restitution 4 février 2020
1	Étude des potentiels de restructurations des îlots mutables en centre-ville	AGURAM	Ville de Saint-Avold	Banque des Territoires Ville de Saint-Avold	2021 Restituée
2	Observatoire de l'immobilier commercial et artisanal AMI Open data Im'Observer	AGURAM	Ville de Saint-Avold	Banque des territoires Région Grand est Open Data France Ville de Saint-Avold	2021 Restituée. Mise à jour à réaliser.
2	Étude commerciale globale du centre-ville/Stratégie commerciale/Marchandisage/Marché de plein vent/programmation commerciale et plan d'actions/Implantation d'une locomotive alimentaire	Cabinet « Objectif Ville »	Ville de Saint-Avold	Banque des Territoires	Restitution pour décembre 2020-janvier 2021 Restituée
3	Étude de l'organisation de la mobilité dans le périmètre ORT	AGURAM	Ville de Saint-Avold CASAS	Banque des Territoires Région Grand Est CASAS	Novembre 2020 (restitution phase 1) Phase 2 en 2021 Restituée
4	Étude sur les orientations d'une stratégie en matière de développement du tourisme, du patrimoine et du marketing territorial intégrant le cimetière américain	Cabinet Adéquation et Expantia	CASAS	Banque des Territoire	Décembre 2020 Restituée
1	Étude des potentiels de restructurations des îlots mutables en centre-ville	AGURAM	Ville de Saint-Avold	Banque des Territoires Ville de Saint-Avold	2021 Restituée
2	Observatoire de l'immobilier commercial et artisanal AMI Open data Im'Observer	AGURAM	Ville de Saint-Avold	Banque des territoires Région Grand est Open Data France	2021 Restituée. Mise à jour à réaliser.



				Ville de Saint-Avold	
2	Étude commerciale globale du centre-ville/Stratégie commerciale/Marchandisage/Marché de plein vent/programmation commerciale et plan d'actions/Implantation d'une locomotive alimentaire	Cabinet « Objectif Ville »	Ville de Saint-Avold	Banque des Territoires	Restitution pour décembre 2020-janvier 2021 Restituée
3	Étude de l'organisation de la mobilité dans le périmètre ORT	AGURAM	Ville de Saint-Avold CASAS	Banque des Territoires Région Grand Est CASAS	Novembre 2020 (restitution phase 1) Phase 2 en 2021 Restituée
4	Étude sur les orientations d'une stratégie en matière de développement du tourisme, du patrimoine et du marketing territorial intégrant le cimetière américain	Cabinet Adéquation et expansion	CASAS	Banque des Territoires	Décembre 2020 Restituée

B. Etudes et/ou diagnostics en cours

Axe	Nom de l'étude	Maître d'œuvre	Maître d'ouvrage	Financeurs	Calendrier
1	Révision du Programme Local de l'Habitat/Fusion de deux communautés de communes /Création d'une communauté d'agglomération en 2018	Cabinet Espacités	CASAS	ANAH CASAS	Décembre 2020 En cours
1	Animation de l'OPAH-RU	A déterminer	CASAS	ANAH Banque des territoires Région Grand Est Action Logement services CASAS	En cours De juin 2021 à mai 2025
1	Révision du PLU et réflexion pour la mise en œuvre d'un PLUi	A déterminer	Ville de Saint-Avold	État Région Grand est Département, Organismes publics (ADEME, Agence de l'Eau) CASAS Ville de Saint-Avold	2021 après approbation du PLH En cours
1	Projet de reconversion d'une friche commerciale et industrielle ex-Garage Peugeot, Acquisition, démolition, dépollution du site et reconstruction d'un immeuble d'habitation HQE structurant dans le cadre de l'appel à projet « Réinventons nos cœurs de ville »	A déterminer	CDC Habitat / SNI Sainte-Barbe / Ville de Saint-Avold	Banque des Territoires État Accompagnement CEREMA et EPFL	Projet maintenu et réactivé. Aménagement d'un parc urbain habité en partenariat avec CDC Habitat
3-6	Étude de recomposition des espaces autour de la Gare de Saint-Avold/Valmont	AGURAM	CASAS	Banque des territoires, Région Grand Est EPF Grand Est	2021 En cours

				SNCF Gares & Connexions	
3-6	Étude de recomposition des espaces autour de la Gare de Saint-Avold/Valmont	AGURAM	CASAS	Banque des territoires, Région Grand Est EPF Grand Est SNCF Gares & Connexions	2021 En cours
1-2-3-4-5	AMO Accompagnement technique	AGURAM	Ville de Saint-Avold CASAS	Banque des Territoires Ville de Saint-Avold CASAS	2018-2025 Actif de 2018 à 2022

C. Etudes et/ou diagnostics à approfondir

Sont listées ci-dessous des sujets d'études qui sont apparus lors du diagnostic transversal comme des leviers d'intérêt pour la redynamisation. Ces sujets ne sont pas encore intégrés dans des études commandées mais pourront faire l'objet de missions futures.

Axe	Sujet	Attentes et enjeux retenus	Financeurs potentiels	Calendrier
1	Étude pour la création d'une société d'économie mixte locale - foncière	Élaborer et développer une stratégie pour des projets d'aménagement urbain en cœur de ville dans un contexte de contraintes budgétaires. Disposer d'un outil spécifique, souple, dédié à la revitalisation pouvant se porter acquéreur de locaux pour les réhabiliter, les proposer à des entreprises et des commerces et ancrer les conditions d'une revitalisation pérenne en centre-ville.	Banque des Territoires EPF Grand Est	En réflexion
1	État des lieux et perspectives d'évolution du marché des logements « senior »	Établir un diagnostic du logement « senior ». Relever le défi du vieillissement en cœur de ville en définissant un cadre stratégique d'intervention s'articulant autour de trois axes : l'adaptation des logements pour faciliter le maintien à domicile des personnes âgées, la construction de résidences dédiées et le développement de services à la personne.	Banque des Territoires	2021 Non réalisé
1-2-3-4-5	Étude d'une stratégie globale de la « smart city » à l'échelle du cœur de ville/Diagnostic, attentes et priorisations d'actions à mener pour la revitalisation du territoire	Répondre aux besoins de l'ensemble de la population. Définir une stratégie préservant la souveraineté territoriale, permettant de développer l'attractivité du cœur de ville, la redynamisation du commerce	Banque des Territoires Région Grand est	2021 Non réalisée

		et de réduire la fracture numérique		
	Étude de confortement de l'offre de santé incluant les perspectives d'innovation (télémédecine...)	Disposer d'un diagnostic permettant une vision partagée et objectivée de l'offre de soins et des potentiels de coopération transfrontalière. Apporter une stratégie globale pour conforter la présence médicale en cœur de ville face à la désertification par des projets innovants et partagés.	Banque des Territoires	2021 Non réalisée
1-2-3-4-5	Étude SPEED Proposer un appui pour accélérer les conditions financières, organisationnelles et opérationnelles de mise en œuvre des actions.	Banque des Territoires	Banque des Territoires	Fin 2020 Non réalisée
1-2-3-4-5	Diagnostic général sur la transition écologique et le développement durable en cœur de ville (SGREEN)	Banque des Territoires, Région Grand est	Banque des Territoires	Fin 2020 Non réalisé

D. Bilan, enjeux et perspectives du programme action cœur de ville

L'avenant n° 1 à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville signé le 26 avril 2021 définissait la stratégie et les objectifs de l'ORT que se fixaient les signataires ainsi que les périmètres d'intervention et la description des actions prévues.

Ces 38 actions se déclinaient conformément aux 5 axes de travail du dispositif Action Cœur de Ville : l'habitat et le foncier ; le commerce et l'économie ; la mobilité et les connexions, l'espace public et le cadre de vie ainsi que les services publics et l'animation.

L'habitat et le foncier

Pour donner suite à une étude pré-opérationnelle, l'instauration d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) portée par la communauté d'agglomération Saint-Avoid Synergie a été approuvée le 11 août 2021 dans le périmètre ORT Cœur de Ville de Saint-Avoid afin de permettre la réhabilitation de logements et ainsi lutter contre la vacance relativement importante en centre-ville. Des efforts doivent être poursuivis dans cette voie notamment en termes de communication et d'accompagnement des propriétaires. La Ville a également instauré une aide spécifique concernant le ravalement des façades le 27 janvier 2022 afin de rendre l'hypercentre plus attractif.

Des réflexions sont en cours sur l'instauration d'une taxe sur les logements vacants et la mise en place d'un permis de louer pour identifier les logements indécents ou indignes.

Les sites de renouvellement urbain qui avaient été ciblés (la réhabilitation de l'ancien commissariat de police en logements par Vivest ainsi que la création de logements et d'un axe permettant une connexion urbaine entre la rue Hirschauer et la rue des Américains en lieu et place de la friche commerciale « Galerie de l'Etoile, portées par un promoteur privé) sont toujours d'actualité mais tardent à se concrétiser.

Enfin, l'EPFGE ayant mis les bâtiments de la « friche Peugeot » à disposition de la Ville par voie de convention, il est convenu de débarrasser le site de tout ce qui a pu y être entreposé depuis des années afin de rendre les locaux accessibles pour y réaliser des études complémentaires (amiante, structures...). Concomitamment, la Ville a missionné un bureau d'études afin d'entamer une réflexion sur la transformation de cette friche en

parc urbain habité afin d'y intégrer un projet de construction de 20 logements (T2 et T3) porté par CDC Habitat.

Le commerce et l'économie

Des actions ont été menées afin de permettre la pérennité et de favoriser la diversité des commerces de centre-ville. Le taux de vacance commerciale est ainsi passé de 31 % au début du dispositif Action Cœur de Ville à moins de 20 %.

L'enseigne Carrefour Market s'y est implantée récemment. Un travail conséquent en partenariat avec l'association des commerçants locaux a permis la concrétisation de plusieurs animations successives permettant d'attirer le chaland au centre-ville et ainsi impulser une nouvelle dynamique.

Un poste de manager de commerce a également été créé il y a deux ans. Le manager participe à l'animation commerciale de centre-ville en lien étroit avec l'association des commerçants. Il définit également un plan d'actions stratégiques en faveur du développement attractif, de la mutation du commerce de proximité et de la diminution de la vacance commerciale. Il anime régulièrement des réunions d'acteurs dans le cadre du pilotage de projets de développement dynamique du commerce. Il a également participé à la création de l'observatoire de l'immobilier commercial (Im'Observer), à son déploiement et son appropriation. Im'Observer est un outil de suivi, d'évaluation et d'aide à la décision pour les élus et les acteurs du territoire permettant notamment la mise à disposition d'un catalogue des cellules commerciales disponibles.

La Ville a également instauré un droit de préemption commercial sur les fonds de commerce le 27 juin 2022.

La Communauté d'Agglomération a, de son côté, créé l'application Place Ô Local permettant de promouvoir les produits alimentaires du territoire et les circuits courts et a instauré une aide ciblée à l'investissement des commerces à l'instar de ce qui se pratique dans le cadre de l'OPAH-RU en matière de logements.

Dans le cadre de la révision de son Plan Local d'Urbanisme, la Ville réfléchit également à instaurer l'interdiction de changement de destination des locaux commerciaux.

Dès la fin de l'année 2022, la Ville, en partenariat avec l'association ALEXIS, va mettre en place des boutiques éphémères permettant de mettre le pied à l'étrier à de nouveaux commerçants ou artisans et de conforter les linéaires commerciaux sans discontinuité.

Enfin, la Ville est en contact avancé avec un promoteur afin de créer une halle gourmande permettant de diversifier l'offre alimentaire de centre-ville et de créer un nouveau lieu de vie chaleureux permettant à tout un chacun de faire ses courses et de se restaurer. Initialement envisagée en lieu et place de l'ancien cinéma Scala, cette halle devrait voir le jour sur une partie de l'actuelle place du marché.

La mobilité et les connexions

Pour donner suite à l'étude réalisée par l'AGURAM relative à l'organisation de la mobilité dans le périmètre de l'ORT, la municipalité porte l'ambition d'une refonte des circulations tant automobiles que piétonnes dans l'hypercentre. Cette refonte doit permettre d'aboutir, à terme, à la délimitation d'un espace central apaisé. La nouvelle organisation du réseau viaire a ainsi été pensée pour protéger l'hypercentre. Cette protection passe notamment par l'organisation d'un boulevard urbain d'évitement de l'espace central, d'un stationnement mesuré à rotation rapide et par la réduction de la vitesse dans cet espace (30 km/h).

Des premiers aménagements ont été initiés aux mois de septembre et octobre 2022 par la suppression du sens unique boulevard de Lorraine pour la partie comprise entre le giratoire de l'Hôtel de Ville et celui du centre culturel Pierre Messmer, instaurant ainsi une circulation à double sens sur cette voie, et par la possibilité dorénavant offerte d'emprunter un « Tourner à gauche » rue Foch, autorisant l'automobiliste à

rejoindre le giratoire du centre culturel. Ces nouveaux travaux et aménagements permettent dorénavant de rejoindre l'autoroute A4 aux automobilistes venant de l'ouest, sans passer par l'hypercentre.

La Ville entend agir secteur géographique par secteur géographique afin d'aboutir à cet espace central apaisé. Sont ainsi prévus divers aménagements dans les mois et années qui viennent listés ci-après :

- Aménagement des entrées de ville rue Foch, rue Mangin et avenue du Général Patton
- Aménagement de l'entrée de ville depuis le sud (rue de Gaulle) en réduisant la vitesse
- Reconfiguration de la rue Hirschauer en zone de rencontre
- Restructuration du carrefour stratégique rue Hirschauer – boulevard Clémenceau pour le fonctionnement de l'hypercentre
- Elargissement des terrasses et accentuation de la coulée verte boulevard Clémenceau
- Adaptation de la voie de circulation rue des Américains (trame verte)
- Aménagement réduit rue Polncaré
- Aménagement de la séquence d'entrée rue Foch – rue Hirschauer en lien avec le projet d'aménagement d'un parc urbain habité à la place de la friche industrielle
- Donner tout le confort nécessaire aux piétons et aux cyclistes.

De son côté, afin de faciliter les déplacements cyclistes, la CASAS a aménagé un abri de vélos sécurisé avec bornes de recharge à côté de la gare routière.

La Ville et la CASAS ont mis en place des aides financières pour l'achat de vélos à assistance électrique.

L'espace public et le cadre de vie

La construction d'une halle gourmande (évoquée plus avant dans le paragraphe n° 2) sur une partie de la place du marché par un promoteur entraînera la réalisation de nouveaux aménagements urbains connexes par la Ville.

La partie de la place du marché non cédée au promoteur fera ainsi l'objet d'une restructuration par la collectivité (parking, déplacements doux, espaces verts...).

L'ancien cinéma Scala sera, après acquisition par la Ville, démoli pour laisser la place à un square aménagé.

Le vaste espace de centralité composé de la place du marché, de la place Saint-Nabor, de la place Collin et de la place de la Victoire fera l'objet d'aménagements favorisant les déplacements en mode doux permettant l'émergence d'un vaste espace public vecteur de centralité.

Le parking situé devant l'Hôtel de Ville est appelé à disparaître au profit d'une place piétonne.

Enfin, le parc municipal est appelé à être transformé via l'aménagement de nouveaux espaces et la construction d'un nouveau kiosque permettant à la population naborienne et au-delà de se retrouver pour des moments conviviaux lors des « Estivales du kiosque ».

Les services publics et l'animation

Afin de permettre d'agrèger toutes les informations pertinentes de la ville, les valoriser et les restituer en temps réel, Saint-Avoid a adhéré à l'application Intra-muros qui permet d'accroître les liens entre la collectivité et les administrés par la diffusion d'informations municipales, notamment pour tout ce qui concerne les animations de centre-ville.

Saint-Avold dispose également d'atouts de par la richesse de son patrimoine (cimetière militaire américain, bâtiments emblématiques du centre-ville...) qui doit encore être mis en valeur par une signalétique spécifique permettant la création d'un parcours touristique.

La Ville, en partenariat avec l'AGURAM, réfléchit également au devenir de deux sites très proches du périmètre ORT, à savoir la restructuration et la réhabilitation de l'ancien site militaire ayant abrité la caserne Ardant du Picq ainsi que le site touristique du Felsberg qui attire beaucoup de touristes d'Europe du Nord en transit pendant la période estivale ou encore des travailleurs saisonniers.

La CASAS, en partenariat avec CDC Habitat, travaille actuellement au transfert de l'office de tourisme communautaire dans les locaux de l'ancienne église Saints-Pierre- et-Paul qui abritait jusqu'il y a peu un laboratoire d'analyses médicales. Cette opération devrait également permettre la création de quelques logements.

Perspectives

Dans le cadre de cette nouvelle convention qui vaut également avenant de prolongation ACV 2023-2026, Saint-Avold en adéquation avec les ambitions de la CASAS porte et continuera de porter les enjeux relatifs à lutte contre l'étalement urbain avec des objectifs en matière de sobriété foncière. L'adaptation au changement climatique est une priorité et constituera un enjeu fort pour toute les actions du programme ACV.

Le quartier de la gare et les entrées de ville feront l'objet d'une attention particulière dans le programme ACV en lien avec les orientations de la phase 2 du programme (2023-2026).

2.2 Pour le programme Petites villes de demain de Morhange

A. Études et/ou diagnostics finalisés

Axe	Nom de l'étude	Maitre d'œuvre de l'étude	Maitre d'ouvrage de l'étude	Financeurs
1	Etude pré opérationnelle OPAH-RU	CALM/SOLIHA Urbitat +	CASAS	Ingénierie mobilisée pour le poste de chef de projet financé par l'ANAH

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une population en stabilisation, une attractivité en augmentation • Dynamisme immobilier local • Peu de copropriétés potentiellement fragiles • Patrimoine remarquable 	<ul style="list-style-type: none"> • Une population vieillissante et modeste • Un bâti vieillissant (1 logement sur 2 d'avant 1975) • Majorité de propriétaires bailleurs privés (53% de locataires) • Un taux de vacance élevé (16,4% en 2020) • Un habitat dégradé présent au centre-ville • Des contraintes architecturales

Enjeux :

Précarité énergétique :

- Aider les propriétaires occupants modestes à réduire leurs charges énergétiques tout en préservant le patrimoine sauvegardé (ABF)

- Orienter voire accompagner les copropriétés s'inscrivant dans une démarche de rénovation énergétique

Habitat dégradé : Identifier les situations d'habitat indigne ou non décent et réfléchir à la mise en place d'outils incitatifs (subventions) et coercitifs (permis de louer, taxe vacance, procédures,...)

Perte d'autonomie : Adapter les logements afin de favoriser le maintien à domicile des seniors, des personnes âgées voire handicapées

Remettre sur le marché des logements vacants peu énergivores, à loyers maîtrisés (conventionnés) pour des locataires modestes.

Axe	Nom de l'étude	Maître d'œuvre de l'étude	Maître d'ouvrage de l'étude	Financeurs
2	Etude commerces	CCI	Commune de Morhange	Région Grand Est Banque des territoires Commune de Morhange

ATOUS	FAIBLESSES
<p><i>Offre commerciale du centre-bourg:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Une offre commerciale diversifiée. • Un ancrage local fort des entreprises. • La proximité immédiate au centre-bourg d'une grande surface commerciale alimentaire. • Plusieurs points de vente d'aspects très qualitatifs. <p><i>Dynamiques locales de consommation:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Morhange, pôle d'équilibre, essentiellement dans le domaine alimentaire. • Une zone de chalandise élargie. • Le commerce non-sédentaire et la vente directe en progression. • Une bonne résistance du commerce traditionnel en non alimentaire. 	<p><i>Offre commerciale du centre-bourg:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Une vacance commerciale très élevée. • L'absence d'une véritable centralité commerciale. • 10 activités pour lesquelles il ne reste qu'un seul établissement. • Des locaux commerciaux de moindre qualité extérieure et à l'accessibilité PMR limitée <p><i>Dynamiques locales de consommation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Une atonie démographique et des revenus inférieurs à la moyenne. • Une rétention non alimentaire de faible intensité et en diminution. • Une évasion commerciale en progression. • Une forte diminution du chiffre d'affaires du centre-bourg.

Enjeux :

- Créer une véritable centralité commerciale par un aménagement urbain adapté
- Intensifier la liaison piétonne « Match » et le centre-ville (rue Poincaré)
- Limiter le développement commercial en périphérie à des activités complémentaires au centre-bourg
- Redynamiser le marché non-sédentaire (relocalisation / reconfiguration)
- Maintenir la diversité commerciale (10 activités avec un seul établissement restant)
- Anticiper les départs en retraite de certains commerçants-artisans du centre-bourg
- Redéployer une offre locale en équipement de la maison (bricolage notamment)
- Accompagner les commerçants du centre-bourg sur la thématique numérique

- Améliorer la qualité des locaux commerciaux et les adapter aux standards actuels

Axe	Nom de l'étude	Maître d'œuvre de l'étude	Maître d'ouvrage de l'étude	Financeurs
2	Etude artisanat	CMA	Commune de Morhange	Région Grand Est Banque des territoires Commune de Morhange

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un rôle prépondérant de l'économie de proximité (Services 47% / Alimentation 32%) ; • Une offre relativement diversifiée en centre-ville (22 types différents) ; • Une répartition géographique dense sur le périmètre du centre ancien (concentration autour de la Place de la République). • Une part d'entreprise « fragile » moins importante sur le périmètre centre-ville (13% microentreprises avec local/vitrine ou 21% domiciliations comprises) ; • Une forte maturité des entreprises (part des + de 6 ans à 70% contre 50% sur les périmètres supérieurs) ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Déséquilibre d'accueil 2016-2021 des activités économiques artisanales en centre-ville (-2,6%) par rapport au reste de la commune (+35%) ; • La part des activités artisanales en centre-ville est de 34% de l'offre totale sur Morhange, alors que dans les villes similaires la part est souvent à 40-50% • A l'image des vitrines, un dynamisme « visuel » figé sur le centre-ville • Une Rue Poincaré problématique : très long linéaire, vacance et turn-over prononcé ; • Un périmètre peu propice à l'expérimentation entrepreneuriale (prépondérance d'entreprises matures) ; • La part des dirigeants de plus de 55 ans (37%) est préoccupante.

Enjeux et pistes d'actions :

Accompagnement à la création – reprise – transmission

- Faciliter la reprise/transmission des entreprises, en identifiant les dirigeants de plus de 55 ans et les accompagnant sur le devenir de leur entreprise.
- Accompagner les nouveaux arrivants, créateurs ou repreneurs d'entreprises : guichet unique, livret d'accueil, accompagnements individuels, ateliers collectifs...

Renforcer l'offre, travailler sur sa diversité et sa spécificité

- Faire une veille sur les implantations et projets d'installation sur Morhange, ainsi que sur leur intégration dans le tissu économique existant.
- Envisager des implantations à haute valeur ajoutée sur le centre-ville, la périphérie se concentrant sur l'offre généraliste, veiller à sauvegarder la spécificité du périmètre dans la fonction de services de proximité aux habitants (soins à la personne, activités de bouche...).
- Levier opérationnel : mise en place / utilisation du droit de préemption des fonds et baux, veiller à l'instauration de surface minimale pour les implantations en périphérie dans le PLU.

Concentrer l'activité sur le cœur ancien et le mettre en scène

- Repenser l'aménagement du centre-ville : l'espace public doit devenir support de la vie économique et du développement d'une stratégie d'animation économique du centre-ville, en relation avec les artisans et commerçants (aménagement de vitrine, reprise des devantures, « projection » de l'activité sur l'extérieur, etc...).



- Mettre en place une signalétique avec identité visuelle propre, visible, lisible.

Favoriser les implantations en centre-ville

- Lutter contre les ruptures de linéaires commerciaux : faire le point sur la vacance, ses causes, envisager les leviers pour la résorber et remettre le local à disposition d'un porteur de projet.
- Faire du marketing territorial : communiquer sur les possibilités d'implantation en centre-ville.
- Envisager l'implantation d'espaces d'entrepreneuriat partagés pour l'accueil de nouveaux projets artisanat/commerce. Plus spécifiquement, l'implantation d'un atelier partagé pour les petites entreprises du système productif constituerait une première en Moselle.
- Inscire la mixité des activités comme un principe directeur dans les opérations de renouvellement urbain, dans le cadre de la révision du PLU en cours.

Axe	Nom de l'étude	Maître d'œuvre de l'étude	Maître d'ouvrage de l'étude	Financeurs
3	Etude mobilité	INDDIGO	Commune de Morhange	ANCT

Contexte :

- Un pôle urbain compact (2x1km) mais avec des générateurs implantés en périphérie (collège / gare / ZAE)
- Une dynamique démographique à la baisse
- Un important taux de foyers non motorisés (23% des ménages n'ont pas de voiture)
- Une importante attractivité depuis l'extérieur (75% des emplois de Morhange sont occupés par des actifs extérieurs + équipements/commerces + santé + collège)
- Une trame verte et bleue morcelée et un potentiel de mise en réseau avéré
- Une pratique automobile solidement ancrée (86% des déplacements domicile-travail se font en voiture) avec des **espaces publics largement occupés par la voiture**
- Une part de la marche réduite malgré un **potentiel important** en interne

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un nouveau service de navette qui dessert le centre-ville, la zone commerciale et la gare SNCF. • La gare SNCF participe au dynamisme de la commune et aux échanges avec les territoires voisins. • La marche à pied permet de se déplacer d'une extrémité à l'autre de la commune avec des une bonne qualité de trottoirs • Des déplacements existants au sein de la commune permettant également de jouer sur la part modale de la voiture en proposant des actions ciblées 	<ul style="list-style-type: none"> • Un réseau TC avec une offre limitée et des temps de trajets plutôt longs notamment pour les actifs (hors gare) • Un service de TAD peut-être méconnu de la population et qui n'est pas accessible pour les habitants résidant hors de la CASAS • Un stationnement et une place de la voiture importante dans la ville pouvant limiter les déplacements doux • Très peu d'aménagement cyclables, créant des discontinuité de parcours • Des comportements individuels très tournés sur la voiture autosoliste

Enjeux :

Favoriser les mobilités Actives :

- Développement de la pratique loisirs (valorisation du lien centre-ville / étang de la Mutche)
- Valorisation du **rabattement cyclable** sur la gare SNCF (pratique utilitaire avec infrastructure + stationnement)

- Emergence d'une trame d'espaces publics centrée sur la valorisation du piéton (et intégrant une valorisation de la trame verte)

Améliorer l'offre de transports en commun :

- Valorisation de l'offre ferrée sur le pôle gare (covoiturage, stationnement vélos, etc.)
- Valorisation de l'offre routière de transports collectifs existante (communication sur les offres régionale/CC/TAD + accessibilité des arrêts)

Stationnement :

- Encadrement de la pratique automobile dans une logique de rationalisation de l'offre de stationnement (organisation par poches identifiées)
- Identification du plan de circulation comme un levier de redistribution des fonctions (mise en sens unique au profit des piétons/vélos, etc.)

Axe	Nom de l'étude	Maître d'œuvre de l'étude	Maître d'ouvrage de l'étude	Financeurs
4-5	Etude cadre de vie	CAUE	Commune de Morhange	ANCT

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une architecture et des espaces publics caractéristiques de l'histoire de la commune et constitutifs du patrimoine et de l'identité du bourg. • La qualité et la diversité du patrimoine végétal (vergers, alignement d'arbre, abords de parcelle) supports d'une trame structurante. • La densité d'équipements, de services et de commerces dans le bourg. • L'échelle de proximité du bourg (maillage de cheminement, concentration des activités) facilitant les déplacements doux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des espaces urbains de mixité (services, commerces, habitats) fragiles au regard du zoning et des polarités périphériques. • Des aménagements en décalage avec les usages. • Des surfaces publiques de grandes tailles à requalifier et à gérer. • Un patrimoine architectural fragilisé par le désintérêt des privés (vacance, peu de rénovation qualitative, etc.)

Enjeux :

Réinvestir le cœur de bourg

- Reconcentrer les projets structurants au cœur de Morhange.
- Stopper l'extension urbaine et se concentrer sur le potentiel foncier du bourg.
- Revaloriser et re investir les qualités architecturales et urbaines du cœur de bourg ancien.

Redéfinir une armature structurante à l'échelle du centre-bourg et en lien avec les pôles périphériques.

- Redéfinir des espaces publics et des axes flexibles porteurs d'usages (boulevard, rue habitée, place, etc.).
- Des itinéraires à mieux identifier à l'échelle de la ville et de son environnement proche.
- Des continuités d'infrastructures à assurer (voie vélo, etc.).

Reconfigurer la ville garnison.

- *Les quartiers de caserne : Comment y redéfinir l'espace urbain ?*
- Gérer les « espaces libres » supports de biodiversité, d'agriculture, voire de réserves foncières.
- Maintenir et intensifier un axe structurant en matière d'équipement pour la ville.
- *La rue Poincaré : Revaloriser l'habitat et conforter les séquences « actives » (commerces, services, etc.)*



Les différentes études menées montrent que Morhange bénéficie de réels atouts pour l'économie locale (tissu artisanal et commerces de proximité, patrimoine architectural de qualité, environnement attractant).

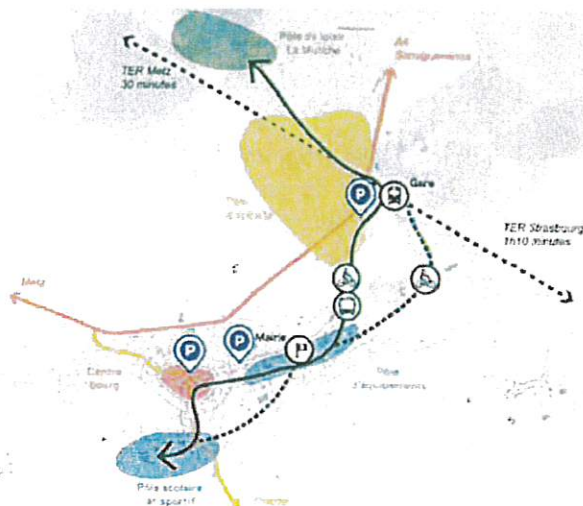
B. Études et/ou diagnostics à venir

Axe	Nom de l'étude	Maître d'œuvre de l'étude	Maître d'ouvrage de l'étude	Financeurs
3	Mettre en place une étude globale (tous modes) relative à la mobilité au sein de la commune de Morhange. *Une offre de stationnement globale et structurée *Rechercher de nouvelles opportunités foncières pour des poches de stationnement en compensation des suppressions situées place de la République *Mettre en place un plan vélo à l'échelle de la commune *Mise en place d'une zone 30km/h dans le centre-bourg *Repenser le plan de circulation pour éviter le trafic de transit *Adapter et mettre en correspondance les arrêts des transport collectifs *Aménager les espaces publics en faveur des piétons			

C. Enjeux transversaux identifiés pour le centre-ville de Morhange

Les études menées ont permis d'établir des diagnostics thématiques qualitatifs et quantitatifs de Morhange, fondés sur l'analyse de statistiques territoriales, des visites et relevés de terrain, et des entretiens avec les habitants, commerçants, actifs et usagers de la ville.

Par la suite, un atelier avec les différents bureaux d'études et les élus a permis de dégager des enjeux transversaux aux différentes thématiques à prendre en compte pour redynamiser le bourg centre et renforcer l'attractivité de la commune.



➤ Morhange : un bourg en lien avec ses polarités périphériques

L'un des premiers enjeux intervient à l'échelle de la commune où différentes polarités ont pu être identifiées par le diagnostic (pôle de loisirs, d'activités scolaires et sportif, le centre bourg, etc.).

- Il s'agit dans un premier temps d'engager le renforcement de l'attractivité du centre bourg en équilibre avec les pôles périphériques et leurs dynamiques. Ces équilibres se traduisent par une vigilance accrue et une limitation du phénomène de « migration » de l'offre commerciale et de services en périphérie. Il s'agira de favoriser un développement

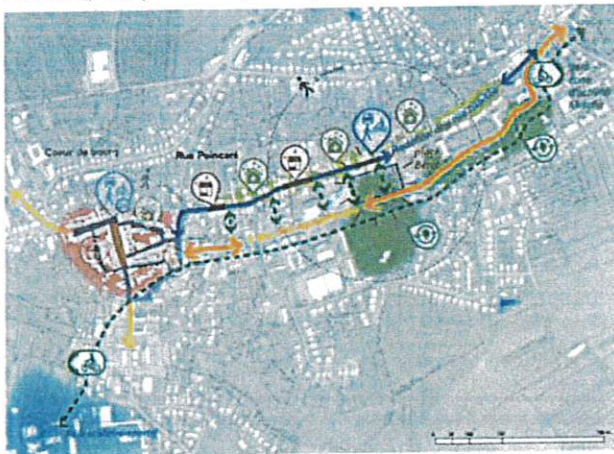
de « migration » de l'offre commerciale et de services en périphérie. Il s'agira de favoriser un développement

au centre bourg de dynamiques commerciales et de services complémentaires à l'offre concurrentielle du pôle d'activité (produits locaux, métiers de bouche, services publics de proximité, etc.).

- Il s'agit également de mettre en place une armature qui doit assurer des liaisons continues en matière de mobilité douce et de transport en commun entre chaque polarité de la commune. Ces itinéraires doivent être continus, sécurisés et aisément identifiables. La gare qui constitue un point intermodal stratégique devra faire l'objet d'une réflexion particulière sur son aménagement et la nature des projets qui pourront accompagner son développement (projet 1001 gares).

➤ Morhange : un cœur de bourg à réactiver

La revitalisation du cœur de bourg constitue l'un des enjeux majeurs du projet de territoire. Elle passe notamment par le maintien et la diversification des activités au centre bourg (commerces, artisans, services, etc.). Cette dynamique a vocation à renforcer une attractivité propre au cœur de bourg (services et commerces de proximité pour les habitants).



- L'habitat doit également faire l'objet d'une revalorisation en proposant une offre de logements de qualité (sur le plan énergétique et spatial) adaptée au parcours résidentiel et aux besoins de la population. Les particularités du bâti du centre ancien (bâti dense patrimonial, peu de stationnement, d'espaces extérieurs, etc.) doivent être prises en compte dans l'amélioration des logements, de façon à revaloriser et promouvoir l'habitat du centre de Morhange.

- L'attractivité du cœur de bourg est également liée à la qualité de ses espaces publics. Ces derniers doivent être aménagés de façon à proposer des espaces conviviaux et partagés entre les différents usagers du centre (commerçants, résidents, actifs, consommateurs, etc.). Cela nécessite de redéfinir la place de la voiture et une offre de stationnement équilibrée au regard des besoins réels (stationnement résidentiel et occasionnel).

➤ Réaffirmer les axes structurants avec le cœur de bourg



Réaffirmer les axes structurants en lien avec le cœur de bourg. L'extension de la ville garnison allemande dimensionnée pour plus de 5000 habitants a laissé un héritage urbain conséquent par sa superficie : le quartier civil (axe de la rue Poincaré) et le quartier militaire de casernement. La revalorisation de ces derniers en cohérence avec le cœur de bourg constitue un enjeu pour la commune. La rue Poincaré à rééquilibrer entre habitat et activités.

- L'amélioration qualitative des logements constitue un levier d'action pour la revalorisation de la rue. Elle est étroitement liée à la

valorisation architecturale des façades du bâti privé qui est un vecteur de valorisation du cadre de vie.

- En parallèle, certaines portions de la rue Poincaré porteuses d'activités (commerces, services, etc.) doivent être maintenues. L'installation de nouveaux établissements doit donc être envisagée dans une logique

d'intensification et de concentration de ces secteurs. A ce titre, une attention particulière devra être portée sur la rénovation ou la transformation des rez-de-chaussée historiquement commerciaux.

- La reconfiguration / rénovation de l'espace public doit amener à redéfinir une rue « habitée » où la voirie est partagée entre habitants, usagers et automobilistes. Le quartier garnison : un axe à restructurer
- Le quartier garnison, déjà porteur d'un nombre important d'équipements et de services sur la commune, doit faire l'objet d'un maintien et d'une intensification de ces équipements. Cette concentration permet notamment d'éviter la dispersion des services qui induit l'usage systématique de la voiture.
- L'axe constitué des avenues du Maréchal Leclerc, du Maréchal Joffre, d'Albert Schweitzer et de la rue du Pratel, apparaît comme un lien structurant entre le cœur de bourg, le quartier garnison et la rue Poincaré. Son traitement doit s'inscrire dans une stratégie globale de mobilité douce à l'échelle de la commune.

Article 3 – Orientation stratégique et périmètres d'ORT

3.1 Orientations stratégiques

Pour guider l'action publique au cours du programme, les collectivités signataires se dotent d'un ensemble d'orientations stratégiques. Ces orientations stratégiques rassemblent les actions à entreprendre et visent prioritairement les périmètres d'ORT. La présente convention fixe les orientations stratégiques suivantes :

Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat

Cette ambition est un défi majeur pour le territoire, c'est le premier levier d'attractivité. L'habitat est un axe primordial de cohérence, au titre notamment de la lutte contre l'habitat indigne. Il s'agit de trouver des solutions pour habiter de nouveau dans ce territoire, attirer des actifs, conserver les ménages jeunes avec des produits de logements adaptés en confort et en prix.

A. Démarches engagées par la CASAS

La Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ayant la compétence en matière d'Habitat a engagé plusieurs actions en faveur de l'habitat concernant l'ensemble du territoire :

- Une Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour une période allant du 1er juin 2021 au 31 mai 2023. Les enjeux sont nombreux notamment :
 - L'aide aux propriétaires occupants aux ressources modestes ou très modestes dans la lutte contre la précarité énergétique, l'adaptation des logements aux personnes âgées et/ou handicapées et la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé.
 - Aide aux propriétaires bailleurs (soumis à une convention avec l'Anah à un plafonnement des loyers) pour les actions de diminution du taux de vacance et d'amélioration de la qualité globale du parc logements locatifs.
 - Aide aux copropriétés pour les rénovations et la réhabilitation des parties communes.
- Un Programme Local de L'habitat (PLH) est en cours d'élaboration sur l'ensemble du territoire de la CASAS. Ce document stratégique intercommunautaire, visant au développement et à l'équilibre du territoire, tient compte de l'évolution démographique et économique, de l'évaluation des besoins des habitants actuels et futurs, de la desserte en transports, des équipements publics, de la nécessité de lutter contre l'étalement urbain. Toutefois, il ne faut pas omettre le fait que le PLH s'inscrit dans un contexte plus large que le seul territoire de l'EPCI puisqu'il tient compte des options d'aménagement déterminées par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

B. Démarches engagées sur Saint Avold et Morhange

Une Opérations Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH-RU) dans le cadre du dispositif « Action Cœur de Ville » a été signée le 11 août 2021. Elle a donné lieu à de nombreux échanges avec l'Anah et les services de l'Etat permettant ainsi de déterminer les différents objectifs de réhabilitation. Des actions de communication et d'information des habitants ont été réalisées. Des permanences mensuelles sont organisées au siège de la CASAS les 3èmes vendredis du mois de 10 h à 12 h et à France Services de Morhange les 1ers jeudis de 14h à 16h. Des informations sur le site internet de la CASAS, dans le bulletin intercommunal et dans la presse ont notamment été publiées. Un boîtage a été réalisé par la CASAS dans le périmètre ORT de Saint-Avold afin de mettre en avant le dispositif de l'OPAH-RU encore trop méconnu de nos jours. C'est plus de 300 plaquettes de présentation du dispositif qui ont été distribuées lors de ce boîtage.

La démarche s'engage également sur la commune de Morhange dans le cadre du dispositif « Petites villes de demain » avec l'achèvement de l'étude pré-opérationnelle qui donnera lieu à la signature d'une convention avec la Communauté d'Agglomération et l'ANAH en janvier 2023.

L'ambition d'une manière générale sur les OPAH-RU est d'adapter l'offre d'habitat au marché et de franchir dans ce domaine un pas dans l'attractivité du territoire et la visibilité de l'action publique. Seront visés en priorité :

- La reconquête de logements vacants, en termes quantitatifs et qualitatifs,
- La mise aux normes de logements insalubres et inconfortables, avec une priorité à la lutte contre la précarité énergétique,
- L'accompagnement des propriétaires aux nouveaux usages pour la réduction de la consommation énergétique,
- L'éradication d'un parc indigne ou d'insalubrité irrémédiable,
- L'intervention sur les copropriétés fragiles et dégradées,
- La requalification d'îlots entiers et d'immeubles dégradés via des études de repérages,
- Une forte visibilité sur des opérations d'une certaine ampleur dans le cœur de ville,
- Une attention particulière au maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées.

Cet axe pour les deux programmes de revitalisation Saint-Avold et Morhange se traduit par les objectifs suivants :

- Redonner envie d'habiter en centre-ville (réhabilitations progressives, résorption de la vacance, apporter le confort nécessaire aux habitants,...)
- Restructurer les îlots les plus dégradés (cibler les secteurs stratégiques et orienter leur mutation, complément dans le parcours résidentiel,...)

Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré

A. Les actions engagées par la CASAS

Le développement économique et plus précisément le commerce constitue le 2ème levier important avec des actions qui se rapportent principalement à la revitalisation des commerces. Il doit s'entendre sur différentes échelles :

- Le commerce de proximité qui dialogue avec le centre-ville habité et la fidélisation de cette clientèle (en réponse à l'enjeu de stabilité de ces habitants)
- Le commerce de consommation qui attire au-delà de la population habitante avec l'enjeu de différenciation du centre-ville par rapport à la périphérie par son identité, son ambiance et son offre.

Cette identité qui permettra de ne pas être en concurrence avec les commerces de périphérie mais dans une certaine complémentarité. La nécessité de cet équilibre devra contribuer à réimplanter des commerces à haute valeur ajoutée de produits issus du terroir et des circuits courts.

- La prise en compte des nouvelles pratiques en accompagnant les commerçants d'aujourd'hui à la vente à distance. La digitalisation des pratiques au niveau du service rendu doit être un axe fort de cet enjeu.

Les acteurs économiques des centralités doivent s'adapter à l'évolution des pratiques sociales et résidents. Cette mutation est indispensable en raison de l'évasion de la clientèle locale vers d'autres centres de services. A cet effet, la CASAS s'appuie sur des dispositifs d'aides directes aux acteurs économiques en lien avec le réseau animé par la Région Grand Est ainsi que sur les ressources et les compétences départementale Moselle Attractivité, la CCI et de la CMA de Moselle.

B. Les ambitions de Saint Avold et de Morhange

En décembre 2020, dans le cadre du programme cœur de ville de Saint - Avold, la commune a recruté un manager de commerce. Son rôle est de proposer des actions pour redynamiser le tissu local, attirer des investisseurs et contribuer à une certaine cohésion par le biais d'animations diverses. Des objectifs sont fixés pour rendre la ville plus attractive.

En décembre 2021, pour répondre à son objectif communal de revitalisation du commerce de centre-ville la Commune de Morhange a signé une convention de partenariat avec ALEXIS Grand Est. Cette association a comme vocation et activité l'accompagnement à la création et le suivi d'entreprises, notamment TPE/PME. A ce titre ALEXIS-Grand Est a développé et décliné son concept de « commerce à l'essai » permettant à des entrepreneurs ou futurs entrepreneurs commerçants de s'installer dans un lieu de vente physique à des conditions avantageuses et en bénéficiant d'un appui.

L'objet du partenariat et des engagements de chacune des parties est de dynamiser le centre-ville en prenant en référence les dispositions régissant les couveuses d'entreprises qui se traduit par :

- l'implantation de nouveaux commerces et services artisanaux indépendants,
- le développement d'activités commerciales existantes,
- l'accompagnement des artisans et commerçants dans le cadre de la digitalisation de leur activité
- la sensibilisation des commerçants / artisans concernés à la préparation de la cession de leur entreprise.

L'accompagnement individualisé des entrepreneurs et la mise à disposition de locaux pour faire réussir leurs projets, constitueront le socle de la démarche.

Perspectives

Cet axe pour les deux programmes de revitalisation Saint-Avold et de Morhange se traduit par les objectifs suivants :

- Améliorer l'attractivité des deux centralités, revitaliser les commerces et lutter contre la vacance,
- Accompagner les commerces et activités de proximité dans les mutations auxquelles ils sont confrontés,
- Anticiper les évolutions et demandes d'implantation d'activités nouvelles,
- Intensifier les axes commerçants et installer un parcours chaland attractif.

Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

A. Les actions engagées par la CASAS

La Communauté d'Agglomération Saint Avold Synergie compétente dans le domaine du transport, a développé depuis septembre 2020 le nouveau réseau de transport public couvrant l'ensemble du territoire communautaire « Transavold, la Synergie des mobilités » en y intégrant le réseau « Tran'school ».

B. Les ambitions de Saint Avold et de Morhange

Le centre-ville de Saint-Avold n'est pas épargné par les nombreux dilemmes des quartiers qui veulent être les plus accessibles possible aux véhicules, avec des flux traversants importants, tout en souhaitant plus de rues apaisées pour mieux capter les consommateurs.

L'ambition est de revoir la place laissée à la voiture pour davantage de visibilité des espaces dédiés aux autres usagers. Une fois bien stationné, l'automobiliste devient piéton durant quelques instants. Il doit alors se sentir à l'aise dans ses parcours, sécurisé et proche de toutes les commodités. Par ailleurs, les capacités de stationnement apparaissent suffisantes, mais leur visibilité requiert un effort de signalétique. Les cyclistes, eux-aussi, seront accompagnés pour une facilité d'usage. Dans une volonté de mieux relier les quartiers voisins du centre-ville, les aménagements en faveur du vélo ne pourront qu'être bénéfiques pour ces trajets de proximité. La logique d'implantation géographique de la ville dans son fond de vallée permet de rejoindre sans effort les équipements situés à l'ouest, depuis le centre-ville.

Morhange est une commune de petite taille permettant de réaliser des déplacements à pied pour se rendre d'un point à un autre. Des réflexions d'aménagement et des projets sont en cours pour encourager la mobilité sur le territoire, avec le projet 1001 gares et la plateforme multi modale avec le développement dans sa globalité.

Une étude globale relative à la mobilité au sein de la commune permettra de définir une offre de stationnement globale et structurée, d'élaborer un plan vélo, de repenser le plan de circulation ou encore d'aménager les espaces publics en faveur des mobilités douces.

Cet axe se traduira sur les deux centralités par les objectifs suivants :

- Donner tout le confort nécessaire aux piétons et cyclistes
- Améliorer la gestion des accès routiers, des flux traversants et des stationnements
- Développer les aménagements cyclables pour favoriser les déplacements en vélos et VAE
- Améliorer la communication auprès des administrés du territoire intercommunal sur le TAD

Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

A. Les ambitions portées par la CASAS

L'engagement dans la transformation des espaces publics des centres-villes est un projet construit sur l'existant tout en intégrant de nouvelles pratiques. L'ambition de ce projet ne se situe pas seulement dans les investissements financiers mais aussi dans la volonté de réaliser un projet qualitatif. L'attractivité d'une ville provient en effet de la manière d'aménager et de répondre à la vie quotidienne des habitants avec tous les services, la gestion du stationnement à l'accès aux monuments, de l'entretien à l'évènementiel.

B. Les ambitions de Saint Avold et de Morhange

L'identité du centre-ville de Saint-Avold est marquée par une densité bâtie élevée, un patrimoine architectural riche et varié, mais aussi un manque d'espaces naturels ou paysagers. Certains éléments de la trame verte et bleue traversant le centre-ville sont aujourd'hui peu perceptibles. L'eau est bien présente dans les fontaines, mais invisible sur le tracé historique de la Rosselle. Les atouts patrimoniaux sont nombreux mais ils ne sont pas mis en valeur. L'idée d'un parcours historique pourrait cibler les lieux ou monuments caractéristiques de la cité, en particulier avec son abbatale, et pourrait mieux les mettre en lumière. Au-delà des édifices majeurs, chaque façade, dans le lien qu'elle établit avec le profil de la rue et la succession des bâtiments, s'intègrent dans l'image globale du centre-ville. Pour sauvegarder un ensemble cohérent et harmonieux, la collectivité pourra orienter et guider chaque projet qui vient faire évoluer le contexte bâti.

En outre, la ville de Morhange présente des espaces publics caractéristiques de l'histoire de la commune et constitutifs de son patrimoine, une part importante d'espaces verts liés à la trame végétale de la commune. L'objectif est de se concentrer sur l'espace public qui a beaucoup évolué depuis 50 ans et sur lequel les évolutions des modes de vie sont visibles (place dominante de la voiture, résultat d'une augmentation continue de la voiture). Il s'agit maintenant sans créer de zone exclusive, de laisser la possibilité d'occuper l'espace différemment selon les activités et des temporalités spécifiques.

Cet axe se traduira sur les deux centralités par les objectifs suivants :

- Révéler les beautés des deux villes, leur patrimoine et les ambiances urbaines
- Valoriser un cadre de vie plus vert en rendant accessibles les espaces de nature

Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

A. Les actions portées par la CASAS

En 2016, la communauté d'agglomération de Saint Avold Synergie a créé la Maison de Services au Public à l'Hôtel communautaire de Morhange. Cette Maison de services au Public, labellisée par l'Etat, est la première en Moselle à être portée par une intercommunalité. Le 1er février 2020 la MSAP de Morhange a été labellisée « France Services » par l'ANCT.

Les habitants de Morhange et des alentours bénéficient d'un accès privilégié aux services à la population. Ils sont informés sur les offres et services rendus, accompagnés, orientés et aidés par deux agents formés de la France services

Cette France services est une vitrine du service public pour l'intercommunalité. L'offre a été complétée par une nouvelle France services à l'Hôpital et Folschviller (antenne), labellisée en juillet 2022.

B. Les ambitions de Saint Avold et de Morhange

Le centre-ville de Saint-Avold a maintenu une grande partie de ses équipements dans ou à proximité du centre-ville. Les fonctions administratives, culturelles, sportives ou même les services à la personne génèrent des flux importants qui profitent aux autres activités. Certains équipements ou services doivent encore être renforcés pour mieux répondre aux attentes et aux évolutions de la population (soins des seniors, télémédecine, formation des jeunes adaptée aux besoins du territoire, initiatives des associations locales, ...). Même dans une ville formée d'une somme de quartiers presque autonomes, la centralité a toute sa place pour être le lieu d'implantation privilégié de toutes ces nouvelles destinations pour les habitants. Il n'en sera que plus attractif et rayonnant.

D'un point de vue touristique, la présence du cimetière américain doit pouvoir être une clé d'entrée dans un parcours vers le centre-ville, avec une offre complémentaire en s'appuyant notamment sur la restauration ou l'hôtellerie. Le bourg centre conserve des activités commerciales associées à des services de proximité qui contribuent à maintenir une certaine forme d'attractivité malgré la zone d'activité de Morhange.

Par ailleurs, cette dernière constitue avec la zone industrielle un pôle d'emplois et de consommation important. Ces dynamiques en périphérie et au centre doivent faire l'objet d'une attention particulière quant à l'équilibre et la complémentarité entre elles.

Au Sud de Morhange, le nouveau collège et l'installation du futur complexe sportif à proximité des terrains de sport définissent un pôle éducatif et sportif important à l'échelle du territoire. De la même façon, l'étang de la Mutche et ses infrastructures sont à considérer comme un pôle de loisirs dont l'attractivité dépasse le banc communal.

Cette répartition des activités dans la ville de Morhange doit être interrogée au regard des polarités qu'elle génère et des liaisons possibles en matière de déplacement et de parcours pour les usagers.

Cet axe se traduira sur les deux centralités par les objectifs suivants :

- Étoffer l'offre de services publics
- Améliorer la qualité et le rayonnement des équipements

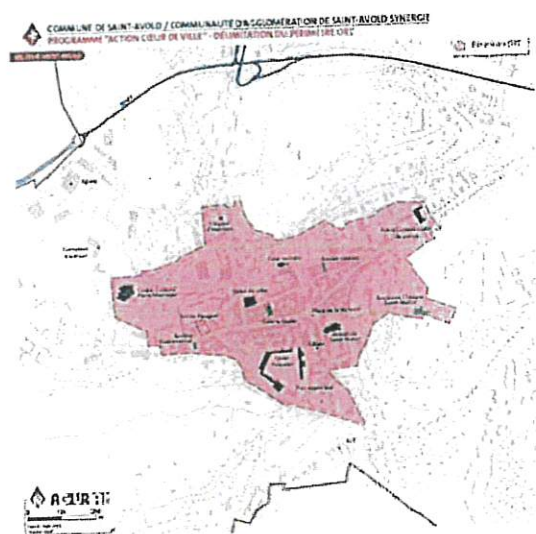
3.2 Périmètres d'ORT

Compte-tenu de données d'études et de l'analyse des enjeux et spécificités de chaque centre-bourg et afin de cibler l'application des orientations stratégiques, la définition du périmètre d'ORT est réalisée en cohérence avec les outils juridiques et fiscaux proposés dans ce cadre. Au sein de la Communauté d'agglomération de Saint-Avold Synergie, c'est un périmètre d'ORT multisites qui a été retenu.

- Le périmètre de la ville de Saint Avold (cf Annexe 5)

Depuis 2018, la Commune de Saint-Avold et la CASAS se sont engagées dans un programme de revitalisation du centre-bourg. Avec le concours de l'AGURAM, un périmètre d'analyse et d'intervention a été fixé. Il recouvre le centre-ville de Saint-Avold, qui s'étend du Centre culturel Pierre Messmer (à l'ouest) jusqu'au nouveau Commissariat de police (à l'est) et du Tribunal (du nord) jusqu'au parc municipal (au sud) soit le centre-historique de la commune. Il concentre les activités commerciales et de services de la commune mais est aujourd'hui en mutation et souffre de dysfonctionnements urbains et sociaux.

La Convention-cadre « Action Cœur de Ville » transposée en Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) apparaît comme l'occasion de combler ce déficit de notoriété. Il s'agira de reconquérir une image à la fois interne (auprès de ses habitants, actifs, usagers) et externe (usagers extérieurs, touristes, entreprises). Une réflexion stratégique sur le positionnement de l'EPCI, de son image, son marketing territorial est à engager afin d'en ressortir des concepts qui résumeront son image.

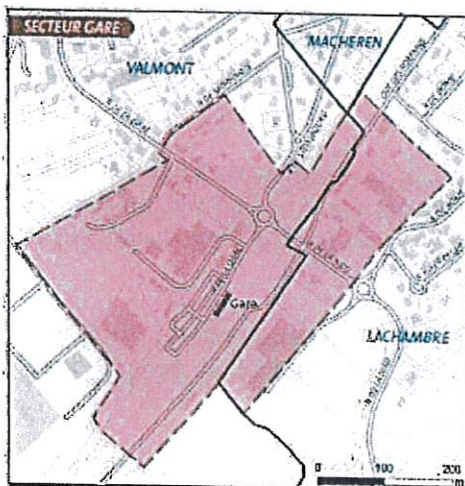


Ainsi, conformément à l'avenant à la Convention-cadre « Action Cœur de Ville », il a été convenu de la mise en place d'une stratégie de redynamisation du centre-ville de Saint-Avold avec un secteur concernant le centre-ville de Saint-Avold, regroupant les principales rues qui participent à l'attractivité du noyau urbain. Ce périmètre ORT étant basé sur plusieurs constats du diagnostic et répondant aux grands enjeux fixés par la collectivité.

➤ Le périmètre de la gare de Valmont/Lachambre (cf Annexe 5)

Il avait été convenu que le secteur de la gare qui se trouve à trois kilomètres de Saint-Avold ferait l'objet d'un second périmètre. Le secteur de la gare accueille plusieurs activités dans un tissu urbain peu structuré et en voisinage de quartiers résidentiels. Le site possède plusieurs bâtis vides (ancienne brasserie, entrepôts) et des terrains libres proches de la gare, qui incitent à repenser la composition urbaine dans son ensemble.

Il y a des volontés intercommunales de regroupement de certains services au niveau du secteur de la Gare (Hôtel communautaire, Hôtel d'entreprise, agence postale, pôle d'échange multimodal, services bancaires, réhabilitation de l'ancien hôtel de la gare). Les hypothèses d'intensification du site sont nombreuses.

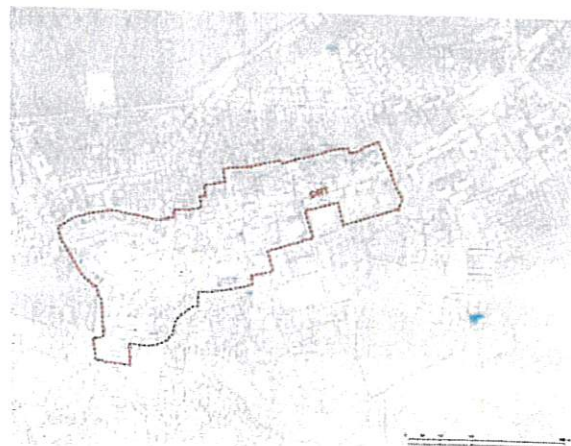


L'objectif de cette démarche est triple :

- Mettre à disposition une connaissance des indicateurs urbains propres à l'émergence d'une dynamique de projet autour de la gare (intérêts en matière de mobilité, de foncier, de services et d'activités, d'habitat et d'espaces publics) ;
- Définir les conditions de valorisation des espaces par une approche intégrée de développement urbain (et réflexion programmatique préalable) ;
- Proposer aux collectivités un ensemble de recommandations et les moyens de leurs mises en œuvre.

➤ Le périmètre de Morhange centre (cf Annexe 6)

Compte-tenu de données d'études sur les différentes thématiques (habitat, commerce artisanat, mobilité, cadre de vie et patrimoine architecture) et l'analyse des enjeux de revitalisation du centre bourg de Morhange, avec le concours du CAUE un périmètre d'intervention a été fixé en cohérence avec les outils juridiques et fiscaux proposés dans ce cadre.



Le périmètre centre bourg centre s'articule autour de 3 axes majeurs :

- Le cœur de Bourg (rue porte de France, rue Castelnau, place de la République,...)
- La rue Poincaré jusqu'à la rue des Dragons
- La rue des équipements

➤ Le périmètre de la gare de Morhange (cf Annexe 6)

Le périmètre de la gare représente un enjeu majeur pour la commune, un projet de développement du site est en cours d'élaboration en collaboration avec la Région Grand Est, la CASAS, gare et connexion et la poste avec la création d'un pôle multimodal, d'une place des services, d'une hall produit du terroir et d'un espace mémoriel retraçant les trois guerres que Morhange a traversées.



Article 4 – Les plans d'actions (cf Annexe 2)

Des orientations détaillées ci-avant découle les plans d'actions qui sont la traduction opérationnelle des projets de revitalisation et se déclinent en actions des collectivités et des acteurs territoriaux. Ils ciblent prioritairement le cœur de ville de Saint-Avold et petites villes de demain de Morhange plus particulièrement les périmètres ORT décrits ci-dessus.

Conformément à sa vocation de renforcer les centralités du territoire de la CASAS, les plans d'actions de chaque programme sont cependant conçus de façon à répondre aux enjeux qui se posent à l'ensemble de l'intercommunalité. Des actions en réseau sont donc prévues afin de garantir la cohésion territoriale par les projets.

Ces documents évolutifs consistent en la compilation des fiches actions validées et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions des plans d'actions sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de spécifique du programme concerné, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

4.1 Les actions

Les actions des programmes « Cœur de Ville » et « Petites villes de demain » sont décrites dans des fiches actions recensées en annexes 1 et 3 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du PTRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans les programmes Action cœur de ville et Petites villes de demain sont validées par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction des programmes de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet et transmise à la direction des programmes de l'ANCT.

4.2 Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Le poste du chef de projet Petites villes de demain est financé par l'ANAH 50% et par la Banque des territoires pour 25 % dans le cadre de l'engagement de la collectivité dans une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1 Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels et ne valent pas accord final. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2 Le territoire signataire

En signant cette convention, les communes de Saint-Avoid et de Morhange assument leurs rôles de centralités au bénéfice de la qualité de vie des habitants des communes et des territoires alentours, et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, de la Définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités (Villes et intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

Pour la CASAS :

- Un élu référent de la Commission Promotion et Mise en valeur de l'attractivité des centres-bourgs, Action Cœur de Ville
- Le Directeur Général des Services
- Le service Commerce, Habitat, Développement Economique

Pour la Ville de Saint Avold :

- Un élu référent de la commission attractivité, commerce, entrepreneuriat, cœur de ville.
- Le directeur général des services
- Le chef de projet ACV

Pour la ville de Morhange :

- Un élu référent Petites Villes de demain
- La Directrice Générale des Services
- Le chef de projet Petites villes de demain

Les communes signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.
Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- L'Etat mobilisera les crédits DETR/DSIL/FNADT pour accompagner financièrement les projets d'investissements portés par les collectivités et inscrits dans la présente convention, selon les règles d'intervention propres à chaque fonds, et sous réserve de disponibilité budgétaire.
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Engagements de la Région Grand Est

La Région Grand Est, en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

S'agissant plus particulièrement des communes de Saint Avold et de Morhange, elles ont été identifiées comme centralités urbaine et rurale dans le cadre de la politique régionale d'aménagement du territoire. A travers le dispositif « soutien aux centralités rurales et urbaines », la Région Grand Est a souhaité mettre en œuvre une stratégie de soutien, visant à aider les communes rurales à développer ou à rétablir leurs fonctions de centralité dans leur territoire et à améliorer la qualité de vie dans le cadre d'un projet global de redynamisation. Elle mobilisera également pour ces collectivités, le cas échéant, les crédits de la Banque des Territoires dont elle a la gestion dans le cadre des programmes nationaux de l'Etat Action cœur de ville et Petites villes de demain.

6.5 Engagements du Département

« Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, étudiera les actions visées par le programme en fonction des dispositifs adoptés par le Conseil Départemental.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à étudier de manière particulière les actions et projets du programme compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Conseil départemental s'engage à participer au réseau des partenaires du programme, à mobiliser ses services et ses filiales notamment MATEC (Moselle Agence Technique), CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement), SODEVAM (Société de Développement et Aménagement de la Moselle) et en partenariat avec les EPCI, Moselle Attractivité et Moselle Fibre et ses politiques en vigueur en particulier le dispositif Ambition Moselle. »

6.6 Engagements de la Caisse des Dépôts et Consignation - Banque des Territoires

La Caisse des dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la banque des territoires, contribue à la mise en œuvre effective des Programmes « Cœur de Ville » et « Petites villes de Demain » en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leurs intercommunalités en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques
- Financer sous forme de prêts en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les

communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des ORT

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers les comités de projet Petites Villes de Demain et Action Cœur de Ville, dénommé via cette convention « comités spécifiques », une instance de proximité au sien de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC de la Banque des territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

6.7 Engagements de l'Etablissement Public Foncier de Grand Est

L'Etablissement Public Foncier de Grand Est s'engage à accompagner les centres-bourgs cibles d'une part, et la CASAS d'autre part, sur les projets qui pourraient le concerner dans le cadre notamment de sa politique « Intervenir dans les centres villes et cœurs de bourgs » inscrite dans son PPI 2020- 2024. Cela pourra se matérialiser par un apport/soutien en ingénierie, en particulier sur les thématiques de maîtrise foncière, ou par la conduite d'études de programmation et travaux de purge et curetage.

Chaque projet sera examiné individuellement et sera accompagné dans la mesure des moyens techniques et financiers de l'EPFGE. Une convention opérationnelle sera signée, le cas échéant, entre la Communauté d'Agglomération, la/les commune(s) cibles concernées et l'EPFGE.

L'intervention de l'EPFGE est complémentaire à celles déjà mobilisées ou en cours de mobilisation, en faveur de Saint-Avold et Morhange d'une part et de la CASAS d'autre part.

6.8 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

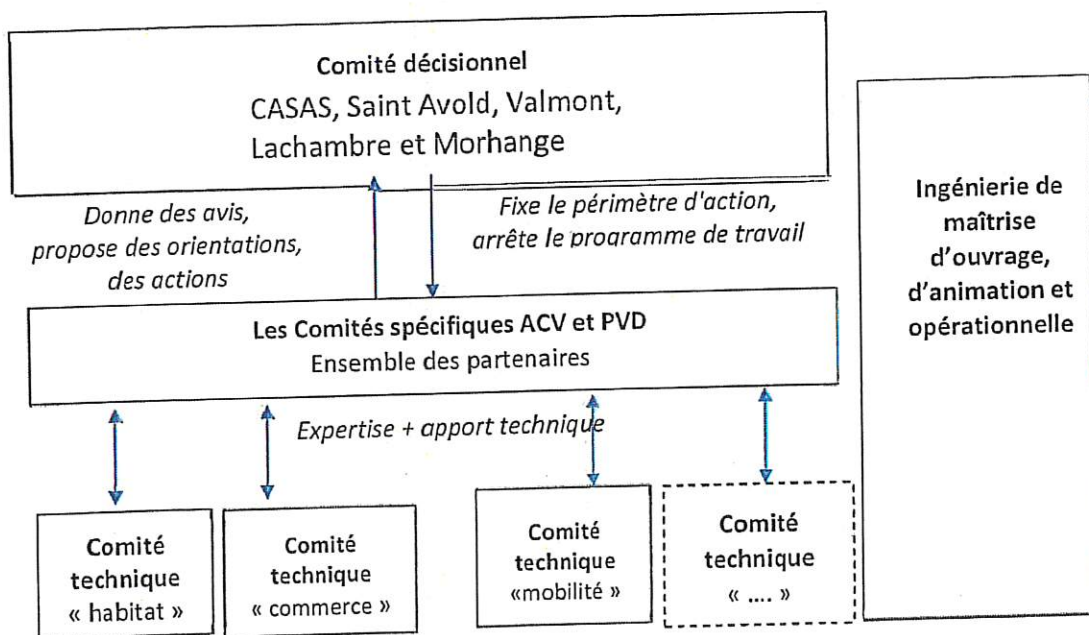
6.9 Maquettes financières (cf annexe 4)

Les maquettes financières pluriannuelles sont établies à la signature de la convention cadre. Elles sont mises à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. Les maquettes financières annuelles (consolidation au 31 décembre) sont adressées chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction des programmes ACV et PVD de l'ANCT.

Article 7 – Gouvernance des programmes ACV et PVD

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie. Pour assurer l'ordonnancement général des programmes Cœur de Ville de Saint Avold et Petites villes de demain de Morhange ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités (communes et intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après.

Le mode de gouvernance envisagé se veut « inclusif et cohésif ». Il propose une approche partenariale avec les différents acteurs sociaux, économiques et politiques.



7.1 Le comité décisionnel

Le comité décisionnel réunira les élus de la CASAS ainsi que les élus représentant les communes concernées Saint Avold, Valmont, Lachambre et Morhange. Il décide des stratégies et fait le point sur l'avancement du projet de revitalisation. Il réunit :

- Le comité spécifique ACV de Saint Avold, Valmont, Lachambre
- Le comité spécifiques PVD de Morhange
- Les comités techniques thématiques.

Il rendra les arbitrages qui dépassent les responsabilités des comités spécifiques. Il adaptera les propositions d'action de ces derniers en fonction des contraintes techniques et financières. Il informe régulièrement les Conseils municipaux et le Conseil communautaire. Il se réunira une fois par an.

Ses membres seront :

- Le Président de la CASAS, le Maire de Saint Avold, le Maire de Morhange, le Maire de Valmont, le Maire de Lachambre
- Les adjoints et les vice-présidents concernés,

- L'ingénierie de maîtrise d'ouvrage, d'animation et opérationnelle concernée.

7.2 Les comités spécifiques ACV et PVD

Les comités spécifiques sont constitués de l'ensemble des représentants des partenaires institutionnels et privés intéressés pour chaque programme ACV et /ou PVD.

Lieux d'échanges et de débats, ils sont destinés à être le véritable moteur des opérations. Ils siègeront au moins une fois par an pour :

- Apporter leur expertise et leurs idées nouvelles au comité décisionnel et proposer les adaptations nécessaires des projets.
- Valider l'évaluation annuelle des programmes ACV et PVD, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et les programmations des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution des programmes ACV et PVD en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Les comités spécifiques sont présidés par le Président de la CASAS ou son représentant. Ils sont secondés par :

- Le Maire de Saint Avold ou son représentant pour le comité spécifique du programme ACV ;
- Le Maire de Morhange ou son représentant pour le comité spécifique du programme PVD.

Les maires de Valmont et de Lachambre ou leurs représentants y participent.

Le préfet de département ou son représentant y participe nécessairement. Sont systématiquement invités aux comités spécifiques ACV et PVD :

Administrations :

- La Sous-préfecture de Forbach/ Boulay-Moselle
- L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)
- Les services de l'Etat (DDT ou tout autre direction de l'Etat au besoin)

Collectivités territoriales :

- La Région Grand Est
- Le Conseil Départemental de la Moselle

Établissements publics :

- La Caisse des Dépôts – Banque des Territoires
- L'Établissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE)
- Le Comité Syndical du SCOT de Val de Rousselle
- L'ADEME
- Le Cerema

Chambres consulaires :

- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Moselle Métropole Metz
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Moselle

Autres partenaires institutionnels et privés :

- L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de Moselle
- Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Moselle

- L'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM)
- Moselle Agence Technique (MATEC)
- La SODEVAM
- Les bailleurs sociaux (Moselis, CDAC, Vivest,...)
- La CAF de la Moselle
- La Mission Locale
- Les associations de Commerçants et Artisans Saint Avold et de Morhange
- Les « usagers » (population à travers le monde associatif...)

7.3 Les comités techniques thématiques

Des comités techniques thématiques seront constitués au besoin pour travailler sur les projets de chaque programme ; « Habitat », « Commerce », « mobilité », ...

Ils réuniront les associations, institutions, organismes ou individus spécialisés dans les domaines concernés.

Ils réuniront par exemple :

- comité technique « Habitat » : DDT 57, ANAH, bailleurs sociaux, Adil 57, MATEC, CAUE Moselle, EPFGE, ...
- comité technique « Commerce » : Associations des commerçants, CCI, CMA, Moselle Attractivité ...
- comité technique « mobilité » : CASAS, opérateurs, Région, Département,

Ils travailleront et apporteront leur expertise technique sur une problématique spécifique. Ils vérifieront l'adaptabilité sur le terrain des propositions du comité décisionnel et réfléchiront aux adaptations nécessaires. Ils se réuniront selon les besoins.

Ses membres seront :

- Élus volontaires de la commune concernée,
- Représentants d'associations, d'institutions, d'organismes ou personnalités qualifiées dans le domaine concerné.

7.4 L'ingénierie de maîtrise d'ouvrage

Une ingénierie de maîtrise d'ouvrage, d'animation et opérationnelle, constituée des services de la CASAS, des services des communes de Saint Avold et de Morhange d'une part et de ceux des partenaires nationaux et locaux d'autre part, sera chargée d'animer les comités et de mettre en œuvre de manière concrète et opérationnelle les orientations du Comité de Pilotage.

L'ingénierie mise en œuvre dans le cadre de ce programme repose sur les postes suivants :

- Deux chargés de mission au niveau du service habitat/commerce sous la direction du Directeur Général des Services, au niveau de la Communauté d'Agglomération.
- Le Chargé de mission de la CASAS
- Le Directeur adjoint de la Ville de Saint Avold
- Le Manager de commerces de Saint Avold
- Le Chef de Projet petites villes de demain de Morhange

Article 8 - Suivi et évaluation des programmes ACV et PVD

Des tableaux de bord de suivi des différents programmes décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...) seront établis et régulièrement renseignés. Ils seront tenus à jour par chaque collectivité. Ils seront examinés par les services de l'Etat et présentés en synthèse au comité décisionnel.

Les dispositifs d'évaluation, articulés sur plusieurs niveaux (intégralité des programmes, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement,

feront l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité décisionnel.

Article 9 - Résultats attendus des programmes ACV et PVD

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à la une desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les objectifs détaillés et les indicateurs sont mentionnés dans chaque fiches actions.

Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Les Communes sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec les programmes Action cœur de ville ou Petites villes de demain : logo ANCT/ACV ou ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financements propres à chaque Partie.

Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026. Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 12 – Evolution et mise à jour des programmes ACV et PVD

Les programmes ACV et PVD sont évolutifs. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires des programmes et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 13 - Résiliation des programmes ACV et PVD

D'un commun accord entre les parties signataires et après avis favorable du comité décisionnel, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 14 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Strasbourg à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis à la juridiction du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Signé à, le.....

Enexemplaires



L'engagement des partenaires ci-après porte sur les programmes ACV de Saint Avold et PVD de Morhange de la présente convention d'Opération de Revitalisation du Territoire multisites :

ETAT	ANAH	Communauté d'Agglomération Saint Avold Synergie
Laurent TOUVET Préfet de la Moselle	Maud BADUEL Déléguée adjointe de l'ANAH en Moselle	Salvatore COSCARELLA, Président de la CASAS
Commune de Saint Avold	Commune de Valmont	Commune de Lachambre
René STEINER Maire de Saint Avold	Salvatore COSCARELLA Maire de Valmont	Sébastien CLAMME, Maire de Lachambre
Commune de Morhange	Région Grand Est	Conseil départemental de la Moselle
Christian STINCO Le Maire	Franck LEROY Le Président	Patrick WEITEN Le Président
Caisse des Dépôts et Consignations		Etablissement Public Foncier de Grand Est
La Directrice Régionale Grand Est, Magali DEBATTE		Le Directeur général, Alain TOUBOL

L'engagement des partenaires ci-après porte sur le volet ACV de la présente convention qui vaut également prolongation de la convention ACV de Saint-Avold 2023-2026

Action Logement	Association des commerçants et artisans de Saint-Avold et environs	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Moselle
Caroline PERRIOT Directrice régionale Grand Est	Catherine SCHUBHAN Présidente	Philippe FISCHER Président
CCI Moselle Métropole Metz	Office du Tourisme	Moselis
Fabrice GENTER, Président	Martine LUDMANN, Présidente	Éric MICHEL Directeur général
CDC Habitat Sainte-Barbe	Vivest	Eurométropole Metz Habitat
Guillaume EXINGER Directeur général	Jean-Pierre RAYNAUD Directeur général	Pascal COURTINOT Directeur Général

ANNEXES

Annexe 1 Fiches actions du programme ACV de Saint-Avold

Annexe 2 Plan d'actions du programme PVD de Morhange

Annexe 3 Fiches Actions du programme PVD de Morhange

Annexe 4 Maquette financière du programme PVD de Morhange

Annexe 5 Périmètre ORT Saint-Avold centre/Gare de Valmont/Lachambre

Annexe 6 Périmètre ORT Morhange centre/Gare

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



Annexe 1

Fiches actions du programme Action Cœur de Ville de Saint Avold

FICHE ACTION N° 1	Ingénierie du programme (étude, animation et suivi transversal)
-------------------	---

AXE DE RATTACHEMENT	AXE N°1	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
OBJECTIF DE RATTACHEMENT	Réaliser une étude thématique et une approche transversale en matière d'innovation, de transition énergétique et environnementale, smart-city	
DATE DE SIGNATURE	15 octobre 2018	
CALENDRIER PREVISIONNEL	Début : octobre 2018	Fin : fin 2025
DESCRIPTION GENERALE	<p>Action mature de la convention-cadre <u>Suivi des comités techniques :</u> La démarche Action Cœur de Ville insiste sur la mise en place de comités techniques thématiques, regroupant les partenaires autour de leurs sujets de prédilection. Il s'agit de proposer des techniques d'animation et une assistance pour calibrer au mieux leur déroulement avec les attendus de la démarche (qui questionner, comment et pourquoi). Il s'agit aussi de ne pas perdre le fil des échanges, suite à la mise en place du comité de projet le 17 juillet 2018, en ciblant bien les interlocuteurs, partenaires et leur intégration possible au dispositif, dans une démarche au long cours.</p>	
OBJECTIFS	<p><u>Un diagnostic transversal :</u> Il s'agit de collecter et d'analyser tous les éléments de contexte, posant les grandes lignes de compréhension du centre-ville. Cette phase peut intégrer la rencontre des acteurs du territoire, des entretiens avec des élus référents à la Ville de Saint-Avoid ou à la Communauté d'agglomération Saint-Avoid Synergie, et des prises de contact avec les techniciens concernés par les différentes thématiques abordées (Habitat et Foncier, Commerce et Attractivité, Mobilité et Stationnement, Espaces publics et Patrimoine, Services et Équipements, etc...)</p> <p><u>La rédaction du plan d'actions :</u> L'objectif est la production d'un plan d'actions pour 2019. Il devra référencer chaque action proposée, en lien avec les axes de travail de la démarche. La collectivité peut faire le choix de co-construire ce plan d'actions avec les services de la collectivité, pour un lien direct avec la rédaction des « fiches actions », annexées à la convention ACV (par voie d'avenant). Le plan d'actions</p>	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



	découlera des propositions émises à la fin de la phase de diagnostic, en réponse aux enjeux identifiés, ainsi que des débats lors des groupes de travail.
INTERVENANTS	Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Avold, Communauté d'Agglomération
	Partenaires : Banque des Territoires, AGURAM (suivi et animation), CASAS, Ensemble des partenaires financeurs et des partenaires locaux
BUDGET GLOBAL	60 000 €
MODALITE DE FINANCEMENT	Banque des Territoires : 18 000 € (30%) CASAS : 21 000 € (35%) Ville : 21 000 € (35%)
INDICATEUR D'AVANCEMENT	Collecte et analyse des données pour établissement du diagnostic transversal
INDICATEUR DE RESULTAT	Co-construction du plan d'actions

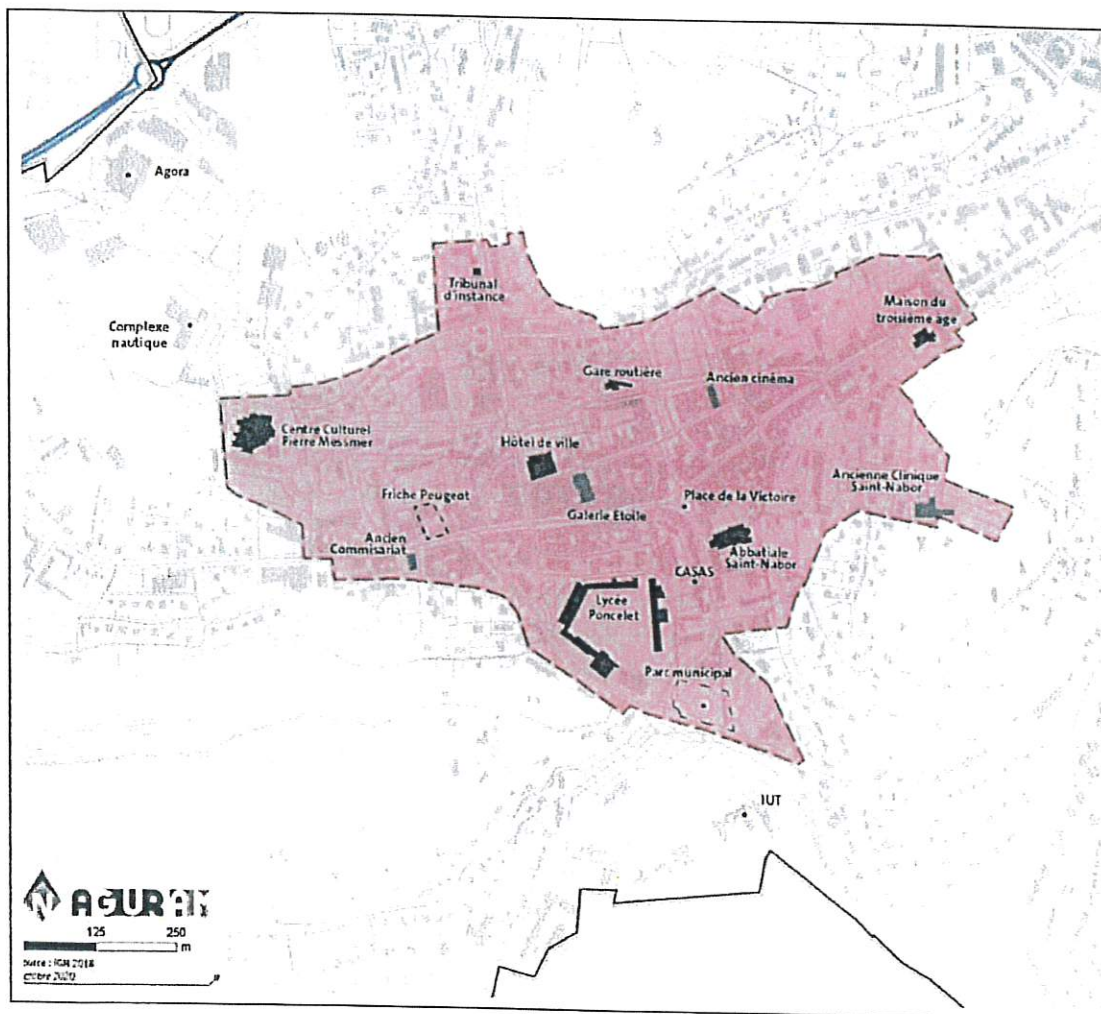
➤ CONTENU DEL'ACTION

Operations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
ACV n°1	Ingénierie de projet	Une étude thématique et une approche transversale en matière d'innovation, de transition énergétique et environnementale, smart-city	Octobre 2018	Fin 2025	60 000 €	18 000 € (30%) 21 000 € (35%) 21 000 € (35%)

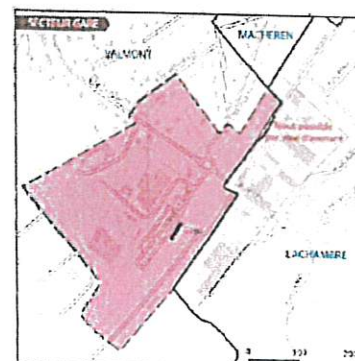
ACTION REALISEE

⇒ SIGNATURE (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU LE PORTEUR DE L'ACTION, ET LES COFINANCEURS)

Ville de Saint-Avoid	CASAS	Banque des Territoires



Action concernant l'ensemble du périmètre.



FICHE ACTION N° 2

Étude pré-opérationnelle à une Opération programmée d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain (O.P.A.H. – RU)

AXE DE RATTACHEMENT	AXE N°1	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
OBJECTIF DE RATTACHEMENT	Amplifier les actions de requalification du parc de logements privés dans le centre-ville pour réduire la vacance et améliorer les conditions de vie des habitants.	
DATE DE SIGNATURE	15 octobre 2018	
CALENDRIER PREVISIONNEL	Début : septembre 2018	Fin : mars 2020
DESCRIPTION GENERALE	<p>Action mature de la convention-cadre Mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le périmètre ORT Cœur de Ville de Saint-Avold portée par la Ville de Saint-Avold et une OPAH sur le périmètre de la Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie.</p> <p>Suite à un appel d'offres lancé durant l'été, le marché en vue de la mise en œuvre d'une étude pré-opérationnelle à une opération d'amélioration de l'habitat dans le cadre d'un renouvellement urbain a été confiée au Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (CALM-SOLIHA) le 22 septembre 2019.</p> <p>Sur la partie concernant Saint-Avold, l'étude est en cours actuellement et après la formalisation d'un état des lieux, le bureau d'études a rendu ses conclusions au mois de mars 2020</p>	
OBJECTIFS	<p>1 - Suite à l'étude pré-opérationnelle, l'ensemble des thématiques d'intervention de l'OPAH-RU sur le périmètre de l'ORT du centre-ville de Saint-Avold ont été identifiées.</p> <p>2 - Suite à l'étude pré-opérationnelle, des objectifs quantifiés sur l'ensemble des thématiques d'intervention d'une OPAH sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ont été fixés à hauteur de 160 logements ciblés sur 5 ans.</p> <p>3 - Au sein de ces conventions d'OPAH, les modalités propres à la mise en œuvre de ces programmes : modalités de pilotage et de suivi-animation spécifiques mises en œuvre au vu du ciblage programmatique souhaité (mobilisation active des propriétaires bailleurs et des copropriétés)</p>	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



INTERVENANTS	Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération
	Partenaires : CALM-SOLIHA, ANAH, Région Grand est, Action Logement, Ville de Saint-Avold, Banque des Territoires
BUDGET GLOBAL	64 680 € TTC
MODALITES DE FINANCEMENT	ANAH : 26.950 € (42%) Banque des Territoires : 13.044 € (20%) Région Grand Est : 11.642 € (18%) CASAS: 13.044 € (20%)
INDICATEUR D'AVANCEMENT	Étude réalisée à 100% : convention en cours d'élaboration.
INDICATEUR DE RESULTAT	Date de signature de la convention d'OPAH-RU

⇒ **CONTENU DEL'ACTION**

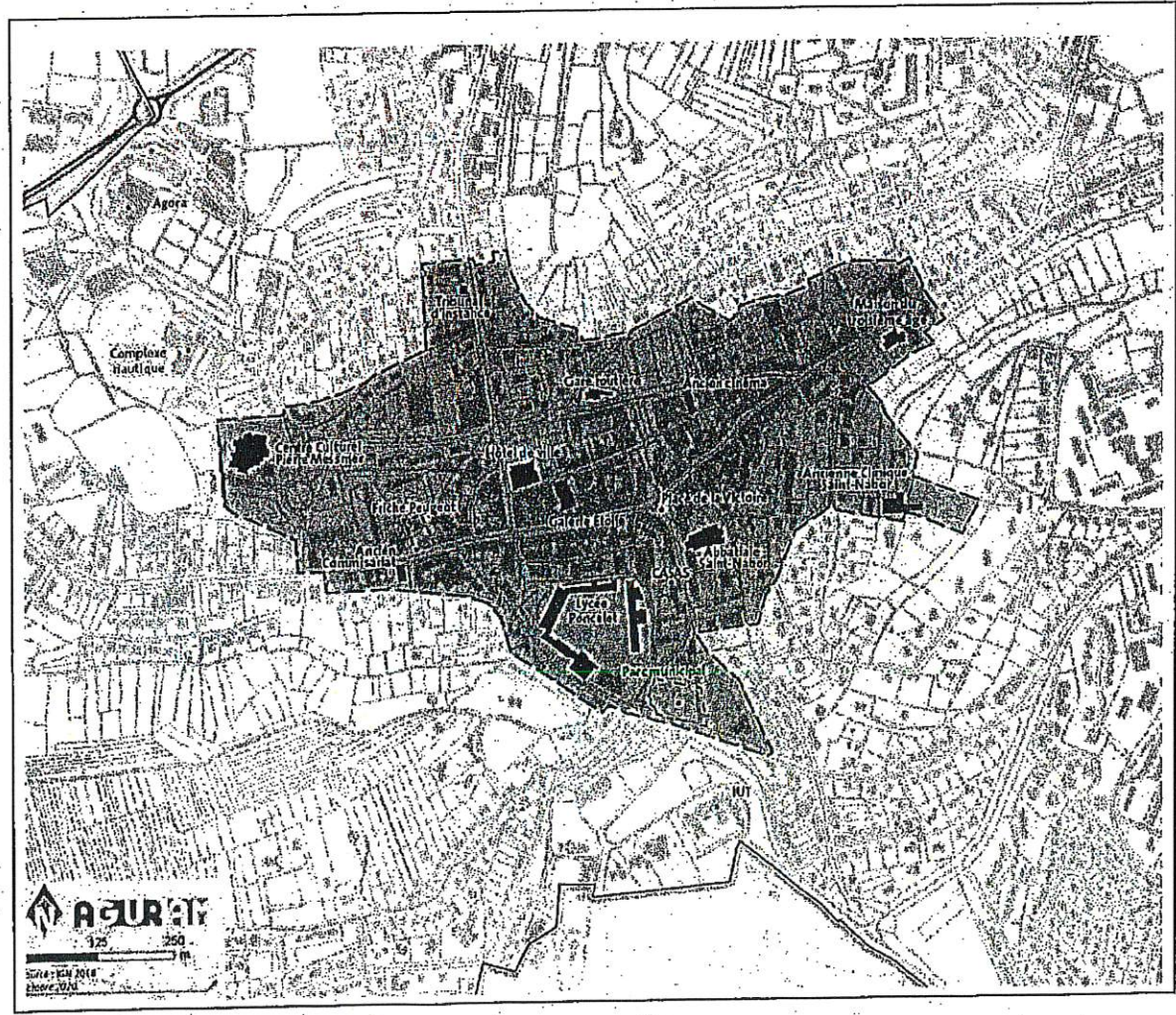
Operations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
ACV n° 2	Étude pré-opérationnelle OPAH-RU	Mise en place d'une étude pré-opérationnelle OPAH-RU sur le périmètre ORT Cœur de Ville de Saint-Avold	Septembre 2018	Mars 2020	64 680 €	ANAH : 26 950 € (42%) BDT : 13 044 € (20%) Région Grand Est : 11 642 € (18%) CASAS : 13 044 € (20%)

ACTION REALISEE



SIGNATURE (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU LE PORTEUR DE L'ACTION, ET LES COFINANCEURS)

CASAS	Banque des Territoires	Région Grand Est
ANAH	Action Logement	Ville de Saint-Avold



Action concernant l'ensemble du périmètre et du territoire de la CASAS.

FICHE ACTION N° 3	Pour une ville plus belle : une Opération programmée d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain (O.P.A.H. – RU)
--------------------------	--

AXE DE RATTACHEMENT	AXE N°1	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
OBJECTIF DE RATTACHEMENT	Engager une réhabilitation lourde de logements au sein du centre ancien par un travail à l'échelle d'îlots suite à l'étude pré-opérationnelle pour une durée de cinq ans	
DATE DE SIGNATURE		
CALENDRIER PREVISIONNEL	Début : juin 2021	Fin : juin 2025
DESCRIPTION GENERALE	<p>Après la réalisation de l'étude pré-opérationnelle, la mise en œuvre d'une OPAH-RU doit permettre d'intervenir concrètement sur l'amélioration des logements et du cadre de vie du centre de l'agglomération et de retrouver une attractivité du Cœur de Ville trop souvent confronté au « syndrome des volets fermés ». Cette reconquête passe par des incitations fortes sur l'accession à la propriété et la recherche d'une plus grande mixité sociale par la pratique de loyers conventionnés dans des logements rénovés du parc privé.</p> <p>D'une durée de 5 ans, le programme portera sur certains secteurs du centre-ville de Saint-Avoid. Il s'agira de porter des actions curatives et coercitives en faveur de la sortie d'insalubrité incluant des interventions renforcées de la part de la commune avec l'appui de l'Agglomération.</p>	
OBJECTIFS	<p>L'opération a pour but, quels que soient les localisations, les tailles ou les statuts d'occupation des logements, d'inciter le maximum de propriétaires de résidences principales à entreprendre tous les travaux d'amélioration nécessaires afin que les logements qu'ils habitent eux-mêmes ou qu'ils mettent en location offrent toutes les conditions voulues de confort, de sécurité, d'hygiène et d'économies de charges. Les objectifs sont donc multiples, lutter contre l'habitat indigne et très dégradé, le traitement des copropriétés fragiles et/ou en difficulté, la maîtrise de l'énergie et la lutte contre la précarité énergétique, l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées, l'amélioration des linéaires de façades dégradées et des éléments de façades menaçants...</p> <p>Au total, l'OPAH-RU vise un objectif global de 235 logements concernés par une des actions générées par les partenaires de l'opération.</p>	

LOGEMENTS	Objectifs	ENGAGEMENT DES PARTENAIRES				
		Anah	CASAS	Région Grand Est	Saint-Avold	Action Logement
Propriétaires-Occupants	45	369.250	80.000			
dont logt indigne	5	105.500	25.000			
dont logt Habiter Mieux	25	209.450	25.000			
dont logt Autonomie	15	54.300	30.000			
Propriétaires Bailleurs	75	1.191.510	345.000			
dont logt Très dégradé	60	1.065.840	300.000			
dont logt Énergie	15	125.670	45.000			
Copropriétés fragiles	40	147.440	20.000			
	160					
Vacance	25		12.500			
Ravalement	50				250.000	
	75					
TOTAL	235	1.708.200	457.500	XXX €	250.000	

INTERVENANTS	<p>Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération</p> <p>Partenaires : Ville de Saint-Avold, ANAH, Caisse des Dépôts Action Logement Le Département finance quelques dossiers pour les propriétaires occupants très modestes pour les travaux Energie.</p>
---------------------	---

BUDGET GLOBAL	<p>CASAS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour l'animation-suivi : 80 000 € par an soit 400 000 € sur 5 ans (Estimation : appel d'offres à venir) - au titre de l'aide aux travaux : 91 500 € par an soit 457 500 € sur 5 ans <p>ANAH :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au titre de l'aide aux travaux : 341 640 € par an soit 1 708 200 € sur 5 ans <p>VILLE DE SAINT-AVOLD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au titre de l'aide aux travaux : 50 000 € par an soit 250 000 € sur 5 ans
----------------------	---

MODALITES DE FINANCEMENT	<p>Animation-suivi : Anah (50%) / Banque des Territoires (25%) / Action Logement (xx%) / Région Grand Est (xx%) / Conseil Départemental (xx%) CASAS (xx%) / XXXX (xx%)</p> <p>Aides aux travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anah : 1 708 200 € sur 5 ans - CASAS : 457 500 € sur 5 ans - Saint-Avold : 250 000 € sur 5 ans - Action Logement : xxxx € sur 5 ans - Région Grand Est : xxxx € par an pour la partie vacance et énergivore (convention annuelle)
---------------------------------	---



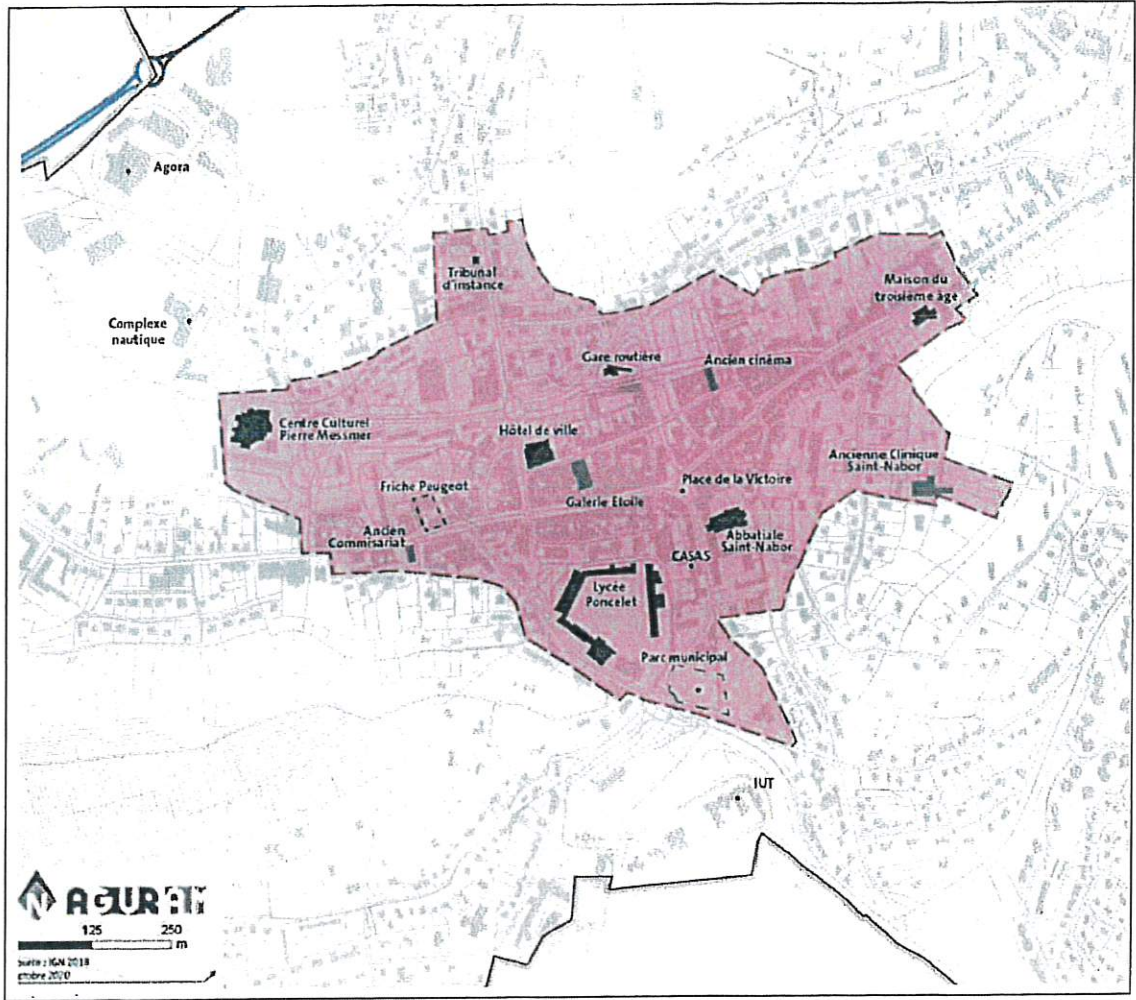
INDICATEURS D'AVANCEMENT	Date de signature de la convention d'OPAH-RU Date de mise en place de l'équipe de suivi/animation Nombre de logements rénovés en 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025
INDICATEURS DE RESULTAT	Nombre de contacts et de dossiers engagés Nombre de logements rénovés sur les différents axes de l'opération Nombre de logements sortis de vacance Montant des aides engagés par partenaire Montant total des travaux réalisés Actions de communication réalisées

➤ **CONTENU DE L'ACTION**

Operations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
ACV n° 3	OPAH-RU	Réhabilitation lourde de logements au sein du centre ancien pour une durée de cinq ans	Juin 2021	Juin 2025		

➤ **SIGNATURE (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU LE PORTEUR DE L'ACTION, ET LES COFINANCEURS)**

Ville de Saint-Avold	CASAS	ANAH
Région Grand Est	Action Logement	



Action concernant l'ensemble du périmètre et du territoire de la CASAS.

ACTION EN COURS

FICHE ACTION N°4

Étude des potentiels de restructuration des îlots mutables

AXE DE RATTACHEMENT	AXE N°1	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
OBJECTIF DE RATTACHEMENT	Outil d'aide à la décision au niveau des modalités d'appropriation foncière, des propositions d'affectation et des choix d'aménagement	
DATE DE SIGNATURE	15 octobre 2018	
CALENDRIER PREVISIONNEL	Début : septembre 2020	Fin : décembre 2020
DESCRIPTION GENERALE	<p>Le centre-ville de Saint-Avoid comprend plusieurs secteurs dont on peut estimer aujourd'hui qu'ils sont sous-occupés. Certains bâtiments sont vides, d'autres possèdent des locaux d'activités ou des logements vacants. Pour répondre à l'ambition communale d'une plus grande attractivité du centre-ville, ces secteurs doivent être étudiés pour mieux comprendre leurs potentiels d'intensification. En effet, les interventions comme l'OPAH, qui vient soutenir les investissements de rénovation des logements, ne peuvent suffire à la rénovation de secteurs complexes, souvent composés de plusieurs unités foncières. L'enjeu de tels secteurs est bien d'aborder un projet global à l'échelle de l'îlot, s'inscrivant dans la dynamique de rénovation du centre-ville.</p> <p>Pour cette action, il s'agit d'étudier les possibilités d'interventions (publiques ou privées) sur les secteurs mutables identifiés. Plusieurs secteurs sont déjà ciblés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'îlot de l'ancien cinéma et ses abords - L'îlot de la galerie Etoile - Le site de l'ancien garage Peugeot - L'ancienne clinique Saint-Nabor - La rue de l'hôpital - Etc. <p>Certains secteurs font l'objet d'études opérationnelles déjà engagées. D'autres secteurs nécessitent une attention particulière, pour un dialogue préalable avec les propriétaires ou les éventuels porteurs de projet.</p>	
OBJECTIFS	<p>L'étude doit permettre de vérifier la faisabilité d'un projet de recomposition urbaine et fournir à la commune un outil d'aide à la décision au niveau des modalités d'appropriation foncière, des propositions d'affectation et des choix d'aménagement.</p> <p><u>Cette étude a pour principaux buts :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - De définir un état des lieux des îlots ciblés, - De définir une stratégie de recomposition du tissu urbain, 	

	<p>- De proposer un projet de reconquête avec une approche financière et technique.</p> <p>Les îlots seront ciblés progressivement, même s'ils s'inscrivent dans une politique plus globale à l'échelle du centre-ville, régissant les choix sur les différents sites et cadrant une certaine cohérence d'actions entre les secteurs.</p>
INTERVENANTS	<p>Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Avoid</p> <p>Partenaires : AGURAM dans les phases d'études préalables. L'EPFGE pourra être contacté pour les phases pré-opérationnelles et les questions de maîtrise foncière. CASAS (habitat, urbanisme, redynamisation du centre-ville, foncier, ...)</p>
BUDGET GLOBAL	Voir avec l'AGURAM
MODALITE DE FINANCEMENT	Banque des Territoires 50 %
INDICATEUR D'AVANCEMENT	<p>1) mise en œuvre de l'étude</p> <p>2) production des zooms sur chaque secteur</p> <p>3) lancement des concertations avec les porteurs de projets ou les propriétaires / phases pré-opérationnelles</p>
INDICATEURS DE RESULTAT	<p>Nombre de bâtis rénovés ou nombre d'îlot ayant fait l'objet d'un curetage</p> <p>Nombre de contacts avec les investisseurs potentiels</p> <p>Suivi des projets</p>



Exemple de l'îlot de l'ancien cinéma ; un lien évident entre la place Saint-Nabor, la rue des Américains et la Place du Marché, un potentiel foncier important et complexe.



Certains îlots se distinguent par leur complexité parcellaire, en particulier dans le centre historique. Ces secteurs pourraient faire l'objet d'une analyse plus fine pour déterminer les potentiels de remembrements, propices à des projets de « dé-densification » ou de recomposition dans le respect des caractéristiques patrimoniales. En effet, l'intervention sur une somme de parcelles permet parfois de mutualiser des espaces de cours, de proposer des espaces de respiration supplémentaires ou de combiner plusieurs bâtis pour revoir les accès aux étages (en lien avec la problématique des rez-de-chaussée commerçants qui occupent la totalité du niveau, ne permettant pas l'accès aux appartements supérieurs de manière indépendante). La mise en valeur de certains bâtis dépend parfois de l'intervention sur les constructions voisines.

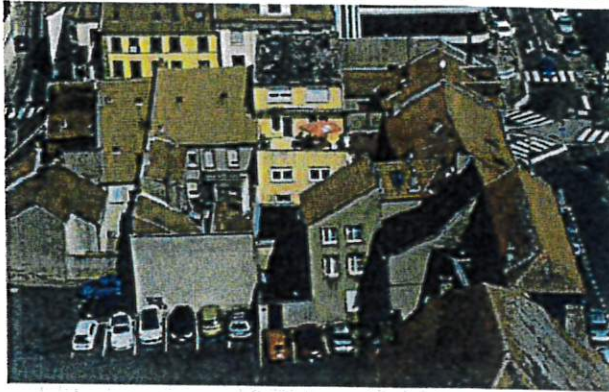


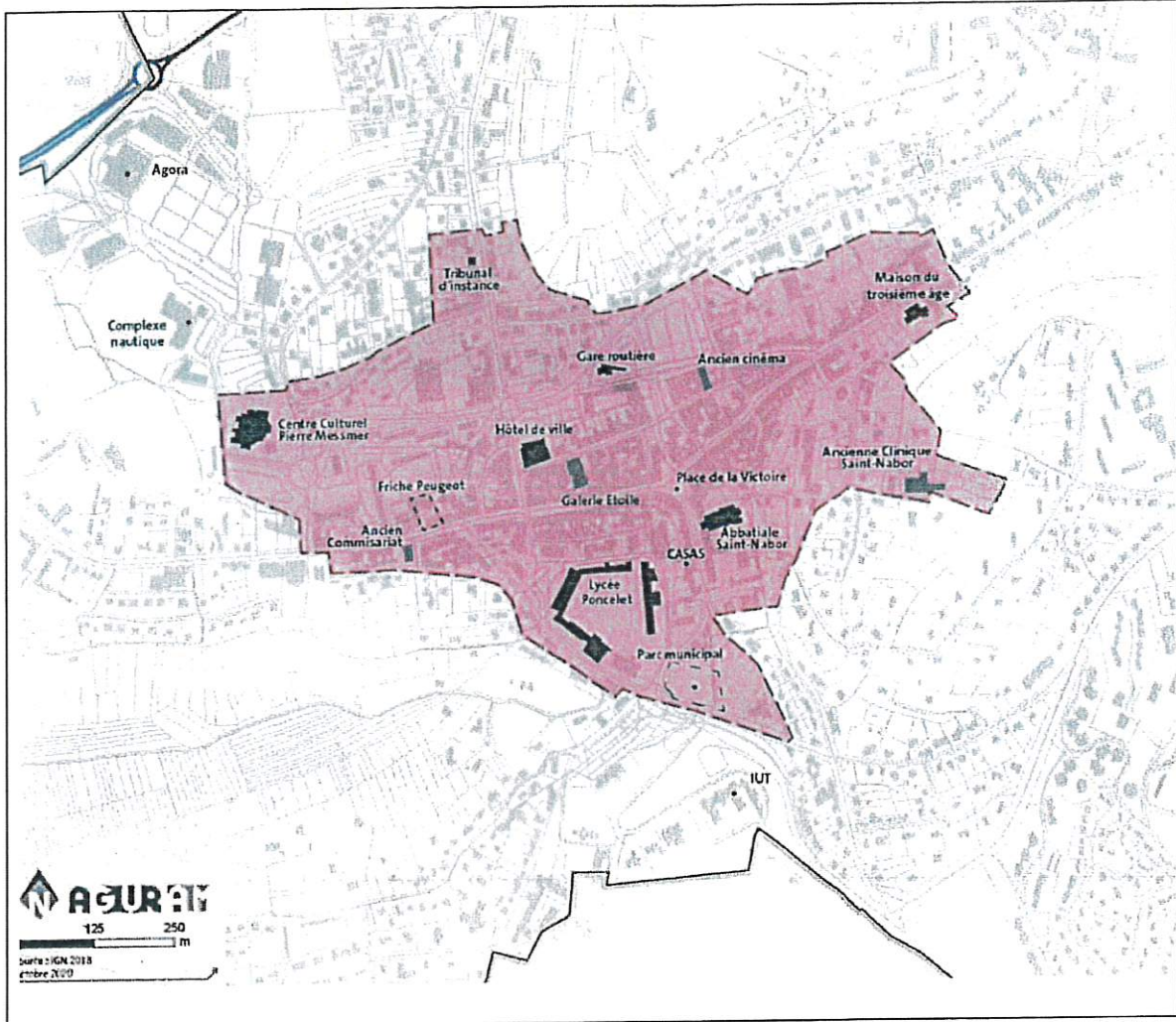
Photo : Vue sur l'îlot de l'avenue Georges Clemenceau et la rue des Tanneurs. L'enchevêtrement des bâtis, typique des centres anciens.

⇒ **CONTENU DEL'ACTION**

Operations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
ACV n°4	Etude des potentiels de restructuration des îlots mutables	Outil d'aide à la décision au niveau des modalités d'appropriation foncière, des propositions d'affectation et des choix d'aménagement	Septembre 2020	Décembre 2020	25 000 €	BDT : 12 500 € (50%)

⇒ **SIGNATURE (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU LE PORTEUR DE L'ACTION, ET LES COFINANCEURS)**

Ville de Saint-Avold	EPFGE	AGURAM
CASAS	Banque des Territoires	




Action concernant l'ensemble du périmètre.

ACTION REALISEE

FICHE ACTION N° 5

Réhabilitation de l'ancien Commissariat de Police (Rue Foch)

AXE DE RATTACHEMENT	AXE N°1	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
OBJECTIF DE RATTACHEMENT	Réhabilitation et transformation d'un ancien commissariat de police en 9 logements collectifs sociaux	
DATE DE SIGNATURE		
CALENDRIER PREVISIONNEL	Début : avril 2021	Fin : juin 2023
DESCRIPTION GENERALE	<p>Ce bâtiment, propriété de la commune, a abrité l'Hôtel de Ville de 1946 à 1963. D'une surface de 360 m² d'emprise au sol de la construction principale, l'immeuble abritait par la suite le Commissariat de police de Saint-Avold.</p> <p>Les relevés de la construction ont été réalisés sur la base des documents remis par le maître d'ouvrage et complétés par des estimations de hauteurs et des hypothèses constructives. Il conviendra de procéder à des vérifications complémentaires avant de poursuivre en phase opérationnelle.</p> <p>Le bâtiment se présente comme un ensemble homogène de 13.90m par 26.10 de longueur. Les façades Nord et Est sont implantées en limite de propriété. La façade Sud est en retrait par rapport au chemin des Brasseurs.</p> <p>L'entrée principale se situe sur la façade Ouest via un escalier permettant de franchir une hauteur de 1.80 m environ.</p> <p>Depuis la rue du Maréchal Foch, un grand portail permet un accès carrossable sur une aire de stationnement comprenant deux garages. Un portillon implanté le long de la façade permet un accès piéton.</p> <p>A ce jour, l'ensemble de la parcelle est minéralisé. Il n'existe que quelques haies qui doublent le mur de clôture sur la rue de Maréchal Foch. La construction principale semble dater de la fin du 18^{ème} siècle. Les murs sont enduits avec des chaînes d'angles appareillés et des bandeaux horizontaux soulignent chaque étage. Les baies sont verticales et les jambages, appuis et linteaux cintrés sont réalisés en pierre de taille.</p> <p>Le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage ont une hauteur sous plafond de l'ordre de 3.30 m. Le niveau des combles avec sa toiture à +/- 45° présente une bonne habitabilité. Nous ne disposons d'aucune information sur la nature et la géométrie du sous-sol actuel.</p>	

	
OBJECTIFS	Réhabilitation d'un bâtiment pour la création de neuf logements locatifs, respectant les normes d'habitabilité et de performance énergétique et répondant aux besoins des salariés ou d'une offre nouvelle en accession socialisée à la propriété.
INTERVENANTS	Maître d'ouvrage : LOGIEST Partenaires : Action Logement, EPFGE, Ville de Saint-Avold
BUDGET GLOBAL	<u>Coût total : 942 616 € HT</u> <u>Comprenant :</u> - Coût d'acquisition : 170 000 € pour l'achat du bâtiment à la Ville - 3 Niveaux d'habitation 572 616 € - Sous-sol 95 000 € - VRD – Espaces verts – Locaux communs : 105 000 € <u>Total Hors taxes : 772 616 € hors coût d'acquisition</u>
MODALITE DE FINANCEMENT	Action Logement : prêts et subventions à déterminer
INDICATEUR D'AVANCEMENT	Signature de l'acte de vente en mars 2021 Démarrage des travaux
INDICATEUR DE RESULTAT	Achèvement des travaux

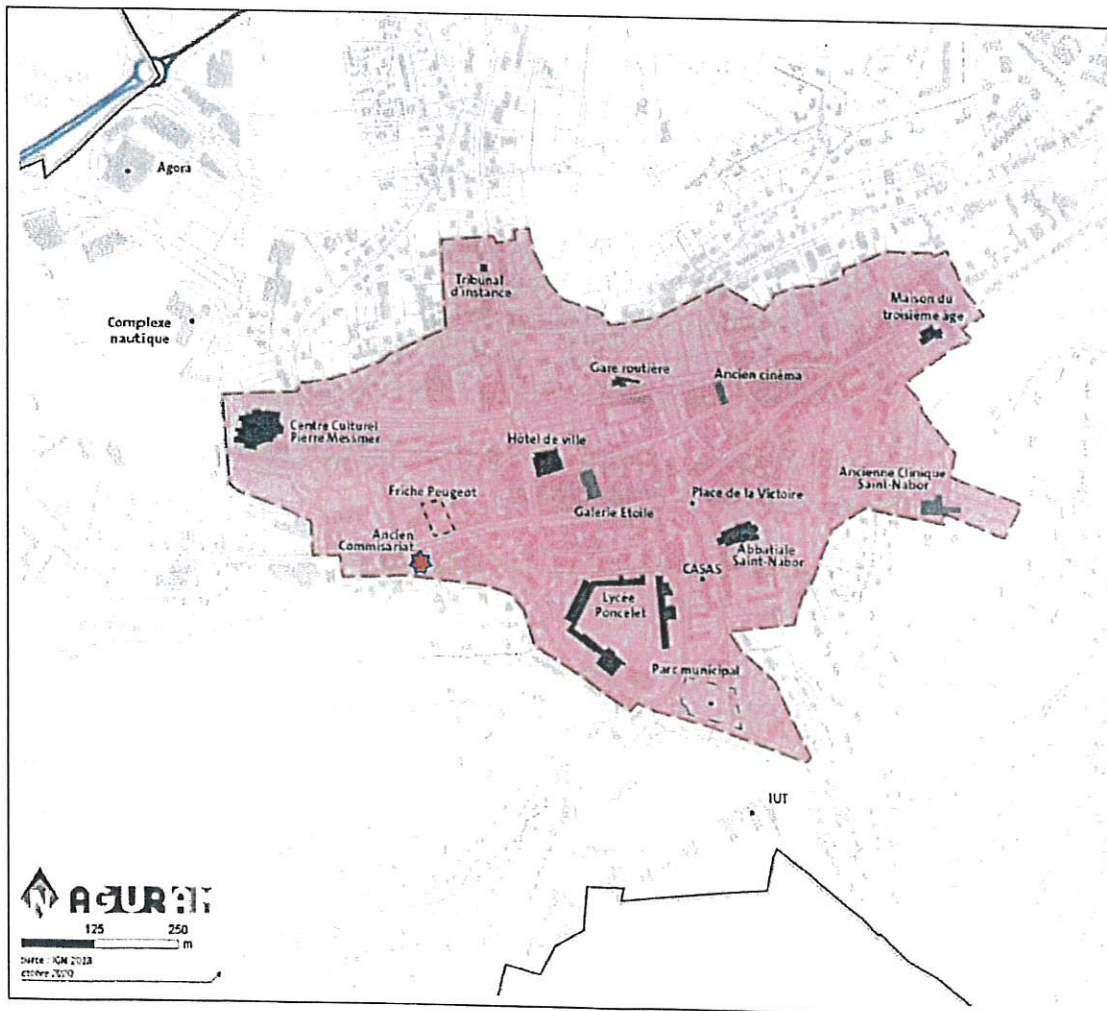
➤ **CONTENU DEL'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts	Financement
ACV n° 5	Réhabilitation de l'ancien Commissariat de Police (Rue Foch)	Réhabilitation et transformation d'un ancien Commissariat de police en neuf logements collectifs sociaux	Avril 2021	Juin 2023	942 616 € HT	Non déterminé à ce stade

⇒ SIGNATURE (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU LE PORTEUR DE L'ACTION, ET LES COFINANCEURS)

Ville de Saint-Avold	Action Logement	LOGIEST
EPFGE		

ACTION EN COURS



FICHE ACTION N° 6

Réhabilitation de la friche commerciale Galerie de l'Etoile

AXE DE RATTACHEMENT	AXE N°1	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
OBJECTIF DE RATTACHEMENT	Réhabilitation de la friche commerciale Galerie de l'Etoile et transformation en dix logements, deux cellules commerciales et réalisation d'une connexion apaisée entre la rue Hirschauer et rue des Américains	
DATE DE SIGNATURE		
CALENDRIER PREVISIONNEL	Début : avril 2021	Fin : décembre 2023
DESCRIPTION GENERALE	<p>La Galerie commerciale de l'Etoile ouverte aux chalands en 1988 connectant la rue Hirschauer à la rue des Américains sur deux niveaux. Cette infrastructure en béton, ultra moderne avec escalators et ascenseurs comprenant près d'une quarantaine de cellules commerciales, était alors unique en Moselle Est.</p> <p>En 1997, soit moins de dix ans plus tard, la Galerie ferme définitivement ses portes. Le troisième niveau réservé à des bureaux n'a jamais été occupé. Depuis, le bâtiment s'est fortement détérioré, générant une forte insécurité sur sa périphérie. Cette « verrue » en hyper centre-ville, donne une mauvaise image générale (dégradation, pollution, insécurité, insalubrité...)</p> <p>Pourtant sa taille, sa surface et son positionnement reliant deux artères du centre-ville sont un atout indéniable.</p> <p>Le projet de la SCI ORANGE, est de conserver les parties latérales gauche et droite en vue de réhabiliter ces parties en logement et commerces.</p> <p>Le projet consiste à réhabiliter les volumes et utiliser les trois niveaux pour y créer dix logements de 86 m² à 205 m² avec balcons, loggias et garages ainsi que deux cellules commerciales.</p> <p>La partie centrale sera rétrocédée à la ville afin de permettre une connexion urbaine (piéton, vélo...) entre la rue Hirschauer et la rue des Américains. Cette connexion sera également visuelle depuis l'allée Paul Harris, en continuité vers le parking de l'Hôtel de Ville.</p> <p>Surface intérieur totale : 1178 m² (hors loggias, balcons et garages) Surface totale : 1245 m²</p>	

OBJECTIFS	<p>Reconquérir une friche Dynamiser le Cœur de Ville, favoriser l'attractivité du cœur de ville Attirer de nouveaux ménages dans des logements appropriés en cœur de ville et diversifier la population de la ville Nouvelle attractivité en hyper-centre compte tenu de son positionnement à proximité des commerces, des services publics, du marché, de la poste et des parkings</p>
INTERVENANTS	<p>Maître d'ouvrage : SCI Orange</p> <p>Partenaires : Ville de Saint-Avold Action Logement, État (DSIL) Région Grand Est</p>
BUDGET GLOBAL	<p>Coût global du projet : 2 955 293 € HT</p> <p>1) Réhabilitation des dix logements :</p> <p>A) Acquisition des biens : 500 000 € HT B) Charges foncières 4 500 € HT C) Coût travaux : 1 691 420 € HT D) Honoraires : 271 174 € HT E) Frais généraux : 130 399 € HT</p> <p>Coût total HT : 2 597 493 €</p> <p>2) Création d'un espace piéton entre la rue du Général Hirschauer et la rue des Américains :</p> <p>A) Curage : 51 500 € B) Démolition : 68 000 € C) Gros œuvre : 58 500 € D) Ascenseur : 38 000 € E) Réseaux ENERGIS (à chiffrer) F) VRD : 103 800 €</p> <p>Coût total des travaux HT : 319 800 €</p> <p>3) Honoraires :</p> <p>A) Architecte (permis de construire) : Inclus dans le PC SCI B) Bureau d'étude structure : 5 000 € C) Bureau de contrôle : 6 000 € D) Coordinateur sécurité : 4 000 € E) Bureau thermique : sans objet F) Maitrise d'œuvre (8 % du montant des travaux) : 25 000 €</p> <p>Coût total des honoraires HT : 38 000 €</p> <p>Coût hors :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais concessionnaires - Traitement des façades - Traitement des cellules

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE

S²LOW

MODALITE DE FINANCEMENT	A déterminer
INDICATEUR D'AVANCEMENT	Convention ALS Permis de construire Avancement des travaux
INDICATEUR DE RESULTAT	Achèvement des travaux Satisfaction des habitants

➤ CONTENU DE L'ACTION

Operations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
ACV n° 6	Réhabilitation de la friche commerciale Galerie de l'Etoile	Réhabilitation de la friche commerciale pour permettre la création de dix logements, de deux cellules commerciales et d'un axe permettant une connexion urbaine entre deux rues parallèles (Rue Hirschauer et Rue des Américains)	Avril 2021	Décembre 2023	2 955 293 € HT	Non déterminé à ce stade

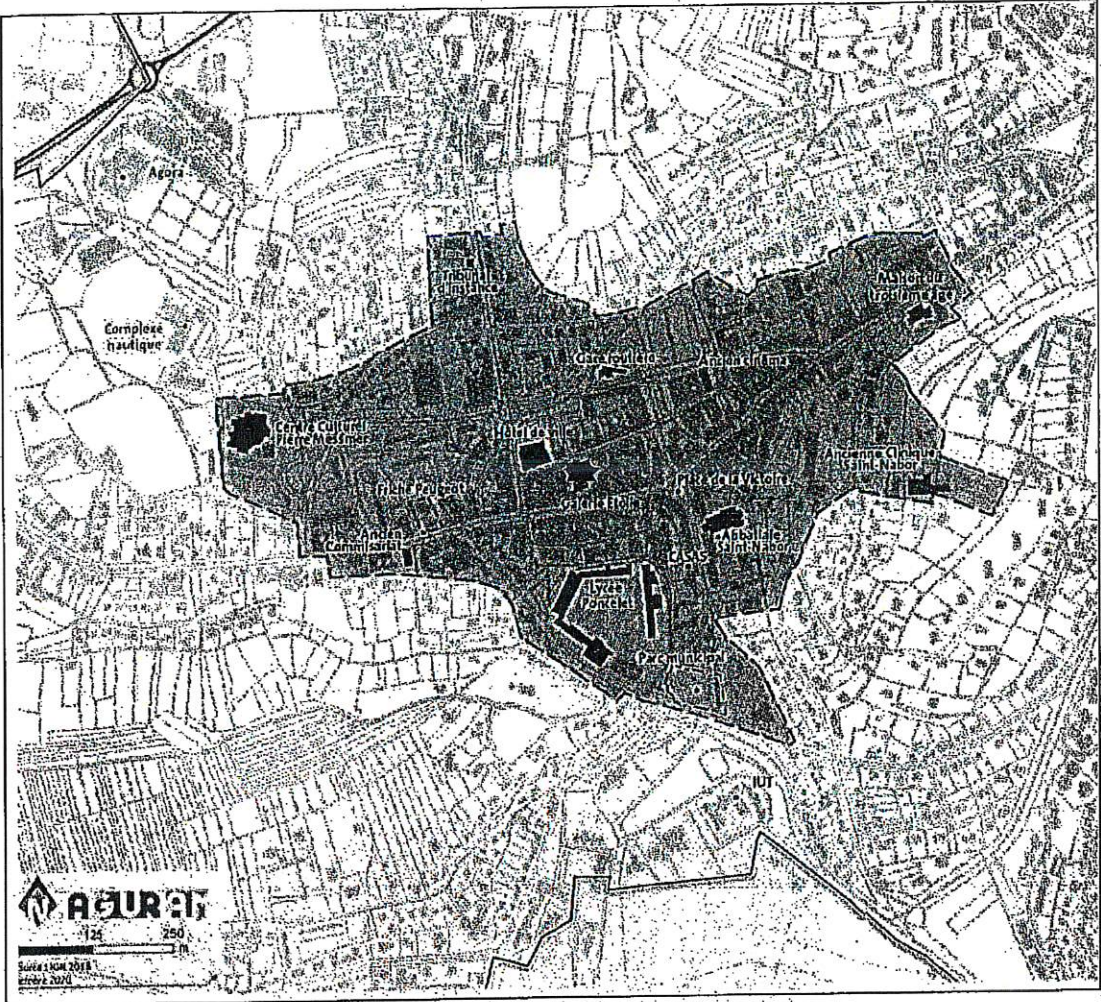
ACTION EN COURS



➤ SIGNATURE (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU LE PORTEUR DE L'ACTION, ET LES COFINANCEURS)

Ville de Saint-Avold	Etat	SCI ORANGE
Action Logement	Région Grand Est	Etat





FICHE ACTION N° 7

Collecte des cartons des commerçants

AXE DE RATTACHEMENT	AXE N° 2	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
OBJECTIF DE RATTACHEMENT	Collecte des cartons des commerçants et artisans en centre-ville avec une approche transversale environnementale, de recyclage et d'économie circulaire	
DATE DE SIGNATURE	15 octobre 2018	
CALENDRIER PREVISIONNEL	Début : octobre 2018	Fin : 2025
DESCRIPTION GENERALE	<u>Action mature de la convention-cadre</u> Collecte hebdomadaire en porte à porte des cartons auprès des commerçants et artisans du centre-ville	
OBJECTIFS	Permettre l'évacuation des déchets spécifiques des commerçants afin d'éviter les dépôts sauvages et maintenir la propreté du centre-ville Favoriser le recyclage et l'économie circulaire.	
INTERVENANTS	Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération (période 2018-2020) A compter du 1 ^{er} janvier 2021 : Commune de Saint-Avoid Partenaires : Prestataire de collecte VEOLIA intervenant uniquement sur Saint-Avoid	
BUDGET GLOBAL	30 582 € TTC par an	
MODALITE DE FINANCEMENT	Délégation de service public intervenant exclusivement sur le secteur de Saint-Avoid	
INDICATEUR D'AVANCEMENT	Réalisation de l'opération	
INDICATEUR DE RESULTAT	Satisfaction des commerçants et des usagers	



⇒ **CONTENU DEL'ACTION**

Operations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
ACV n° 7	Collecte des cartons des commerçants	Collecte en porte à porte des cartons auprès des commerçants et artisans du centre-ville	Octobre 2018	2025	30 582 € TTC par an	Délégation de service public intervenant exclusivement sur le secteur de Saint-Avoid

⇒ **SIGNATURE (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU LE PORTEUR DE L'ACTION, ET LES COFINANCEURS)**

Ville de Saint-Avoid	CASAS	VEOLIA

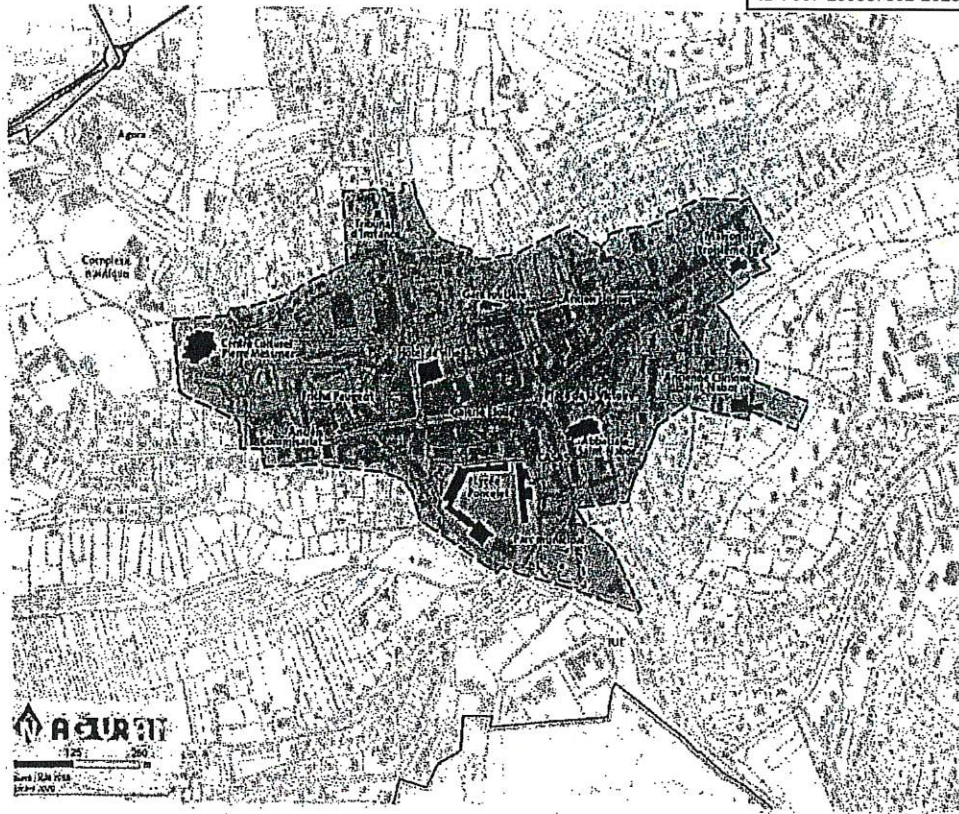
ACTION EN COURS – A DEFINIR

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



Action concernant l'ensemble du périmètre.

FICHE ACTION N° 8	Valoriser et développer les circuits-courts de proximité et les productions alimentaires locales
--------------------------	---

AXE DE RATTACHEMENT	AXE N° 2	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
OBJECTIF DE RATTACHEMENT	Analyser la faisabilité de la création d'une plateforme qui relierait les producteurs locaux de tout type (maraîcher, boulanger, produits artisanaux alimentaires) aux consommateurs	
DATE DE SIGNATURE		
CALENDRIER PREVISIONNEL	Début : décembre 2020	Fin : septembre 2025
DESCRIPTION GENERALE	<p>L'image du territoire est fortement liée à ses produits agricoles et alimentaires identitaires, lesquels sont aussi artisanaux. A ce titre, il importe de développer de nouveaux modes de vente en circuits court. Cette mesure vise donc à accompagner les études préalables encourageant la diversification agricole ainsi que les démarches locales de valorisation et de promotion des productions locales, y compris artisanales. Les produits locaux étant une vitrine du territoire, ils doivent également être mis en valeur dans les commerces et chez les restaurateurs. Sont visés les projets qui intègrent des produits locaux dans les restaurants et autres métiers de bouche ainsi que les opérations qui permettront aux professionnels de la restauration de se former à leur utilisation.</p> <p>L'ambition est de proposer des produits en circuit court, sans intermédiaire, en centre-ville, à une clientèle urbaine attentive à la qualité et la fraîcheur des produits qu'elle consomme, en s'approvisionnant auprès de petites exploitations pratiquant une agriculture saine et respectueuse de l'environnement et bientôt dans la future halle de marché.</p> <p>Il s'agit pour y parvenir d'élaborer une application web innovante « répertoire des produits locaux » favorisant les circuits courts, la vente directe et participant à la redynamisation des centres-villes.</p> <p>Ceci s'inscrirait en cohérence avec l'initiative déjà portée par la CMA et le Département : « Qualité MOSL », qui valorise et labellise des productions agricoles et artisanales.</p>	

OBJECTIFS	<p><u>Objectifs stratégiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser la transition alimentaire du territoire - Étudier la faisabilité de création d'une plateforme de circuits-courts - Maintenir voire même développer l'économie agricole en accompagnant les producteurs dans la recherche de nouveaux débouchés pour commercialiser leurs produits - Renforcer l'offre par la valorisation des produits locaux - Renforcer l'attractivité et la résilience du territoire - Renforcer la CASAS dans son positionnement d'acteur de l'économie locale - Être une application relai du « click & collect » <p><u>Objectifs opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une plateforme - Développer des modes de vente en circuits courts - Valoriser les produits, les producteurs et les exploitations agricoles - Favoriser l'intégration de produits locaux dans la restauration - Aboutir à la création d'une structure commerciale permettant notamment la distribution et la vente de la production locale dans la future halle de marché, les restaurateurs et métiers de bouche
INTERVENANTS	<p>Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération</p> <p>Partenaires : Ville de Saint-Avoid, Région Grand-Est, Département de la Moselle, Chambre d'agriculture, ADEME, Caisse des Dépôts, AGURAM Chambres de Métiers et de l'Artisanat</p>
BUDGET GLOBAL	<p><u>Détail du total de la dépense :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépenses d'investissement – infrastructures, travaux : 1 000 € TTC - Autres dépenses d'investissement : développement de logiciels : 30 000 € - Autres dépenses d'investissement : conception de la base de données : 15 000 € - Autres dépenses d'investissement : animation de la démarche : 19 000 € <p>Budget global : 65 000 € TTC</p>
MODALITE DE FINANCEMENT	Banque des Territoires : 32 500 € (50 %)
INDICATEUR D'AVANCEMENT	Développement des circuits-courts alimentaires
INDICATEUR DE RESULTAT	Création de la plateforme Satisfaction des producteurs et des clients

⇒ **CONTENU DEL'ACTION**

Operations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
ACV n° 8	Valoriser et développer les circuits-courts de proximité et les productions alimentaires locales	et Analyser la faisabilité de la création d'une plateforme qui relierait les producteurs locaux de tous types aux consommateurs	décembre 2020	septembre 2025	65 000 €	BDT : 32 000 € (50%)

⇒ **SIGNATURE (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU LE PORTEUR DE L'ACTION, ET LES COFINANCEURS)**

Ville de Saint-Avold	CASAS	Région Grand Est
Département de la Moselle	Chambre d'Agriculture	ADEME
Banque des Territoires	AGURAM	

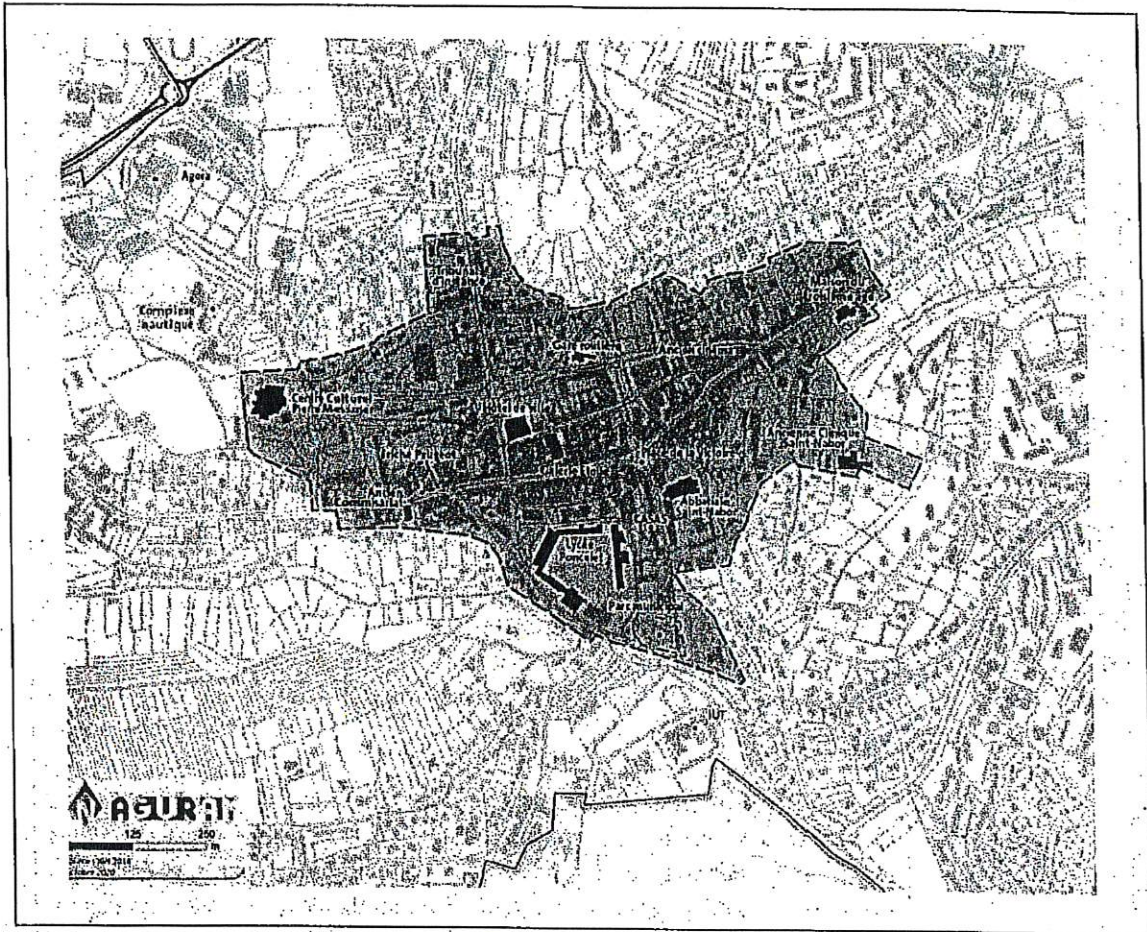
ACTION REALISEE

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



Action concernant l'ensemble du périmètre

FICHE ACTION N° 9

Déploiement de l'outil numérique E-commerce : « Ma ville Mon Shopping »

AXE DE RATTACHEMENT	AXE N°2	Favoriser un développement économique et commercial équilibrer
OBJECTIF DE RATTACHEMENT	Déploiement de l'outil numérique « Ma Ville Mon Shopping » permettant de dynamiser le commerce de centre-ville par le biais de l'outil numérique « E-commerce »	
DATE DE SIGNATURE		
CALENDRIER PREVISIONNEL	Début : juin 2019	Fin : juin 2022
DESCRIPTION GENERALE	<p>Action mature de la convention-cadre</p> <p>La transformation actuelle de la société a des impacts importants sur l'activité économique de notre territoire : accroissement fort de la consommation à distance.</p> <p>A travers une solution numérique, il s'agit d'intégrer de nouvelles façons d'aborder les clients, les consommateurs et les tâches administratives récurrentes grâce à des technologies innovantes remplissant diverses fonctions : visibilité du commerçant, communication sur son catalogue, fidélisation du consommateur, commande en ligne (Marketplace), gestion des livraisons, systèmes de paiement...</p> <p>Cette initiative est en co-construction avec la ville de Saint-Avold, la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie et l'association des commerçants et artisans ainsi que le manager de commerce.</p> <p>Cet outil numérique propose une infrastructure locale offrant à tous les usagers la possibilité de profiter des avancées de la technologie dans un environnement de proximité, défendant son territoire et ses spécificités. Ainsi, le territoire est doté d'une plateforme permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux commerces de se digitaliser simplement avec un pas de porte dans une galerie marchande virtuelle « Ma ville, Mon Shopping » réservée au centre-ville et leur permettant de venir concurrencer d'autres places de marchés ; - à l'ensemble des habitants du territoire de bénéficier de service de livraison, de « Click and Collect » et de recherches en ligne de produits et de services issus de la ville 	

	Le tout est assorti d'une animation en permanence par des influenceurs locaux sur les réseaux sociaux, avec la Ville de Saint-Avoid et avec la deuxième vague du Covid 19 en novembre 2020, la Communauté d'Agglomération a décidé le déploiement de cette plateforme sur l'ensemble du territoire.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Participer au maintien de l'activité économique du centre-ville de Saint-Avoid. - Accompagner les commerçants et les artisans dans la prise en main du numérique. - Offrir aux habitants des services locaux qu'ils attendent. Se faire livrer rapidement à domicile ou sur son lieu de travail par le facteur, des produits locaux. - Impliquer les consommateurs au développement du commerce local. - Développer la plateforme à l'ensemble des commerces du territoire avec une logistique de proximité
INTERVENANTS	<p>Maitre d'ouvrage : Communauté d'Agglomération</p> <p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ville Commerçants et artisans Groupe La Poste Startup du Groupe La Poste Banque des Territoires (mesure plan de relance solution numérique)
BUDGET GLOBAL	<p>Total : 23 873 € HT</p> <p><u>Saint-Avoid :</u> 28 juin 2019 à 27 juin 2020 : 7 874 € HT pour les 15 478 habitants de Saint-Avoid 28 juin 2020 à 27 juin 2021 : 4 724 € HT pour les 15 478 habitants de Saint-Avoid</p> <p><u>Phase de déploiement sur l'ensemble des communes de l'agglomération par avenant à la convention :</u></p> <p>16 novembre 2020 au 27 juin 2021 : 7 262 € HT pour les 39 000 habitants du territoire hors Saint-Avoid 28 juin 2021 au 28 juin 2022 : 16 611 € HT pour l'ensemble des habitants de la communauté d'agglomération</p>
MODALITE DE FINANCEMENT	Communauté d'Agglomération : 20 % Banque des Territoires : 80 %
INDICATEUR D'AVANCEMENT	Nombre de commerces partenaires Nombre d'influenceurs locaux recrutés Nombre de passages sur le site Nombre de ventes réalisées sur le site
INDICATEUR DE RESULTAT	Indicateurs quantitatifs Nombre de ventes réalisées chaque année Nombre de commerçants réguliers Indicateurs qualitatifs par réalisation d'enquêtes de satisfaction : auprès des commerçants et auprès des consommateurs



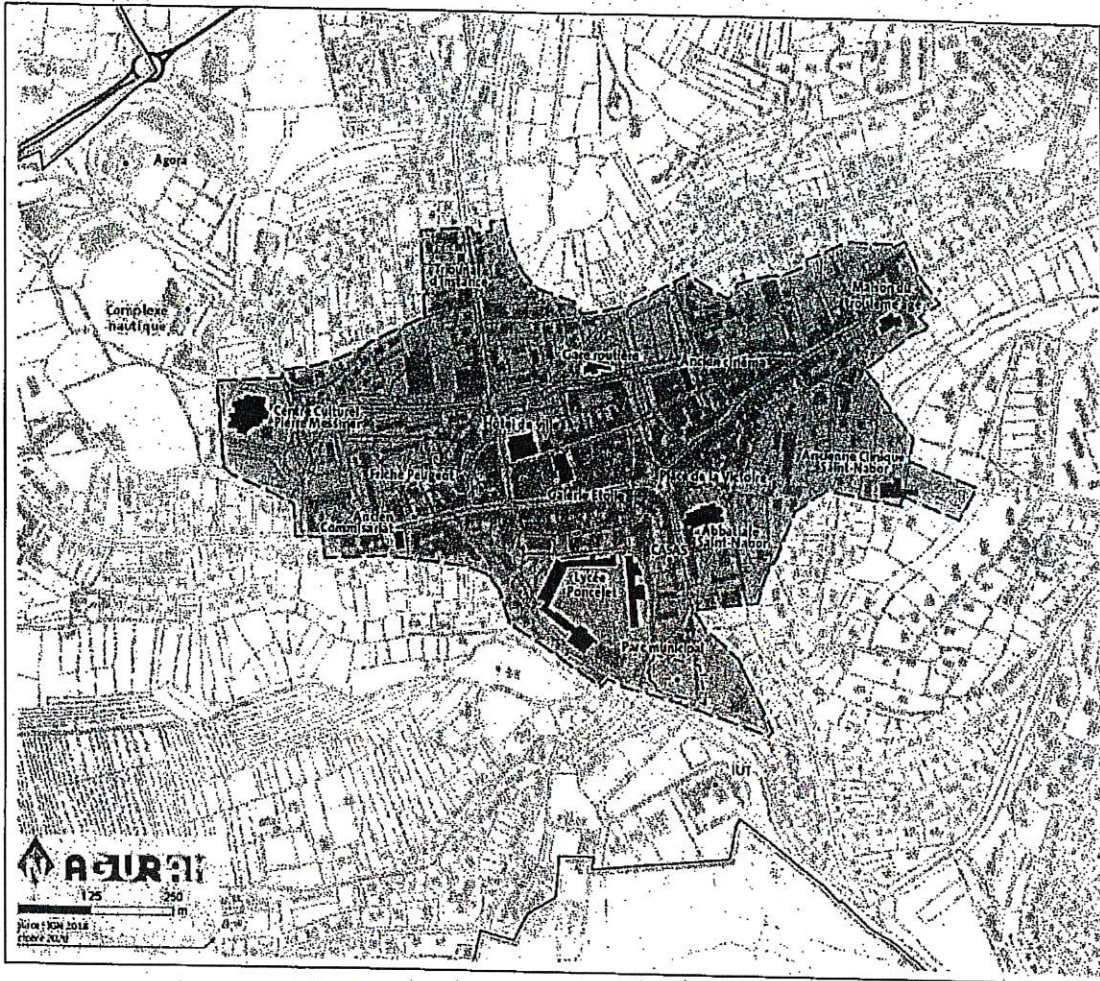
⇒ **CONTENU DEL'ACTION**

Operations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
ACV n° 9	Déploiement de l'outil numérique E-commerce : « Ma Ville, Mon Shopping »	Dynamiser le commerce de centre-ville par le biais de l'outil numérique E-commerce	Juin 2019	Juin 2022	23 873 € HT	BDT : 19 098 € HT (80%) CASAS 4 774 € HT (20%)

⇒ **SIGNATURE (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU LE PORTEUR DE L'ACTION, ET LES COFINANCEURS)**

Ville de Saint-Avold	CASAS	Groupe La Poste
Banque des Territoires	ACASA	

ACTION REALISEE



Action concernant l'ensemble du périmètre + le territoire de la CASAS.

FICHE ACTION N° 10	Réhabilitation de l'îlot cinéma en Halle de marché, gourmande, lieu de vie
--------------------	--

AXE DE RATTACHEMENT	AXE N°2	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
OBJECTIF D'ATTACHEMENT	Réhabiliter une friche de cinéma pour créer une Halle de marché et en faire un poumon économique, une locomotive du centre-ville	
DATE DE SIGNATURE		
CALENDRIER PREVISIONNEL	Début : octobre 2020	Fin : octobre 2025
DESCRIPTION GENERALE	<p>La halle de marché couvert pourrait constituer un élément fort d'attractivité. Ce lieu d'approvisionnement en produits frais compléterait l'offre des commerces alimentaires peu fournie en centre-ville. Son ouverture aux nouvelles tendances de consommation (produits bio, circuits courts, traiteurs...) attirerait un public diversifié. Des expérimentations pourront aussi être menées pour élargir la fréquentation en créant des événements d'animation urbaine : marchés nocturnes, marchés aux fleurs en période estivale, bio, fermiers...</p> <p>La halle est aussi un marqueur architectural sinon patrimonial qui confère une identité au centre-ville où elle serait implantée. C'est enfin un lieu de sociabilité et d'animation les jours de marché, mais aussi à d'autres moments si le lieu a été pensé pour accueillir d'autres activités et événements.</p> <p>Pour toutes ces raisons, le marché, qu'il soit de plein vent ou couvert, doit être inclus dans la réflexion sur l'aménagement du centre-ville. Son rôle, son accessibilité, son esthétique doivent être réfléchis de manière globale. Cela passe par un préalable dans la démarche d'étude des potentiels sites d'implantation : la réhabilitation possible du bâtiment abritant l'ancien cinéma Scala devenue une friche urbaine.</p> <p>Ce bâtiment emblématique fait l'objet d'un même constat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vieillissement de l'équipement, - non-conformité aux normes d'hygiène et de sécurité, - manque de visibilité et difficulté d'accessibilité <p>Du fait de l'attachement de la population à ce lieu emblématique, la démolition de l'équipement emporte rarement l'adhésion des habitants. Aussi la commune envisage une opération de réhabilitation en phase avec le programme « Action Cœur de Ville » et l'inscrit comme projet prioritaire de la redynamisation du centre-ville. En plus de la modernisation et de l'embellissement du bâtiment, sa mise aux normes, l'amélioration de ses accès, la réflexion doit être menée à l'échelle du centre-ville et passer par une</p>	

	<p>concertation préalable sur les attentes des consommateurs et des commerçants, sédentaires ou non sédentaires en y associant également une stratégie territoriale de développement de l'économie productive locale agricole (plateforme des « produits locaux »)</p> <p>En concertation avec les associations de commerçants, artisans et les habitants, la commune lancera une étude de programmation, dont les orientations sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - créer une halle de marché gourmande et vivante, permettant aux clients d'y trouver à la fois des produits à emporter et à consommer sur place, et repenser l'aménagement intérieur sur ce principe, valorisant les circuits courts ou de proximité et les productions alimentaires locales ; - valoriser la qualité architecturale de l'ancien cinéma et consolider sa structure ; - rendre la halle de marché attractive en l'intégrant mieux à son environnement extérieur dans le cadre d'une étude de restructuration de cet îlot stratégique ; - réaliser une rénovation exemplaire et innovante sur le plan environnemental (production d'énergie, gestion du chauffage et des fluides, traitement des déchets, etc...)
OBJECTIFS	<p>Acquérir, dépolluer si nécessaire et réhabiliter une ancienne friche de cinéma</p> <p>Améliorer la qualité et la diversité de l'offre alimentaire</p> <p>Diversifier les usages et la vocation du marché</p> <p>Créer un flux commercial nouveau qui bénéficiera à l'ensemble du commerce de centre-ville sur un lieu historique où se tenait la halle de marché du XIIIème siècle (1259)</p>
INTERVENANTS	<p>Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Avold</p> <p>Partenaires :</p> <p>CASAS,</p> <p>Chambres consulaires (CCI et CMA)</p> <p>Région Grand Est,</p> <p>Département,</p> <p>Chambre d'Agriculture,</p> <p>ADEME</p> <p>EPFGE</p>
BUDGET GLOBAL	<p>A déterminer</p> <p>Acquisition de l'îlot le 1^{er} semestre 2021</p> <p>Acquisition cinéma et annexes : 220 000 €</p> <p>Dépollution cinéma : estimation 50 000 €</p> <p>Travaux Halle : non connu à ce stade</p> <p>Acquisition propriété REITER : 145 000 €</p> <p>Démolition Maison REITER : estimation 20 000 €</p> <p>Travaux îlot hors cinéma : non connu à ce stade</p>
MODALITE DE FINANCEMENT	
INDICATEUR D'AVANCEMENT	<p>Voir fiche études d'îlots mutables</p> <p>Sélection d'un bureau d'étude</p> <p>Organisation d'ateliers de concertation</p> <p>Études techniques</p> <p>Remise de rapports Intermédiaires en COPIL</p> <p>Choix d'un scénario et estimation du coût travaux</p>

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



INDICATEUR DE RESULTAT	Augmentation de la fréquentation de la Halle Développement des animations dans les Halles
-------------------------------	--

➤ **CONTENU DEL'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Reference	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
ACV n°10	Réhabilitation de l'ilot cinéma en Halle de marché, gourmande, lieu de vie	Réhabiliter une friche de cinéma pour créer une Halle de marché et en faire un poumon économique, une locomotive du centre-ville	Octobre 2020	Octobre 2025	Acquisition de l'ilot le 1 ^{er} semestre 2021 Acquisition cinéma et annexes : 220 000 € Dépollution cinéma : estimation 50 000 € Travaux Halle : non connu à ce stade Acquisition propriété REITER : 145 000 € Démolition Maison REITER : estimation 20 000 € Travaux ilot hors cinéma : non connu à ce stade	Non déterminé à ce stade

➤ **SIGNATURE (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU LE PORTEUR DE L'ACTION, ET LES COFINANCEURS)**

Ville de Saint-Ayold	CASAS	Banque des Territoires
Région Grand Est	Département de la Moselle	CCI
CMA	EPFGE	Chambre d'Agriculture



ACTION ABANDONNEE AU PROFIT DES ACTIONS « CONSTRUCTION D'UNE HALLE GOURMANDE SUR LA PLACE DU MARCHÉ » - FICHE-ACTION N° 10b - ET « AMENAGEMENT D'UN SQUARE A LA PLACE DE L'ANCIEN CINEMA » - FICHE-ACTION 28b.

FICHE ACTION N° 10 b

Construction d'une halle gourmande sur la place du marché

AXE DE RATTACHEMENT	AXE N° 2	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
OBJECTIF DE RATTACHEMENT	Création d'un poumon économique, d'une locomotive gourmande de centre-ville	
DATE DE SIGNATURE		
CALENDRIER PREVISIONNEL	Début : printemps 2023	Fin : automne 2023
DESCRIPTION GENERALE	<p>Cette nouvelle fiche-action numérotée n°10 b se substitue à l'ancienne fiche-action n° 10 qui concernait la réhabilitation de l'ilot cinéma désaffecté en halle de marché. Le projet initial a été abandonné du fait du prix exorbitant fixé par le propriétaire pour la vente de son bien à la collectivité. La Ville a dès lors entrepris des démarches afin de trouver un investisseur potentiel susceptible de construire une halle gourmande sur une partie de la place du marché située juste en face de l'ancien cinéma Scala. Après études, Place Ô Marché (P.O.M.), a répondu favorablement à la demande de la Ville de Saint-Avoid en proposant la construction d'une nouvelle halle d'une emprise de 1 850 m2 pour une surface de bâtiment de 1 200 m2.</p> <p>Ce nouveau lieu de centralité commerciale, situé dans le cœur du périmètre O.R.T., comprendra 8 cellules destinées à être louées par le promoteur à des artisans des métiers de bouche. La structure sera dotée d'espaces de convivialité, de restauration et de terrasses permettant au chaland de se sustenter.</p> <p>P.O.M. est un partenaire sérieux qui a décliné ce nouveau concept dans les Hauts-de-France et qui souhaite se développer dans notre région. La Ville du Havre accueillera également très prochainement une nouvelle halle de ce type. La Banque des Territoires est actionnaire de Place Ô Marché.</p>	
OBJECTIFS	Améliorer la qualité et la diversité de l'offre alimentaire Créer un flux commercial nouveau qui bénéficiera à l'ensemble du commerce de centre-ville à proximité du site où se tenait une halle de marché au XIIIème siècle.	
INTERVENANTS	Maître d'ouvrage : Place Ô Marché	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



BUDGET GLOBAL	1,5 M € HT
MODALITE DE FINANCEMENT	
INDICATEUR D'AVANCEMENT	Négociations avancées avec le promoteur
INDICATEUR DE RESULTAT	Développement des animations dans la Halle

⇒ **CONTENU DEL'ACTION**

Operations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
ACV n° 10b	Construction d'une halle gourmande	Création d'un poumon économique, d'une locomotive gourmande de centre-ville	Printemps 2023	Automne 2023	1,5 M€ HT	Promoteur

⇒ **SIGNATURE (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU LE PORTEUR DE L'ACTION, ET LES COFINANCEURS)**

Ville de Saint-Avold	Place Ô Marché

NOUVELLE ACTION 2022 - 2023

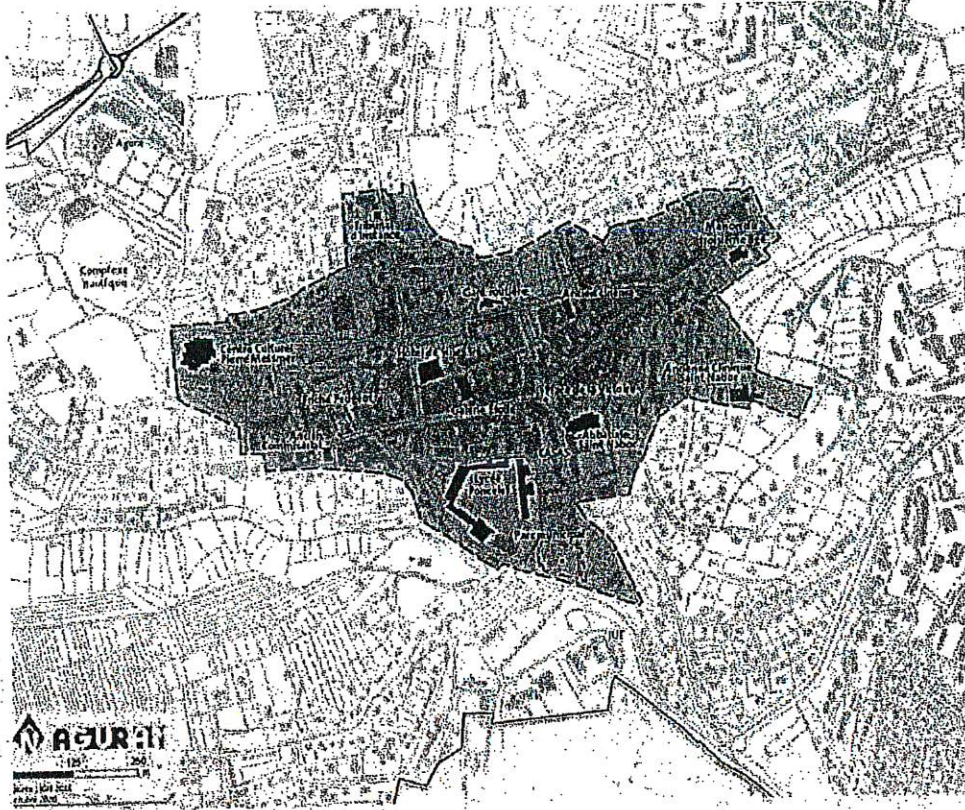
Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023



ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



FICHE ACTION N° 11

Installer des boutiques éphémères dans les cellules vacantes

AXE DE RATTACHEMENT	AXE N° 2	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
OBJECTIF DE RATTACHEMENT	Accompagnement des porteurs de projet sur la création de leur activité en s'assurant du suivi à la fois en termes de locaux commerciaux mais aussi sur l'accompagnement stratégique de leur développement	
DATE DE SIGNATURE		
CALENDRIER PREVISIONNEL	Début : mars 2021	Fin : mars 2025
DESCRIPTION GENERALE	<p>La boutique éphémère également dénommée « boutique à l'essai » est un point de vente occupé par un commerçant ou un artisan pour une courte durée allant de quelques semaines à quelques mois créant un effet de surprise, éveillant la curiosité des clients.</p> <p>La commune de Saint-Avold souhaite accompagner cette action afin de faciliter les démarches pour proposer un lieu de vente et d'exposition temporaire aux commerçants, créateurs et artistes.</p> <p>Il s'agit également de pouvoir accompagner des porteurs de projet sur la création de leur activité en s'assurant du suivi pour les locaux et de la stratégie de développement (plan de financement, études de marché, communication ...)</p> <p>Dans un contexte de changement de comportement des consommateurs, se responsabilisant davantage dans leur acte d'achat, il est important de pouvoir accompagner les créateurs dans leur projet professionnel.</p>	
OBJECTIFS	<p>Favoriser l'implantation de nouveaux commerces. Conforter des linéaires commerciaux sans discontinuité. Occuper des cellules vacantes Accompagner les porteurs de projet désirant tester leur concept en centre-ville, Négocier avec les propriétaires afin de pouvoir proposer une offre de location en bail précaire Redynamiser le commerce de centre-ville en créant un événement générateur de flux Aider des créateurs ou artistes locaux à se faire connaître Permettre à des commerçants de tester le potentiel de leur projet de boutique avant de signer un bail commercial classique.</p>	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



INTERVENANTS	Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Avoid
	Partenaires : Fédération des boutiques à l'essai CCI, CMA, ACASA
BUDGET GLOBAL	2 000 € d'adhésion à un organisme de tutelle 5 000 € par boutique sur la base de 1 boutique par an Année n : 5 000 € + 2 000€ par an Année n+1 et suivantes : 5 000 € par an
MODALITE DE FINANCEMENT	Autofinancement commune
INDICATEUR D'AVANCEMENT	Locaux identifiés pour l'accueil de l'opération Appel à candidature lancé pour les porteurs de projet Signature d'une convention Ouverture local commercial et appel à candidature Sélection d'un projet par le jury Ouverture d'un commerce
INDICATEUR DE RESULTAT	Nombre de boutique éphémère mises en place et durée d'ouverture Nombre de dossiers présentés au jury

CONTENU DE L'ACTION

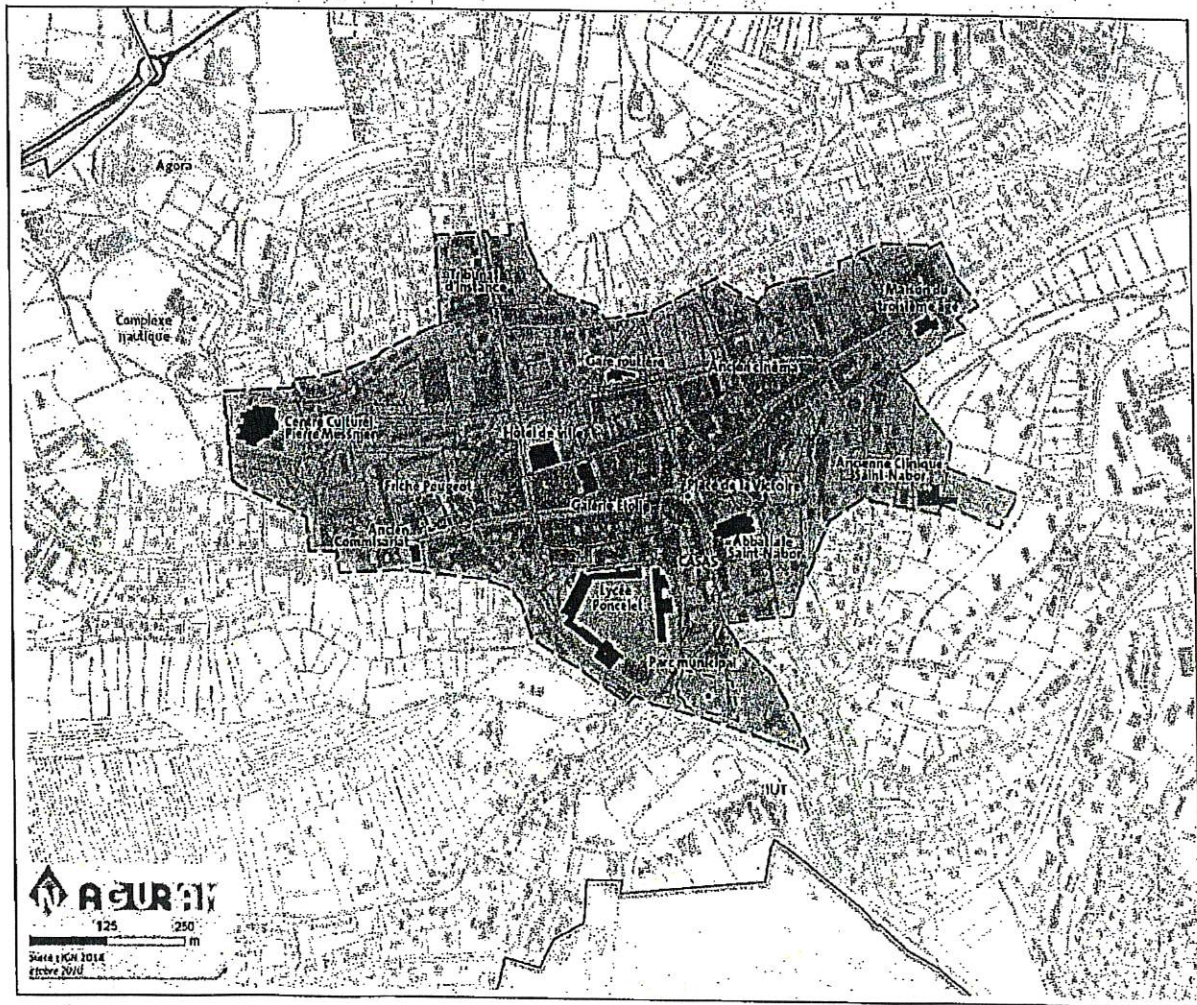
Operations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
ACV n°11	Installer des boutiques éphémères dans les cellules vacantes	Accompagnement des porteurs de projet sur la création de leur activité en s'assurant du suivi à la fois en termes de locaux commerciaux mais aussi sur l'accompagnement stratégique de leur développement	Mars 2021	mars 2025	Année n: 5 000 € + 2 000€ Année n+1 et suivantes: 5 000 € par an	Autofinancement Commune

ACTION EN COURS



➤ SIGNATURE (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU LE PORTEUR DE L'ACTION, ET LES COFINANCEURS)

Ville de Saint-Avoid	ACASA	CCI
CMA		



Action concernant l'ensemble du périmètre.

FICHE ACTION N° 12

Poste de Manager du commerce

AXE DE RATTACHEMENT	AXE N°2	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
OBJECTIF DE RATTACHEMENT	Vise à coordonner l'ensemble des acteurs du commerce en vue d'optimiser les actions et les réseaux déjà existant, fédérer les dynamiques individuelles, regrouper l'ensemble des acteurs concernés autour d'un projet commun	
DATE DE SIGNATURE		
CALENDRIER PREVISIONNEL	Début : décembre 2020	Fin : décembre 2025
DESCRIPTION GENERALE	<p><u>Action mature de la convention-cadre</u></p> <p>Afin de soutenir, renforcer et dynamiser le commerce sur la Ville de Saint-Avold et le territoire communautaire, la Communauté d'agglomération conduit ses actions en fédérant et impliquant l'ensemble des associations de commerçants, avec le soutien des partenaires institutionnels tels que la Ville de Saint-Avold, la CASAS, les chambres consulaires et l'association des commerçants.</p> <p>Une nouvelle dynamique portée par l'ensemble des partenaires a été mise en place afin de répondre aux grands enjeux du commerce qu'ils soient liés aux comportements d'achat ou au contexte économique, tout en tirant partie de la forte attraction démographique et patrimoniale du territoire, pour développer une stratégie de développement performante du commerce en ville. C'est dans ce cadre, que nous recrutons un manager du commerce.</p>	
OBJECTIFS	<p>Ce poste a pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville, dans le cadre d'un projet de développement fédérant un ensemble d'acteurs publics et privés - accompagner la diversification et l'extension de l'offre commerciale, de l'outil E-commerce (Plateforme « Ma Ville, Mon Shopping ») - coordonner et impulser de véritables animations commerciales en centre-ville - participer à la valorisation de l'image de la ville et du territoire en contribuant à son dynamisme et son animation - mettre en place et animer le réseau des partenaires <p>A cet effet, le Manager du commerce exercera les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mobiliser et accompagner les commerçants du centre-ville et à posteriori du territoire en étant leur référent de proximité ; - assurer l'interface entre les différents acteurs participant au fonctionnement du commerce en centre-ville 	

	<ul style="list-style-type: none"> - apporter une expertise en matière de dynamisation et d'animation commerciale ; - participer à l'élaboration de la stratégie de développement commercial et à la mise en œuvre de son plan d'actions ; - mettre en place et développer des outils de conduite de projet et de pilotage : veille économique, tableau de bord de l'activité commerciale, bourse aux locaux vacants (Observatoire immobilier commerciale et artisanal « Im'Observer ») - en lien avec l'ensemble des partenaires, contribuer aux démarches de prospection de nouvelles enseignes afin de favoriser de nouvelles implantations en centre-ville ; - définir et mener des actions d'animation, de promotion et de communication - développer et gérer des partenariats financiers ; - Animer les équipes, coordonner les moyens et évaluer.
INTERVENANTS	Maîtres d'ouvrage : Ville de Saint-Avoid
	Partenaires : Banque des Territoires CCI, CMA, ACASA CASAS
BUDGET GLOBAL	50 000 € par an
MODALITE DE FINANCEMENT	<p>Ville de Saint-Avoid avec participation de la Banque des Territoires en 2021 et 2022 (offre manager, plan de relance : 20 000 € par an sur 2 ans)</p> <p>En 2023 et 2025 : Ville + Communauté d'Agglomération + ACASA Participation à déterminer : 40% Ville, 40% Communauté d'Agglomération + 20% l'Association des commerçants et artisans</p>
INDICATEUR D'AVANCEMENT	<p>Création du poste Recrutement Délibération du Conseil Municipal Partenariat avec la CASAS et l'ACASA Suivi de la vacance commerciale sur les cinq ans</p>
INDICATEUR DE RESULTAT	<p>Créer un observatoire de la vacance commerciale Tableau de bord de la vacance commerciale par an Nombre de séminaires thématiques Rapport d'activité annuel Baisse de la vacance commerciale</p>

ACTION EN COURS

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE

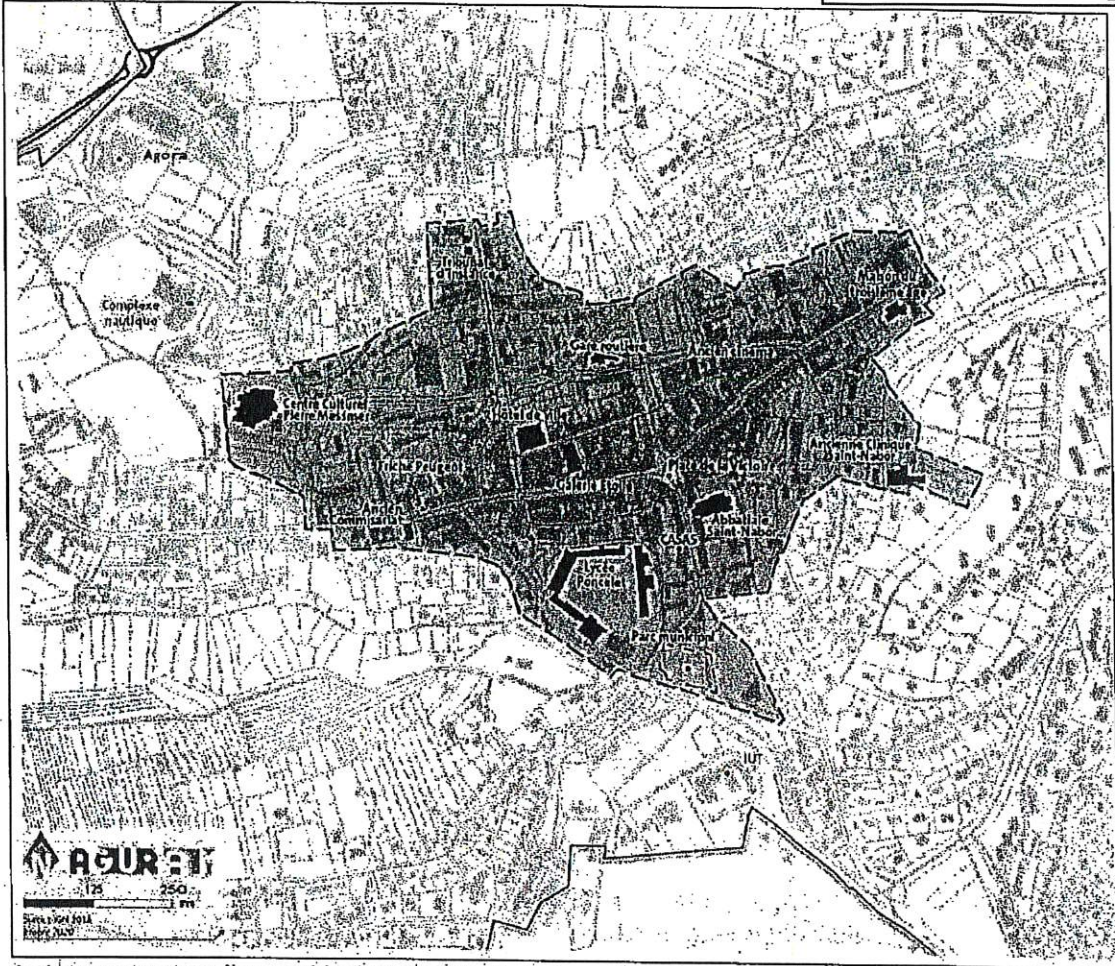
S²LOW

CONTENU DEL'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
ACV n° 12	Poste de Manager du commerce	Visé à coordonner l'ensemble des acteurs du commerce en vue d'optimiser les actions et les réseaux déjà existant, fédérer les dynamiques individuelles, regrouper l'ensemble des acteurs concernés autour d'un projet commun	Décembre 2020	Décembre 2025	50 000 € par an	Ville de Saint-Avold avec participation de la Banque des Territoires en 2021 et 2022 (offre manager, plan de relance : 20 000 € par an sur 2 ans) En 2023 et 2025 : Ville + Communauté d'Agglomération + ACASA Participation à déterminer : 40% Ville, 40% Communauté d'Agglomération + 20% l'Association des commerçants et artisans

SIGNATURE (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU LE PORTEUR DE L'ACTION, ET LES COFINANCEURS)

Ville de Saint-Avold	CASAS	Banque des Territoires
ACASA	CCI	CMA



Action concernant l'ensemble du périmètre.

FICHE ACTION N° 13

Étude commerciale globale

AXE DE RATTACHEMENT	AXE N° 2	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
OBJECTIF DE RATTACHEMENT	Cette étude permettra de calibrer une nouvelle organisation spatiale des locaux d'activité commerciale afin de l'articuler avec les diverses nouvelles stratégies de la ville (espaces publics, mobilités, végétalisation, évènementiel etc...) pour rendre son centre plus dynamique et attractif	
DATE DE SIGNATURE		
CALENDRIER PREVISIONNEL	Début : septembre 2020	Fin : décembre 2020
DESCRIPTION GENERALE	La redynamisation du secteur commercial du centre-ville nécessite aujourd'hui une restructuration de l'offre, tant en positionnement commercial qu'en implantation stratégique dans la trame urbaine, selon les affectations nouvelles des axes structurants, les flux repensés et les mobilités renouvelées. Cette étude permettra de calibrer cette nouvelle organisation spatiale des locaux d'activité commerciale pour une articulation avec les nouvelles stratégies urbaines (mobilité, végétalisation, espaces publics...). Cette étude détaillera les actions à entreprendre auprès des commerçants et propriétaires des murs pour parvenir à ces nouvelles affectations.	
OBJECTIFS	Il s'agit au travers de cette ingénierie territoriale, appuyé par la banque des Territoires de définir les typologies commerciales futures du centre-ville de Saint-Avold, pour mieux répondre aux besoins de la clientèle et permettre un accompagnement dans l'adaptation de l'offre existante. Cette redynamisation de la structure commerciale passera par exemple par la démonstration de l'utilité d'une locomotive alimentaire en hyper centre, par l'analyse et l'étude d'opportunité de nouveaux concepts commerciaux et par un questionnaire sur le parcours chaland actuel et son évolution pressentie. Les propositions devront s'appuyer sur des critères de compréhension du marché local. Le rendu de l'étude prendra la forme d'un plan d'actions détaillant la stratégie sur plusieurs niveaux. Il abordera en particulier les techniques de marchandisage et leurs conditions de réussite, l'application d'outils réglementaires (règlement du PLU, chartes d'occupation des terrasses...) les méthodes de recherches de porteurs de projets ou d'investisseurs, les solutions d'animation ou les actions en lien avec l'évènementiel.	

	<p>Cette mission intégrera également le choix politique de la réhabilitation d'une friche de cinéma en halle de marché et la réhabilitation de l'habitat par le biais de l'OPAH- RU</p> <p>Phase 1 : Diagnostic et définition d'un périmètre d'intervention Phase 2 : Elaboration d'un plan stratégique d'intervention</p> <p>Lancement : 9 septembre 2020 Durée : 3 mois</p>
INTERVENANTS	<p>Maître d'ouvrage : Banque des Territoires</p> <p>Partenaires : Banque des Territoires, Cabinet d'expertise « Objectif Ville » mandaté par la Banque des Territoires AGURAM, EPFGE Partenaires techniques -chambres consulaires (CCI et CMA)</p>
BUDGET GLOBAL	21 000 €
MODALITE DE FINANCEMENT	Banque des Territoires : 100%
INDICATEUR D'AVANCEMENT	Réalisation de l'étude (janvier 2021)
INDICATEUR DE RESULTAT	<p>Conclusions de l'étude de marchandisage,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axes programmatiques déployés dans l'étude, - Scénarios opérationnels (feuille de route) proposés dans les conclusions de l'étude, - Identifier l'offre commerciale nécessaire pour l'évolution et le développement du centre-ville - Nombre de commerces réimplantés sur les axes forts, - Évolution du taux de vacance

⇒ **CONTENU DEL'ACTION**

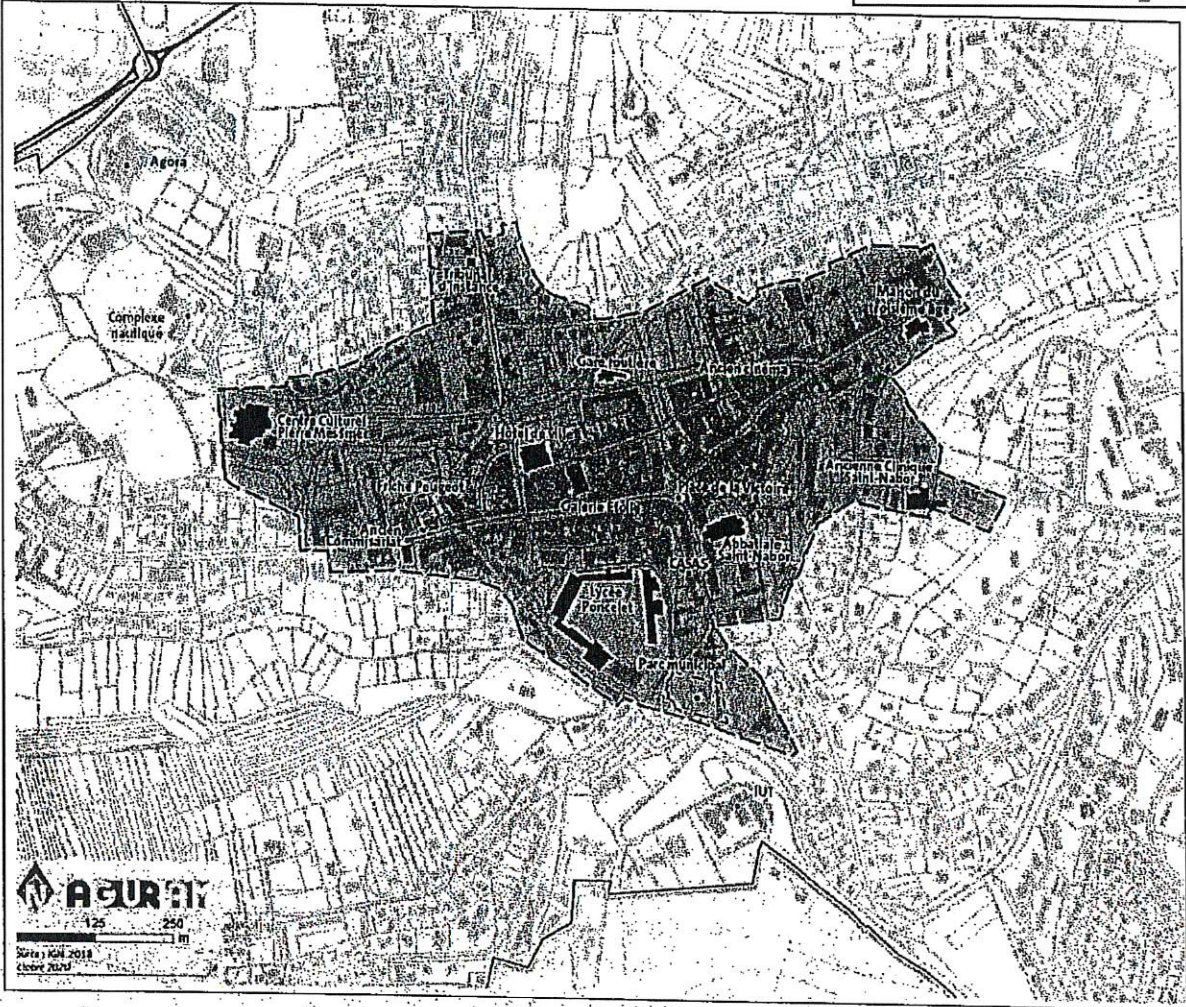
Operations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
ACV n°13	Etude commerciale globale	Calibrer une nouvelle organisation spatiale des locaux d'activité commerciale	Septembre 2020	Décembre 2020	21 000 €	BDT : 21 000 € (100%)

ACTION REALISEE



SIGNATURE (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU LE PORTEUR DE L'ACTION, ET LES COFINANCEURS)

Ville de Saint-Avold	CASAS	Banque des Territoire
AGURAM	EPFGE	CCI
CMA		



Action concernant l'ensemble du périmètre.

FICHE ACTION N° 14

Observatoire de l'immobilier commercial et artisanal

AXE DE RATTACHEMENT	AXE N° 2	Favoriser un développement économique et commerciale équilibré
OBJECTIF DE RATTACHEMENT	Disposer d'un outil de suivi, d'évaluation et d'aide à la décision pour les élus et les acteurs du développement commercial	
DATE DE SIGNATURE		
CALENDRIER PREVISIONNEL	Début : janvier 2020	Fin : septembre 2021
DESCRIPTION GENERALE	<p>Saint-Avoid souhaite dynamiser l'attractivité commerciale de son centre-ville par une forte mobilisation collective. Sélectionnée dans la démarche nationale « Action Cœur de Ville » destinée à accompagner les villes moyennes dans la revitalisation de leur centre, le diagnostic relatif au commerce a montré la hausse du phénomène de déprise commerciale et la nécessité d'agir pour restructurer et moderniser l'appareil commercial. Aujourd'hui, avec un quart de ses cellules vides, le centre-ville de Saint-Avoid connaît une grave crise de son commerce.</p>	
OBJECTIFS	<p>Les élus, les techniciens, les acteurs de l'immobilier ont besoin d'un véritable outil de pilotage pour l'immobilier commercial et artisanal de Saint-Avoid qui leur apporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une base de connaissance : données facilement actualisables et historisées pour avoir des indicateurs de résultat ; - un outil de marketing territorial pour attirer des porteurs de projet et lutter contre la vacance ; - un outil de suivi, d'évaluation et d'aide à la décision pour les élus et acteurs du développement commercial : anticipation des cessations d'activité, décision éclairée pour les demandes d'implantation, élaboration des documents de planification... <p>L'outil d'observation, commun et collaboratif « Im'Observer », est une application qui permet d'accéder à des fiches d'identité détaillées des cellules commerciales et permet aussi le suivi de la vacance de commerce et offre une vision globale des mutations socio-économiques en les anticipant. Ces fonctionnalités seront accessibles sur les supports mobiles actuels, tablettes et smartphones.</p>	



INTERVENANTS	Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Avold Partenaires : Communauté d'agglomération, AGURAM (prestataire) Banque des territoires CCI, CMA Région Grand Est
BUDGET GLOBAL	50 000 €
MODALITE DE FINANCEMENT	Ville : 50 % Banque des Territoires : 50% Voir éventuellement Région Grand Est
INDICATEUR D'AVANCEMENT	Création de l'application Im'Observer, Recensement du nombre de locaux commerciaux vacants en temps réel Accompagnement des porteurs
INDICATEUR DE RESULTAT	Baisse du nombre de commerces vacants

⇒ **CONTENU DEL'ACTION**

Operations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
ACV n°14	Observatoire de l'immobilier commercial et artisanal	Disposer d'un outil de suivi, d'évaluation et d'aide à la décision pour les élus et les acteurs du développement commercial	Janvier 2020	septembre 2021	50 000 €	Ville : 25 000 € (50%) BDT : 25 000 € (50%)

ACTION REALISEE

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



➤ SIGNATURE (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU LE PORTEUR DE L'ACTION, ET LES COFINANCEURS)

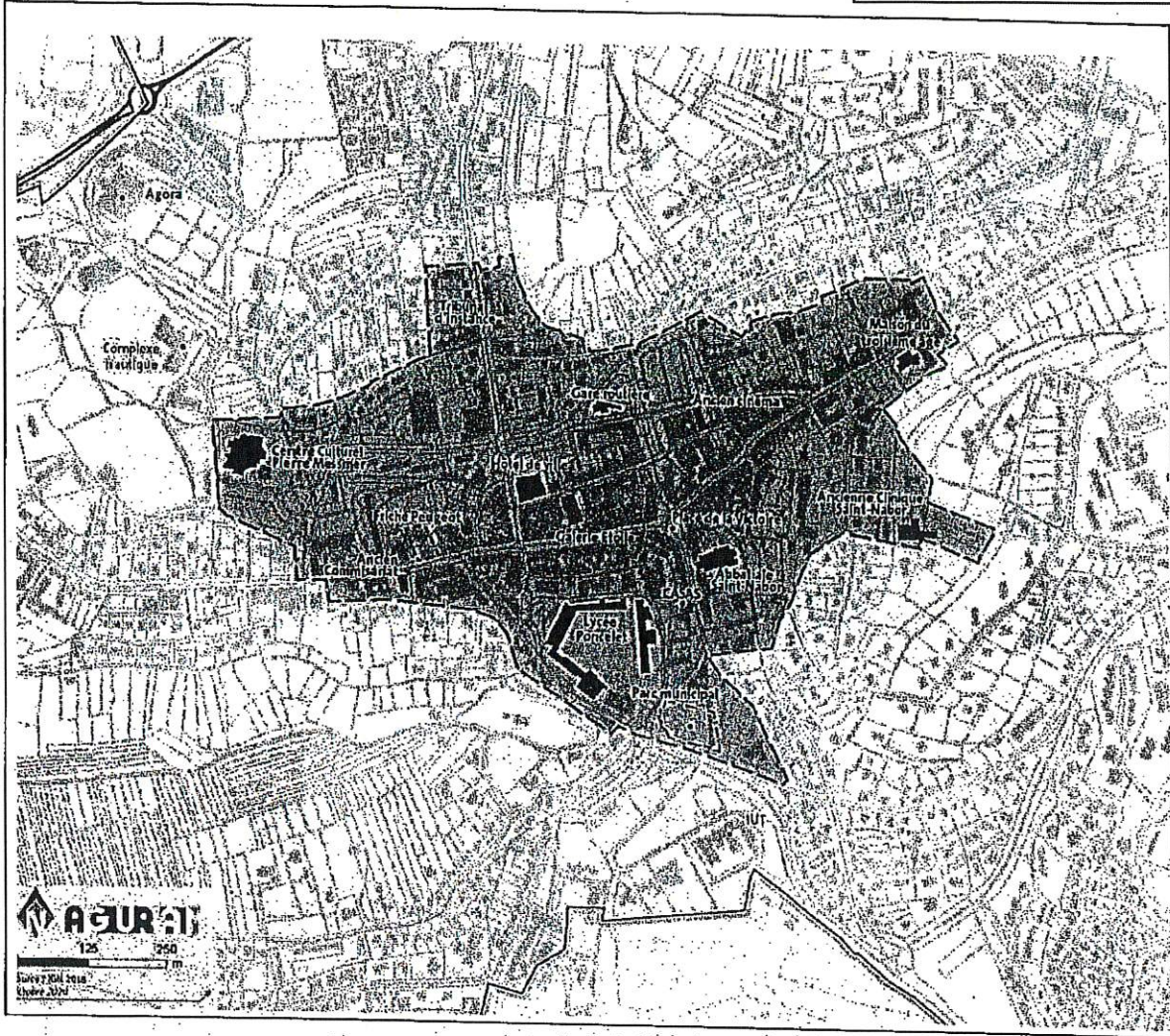
Ville de Saint-Avold	CASAS	Banque des Territoires
Région Grand Est	AGURAM	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



Action concernant l'ensemble du périmètre.

FICHE ACTION N° 15

Aide ciblée à l'investissement des commerces et de l'artisanat de proximité

AXE DE RATTACHEMENT	AXE N° 2	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
OBJECTIF DE RATTACHEMENT	Adopter un plan de soutien au commerce et à l'artisanat de proximité et apporter un concours au programme d'investissement des entreprises situées dans les communes du territoire communautaire qui assument des fonctions de centralité dans le contexte d'extinction budgétaire du FISAC	
DATE DE SIGNATURE		
CALENDRIER PREVISIONNEL	Début : Septembre 2020	Fin : Septembre 2025
DESCRIPTION GENERALE	<p>Dans un contexte de mutations profondes de l'entrepreneuriat, le soutien aux artisans, commerces et services de proximité est un vecteur de développement économique et qui participe aux ambitions de la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie dont le pôle majeur, Saint-Avold, bénéficie du programme « Action Cœur de ville ».</p> <p>La collectivité souhaite dans le contexte d'extinction budgétaire du FISAC apporter son concours aux entreprises commerciales et artisanales du territoire qu'elles soient en phase de création, de développement ou de transmission par l'intermédiaire d'un dispositif d'aide directe.</p> <p>Cette aide directe doit permettre un soutien de la collectivité aux commerçants, artisans, cafetiers restaurateurs localisés dans les communes du territoire assumant des fonctions de centralité pour la réalisation de leurs investissements (tels que les travaux d'aménagement intérieur et extérieur) ainsi que l'achat d'équipement.</p> <p>Cette aide permettrait des investissements en faveur de la modernisation de l'outil de production, de la transition numérique, l'adaptation de l'entreprise à la vente à emporter, aux services de livraisons à domicile, au « Click and Collect », mais également aux investissements en faveur du développement durable (réduction des déchets, énergie...)</p> <p>Les modalités techniques (périmètre d'intervention, taux, assiette...) et l'enveloppe financières maximale consacrée à ce plan sont à préciser par étude financière et technique. Une commission d'élus décidera de l'attribution des aides en s'appuyant sur un règlement en lien avec les services de la Chambre de commerce et d'industrie et de la Chambres de Métiers et de l'Artisanat.</p>	

OBJECTIFS	<p><u>Objectifs généraux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Faciliter l'installation de nouveaux et primo commerçants et artisans en centre-ville, centre-bourg, centre-village sur le territoire -Favoriser le développement de l'activité économique -Accompagner la modernisation de l'entreprise, notamment dans les actions en faveur des transitions numérique et durable -Augmenter l'attractivité du point de vente, -Répondre aux attentes de proximité, -Attirer davantage de consommateurs, -Réduire la vacance commerciale notamment dans la ville-centre <p><u>Objectifs opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Organiser le suivi par le biais d'un outil numérique avec « Im'Observer » et les partenaires institutionnels ACV dont les chambres consulaires, le manager de Commerce - Soutenir les entreprises en phase de création, développement, transmission - Redynamiser le commerce et l'artisanat notamment pour les communes inscrites dans les programmes de redynamisation de centre-ville ou de centre-bourgs (Programmes ACV et PVDD notamment)
INTERVENANTS	<p>Maitre d'ouvrage : Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie</p> <p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> CCI, CMA, Région Grand Est, AGURAM, Entreprises
BUDGET GLOBAL	200 000 € par an/5 ans soit 1 000 000 euros d'investissement sur le territoire de l'agglomération
MODALITE DE FINANCEMENT	<p>A déterminer entre les collectivités avec l'accompagnement technique des partenaires institutionnels (CCI et CMA)</p> <p>Entreprises : X %</p> <p>Ville-centre : X %</p>
INDICATEUR D'AVANCEMENT	<p>Vote des règlements et secteurs d'intervention en commission (activités éligibles, périmètre de revitalisation, bénéficiaires, montant de subvention et taux applicables sur un montant HT, périodicité de l'aide, etc...)</p> <p>Délibération du Conseil communautaire et délibération des Communes du territoire</p>
INDICATEUR DE RESULTAT	<p>Suivi de la vacance commerciale dans le centre-ville</p> <p>Redynamisation du centre-ville</p> <p>Favoriser l'implantation de primo et nouveaux commerçants</p> <p>Nombre d'entreprises bénéficiaires</p> <p>Effet levier de l'aide communautaire (montant des investissements soutenus/fonds alloués)</p>

ACTION EN COURS

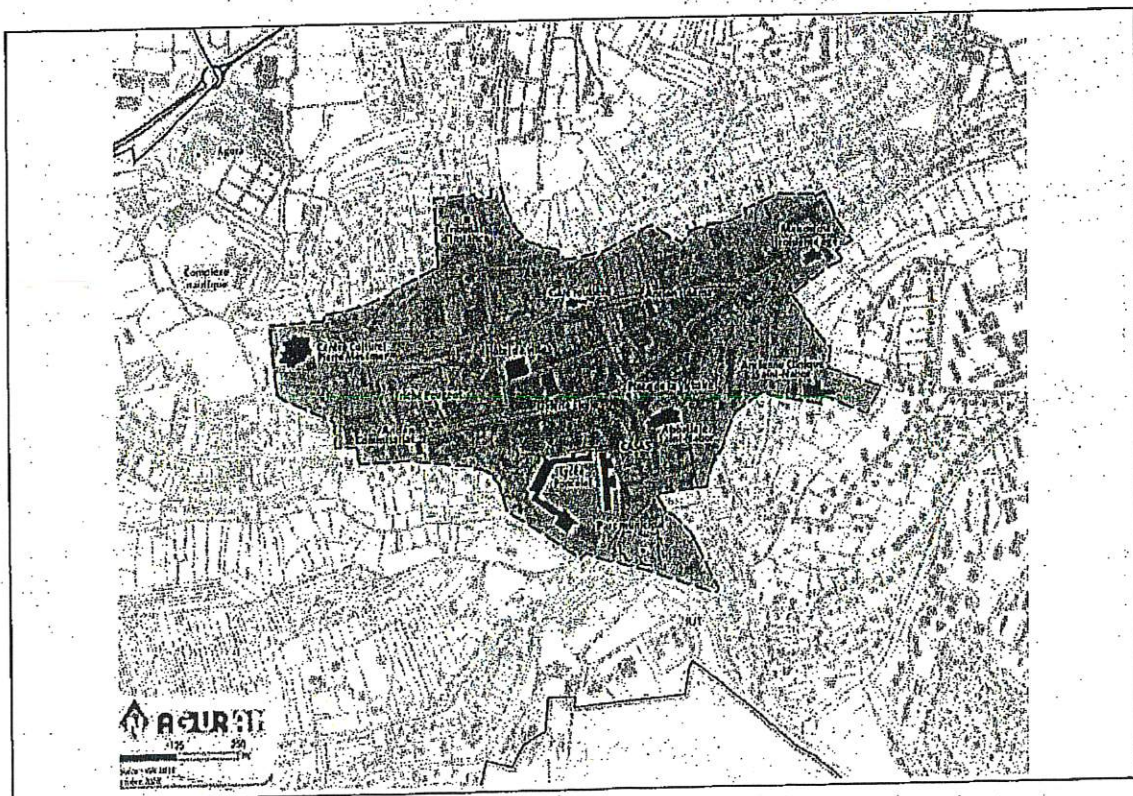


CONTENU DEL'ACTION

Operations		Description	Calendrier		Budget	
Reference	Nom		Debut	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
ACV n°15	Aide ciblée à l'investissement des commerces et de l'artisanat de proximité	Adopter un plan de soutien au commerce et à l'artisanat de proximité.	Septembre 2020	Septembre 2025	200 000 € par an	Non déterminé à ce stade

SIGNATURE (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU LE PORTEUR DE L'ACTION, ET LES COFINANCEURS)


Ville de Saint-Avold	Région Grand Est	Entreprises
AGURAM	CCI	CMA



FICHE ACTION N° 16

Parcours des vitrines créatives

AXE DE RATTACHEMENT	AXE N° 2	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
OBJECTIF DE RATTACHEMENT	Création d'un parcours des vitrines créatives afin de mettre en valeur les vitrines des cellules vides	
DATE DE SIGNATURE		
CALENDRIER PREVISIONNEL	Début : décembre 2020	Fin : mars 2021
DESCRIPTION GENERALE	<p>Avec le soutien de l'Association des commerçants, la Commune de Saint-Avoid souhaite investir les vitrines et les locaux commerciaux disponibles du centre-ville et ainsi pouvoir proposer un parcours d'œuvres innovantes et surprenantes réalisés par de jeunes créateurs. En effet, c'est en s'appuyant sur le savoir-faire d'artisans et de fournisseurs de confiance que la commune bénéficiera de concepts made in France.</p> <p>Ces vitrines sont une mine d'idées inépuisables et émerveilleront les visiteurs du centre-ville.</p> <p>A l'initiative de la Ville de Saint-Avoid, une quinzaine de cellules commerciales qui ne sont plus occupées ont été décorées par l'artiste local Antoine Klein, originaire de Saint-Avoid.</p> <p>Ce dernier a imaginé la nouvelle mascotte de Saint-Avoid, Nadolin le Naborien, dans des situations où il met en valeur les atouts de la cité. Ces vitrines pourraient faire l'objet d'un parcours proposé au grand public. Chacune des quinze vitrines est censée raconter une histoire.</p> <p>Baptisé Nadolin le Naborien, le personnage, habillé d'une tunique et portant casque et caligæ, s'inspire de Fridolin, le soldat romain qui serait à l'origine de la fondation de Saint-Nabor. Grâce à une certaine touche artistique et contemporaine, celui-ci est même devenu la mascotte de la ville. Il orne d'ailleurs différentes vitrines d'enseignes qui ont malheureusement baissé le rideau à travers un parcours à découvrir.</p>	

	
OBJECTIFS	<p>Redonner une certaine dynamique aux cellules vides</p> <p>Embellir les vitrines du centre-ville</p> <p>Imaginer des concepts créatifs, attractifs et innovants pour répondre à différents besoins</p> <p>Valoriser les espaces de vente et offrir des créations uniques</p> <p>Cultiver la différence des commerces et/ou cellules vacantes</p> <p>Créer un parcours au centre-ville</p>
INTERVENANTS	<p>Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Avoid</p> <p>Partenaires : Agences Immobilières et propriétaires, l'artiste Antoine KLEIN, ACASA</p>
BUDGET GLOBAL	7 000 €
MODALITE DE FINANCEMENT	A déterminer
INDICATEUR D'AVANCEMENT	Avancement des créations dans les différentes cellules
INDICATEUR DE RESULTAT	Satisfaction des chaland

➤ **CONTENU DE L'ACTION**

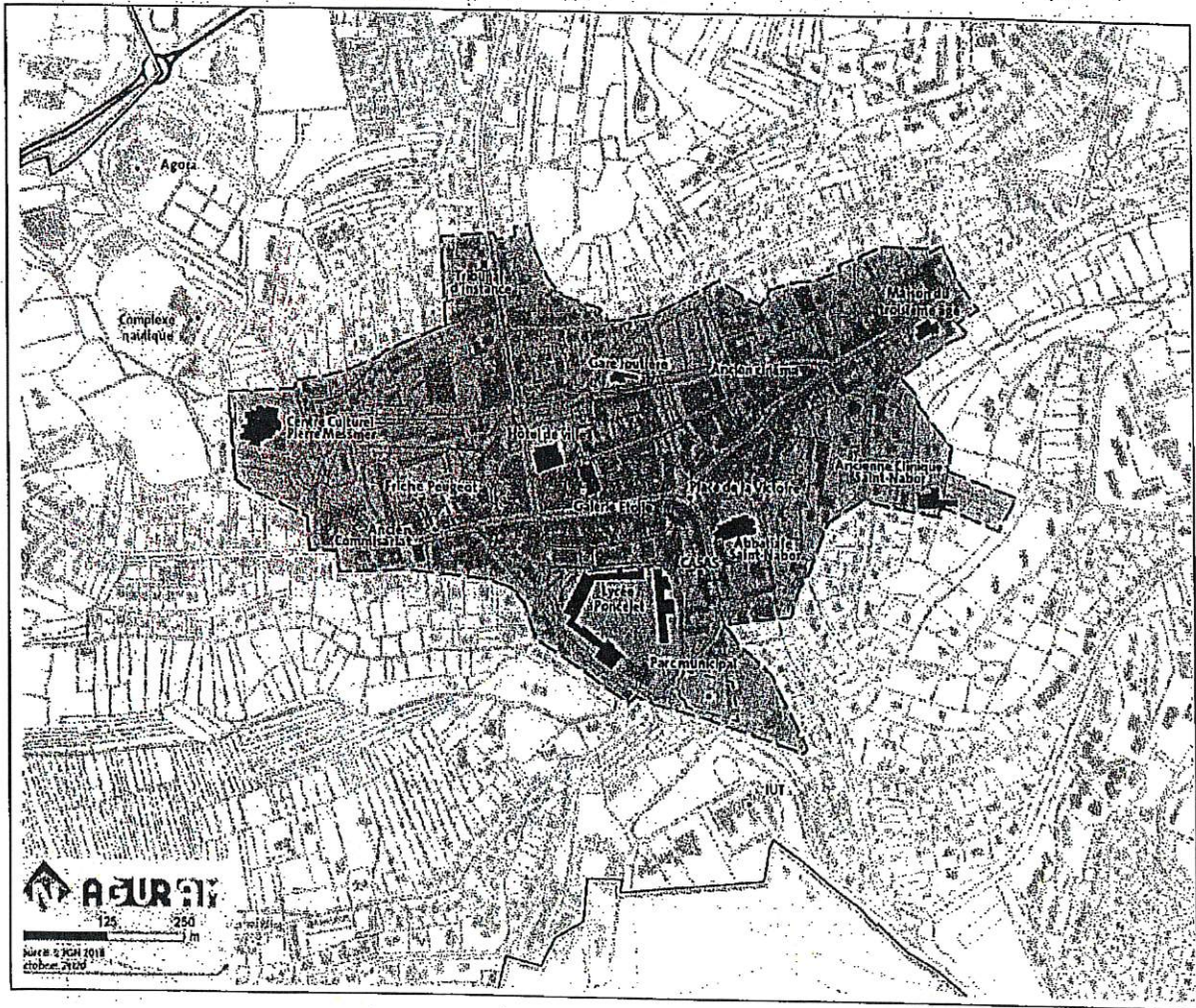
Operations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
ACV n°16	Parcours des vitrines créatives	Mettre en valeur les vitrines des cellules vides	Décembre 2020	mars 2021	7 000 €	Non déterminé à ce stade

ACTION REALISEE



SIGNATURE (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU LE PORTEUR DE L'ACTION, ET LES COFINANCEURS)

Ville de Saint-Avold	CASAS	ACASA



Action concernant uniquement l'hyper-centre.

FICHE ACTION N° 17	Application mobile Zen bus
--------------------	----------------------------

AXE DE RATTACHEMENT	AXE N°3	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
OBJECTIF DE RATTACHEMENT	Mise en place d'une application mobile d'information	
DATE DE SIGNATURE	15 octobre 2018	
CALENDRIER PREVISIONNEL	Début : septembre 2019	Fin : août 2027
DESCRIPTION GENERALE	<p>Action mature de la convention-cadre</p> <p>Avec la banalisation des smartphones, il devient possible d'offrir des applications mobiles aux usagers des transports publics. Celles-ci peuvent avoir plusieurs objectifs : la recherche d'itinéraire, l'info-traffic et même l'achat de titres de transport.</p> <p>La Communauté d'Agglomération par le biais de son prestataire de transports a mis en place l'application mobile d'information horaires, du trafic, des arrêts, des itinéraires, des plans et de la localisation des bus en temps réel permettant de faciliter le report modal. Cette application permet de suivre son bus en temps réel, à tout moment de la journée. Il est donc possible de connaître l'heure exacte de son passage à l'arrêt de bus. Ce nouveau service permet d'améliorer la mobilité de tous les voyageurs.</p> <p>Cette application permet de favoriser l'information en temps réel des transports collectifs du réseau Trans'chool via une application Smartphone.</p>	
OBJECTIFS	<p>Les informations sont accessibles par le client voyageur, le conducteur et l'exploitant</p> <p>Maximiser la fréquentation et les recettes</p> <p>Réguler efficacement et optimiser l'exploitation</p> <p>Avoir de l'information précise à tout moment</p> <p>Comprendre la réalité et faire des choix pertinents</p> <p>Donner envie de prendre les transports collectifs</p> <p>Maîtriser la qualité de service du réseau</p> <p>Optimiser l'offre dans la durée</p>	
INTERVENANTS	<p>Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie</p> <p>Partenaires : Transdev</p>	

BUDGET GLOBAL	22 000 € HT en 2019 pour la première année 9 000 € HT par an pour les années suivantes, et cela jusqu'au 31 août 2027, inclus dans la DSP agglomération Avenant à la DSP 2014/2020, le 6 février 2020
MODALITE DE FINANCEMENT	Autofinancement CASAS (délégation de service public)
INDICATEUR D'AVANCEMENT	Mise en service en janvier 2019
INDICATEUR DE RESULTAT	Mesure d'utilisation et satisfaction d'utilisateurs

⇒ CONTENU DEL'ACTION

Operations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€TTC)	Financement (€TTC)
ACV n°17	Application mobile Zenbus	Mise en place d'une application mobile d'information	septembre 2019	août 2027	22 000 € HT en 2019 et 9 000 € HT par an pour les années suivantes	Autofinancement de la CASAS (délégation de SP)

⇒ SIGNATURE (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU LE PORTEUR DE L'ACTION, ET LES COFINANCEURS)

Ville de Saint-Avold	CASAS	Transdev

ACTION REALISEE

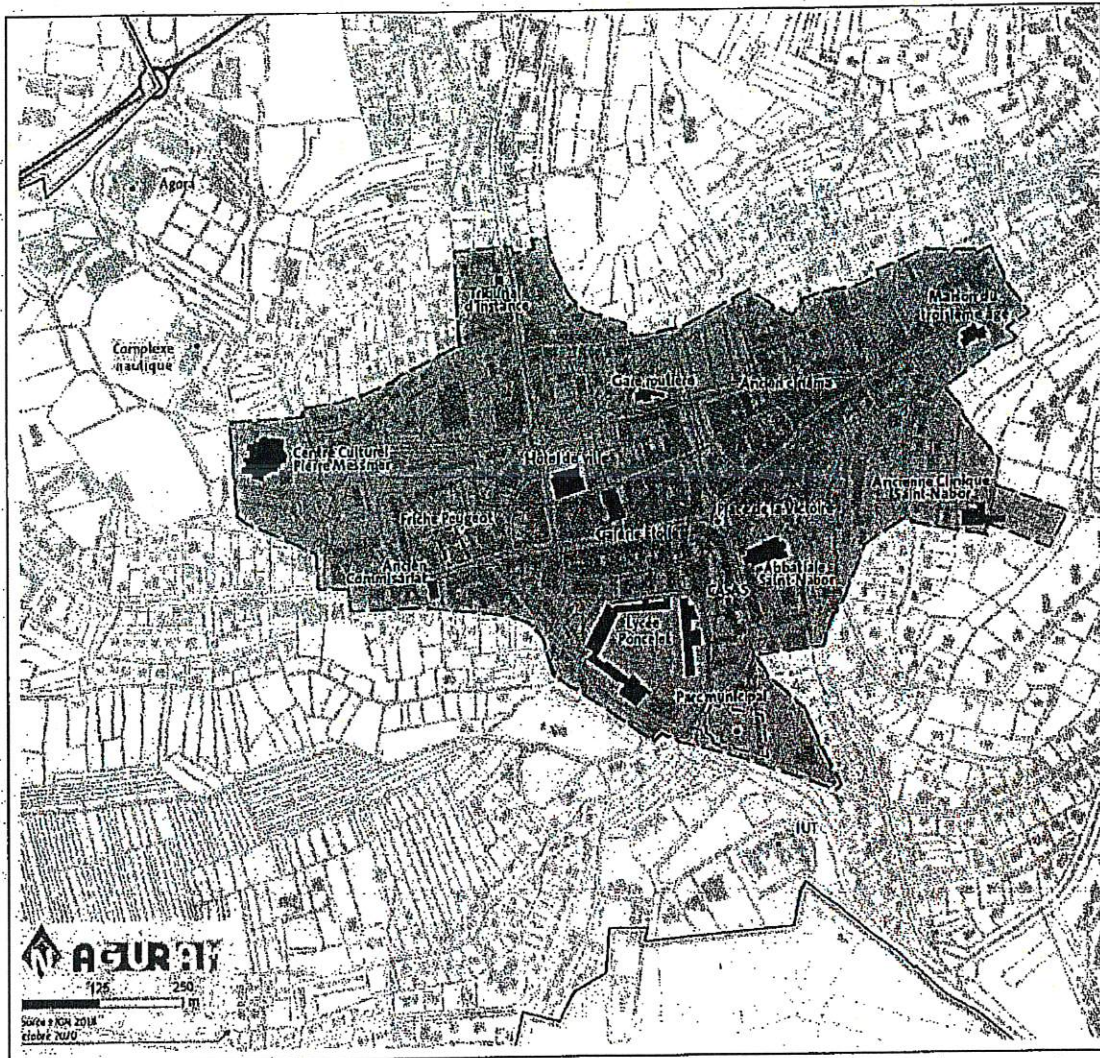
Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

S²LO

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



Action concernant l'ensemble du périmètre + périphérie.

FICHE ACTION N° 18

Abris de vélos sécurisés avec bornes de recharge

AXE DE RATTACHEMENT	AXE N° 3	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
OBJECTIF DE RATTACHEMENT	Encourager la pratique de mobilités douces en centre-ville	
DATE DE SIGNATURE		
CALENDRIER PREVISIONNEL	Début : mars 2021	Fin : septembre 2021
DESCRIPTION GENERALE	<p>La Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie entend en partenariat avec Saint-Avold, ville lauréate du programme Action Cœur de Ville, adopter une politique en faveur du vélo qui participe à l'apaisement du centre-ville et de ses accès.</p> <p>La collectivité s'est engagée dans le programme Alvéole qui a pour ambition d'accélérer la création de places de stationnement vélo et d'accompagner au changement de comportement avec un large panel d'actions de sensibilisation à l'écomobilité grâce au mécanisme des certificats d'économies d'énergie.</p> <p>C'est un outil concret et innovant pour financer le déploiement de stationnement vélo permet également de dissiper les craintes et les réalités du vol qui constituent un frein à l'usage du vélo. En France, il vise la création de 30 000 places de stationnement vélo et l'accompagnement de 18 000 usagers. Cette mesure contribuera entre autres, à faire du vélo un moyen de transport à part entière.</p> <p>La création de places de stationnement vélo s'organise à proximité des pôles d'intermodalité, des établissements scolaires et universitaires, dans le logement social ainsi que sur l'espace public. Ainsi, les abris vélos sécurisés seront installés sur 3 sites (Gare routière, stade nautique et lycée Charles Jully) dans un premier temps.</p> <p>Chaque abri pourra accueillir 10 vélos avec une extension possible à 20 bicyclettes. Ils seront accessibles aux moyens d'une carte ou via un smartphone, pourvus de caméras de vidéosurveillance et d'un éclairage, d'une station de gonflage et rechargement électrique pour les VAE.</p> <p>Avec l'implantation de ces abris vélos, il s'agira :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De développer l'intermodalité des transports à partir de la gare routière 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager la mobilité douce des élèves du Lycée Charles Jully - De favoriser les déplacements vers la piscine et l'espace de l'Agora à vélo <p>Ces équipements s'inscrivent en complémentarité avec l'abri de vélo existant à la gare SNCF de Saint-Avoid/Valmont.</p> <p>Des phases ultérieures permettront l'équipement de nouveaux emplacements et également des opérations des actions de sensibilisation à l'écomobilité auprès des usagers et prioritairement auprès des écoles élémentaires et financé à 100% par le programme.</p>
OBJECTIFS	<p>Apporter une solution aux habitants du centre-ville ne disposant pas de stationnement vélos sécurisés</p> <p>Faciliter l'accès aux commerces et services du centre-ville</p> <p>Conforter l'image attractive du centre-ville</p> <p>Réduire les émissions de gaz à effet de serre</p>
INTERVENANTS	<p>Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération</p> <p>Partenaires :</p> <p>Ville de Saint-Avoid</p> <p>Transdev,</p> <p>État (DSIL),</p> <p>Programme ALVEOLE</p> <p>Association d'usagers</p>
BUDGET GLOBAL	87 666 € HT
MODALITE DE FINANCEMENT	<p>État (DSIL) : 17 533 € (20 %)</p> <p>Programme Alvéole (CEE) : 52 599 € (60 %)</p> <p>CASAS : 17 553 € (20%)</p>
INDICATEUR D'AVANCEMENT	Mise en service des abris vélos
INDICATEUR DE RESULTAT	<p>Utilisation des abris vélos</p> <p>Comptage des occupations et taux d'occupation</p> <p>Évolution de la fréquentation</p> <p>Satisfaction des usagers</p>

⇒ **CONTENU DE L'ACTION**

Operations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
ACV n°18	Abris de vélos sécurisés avec bornes de recharge	Encourager la pratique de mobilités douces en centre-ville Implantation d'abris de vélos	Mars 2021	Septembre 2021	87 666 € HT	État (DSIL) : 17 533 € (20 %) Programme Alvéole (CEE) : 52 599 € (60 %) CASAS : 17 553 € (20%)

ACTION REALISEE



➤ SIGNATURE (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU LE PORTEUR DE L'ACTION, ET LES COFINANCEURS)

Ville de Saint-Avoid	CASAS	État



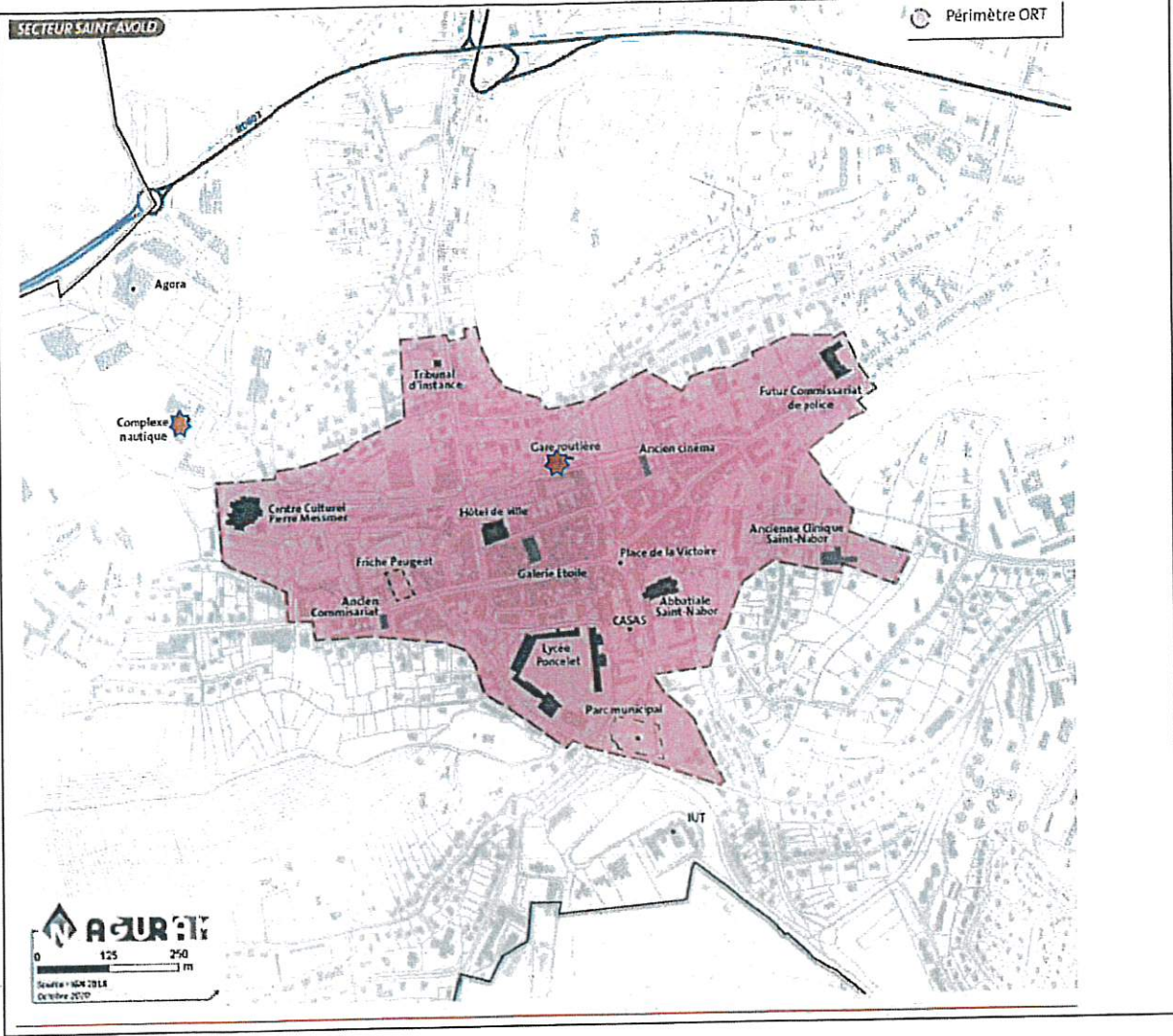
Abri vélo :
Gare
routière



Abri vélo :
Lycée Charles
Jully



Abri vélo : piscine



FICHE ACTION N° 19	Aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE)
---------------------------	--

AXE DE RATTACHEMENT	AXE N°3	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
OBJECTIF DE RATTACHEMENT	Inciter à la pratique des mobilités douces	
DATE DE SIGNATURE		
CALENDRIER PREVISIONNEL	Début : mars 2021	Fin : mars 2025
DESCRIPTION GENERALE	<p>Le diagnostic transversal de redynamisation du centre-ville et les premières conclusions de l'étude de mobilité dans le périmètre ORT ont mis en évidence que les flux sont dominés par l'automobile (86%), face à la marche (11%), les transports en commun (3%) et le vélo (1%). La marge de progression des modes doux est donc importante et la commune s'est donnée pour ambition de favoriser notamment l'usage du vélo sur son territoire d'ici à 2025.</p> <p>Dans ce contexte, les vélos à assistance électrique offrent l'opportunité d'augmenter la part du vélo dans les déplacements domicile travail et les déplacements personnels en apportant un confort qui permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'accroître la distance parcourue : distance moyenne en vélo de 4 km et de 8 à 10 km en vélo à assistance électrique, - de limiter l'effort fourni lors des franchissements des côtes et au démarrage, - de séduire un nouveau public pour qui le VAE est un véhicule de transition entre la voiture et le vélo urbain. <p>Aussi, la commune souhaite encourager et favoriser l'usage du vélo et encourager la mobilité durable. Elle s'engage ainsi dans une politique volontariste à travers une aide jusqu'à 250 euros pour inciter les habitants à utiliser le vélo pour leurs déplacements domicile-travail et personnels et ainsi participer à la réduction des déplacements effectués en voiture.</p>	
OBJECTIFS	<p>Inciter à la pratique des mobilités douces Faciliter l'accès aux commerces et aux services du centre-ville Conforter l'image attractive du centre-ville Réduire les émissions de gaz à effet de serre.</p>	
INTERVENANTS	<p>Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Avold</p> <p>Partenaires : Aide de l'Etat « Bonus vélo à assistance électrique »</p>	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



BUDGET GLOBAL	7 500 € par an Soit 37 500 € maximum sur 5 ans
MODALITE DE FINANCEMENT	250 € pour un vélo électrique Possibilité pour le particulier de bénéficier, sous conditions, d'une aide de l'État, appelée Bonus vélo à assistance électrique.
INDICATEUR D'AVANCEMENT	Délibération, convention, règlement d'attribution
INDICATEUR DE RESULTAT	Nombre d'achats de VAE effectués

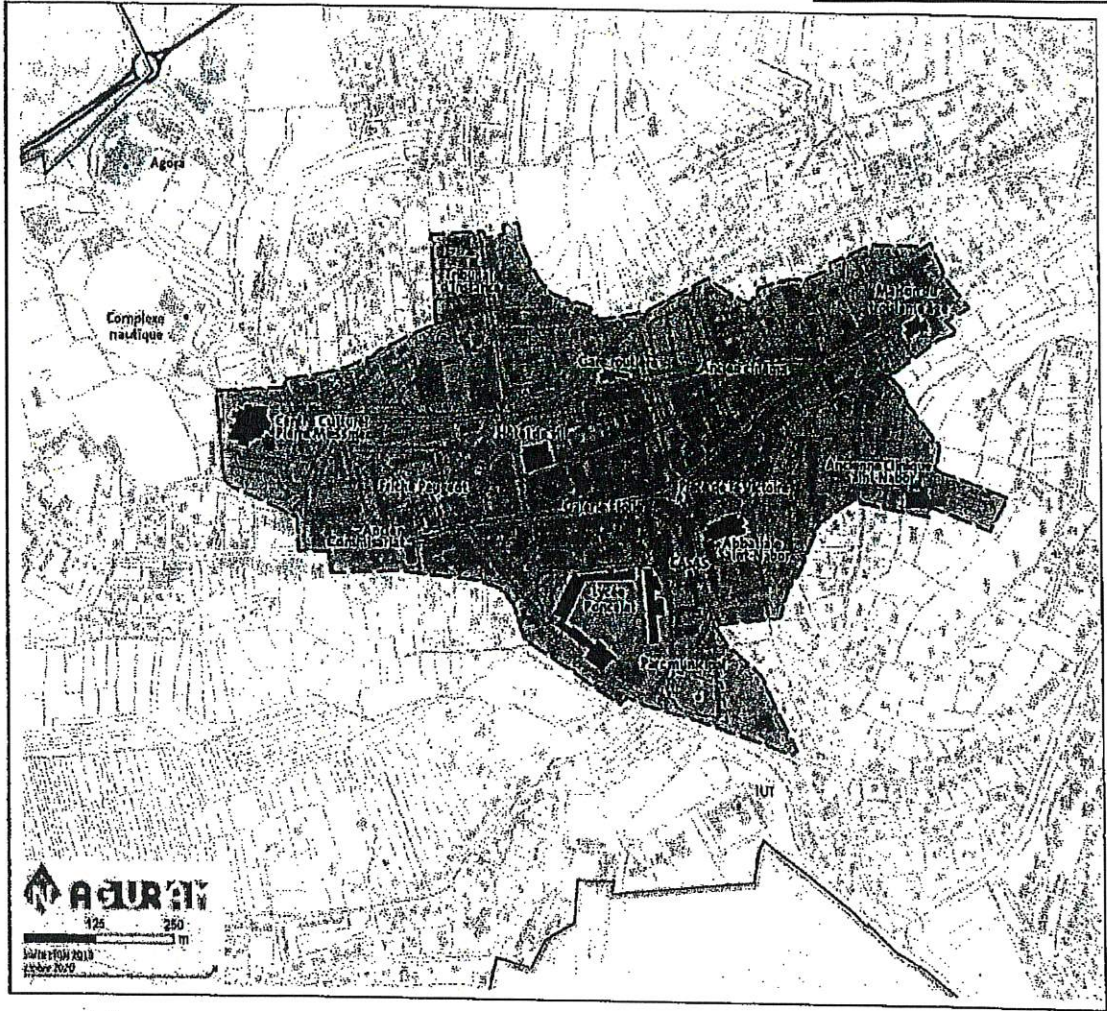
⇒ CONTENU DE L'ACTION

Operations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
ACV n°19	Aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE)	Inciter à la pratique des mobilités douces	Mars 2021	Mars 2025	37 500 €	250 € pour un vélo électrique Possibilité pour le particulier de bénéficier, sous conditions, d'une aide de l'État, appelée Bonus vélo à assistance électrique.

⇒ SIGNATURE (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU LE PORTEUR DE L'ACTION, ET LES COFINANCEURS)

Ville de Saint-Avold	État	

ACTION EN COURS



Action concernant l'ensemble du périmètre.

FICHE ACTION N° 20

Installation d'un système de vidéosurveillance en centre-ville

AXE DE RATTACHEMENT	AXE N° 3	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
OBJECTIF DE RATTACHEMENT	Installation d'un système de vidéo-surveillance en centre-ville pour la sécurité des personnes, citoyens, commerçants et artisans, clients et ainsi favoriser la redynamisation du centre-ville	
DATE DE SIGNATURE		
CALENDRIER PREVISIONNEL	Début : octobre 2020	Fin : juin 2021
DESCRIPTION GENERALE	<p>Action mature de la convention-cadre</p> <p>- La place de la Victoire est un carrefour où se rejoignent les artères principales du centre-ville à savoir : rue du Général De Gaulle, rue Poincaré, rue Hirschauer. Cette place regroupe également des établissements recevant du public « le Queen's Café », le café bar « la Taverne de Metz », le restaurant « Le Quatre », les pâtisseries « Streiff » et « Anges et Délices » ainsi que de nombreuses boutiques.</p> <p>-La rue des Anges est une petite rue piétonne du centre-ville reliant la rue des Américains à la rue Hirschauer et débouchant sur la Place de la Victoire. Cette rue regroupe également des établissements recevant du public « Confort Maison », « le Galopain », l'arrière de la banque « Crédit Agricole », « Vino Sens », « Foncia », le « Pressing aux Arcades », la « Pharmacie de l'Ange », la vitrine « Levy et Blum », des habitations ainsi que plusieurs cabinets médicaux.</p> <p>Ces rues et places du cœur de ville, très fréquentées, engendrent parfois des troubles à l'ordre public (rixes, ivresses sur la voie publique, agressions, vandalismes et vols à l'étalage). La mise en place de caméras à ces endroits est pertinente afin de permettre aux citoyens de profiter en toute sécurité du centre-ville.</p>	
OBJECTIFS	Redynamiser l'hyper-centre Sécuriser les personnes, citoyens, commerçants, artisans, clients Être dissuasif et décourager les auteurs de vols et de dégradations	
INTERVENANTS	Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Avold	
	Partenaires : État, Fonds interministériel de prévention de la délinquance	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



BUDGET GLOBAL	30 146 €
MODALITE DE FINANCEMENT	FIPD : 12 058 € (40 %)
INDICATEUR D'AVANCEMENT	Demande de report à la Sous-Préfecture (lettre du maire du 24/09/2020) Demande accordée par arrêté préfectoral du 16 octobre 2020 Échéancier de travaux : avant fin juin 2021
INDICATEUR DE RESULTAT	Indicateurs quantitatifs : -Baisse des troubles à l'ordre public -Augmentation de la fréquentation du centre-ville -Mesure de la satisfaction par enquête

⇒ CONTENU DE L'ACTION

Operations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
N°20	Installation d'un système de vidéosurveillance en centre-ville	Assurer la sécurité des personnes, citoyens, commerçants et artisans et favoriser la redynamisation du centre-ville	Octobre 2020	Juin 2021	30 146 €	FIPD : 12 058 € (40%)

⇒ SIGNATURE (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU LE PORTEUR DE L'ACTION, ET LES COFINANCEURS)

Ville de Saint-Avoid	Etat	

ACTION REALISEE

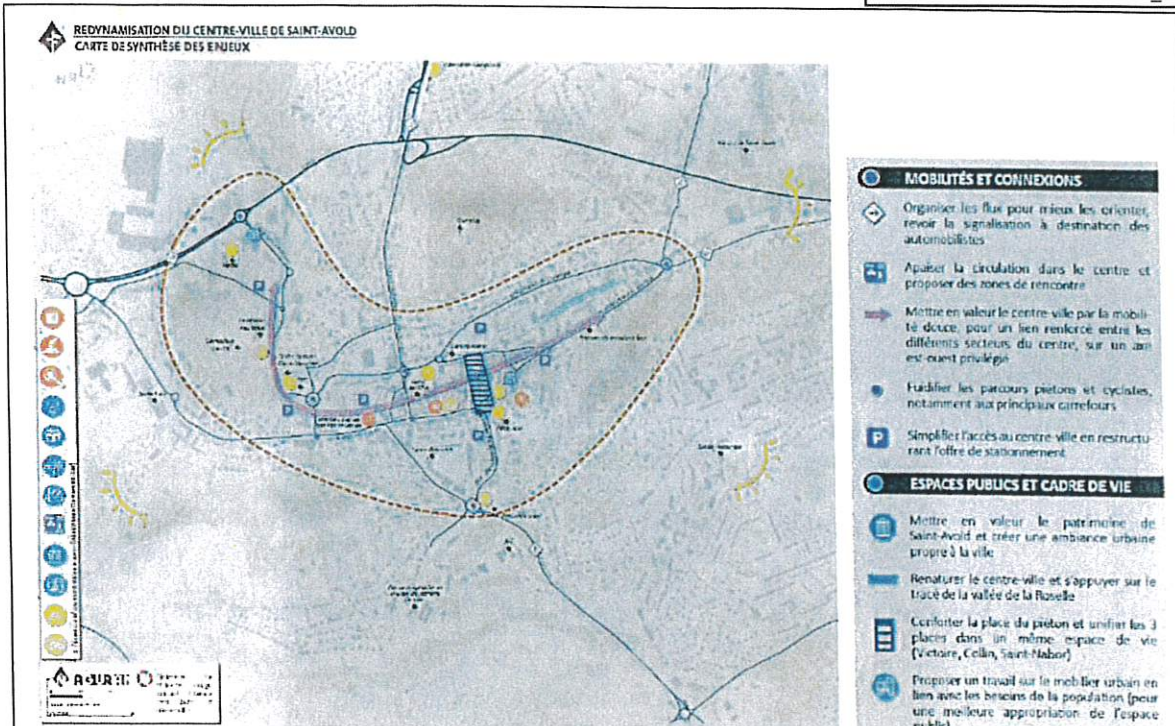
FICHE ACTION N° 21

Étude de mobilité dans le périmètre ORT

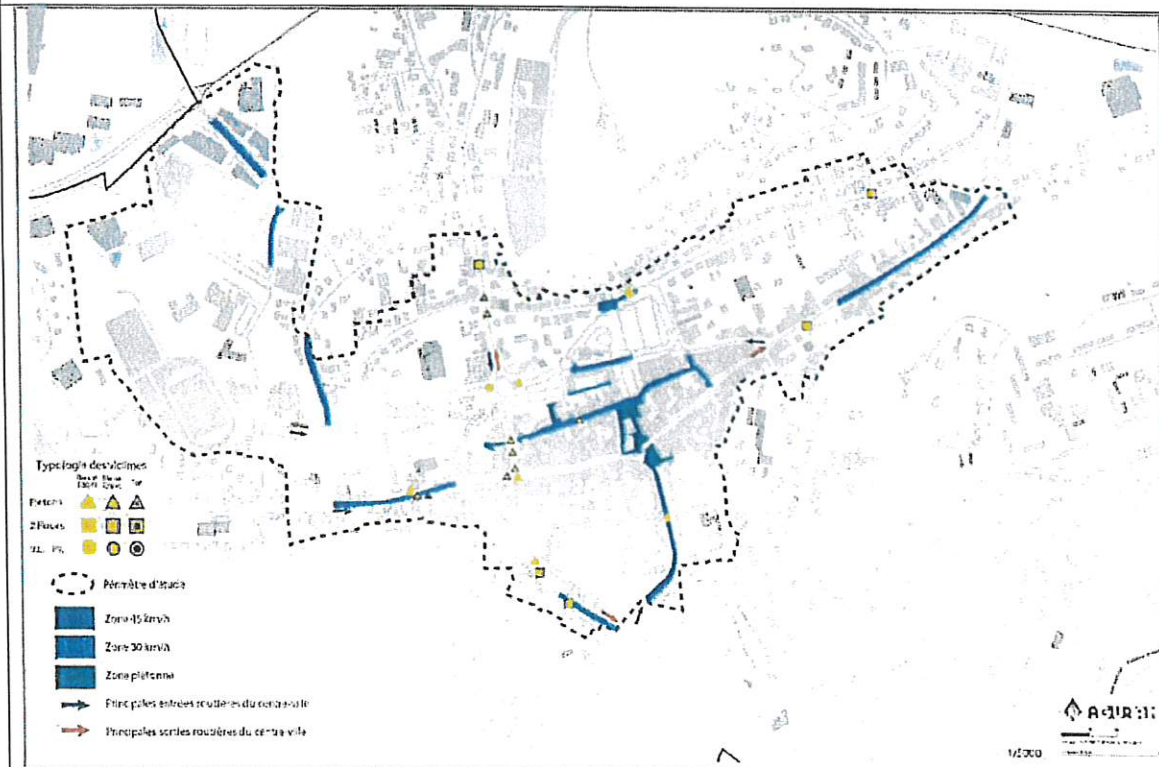
AXE DE RATTACHEMENT	AXE N° 3	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
OBJECTIF DE RATTACHEMENT	Conforter le choix du périmètre de l'ORT, en approfondissant les pistes de réflexions proposées dans le cadre du diagnostic transversal, et améliorer l'accessibilité générale des pôles générateurs de trafic du centre-ville	
DATE DE SIGNATURE		
CALENDRIER PREVISIONNEL	Début : janvier 2020	Fin : décembre 2020
DESCRIPTION GENERALE	<p>Le diagnostic transversal sur le centre-ville de Saint-Avoid (établi dans le cadre de la démarche Action Coeur de Ville et restitué par l'AGURAM en septembre 2019) a montré que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le centre-ville souffre d'une circulation de transit importante ; - le confort des piétons peut être amélioré, en particulier aux abords des principales rues commerçantes ; - les capacités de stationnement semblent satisfaisantes, mais peut-être à mieux répartir dans l'offre tarifaire ; - les itinéraires cyclables restent à compléter ; - l'embellissement des espaces publics pourrait être une source de projet autant pour la renaturation du centre-ville que pour créer des liens supplémentaires vers les autres quartiers. <p>Le fil rouge de cette mission est donc de mettre en relation l'ensemble de ces thématiques, données et politiques relatives à la mobilité, afin de construire une stratégie axée sur la promotion des modes de déplacements alternatifs à l'automobile. Des leviers tels que le partage et la requalification de l'espace public, la politique de stationnement, l'organisation de la circulation etc... seront actionnés.</p> <p>Cette étude permettra aussi de conforter le choix de la collectivité dans la délimitation de son périmètre ORT, comprenant les grands équipements générateurs de flux. Le périmètre de la gare (à Valmont) est intégré dans cette réflexion.</p>	
OBJECTIFS	<p>Conforter le choix du périmètre de l'ORT, en approfondissant les pistes de réflexions proposées dans le cadre du diagnostic transversal, et améliorer l'accessibilité générale des pôles générateurs de trafic du centre-ville.</p> <p>Organiser l'accessibilité multimodale de l'hyper centre et les liaisons actives avec les quartiers et équipements contigus (notamment avec l'AGORA, ainsi qu'entre l'ancienne et la nouvelle ville, la forêt d'Oderfang, la colline du</p>	

	<p>Felsberg ou encore la gare), en prenant en compte l'opportunité des nouvelles sources de mobilité douce, en particulier le vélo à assistance électrique (VAE)</p> <p>Profiter de cette nouvelle organisation pour revoir le partage de l'espace public ;</p> <p>Fournir des éléments techniques (principes d'aménagement, localisation, hiérarchisation, estimation sommaire), concernant la mise en œuvre des principes d'aménagements privilégiés par les partenaires.</p>
INTERVENANTS	Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération
	Partenaires : AGURAM Région Grand Est, Banque des Territoires, Ville de Saint-Avold
BUDGET GLOBAL	58 000 €
MODALITE DE FINANCEMENT	Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie : 23 200 € (40 %) Banque des Territoires : 23 200 € (40 %) Région Grand Est : 11 600 € (20 %)
INDICATEUR D'AVANCEMENT	<p>Sous réserve de la bonne validation de l'étude en amont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase 1 : collecte de données et diagnostic de mobilité dans le périmètre ORT et ses accès - janvier/mars 2020 - Phase 2 : élaboration du projet de mobilité - mars à juin 2020 - Phase 3 : partage et consolidation du projet – juin à septembre 2020. (Report de la phase 3 suite à la pandémie) en février 2021
INDICATEUR DE RESULTAT	Livrables de l'études, supports et comptes rendus des réunions de restitution des 3 phases.

ACTION REALISEE



Extrait de la synthèse des enjeux concernant les mobilités et les espaces publics / Diagnostic Transversal, AGURAM septembre 2019



Extrait du diagnostic Transversal - Un besoin d'homogénéisation des zones à circulation apaisée, AGURAM décembre 2020



Rue Hirschauer, voie double à sens unique / Rue de Anges, une partie piétonne de la ville



Rue des Anglais, signalisation surabondante des équipements et des parkings

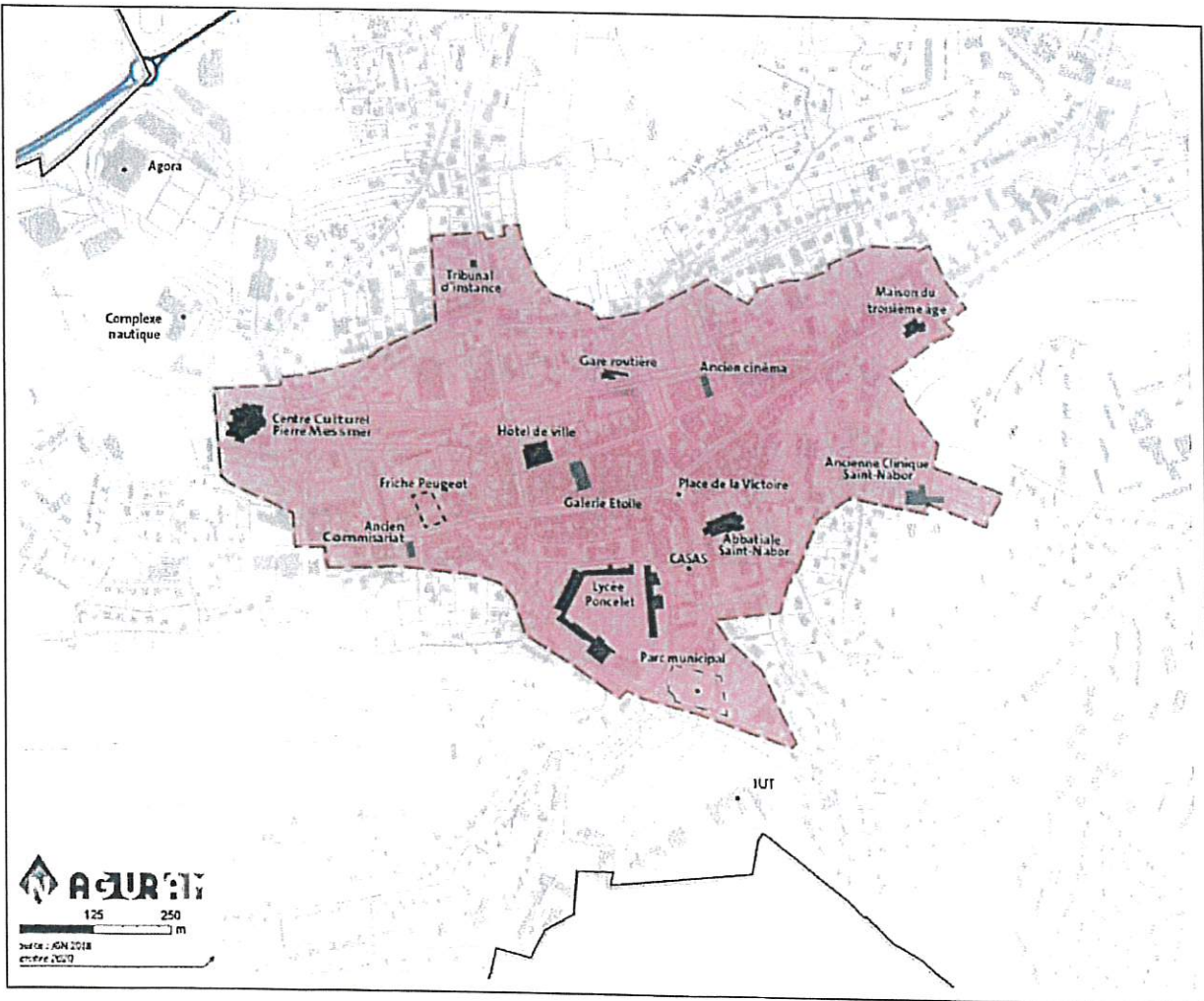
➤ **CONTENU DE L'ACTION**

Operations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
ACV n°21	Étude de mobilité dans le périmètre ORT	Conforter le choix du périmètre ORT, améliorer l'accessibilité générale des pôles générateurs de trafic du centre-ville	Janvier 2020	Décembre 2020	58 000 €	CASAS: 23 200 € (40 %) Banque des Territoires: 23 200 € (40 %) Région Grand Est: 11 600 € (20 %)

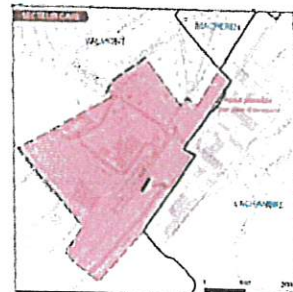


➤ SIGNATURE (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU LE PORTEUR DE L'ACTION, ET LES COFINANCEURS)

CASAS	Région Grand Est	Banque des Territoires



Action concernant l'ensemble du périmètre.



FICHE ACTION N° 21 b

Aménagements viaires de centre-ville

AXE DE RATTACHEMENT	AXE N° 3	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
OBJECTIF DE RATTACHEMENT	Améliorer l'accessibilité générale des pôles générateurs de trafic du centre-ville et créer un espace central doté d'une circulation apaisée	
DATE DE SIGNATURE		
CALENDRIER PREVISIONNEL	Début : 2023	Fin : 2026
DESCRIPTION GENERALE	<p>L'étude de mobilité réalisée dans le périmètre ORT a mis en exergue un réseau viaire très routier et surdimensionné, une réglementation de la vitesse non aboutie, un plan de circulation facilitant l'accessibilité automobile et une offre pléthorique de stationnement.</p> <p>Il en ressort également que l'hypercentre pourrait être très accessible à pied à partir des parkings périphériques et des espace urbains contigus mais que le réseau viaire laisse peu de place aux piétons.</p> <p>Afin de renforcer l'attractivité du centre-ville et la création d'un espace central apaisé, la municipalité entend engager des actions fortes pour réduire la place de la voiture dans l'hypercentre. Cela passe pour une nouvelle organisation du réseau viaire afin de détourner les trafics en transit et ne pas faciliter la circulation entre les différents secteurs.</p> <p>La nouvelle organisation autorise la suppression de voies de circulation « superflues » et nécessite de revoir les réglementations de vitesse pour plus de cohérence. Un schéma cyclable et de liaisons piétonnes est également à amorcer.</p> <p>La ville entend agir étape par étape sur les axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement des entrées de ville rue Foch et rue Mangin - Aménagement de l'entrée de ville depuis le sud (rue de Gaulle) en réduisant la vitesse - Reconfiguration de la rue Hirschauer en zone de rencontre - Restructuration du carrefour stratégique rue Hirschauer – boulevard Clémenceau pour le fonctionnement de l'hypercentre - Elargissement des terrasses et accentuation de la coulée verte boulevard Clémenceau - Adaptation de la voie de circulation rue des Américains (trame verte) - Aménagement réduit rue Poincaré 	



	- Aménagement de la séquence d'entrée rue Foch – rue Hirschauer en lien avec le projet d'aménagement d'un parc urbain habité à la place de la friche industrielle
OBJECTIFS	Aboutir à une circulation apaisée dans le périmètre ORT favorisant les déplacements piétons et cyclistes et réduire la vitesse dans l'hypercentre
INTERVENANTS	Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Avold
BUDGET GLOBAL	
MODALITE DE FINANCEMENT	Etat : Région Grand Est : Département de la Moselle : Ville :
INDICATEUR D'AVANCEMENT	Réalisation des travaux en plusieurs phases annuelles
INDICATEUR DE RESULTAT	

NOUVELLE ACTION 2023 – 2026

⇒ **CONTENU DEL'ACTION**

Operations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
ACV n°21b	Aménagements viaires de centre-ville	Améliorer l'accessibilité générale des pôles générateurs de trafic du centre-ville et aboutir à un espace central apaisé	2023	2026		Etat : Région Grand-Est : Département de la Moselle : Ville de Saint-Avold :

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



SIGNATURE (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU LE PORTEUR DE L'ACTION, ET LES COFINANCEURS)

Etat	Région Grand Est	Département de la Moselle
Ville de Saint-Avoid		

[Empty rectangular box for signature]

Fiche Action n° 22 WIFI Public

AXE DE RATTACHEMENT	AXE N° 3	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
OBJECTIF DE RATTACHEMENT	Mettre en place une première brique de la ville intelligente par un service clef en main de points d'accès publics	
DATE DE SIGNATURE	15 octobre 2018	
CALENDRIER PREVISIONNEL	Début : octobre 2018	Fin : décembre 2018
DESCRIPTION GENERALE	<p><u>Action mature de la convention-cadre</u></p> <p>Le territoire de Saint-Avold a pour ambition de construire une stratégie de e-service en offrant des nouveautés numériques à l'ensemble de la population et cela en commençant par un Wifi public. La volonté de mettre en œuvre une stratégie e-service pérenne et résiliente conduit à la nécessité d'identifier des solutions prenant en compte les contextes règlementaires, technico-économiques, sociaux et contractuels existants mais également les évolutions et incertitudes potentielles.</p> <p>La stratégie e-service du territoire doit se nourrir des besoins et des attentes de l'ensemble des parties prenantes du territoire, citoyens et collectivités, et doit également porter la vision politique des élus. En ce sens, elle nécessite une approche collaborative et consensuelle avec les acteurs majeurs de la commune. L'objet de ce projet est de mettre en place une première brique de la ville intelligente par un service clef en main de points d'accès publics Internet gratuit (Hotspot) à l'échelle de la commune.</p>	
OBJECTIFS	<p>L'objectif est de fournir un accès Internet gratuit aux citoyens, touristes ou étudiants de la commune.</p> <p>A ce titre, le projet poursuit de multiples objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire la fracture numérique en termes de conditions d'accès à Internet. Dans les faits, il s'agit de permettre une connexion simple, gratuite et libre à toute personne évoluant dans l'espace public de la Ville de Saint-Avold ; - Attirer les usagers (habituels et nouveaux) sur le territoire de Saint-Avold ; - Fournir un élément d'attractivité et de dynamisation de la ville par la création d'un flux de personnes potentiels clients des commerces de la ville et usagers des services publics. 	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



INTERVENANTS	Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Avold
BUDGET GLOBAL	<p>Budget global : 100 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> • ORANGE : Solution : 63 951.16 € TTC Coûts annuels : 7 252.50 € TTC Maintenance : 2 195.62 € TTC • INEO ITE : Solution : 18 403.20 € TTC Maintenance : 384.00 € TTC • ENERGIS : Raccordement de bornes WIFI Public 7 376.21 € TTC
MODALITE DE FINANCEMENT	<p>Ville de Saint-Avold Autofinancement Ville Wifi4eu : subvention non perçue <u>Entreprises partenaires</u> :</p> <p>Mise en place de solutions Wifi avec serveurs associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ORANGE <p>Mise en place des équipements nécessaires à la solution Wifi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • INEO ITE <p>Raccordement de bornes Wifi public :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ENERGIS
INDICATEUR D'AVANCEMENT	Contrats avec les prestataires
INDICATEUR DE RESULTAT	Réception de travaux Disponibilité du WIFI en centre-ville

⇒ **CONTENU DEL'ACTION**

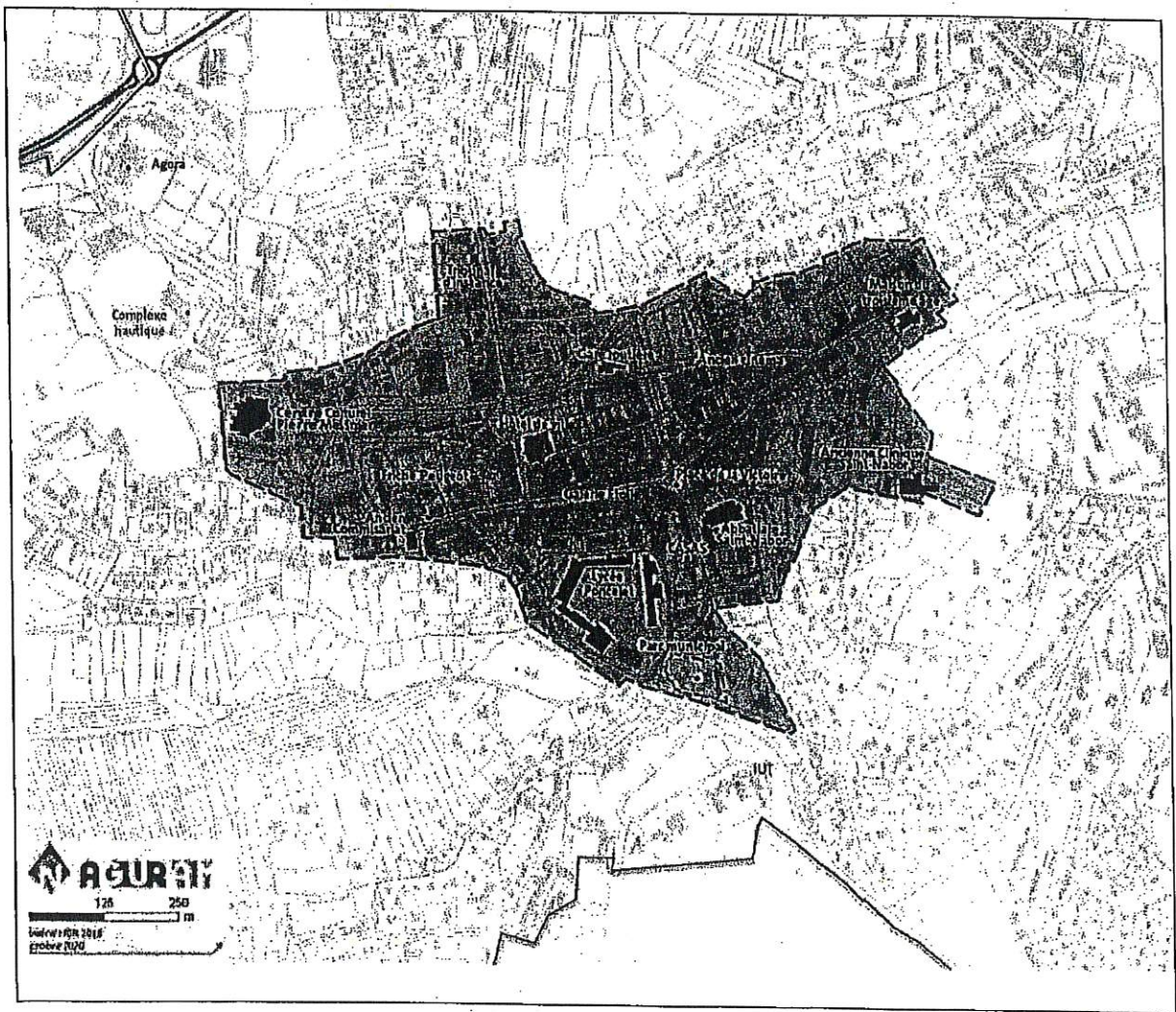
Operations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
ACV n°22	Wifi public		Octobre 2018	Décembre 2018	100 000 €	Autofinancement

ACTION REALISEE



➤ SIGNATURE (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU LE PORTEUR DE L'ACTION, ET LES COFINANCEURS)

Ville de Saint-Avoid		



FICHE ACTION N° 24

POUR UNE VILLE PLUS BELLE : un programme de rénovation des façades

AXE DE RATTACHEMENT	AXE N°4	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
OBJECTIF DE RATTACHEMENT	Engager une opération de rénovation de façade pour embellir l'hyper centre-ville et améliorer le cadre de vie en aidant certains propriétaires à rénover leurs façades dans des secteurs déterminés par la commune	
DATE DE SIGNATURE		
CALENDRIER PREVISIONNEL	Début : septembre 2021	Fin : septembre 2025
DESCRIPTION GENERALE	<p>Dans le cadre des réflexions sur les politiques de l'habitat initiées dans le processus « Cœur de Ville », il est apparu que le concept d'amélioration et de rénovation du patrimoine bâti passait également par la transformation de sa perception visuelle. Le diagnostic transversal sur le centre-ville fait état des principaux secteurs, regroupant un nombre conséquent de façades « à rénover » (nécessitant un rafraichissement ou des travaux d'embellissement plus lourds).</p> <p>La rénovation des façades par-delà même celle des enseignes commerciales est un des facteurs qui contribue à l'image de la Ville et par conséquent à l'amélioration de son attractivité.</p> <p>La relance sur de nouvelles bases, en lien avec les services des Bâtiments de France, de la politique de rénovation de façades initiée il y a quelques années, constituera un atout complémentaire aux différentes actions à mener dans le cadre de l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie.</p> <p>Dans un 1^{er} temps, il s'agira de définir, à travers une étude à mener, les enjeux patrimoniaux à valoriser puis de calibrer les procédures, le phasage, les priorités de secteurs et les aides nécessaires à la réussite de l'opération à travers un règlement d'intervention.</p> <p>Un point de vigilance pourra être mis sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, tout en appliquant des préconisations de préservation de l'intérêt patrimonial des façades.</p>	
OBJECTIFS	<p>Mise en place d'un programme visant à rénover les façades situées à l'intérieure du périmètre de l'ORT afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de revaloriser les façades et leur architecture (en particulier en lien avec l'ABF). Objectif de rénovation de façade = 20/an sur 5 ans - d'améliorer les performances énergétiques du parc de logements anciens - d'améliorer l'attractivité des axes principaux de la Ville. - d'accompagner la requalification de l'espace public. 	

INTERVENANTS	Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Avold
	Partenaires : CASAS, CAUE 57 Opérateur à désigner (en lien avec l'OPAH-RU), AGURAM dans les phases d'études préalables ANAH Architectes des bâtiments de France Services commune et agglomération : foncier, urbanisme, habitat, redynamisation
BUDGET GLOBAL	50 000€ par an soit 250 000 € sur 5 ans
MODALITE DE FINANCEMENT	Commune : selon règlement municipal adopté par délibération ANAH : subvention de 25 % dans la limite d'un plafond de travaux de 5 000 € hors taxes par logement (décret n° 2019-498 du 22 mai 2019)
INDICATEUR D'AVANCEMENT	1) mise en œuvre de l'étude 2) définition d'un règlement d'intervention 3) lancement de l'opération Contact avec le CAUE le 27/04 avec M. Julien Pierre Architecte Réunion CAUE, CALM, ANAH le 05/05
INDICATEUR DE RESULTAT	Nombre de façades rénovées par rapport à l'objectif initial fixé Qualité des ravalements, suivi des préconisations techniques, conservation de l'intérêt patrimonial des façades, amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments ; Communication sur le dispositif d'accompagnement ; Concertation avec les services impliqués et intégration dans les documents d'urbanisme (PLU).

⇒ **CONTENU DEL'ACTION**

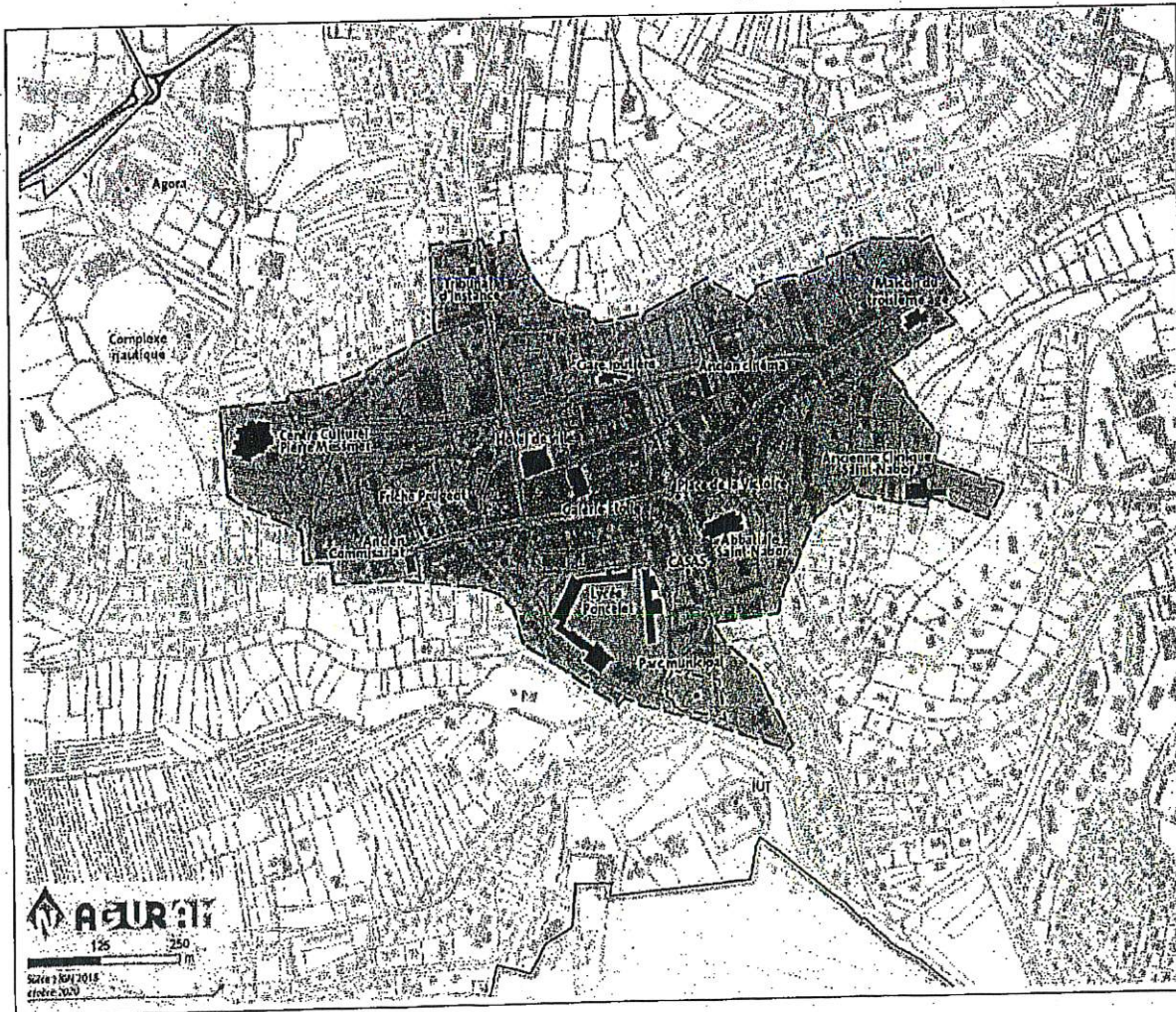
Operations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
ACV n°24	Rénovation des façades	Embellissement de l'hyper-centre-ville et améliorer le cadre de vie en aidant certains propriétaires à rénover leurs façades dans des secteurs déterminés par la Commune	Septembre 2021	Septembre 2025	250 000 €	ANAH sous conditions du décret

ACTION EN COURS



➤ SIGNATURE (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU LE PORTEUR DE L'ACTION, ET LES COFINANCEURS)

Ville de Saint-Avold	ANAH	AGURAM
ABF	Opérateur	



FICHE ACTION N° 25

Réhabiliter les fontaines historiques

AXE DE RATTACHEMENT	AXE N°4	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
OBJECTIF DE RATTACHEMENT	Réhabilitation, consolidation et mise en valeur des fontaines historiques du XVIIIème siècle du centre-ville	
DATE DE SIGNATURE	15 octobre 2018	
CALENDRIER PREVISIONNEL	Début : octobre 2019	Fin : mars 2019
DESCRIPTION GENERALE	<p><u>Action mature de la convention-cadre</u></p> <p>Les travaux intégreront la remise à niveau des équipements hydrauliques des fontaines ainsi que la reprise des cuvelages. Réhabilitation des maçonneries anciennes et historiques des fontaines Reprise des conformités électriques Mise en valeur des ouvrages dans le centre-ville par un éclairage architectural ainsi qu'une signalétique appropriée</p> <p>Une dernière fontaine, la fontaine Sainte-Marie sera réhabilitée en 2021. (coût non déterminé à ce jour)</p>	
OBJECTIFS	Réhabilitation et mise en conformité des fontaines du centre-ville	
INTERVENANTS	<p>Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Avold</p> <p>Partenaires : État, Ville de Saint-Avold DRAC</p>	
BUDGET GLOBAL	35 000 €	
MODALITE DE FINANCEMENT	DRAC Mécénat culturel	
INDICATEUR D'AVANCEMENT	Échéancier de travaux	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



INDICATEUR DE RESULTAT	Regain d'attrait et d'intérêt de la part des riverains et des visiteurs Embellissement du cœur de ville Intégration dans le patrimoine local
-------------------------------	--

⇒ **CONTENU DEL'ACTION**

Operations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
N°25	Réhabiliter les fontaines historiques	Réhabilitation du patrimoine	Octobre 2019	Mars 2019 *Une fontaine a réhabilité en 2021	35 000 €	Non déterminé

⇒ **SIGNATURE (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU LE PORTEUR DE L'ACTION, ET LES COFINANCEURS)**

Ville de Saint-Avold	Etat	DRAC

ACTION EN COURS

FICHE ACTION N° 26	Étude pour le développement touristique
--------------------	---

AXE DE RATTACHEMENT	AXE N° 4	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
OBJECTIF DE RATTACHEMENT	Conduire des réflexions nécessaires à la définition d'une stratégie de développement touristique afin de mieux capter et mobiliser les flux touristiques dans une approche systémique et intégrant les enjeux économiques.	
DATE DE SIGNATURE		
CALENDRIER PREVISIONNEL	Début : octobre 2020	Fin : mars 2021
DESCRIPTION GENERALE	<p>Il s'agit de réaliser une étude permettant de définir la stratégie à adopter en matière de développement touristique sur la commune de Saint-Avold, en intégrant à la réflexion le périmètre de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie. L'Agglomération et la commune ont initié la structuration de la gestion de la compétence touristique en créant un Office de Tourisme intercommunal regroupant quatre EPCI, et en développant un service tourisme de pôle.</p> <p>Plusieurs points d'intérêts sont présents au sein de la Ville de Saint-Avold, notamment le plus important Cimetière Américain en Europe de la Seconde Guerre mondiale, une abbatale magnifique, des hôtels remarquables du XVIIème siècle, la Chapelle des Comtes de Créhange, de vieilles églises et fontaines, les vestiges de mines de plomb... Sur le territoire communautaire, des enjeux forts de restructuration des espaces de loisirs et de séjour autour de l'étang de la Mutche sont notamment à prendre en compte.</p> <p><u>La mission comprend trois phases :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une première phase où il s'agira de dresser un diagnostic d'attractivité touristique du territoire de la CA St-Avold Synergie. Cette étape permettra d'identifier les segments de clientèles actuelles et potentielles ; - Une deuxième phase où nous mesurerons l'adaptabilité de l'offre « urbaine » aux attentes des cibles potentielles. Elle comprendra une analyse de la performance du parcours client « physique » sur la ville et un cahier de tendance des attentes des cibles actuelles et potentielles, ainsi que des réponses apportées sur d'autres territoires (benchmark, partage d'expériences, facteurs de réussite) ; - Une dernière phase où nous établirons de façon collective et collaborative un choix de positionnement et des premières orientations envisageables pour le territoire de la CA Saint-Avold Synergie. 	

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre d'évaluer le potentiel touristique du territoire en tenant compte de l'offre, de la demande, de la concurrence et des tendances du marché. Faciliter le choix de méthodes appropriées, tout au long du processus d'évaluation. - Aider les acteurs du territoire, le cas échéant, dans la sélection et le suivi de spécialistes externes mis à contribution dans la démarche. - Définir les fondements d'une stratégie de développement touristique découlant d'une coopération et d'un dialogue entre la population et les différents acteurs locaux concernés. - Accompagnement dans l'élaboration d'une stratégie touristique à l'échelle d'un territoire
INTERVENANTS	<p>Maître d'ouvrage : Banque des Territoires</p> <hr/> <p>Partenaires : Communauté d'Agglomération Ville de Saint-Avold, Office de tourisme « Cœur de Moselle-Saint-Avold, Groupe Adéquation, Expantia, Mérimée</p>
BUDGET GLOBAL	26 274 € TTC
MODALITE DE FINANCEMENT	Caisse des dépôts 100%
INDICATEUR D'AVANCEMENT	Lancement de la mission : décembre 2020 jusqu'au mois de février/mars 2021
INDICATEUR DE RESULTAT	Restitution de l'étude, préconisation sur les orientations stratégiques en matière de politique touristique Comparatif avant/après et comparatif objectifs et résultats

⇒ **CONTENU DE L'ACTION**

Operations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€TTC)	Financement (€TTC)
ACV n°26	Étude pour le développement touristique	Conduire des réflexions nécessaires à la définition d'une stratégie de développement touristique	Octobre 2020	mars 2021	26 274 €	BDT : 26 274 € (100 %)

ACTION REALISEE

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

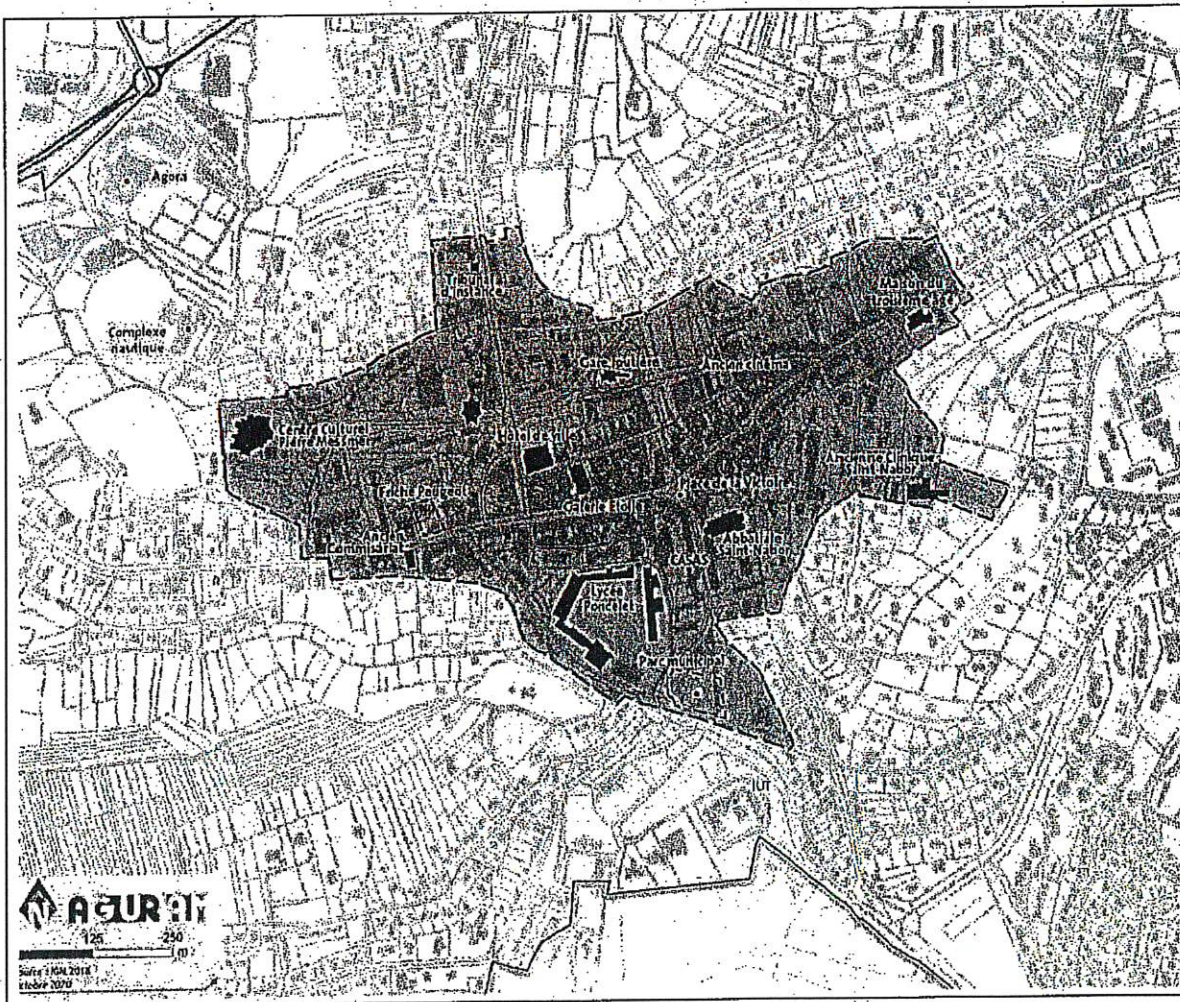
Publié le 04/04/2023



ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE

○ SIGNATURE (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU LE PORTEUR DE L'ACTION, ET LES COFINANCEURS)

CASAS	Banque des Territoires	Office du Tourisme



FICHE ACTION N° 27	Création d'un parc urbain habité
--------------------	----------------------------------

AXE DE RATTACHEMENT	AXE N°4	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
OBJECTIF DE RATTACHEMENT	Renforcement de la place de la nature en ville avec la création d'un parc urbain habité sur une ancienne friche	
DATE DE SIGNATURE		
CALENDRIER PREVISIONNEL	Début : décembre 2020	Fin : décembre 2024
DESCRIPTION GENERALE	<p>Le site de la friche urbaine « Ancien garage Peugeot », est actuellement occupé de plusieurs bâtiments, qui ont pu accueillir diverses activités (dont le garage et un commerce, il y a plusieurs années). Profitant de l'AMI « réinventons nos cœurs de ville » en 2019, la collectivité a amorcé les réflexions pour un renouvellement de cet ensemble foncier.</p> <p>L'objectif majeur est de pouvoir valoriser « la présence de la nature en ville » avec la création d'un parc urbain de qualité en centre-ville. Cette orientation programmatique viendra se compléter à d'autres usages compatibles, comme des bâtiments à destination de logements, profitant des agréments du parc. Plusieurs hypothèses seront travaillées dans la poursuite des études de faisabilité.</p> <p>Cet espace végétalisé destiné au bien-être de tous et donnant sa place à la nature en ville, relève à la fois d'une attente sociale des citoyens et d'une mesure forte de la collectivité qui cherche à entretenir ou développer son attractivité territoriale dans un contexte de changement climatique.</p> <p>Le projet consiste à acquérir l'ensemble des parcelles (40 ares), puis démolir les bâtiments existants. Enfin, une phase de dépollution est à prévoir, en fonction des nouveaux usages du site (parc d'agrément et/ou jardins partagés si possible selon la qualité des sols).</p> <p>La question de la réorientation de l'AMI « Réinventons nos cœurs de villes » a fait l'objet d'un débat lors du COPIL du 21 octobre 2020, car seules les portions construites à destination d'habitat seraient éligibles à l'accompagnement proposé. Quoi qu'il en soit, le projet global garde comme élément fédérateur une qualité paysagère à retrouver et se propose d'étudier la possibilité d'un parc urbain habité.</p>	

OBJECTIFS	<p>Aménager l'espace urbain et paysager allant de la place Théodore Paqué à la Rue du Maréchal Foch, en passant par ce futur parc « des Tanneurs » incluant un nouvel usage des espaces et une meilleure liaison avec le centre-ville.</p> <p>Favoriser la santé des habitants en proposant un lieu végétalisé apaisant, lieux de rencontres. Les parcs et jardins et aires de loisirs renforcent le sentiment d'appartenance aux quartiers.</p> <p>Contribuer comme véritable « usine biologique » à infiltration des eaux pluviales, ainsi qu'à la dépollution de l'air et des sols.</p> <p>Renforcer la présence de la nature en ville, développer des espaces de nature et encourager la biodiversité au cœur d'un centre-ville.</p> <p>Proposer un lieu de vie partagé et multi-usages composé d'espaces dédiés aux activités ludiques et de détente tout en offrant un espace de cheminement doux et sécurisé.</p> <p>Présence de plus de végétalisation : une réponse à une demande sociale des habitants riverains.</p>
INTERVENANTS	<p>Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Avold</p> <p>Partenaires :</p> <p>PUCA CEREMA EPFGE Banque des Territoires, Région Grand Est, ADEME, Agence de l'eau État (DSIL)</p>
BUDGET GLOBAL	<p>Acquisition du site : 250 000 € Dépollution : estimée à 100 000 € Démolition : estimée à 100 000 € Aménagement du jardin : 250 000 € Total : 700 000 € Construction de logements : montant non déterminé</p>
MODALITE DE FINANCEMENT	Non déterminée à ce jour
INDICATEUR D'AVANCEMENT	<p>Acquisition du foncier Consultation de la maîtrise d'œuvre terminée Début des travaux 2021 Fin des travaux : 2024</p>
INDICATEUR DE RESULTAT	<p>Respect du planning des travaux Satisfaction des usagers Utilisation de l'aire de jeux par les familles, des espaces calmes</p>

ACTION EN COURS

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



➤ **CONTENU DEL'ACTION**

Operations		Description	Calendrier		Budget	
Reference	Nom		Debut	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
ACV n°27	Création d'un parc urbain habité	Renforcement de la place de la nature en ville avec la création d'un parc urbain habité sur une ancienne friche	Décembre 2020	Décembre 2024	Environ 700 000 € pour le parc	Non déterminé à ce stade

➤ **SIGNATURE (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU LE PORTEUR DE L'ACTION, ET LES COFINANCEURS)**

Ville de Saint-Avold	ADEME	Etat
Région Grand Est	Banque des Territoires	EPFGE
Agence de l'eau		

FICHE ACTION N° 27b

Aménagement du parc municipal

AXE DE RATTACHEMENT	AXE N°4	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
OBJECTIF DE RATTACHEMENT	Renforcement de la place de la nature en ville - Création d'un lieu de convivialité intergénérationnel	
DATE DE SIGNATURE		
CALENDRIER PREVISIONNEL	Début : 2023	Fin : 2024
DESCRIPTION GENERALE	<p>Le parc municipal, situé à proximité du lycée Jean-Victor Poncelet, de l'IUT de chimie et de l'entrée sud de la Ville (rue de Gaulle), est un lieu de détente apprécié des naboriens et des populations alentours. Durant la saison estivale, il accueille « Les Estivales du kiosque » chaque dimanche après-midi en permettant à des chanteurs ou des groupes de musique locaux, de décliner leur répertoire devant un public toujours très nombreux.</p>	
OBJECTIFS	<p>Les installations techniques du parc ont subi les affres du temps. Le kiosque a mal vieilli et pourrait être remplacé par un nouvel espace abrité de plus grande capacité, espace qui permettrait également au public d'être à l'abri en cas d'intempéries.</p> <p>Les espaces végétalisés doivent être repensés de même que la déambulation à l'intérieur du périmètre.</p> <p>De nouvelles aires de jeux pourraient compléter les aménagements précités</p>	
INTERVENANTS	Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Avold	
BUDGET GLOBAL		
MODALITE DE FINANCEMENT	Etat Région Grand-Est Département de la Moselle Ville de Saint-Avold	
INDICATEUR	1) consultation maîtrise d'oeuvre 2) réalisation d'avant-projets	



D'AVANCEMENT	3) consultation des entreprises 4) engagements des travaux
INDICATEUR DE RESULTAT	Satisfaction des usagers Pérennité du festival « Les Estivales du kiosque »

NOUVELLE ACTION 2023 - 2024

⇒ **CONTENU DEL'ACTION**

Operations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
ACV n°27b	Aménagement du parc municipal	Renforcement de la place de la nature en ville – création d'un lieu de convivialité intergénérationnel	2023	2024		

⇒ **SIGNATURE (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU LE PORTEUR DE L'ACTION, ET LES COFINANCEURS)**

Etat	Région Grand Est	Département de la Moselle
Ville de Saint-Avoid		

FICHE ACTION N° 28	Moderniser la sonorisation du centre-ville
--------------------	--

AXE DE RATTACHEMENT	AXE N° 4	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
OBJECTIF DE RATTACHEMENT	Accompagner le développement des animations en centre-ville par un dispositif de sonorisation modernisé et ciblé.	
DATE DE SIGNATURE		
CALENDRIER PREVISIONNEL	Début : mars 2021	Fin : septembre 2021
DESCRIPTION GENERALE	<p>La ville de Saint-Avoid en accord avec les commerçants souhaite que le dispositif de sonorisation soit remplacé dans la rue Poincaré, rue des Américains et dans la rue Hirschauer ainsi que sur les différentes places.</p> <p>La sonorisation sera digitale et potable à distance et également mise en place à l'intérieur de la Halle gourmande près de la Place du marché. Ce dispositif devra pouvoir être activé sur des zones différentes selon les animations proposées.</p> <p>Une bonne sonorisation de ville permet de redynamiser les rues commerçantes sans déranger les riverains, mais également d'appuyer différents évènements, des animations commerciales, des rendez-vous estivaux, des évènements fédérateurs qui peuvent avoir lieu en printemps, en été, les fêtes de fin d'année.</p> <p>Dans le contexte de la crise sanitaire, la sonorisation peut aussi répondre aux enjeux sanitaires en intégrant les annonces de sécurité. Elle peut rappeler et rassurer les clients sur le respect des normes sanitaires dans les magasins et autour (places, rues commerçantes, marché).</p> <p>La diffusion de son, permet de recréer un lien privilégié autour des commerces de proximité en centre-ville.</p>	
OBJECTIFS	<p>Amplifier les actions événementielles en centre-ville</p> <p>Améliorer l'attractivité du centre-ville</p> <p>Mettre de la vie dans le cœur de ville</p> <p>Rassurer la population</p>	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE

S²LOW

INTERVENANTS	Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Avoid Partenaires : Régie municipale Communauté d'Agglomération, État
BUDGET GLOBAL	30 000 €
MODALITE DE FINANCEMENT	Commune : 18 000 € (60 %) DSIL : 12 000 € (40 %)
INDICATEUR D'AVANCEMENT	Remplacement de l'ensemble des dispositifs de sonorisation
INDICATEUR DE RESULTAT	Uniformisation de la sonorisation sur les places et rues du cœur de ville Satisfaction des habitants et des usagers du centre-ville

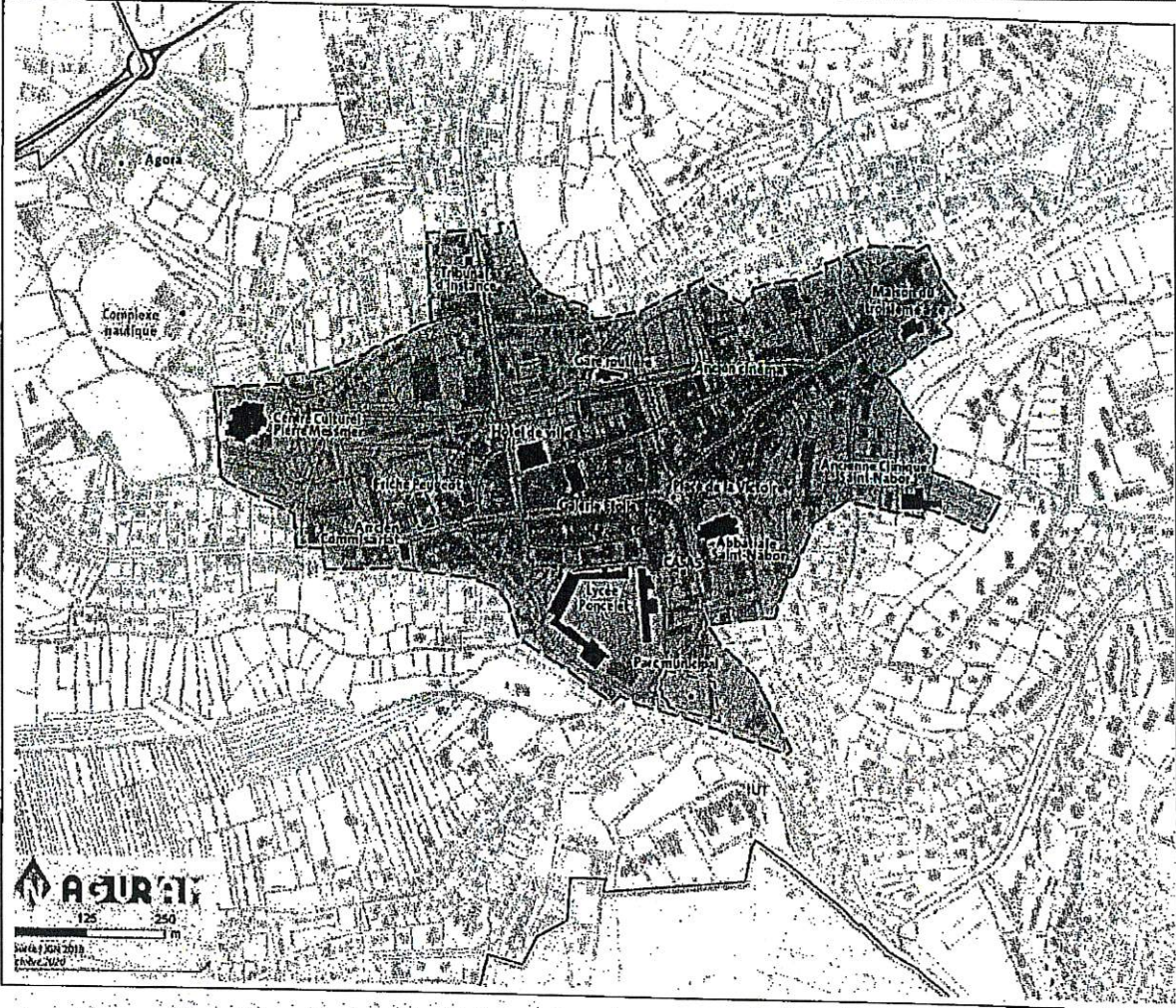
⇒ **CONTENU DEL'ACTION**

Operations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
ACV n°28	Modernisation de la sonorisation du centre-ville	Accompagner le développement des animations en centre-ville par un dispositif de sonorisation modernisé et ciblé	Mars 2021	Septembre 2021	30 000 €	Commune : 18 000 € (60 %) DSIL : 12 000 € (40 %)

⇒ **SIGNATURE (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU LE PORTEUR DE L'ACTION, ET LES COFINANCEURS)**

Ville de Saint-Avoid	Régie	Etat

ACTION EN COURS



Action concernant l'ensemble du périmètre.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



FICHE ACTION N° 28 b	POUR UNE VILLE PLUS BELLE : aménagement d'un square sur le site de l'ancien cinéma Scala
----------------------	--

AXE DE RATTACHEMENT	AXE N°4	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
OBJECTIF DE RATTACHEMENT	Acquisition et démolition de bâtiments en l'état de friches (ancien cinéma Scala) en vue d'y aménager un square	
DATE DE SIGNATURE		
CALENDRIER PREVISIONNEL	Début : printemps 2024	Fin : printemps 2025
DESCRIPTION GENERALE	<p>Le projet initial de réhabilitation d'un ilot cinéma en halle de marché ayant été abandonné (la halle sera finalement construite par un promoteur sur l'actuelle place du marché), la Ville souhaite désormais acquérir puis démolir les bâtiments (en l'état de friches) qui abritaient l'ancien cinéma Scala pour y aménager un square (la maison Reiter, contigüe au cinéma, a déjà été acquise par l'EPFGE qui assure le portage du foncier).</p> <p>L'hypercentre serait ainsi doté d'un nouvel espace naturel composé de diverses parties végétalisées et de bancs, espace qui offrirait aux riverains et aux chalands fréquentant le marché hebdomadaire ainsi que la future halle gourmande située à proximité un lieu de convivialité et de repos.</p>	
OBJECTIFS	<p>Acquérir et démolir une ancienne friche de cinéma en vue d'y aménager un square.</p> <p>Créer un espace de repos convivial à proximité immédiate de la future halle gourmande.</p>	
INTERVENANTS	Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Avold - EPFGE pour le portage foncier	
BUDGET GLOBAL	Acquisition – Démolition des bâtiments : €	Travaux d'aménagement du square : €
MODALITE DE FINANCEMENT	<p>Etat :</p> <p>Région Grand-Est :</p> <p>Département de la Moselle :</p> <p>Ville de Saint-Avold :</p>	



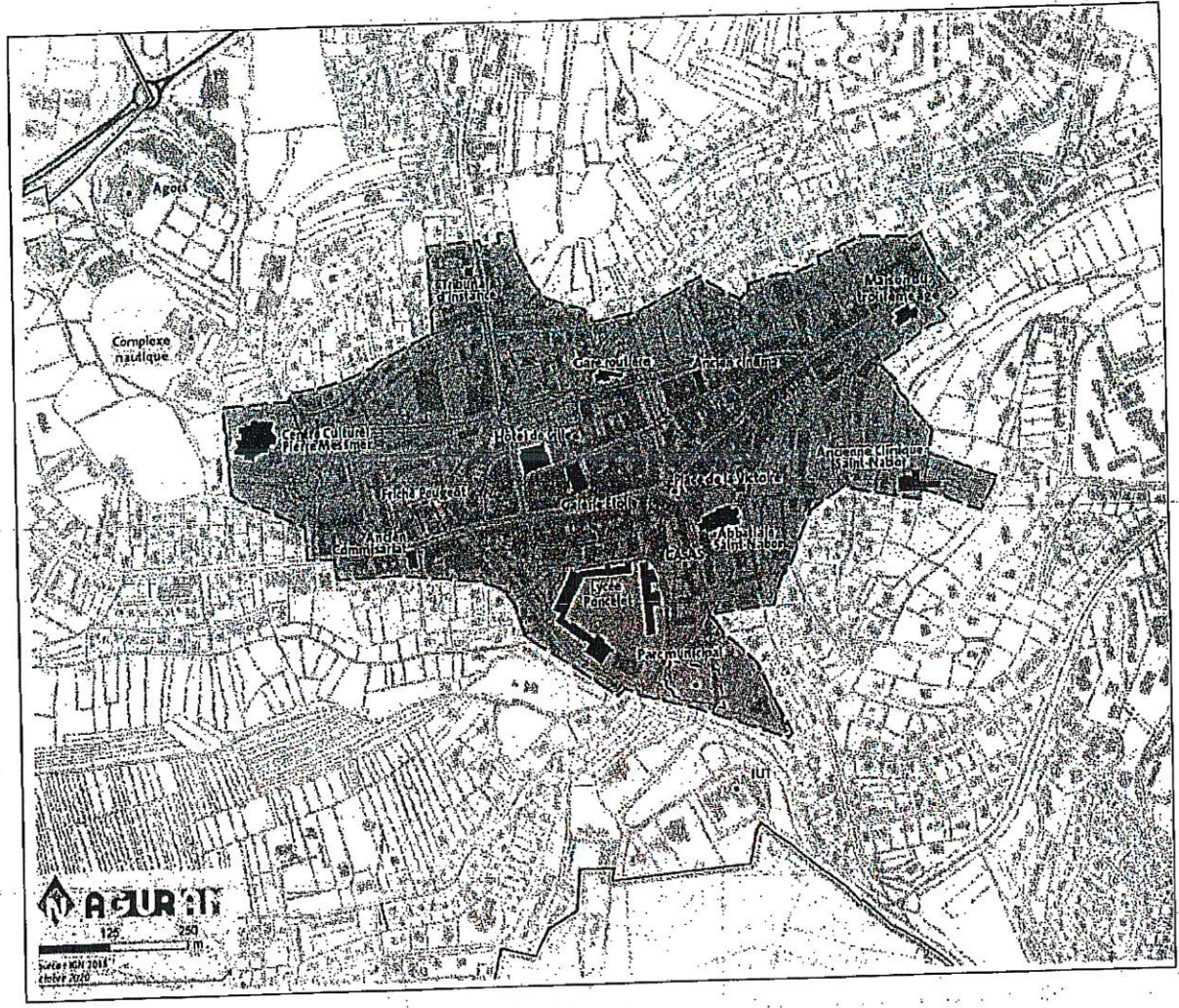
INDICATEUR D'AVANCEMENT	1) acquisition de la friche 2) démolition des bâtiments 3) aménagement de l'opération
INDICATEUR DE RESULTAT	Offrir un espace de convivialité et de repos aux chalands dans l'hypercentre

⇒ **CONTENU DEL'ACTION**

Operations		Description	Calendrier travaux		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
ACV n°28 b	Aménagement d'un square	Aménagement d'un square, espace de convivialité et de repos dans l'hypercentre à proximité immédiate de la future halle gourmande qui sera érigée sur la place du marché	Printemps 2024 (Acquisition-Démolition en 2023)	Printemps 2025	€	Ville : Etat : Région : Département :

⇒ **SIGNATURE (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU LE PORTEUR DE L'ACTION, ET LES COFINANCEURS)**

ETAT	REGION GRAND -EST	DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
VILLE DE SAINT-AVOLD	EPFGE	



Action concernant l'ensemble du périmètre et plus particulièrement le centre-ville historique.

FICHE ACTION N° 28 c

POUR UNE VILLE PLUS BELLE : aménagement de la Place du Marché englobant la nouvelle halle gourmande

AXE DE RATTACHEMENT	AXE N°4	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
OBJECTIF DE RATTACHEMENT	Création d'un nouvel aménagement urbain place du marché	
DATE DE SIGNATURE		
CALENDRIER PREVISIONNEL	Début : automne 2023	Fin : été 2024
DESCRIPTION GENERALE	<p>Les nouvelles fiches-action 10 b et 28 b font état de la construction d'une halle gourmande sur la place du marché par un promoteur ainsi que de l'aménagement d'un square à proximité en lieu et place de l'ancien cinéma Scala.</p> <p>Le nouvel aménagement urbain envisagé Place du Marché participera à la transformation urbaine de cet espace situé à deux pas de l'hypercentre qui se concrétisera par l'installation d'une « locomotive gourmande » (halle de marché - nouveau poumon économique - de 8 cellules comportant des espaces de restauration intérieurs et des terrasses) et la démolition d'une friche cinéma afin d'y aménager un square.</p> <p>L'aménagement urbain envisagé Place du marché intégrera la nouvelle halle gourmande afin de créer autour de la nouvelle structure un espace apaisé destiné aux automobiles (parkings), aux cyclistes et aux piétons.</p>	
OBJECTIFS	Améliorer les déplacements et le stationnement à proximité de la nouvelle halle en favorisant les déplacements en mode doux (vélo et piétons).	
INTERVENANTS	Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Avold	
BUDGET GLOBAL	€	
MODALITE DE FINANCEMENT	Etat : Région Grand-Est : Département de la Moselle :	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



	Ville de Saint-Avold
INDICATEUR D'AVANCEMENT	1) consultation maîtrise d'oeuvre 2) réalisation d'avant-projets 3) consultation des entreprises 4) engagements des travaux
INDICATEUR DE RESULTAT	Offrir un espace de stationnement et de déplacements apaisés à proximité de la nouvelle halle gourmande et du futur square qui sera aménagé à la place de l'ancien cinéma Scala

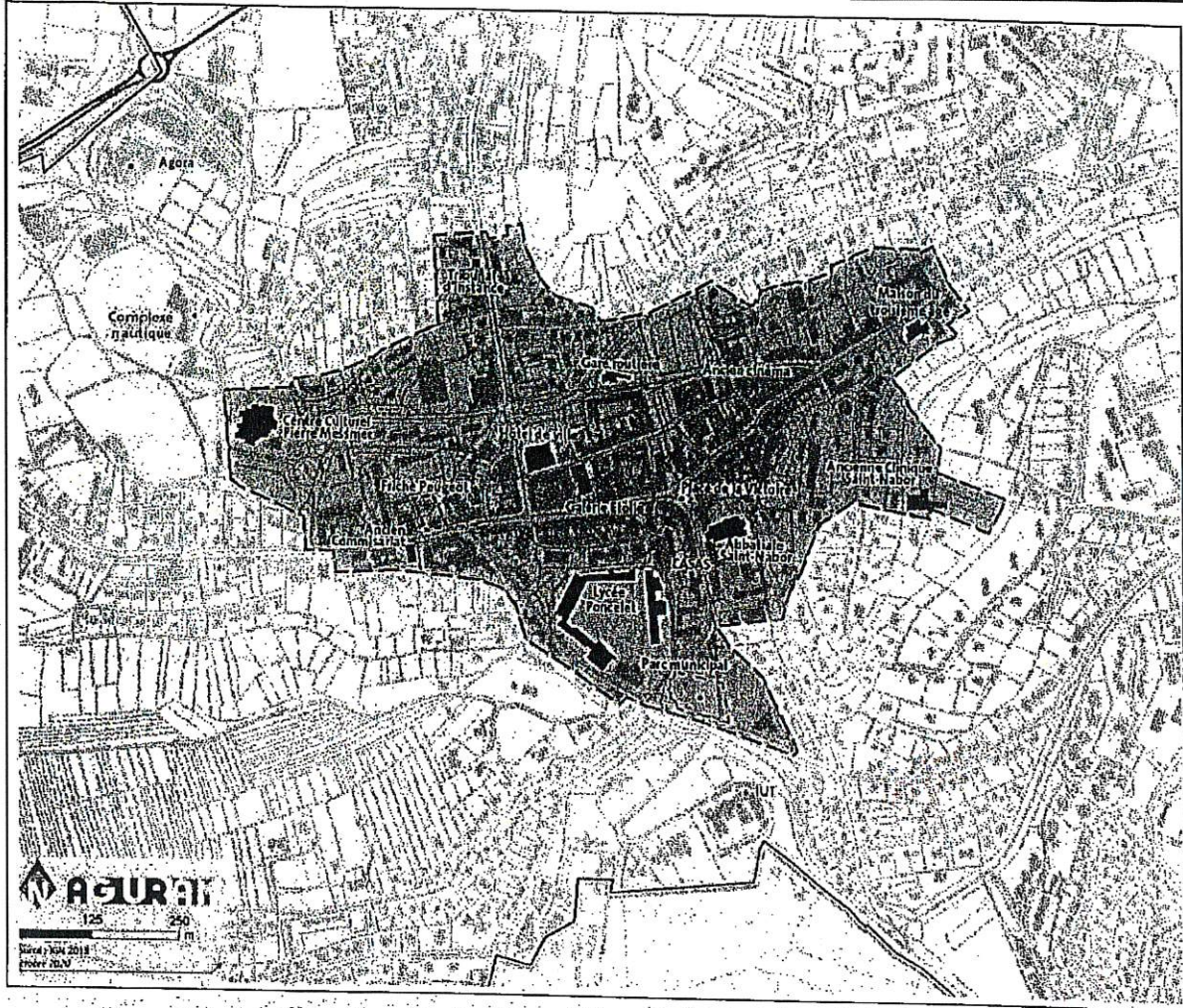
⇒ **CONTENU DEL'ACTION**

Operations		Description	Calendrier travaux		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
ACV n°28 c	Aménagement de la Place du marché	Aménagement de la Place du marché afin de proposer un espace de stationnement et de déplacements apaisés à proximité de la halle gourmande et du nouveau square envisagé	Automne 2023	Eté 2024	€	Ville : Etat : Région : Département :

⇒ **SIGNATURE (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU LE PORTEUR DE L'ACTION, ET LES COFINANCEURS)**

ETAT	REGION GRAND-EST	DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

NOUVELLE ACTION 2023 – 2024



Action concernant l'ensemble du périmètre et plus particulièrement le centre-ville historique.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



FICHE ACTION N° 28 d **POUR UNE VILLE PLUS BELLE : création d'une nouvelle place publique vecteur de centralité**

AXE DE RATTACHEMENT	AXE N°4	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
OBJECTIF DE RATTACHEMENT	Création d'une nouvelle place publique (aménagement des places Saint-Nabor, Collin et Victoire), vecteur de centralité	
DATE DE SIGNATURE		
CALENDRIER PREVISIONNEL	Début : 2024	Fin : 2026
DESCRIPTION GENERALE	<p>Dans le prolongement des nouvelles fiches-action 10 b (installation d'une halle gourmande par un promoteur place du marché), 28 b (aménagement d'un square en lieu et place de l'ancien cinéma Scala) et 28 c (nouvel aménagement urbain place du marché englobant la nouvelle halle gourmande), la Ville de Saint-Avold souhaite créer un nouvel espace public qui regrouperait l'aménagement des places Saint-Nabor, Collin et Victoire afin d'y créer un véritable espace de centralité privilégiant les modes de déplacements doux. L'ensemble de ces aménagements favoriserait l'émergence d'un axe de déplacement apaisé pour les piétons et les cyclistes de la place du marché jusqu'à l'abbatiale Saint-Nabor. Un travail sur la végétalisation de ces places sera réalisé.</p>	
OBJECTIFS	Améliorer les déplacements et le stationnement dans l'hypercentre en favorisant les déplacements en mode doux (vélo et piétons).	
INTERVENANTS	Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Avold	
BUDGET GLOBAL	€	
MODALITE DE FINANCEMENT	<p>Etat DSIL : Région Grand-Est : Département de la Moselle : Ville de Saint-Avold :</p>	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



INDICATEUR D'AVANCEMENT	1) consultation maîtrise d'oeuvre 2) réalisation d'avant-projets 3) consultation des entreprises 4) engagements des travaux
INDICATEUR DE RESULTAT	Permettre une liaison apaisée de la place du marché à l'Abbatiale Saint-Nabor en restructurant des places actuellement très minérales

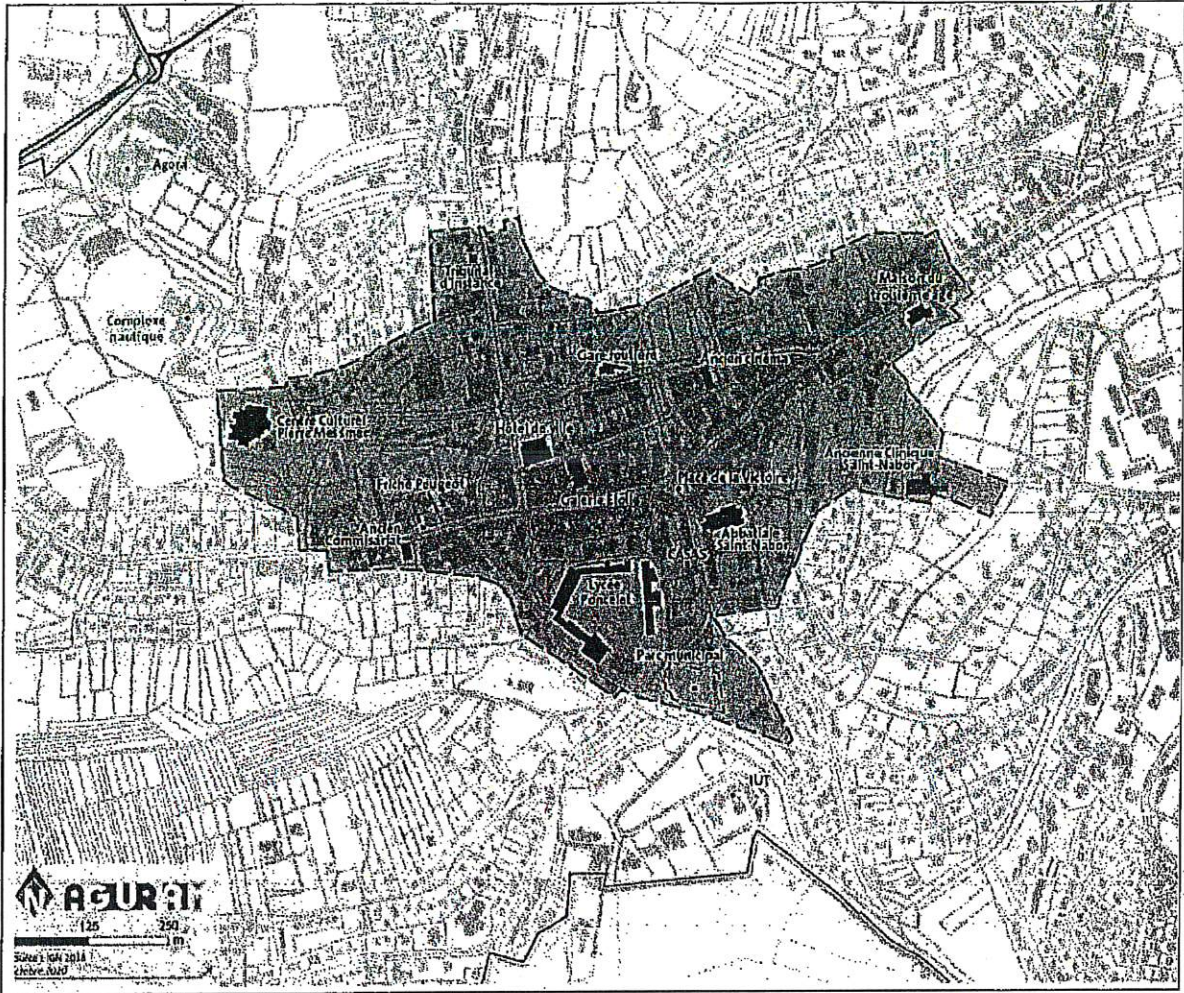
⇒ **CONTENU DEL'ACTION**

Operations		Description	Calendrier travaux		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
ACV n°28 d	Création d'une nouvelle place publique vecteur de centralité	Aménagement des places Saint-Nabor, Collin et Victoire	Automne 2024	2026	€	Ville : Etat : Région : Département :

⇒ **SIGNATURE (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU LE PORTEUR DE L'ACTION, ET LES COFINANCEURS)**

ETAT	REGION GRAND-EST	DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

NOUVELLE ACTION 2024 – 2026



Action concernant l'ensemble du périmètre et plus particulièrement le centre-ville historique.

FICHE ACTION N° 29	Développer l'accueil de la petite enfance
--------------------	---

AXE DE RATTACHEMENT	AXE N°5	Fournir l'accès aux équipements et services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
OBJECTIF DE RATTACHEMENT	Création d'une micro-crèche en centre-ville pour répondre aux besoins des habitants	
DATE DE SIGNATURE	15 octobre 2018	
CALENDRIER PREVISIONNEL	Début : septembre 2018	Fin : fin décembre 2018
DESCRIPTION GENERALE	<p><u>Action mature de la convention-cadre</u></p> <p>Au sein de la commune de Saint-Avold, les places en crèche manquent considérablement de places pour accueillir des enfants en bas âges, faute notamment de structures...</p> <p>La structure actuelle de type « multi-accueil » est composée d'une capacité de quarante places, fortement saturée. Plus d'une cinquantaine de demandes d'accueil restent non satisfaites tous les ans.</p> <p>Pour augmenter le nombre de ces structures de gardes d'enfants, de nouveaux modes hybrides se développent. Les micro-crèches, à mi-chemin entre garde individuelle et garde collective, sont une véritable réponse aux surpopulations dans les crèches traditionnelles.</p> <p>La commune de Saint-Avold accueille désormais une micro-crèche « Des Roses et des choux » située Boulevard de Lorraine au centre-ville permettant ainsi d'augmenter la capacité d'accueil.</p>	
OBJECTIFS	Développement de l'offre en faveur de la petite enfance Accueillir les enfants en bas âges dans de bonnes conditions	
INTERVENANTS	Maître d'ouvrage : Association privée	
	Partenaires : Ville de Saint-Avold État, Département de la Moselle, CAF	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



BUDGET GLOBAL	135 256, 64 HT soit 162 307 € TTC
MODALITE DE FINANCEMENT	CAF intervient à hauteur de 89 268 €
INDICATEUR D'AVANCEMENT	Échéancier de travaux
INDICATEUR DE RESULTAT	Enquête de satisfaction auprès des usagers, des familles Mesure de la fréquentation

⇒ CONTENU DEL'ACTION

Operations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
ACV n°29	Développer l'accueil de la petite enfance	Création d'une micro-crèche en centre-ville pour répondre aux besoins des habitants	septembre 2018	décembre 2018	162 307 €	CAF : 89 268 € (55%)

⇒ SIGNATURE (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU LE PORTEUR DE L'ACTION, ET LES COFINANCEURS)

Ville de Saint-Avold	État	Département de la Moselle
CAF		

ACTION REALISEE

FICHE ACTION N° 30	Application mobile multiservices
---------------------------	---

AXE DE RATTACHEMENT	AXE N°5	Fournir l'accès aux équipements et services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
OBJECTIF DE RATTACHEMENT	Agréger toutes les informations pertinentes de la ville, les valoriser et les restituer en temps réel pour permettre d'accroître les liens entre la collectivité et les administrés	
DATE DE SIGNATURE		
CALENDRIER PREVISIONNEL	Début : juin 2021	Fin : décembre 2025
DESCRIPTION GENERALE	<p>Une application permet de valoriser le territoire et de connecter la ville. Elle restitue en temps réel toutes les informations pertinentes du territoire, utiles au quotidien des usagers : activités scolaires/périscolaires, transports en commun, trafic, données environnementales, évènements culturels, signalement... Elle renforce l'interactivité entre la collectivité et la population afin de redynamiser l'attractivité du territoire et de rendre l'organisation de la collectivité plus efficace.</p>	
OBJECTIFS	<p>Une application mobile multiservices permet aux habitants :</p> <p>D'alerter, signaler un dysfonctionnement depuis un smartphone concernant : le bruit, la propreté, la sécurité et les nuisances, les problèmes de voirie, de circulation, d'éclairage, des objets abandonnés, les installations dégradées ect...</p> <p>D'offrir à chacun la possibilité de consulter les activités sportives et culturelles proposées par la mairie, de faire ses démarches administratives, d'avoir les offres de stationnement, les commerces, les menus de la cantine, les horaires de cinéma, ect...</p> <p>Accroître les liens entre les administrés et la collectivité Valoriser son territoire Avoir une ville connectée</p>	
INTERVENANTS	Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Avoid Prestataire	
BUDGET GLOBAL	13 500 € HT (ce budget comprend la mise en service : 8 000 € HT + 5500 € HT / an pour les années suivantes jusqu'en 2025)	



MODALITE DE FINANCEMENT	Autofinancement Ville de Saint-Avold
INDICATEUR D'AVANCEMENT	Notification du marché
INDICATEUR DE RESULTAT	Évolution du nombre d'utilisateurs Évolution du nombre d'incivilité

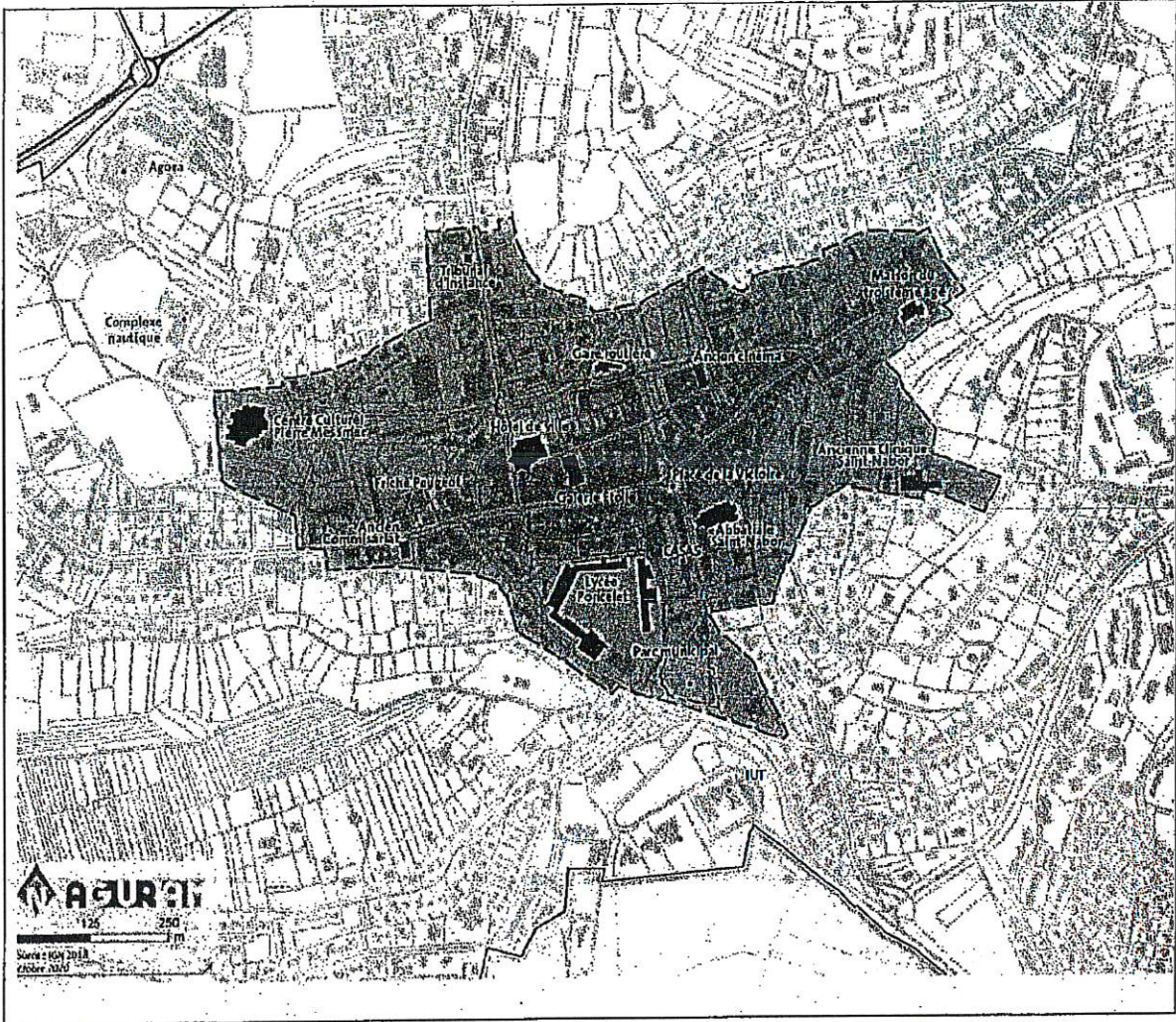
⇒ **CONTENU DE L'ACTION**

Operations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
ACV n°30	Application mobile multiservices	Agréger toutes les informations pertinentes de la ville, les valoriser et les restituer en temps réel pour permettre d'accroître les liens entre la collectivité et les administrés	Juin 2021 (mise en service)	Décembre 2025 (maintenance)	8000 € HT de mise en service et 5500 € HT /an coût de la première année 13500 € HT	Autofinancement Ville

⇒ **SIGNATURE (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU LE PORTEUR DE L'ACTION, ET LES COFINANCEURS)**

Ville de Saint-Avold	CASAS	Partenaires

ACTION REALISEE



FICHE ACTION N° 32 Déploiement Salon de l'Agriculture « Salon Agri Synergie Terre de saveurs, terre de savoirs » à l'Agora et au centre-ville

AXE DE RATTACHEMENT	AXE N°5	Fournir l'accès aux équipements et services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
OBJECTIF DE RATTACHEMENT	Volonté d'animer la ville, de promouvoir et mettre en valeur le terroir mais également le savoir-faire des agriculteurs, éleveurs et producteurs locaux	
DATE DE SIGNATURE		
CALENDRIER PREVISIONNEL	Début : septembre 2021	Fin : septembre 2025
DESCRIPTION GENERALE	<p><u>Action mature de la convention-cadre</u></p> <p>La Salon de l'Agriculture se déroule, au mois de septembre de chaque année, il met en valeur les producteurs locaux et les circuits courts. Cette manifestation rassemble en moyenne 25 000 visiteurs.</p> <p>C'est un enjeu de la collectivité de s'engager à côté des acteurs locaux dans le but d'accompagner la transformation des modèles de production et de consommation.</p> <p>Ce salon est un élément phare pour favoriser le développement des circuits-courts (fiche-action n°8) et promouvoir et alimenter la future halle de marché. (fiche-action n°10)</p> <p>Il est à noter que le lien avec le centre-ville sera effectué en délocalisant les animations (dégustations et ventes des produits du terroir de l'invité d'honneur (Land de Sarre en 2021), exposition photo, concerts, organisation de visite commentée du centre-ville historique le vendredi, jour de marché et le week-end.</p>	
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> -Présenter à un large public la richesse du terroir -Mettre en valeur et à l'honneur le dynamisme et le savoir-faire des agriculteurs, éleveurs, producteurs, artisans du territoire communautaire, du Département et de la Région Grand Est -Promouvoir le territoire dans toute la diversité de son terroir -Valoriser les circuits-courts, les produits biologiques, la transition environnementale, le bien-manger, Label « Mangeons Mosellan » -Proposer des animations pour 300 scolaires -Promouvoir et alimenter la future halle de marché - Délocaliser une partie des animations de la manifestation en centre-ville afin d'y favoriser le retour des consommateurs et en mettant à l'honneur le terroir. 	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



	Mettre en avant la plateforme « Répertoire des produits locaux »
INTERVENANTS	Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération
	Partenaires : Ville de Saint-Avold Département de la Moselle, CCI, CMA, Partenaires privés Chambre d'Agriculture
BUDGET GLOBAL	100 000 € TTC
MODALITE DE FINANCEMENT	CASAS : 85 000 € (85 %) Département : 5 000 € (5%) Partenaire privé : 10 000 € (10%)
INDICATEUR D'AVANCEMENT	Réalisation de la manifestation
INDICATEUR DE RESULTAT	Enquête de satisfaction auprès des usagers, des familles Mesure de la fréquentation

⇒ **CONTENU DEL'ACTION**

Operations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
ACV n°32	Déploiement Salon de la ville, de l'Agriculture promouvoir et Salon Agri Synergie Terre de saveurs, terre de savoirs	Volonté d'animer la ville, de promouvoir et mettre en valeur le terroir mais également le savoir-faire des agriculteurs, éleveurs et producteurs locaux	Septembre 2021	Septembre 2025	100 000 €	CASAS : 85 000 € (85 %) Département : 5 000 € (5%) Partenaire privé: 10 000 € (10%)

ACTION EN COURS

⇒ **SIGNATURE (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU LE PORTEUR DE L'ACTION, ET LES COFINANCEURS)**

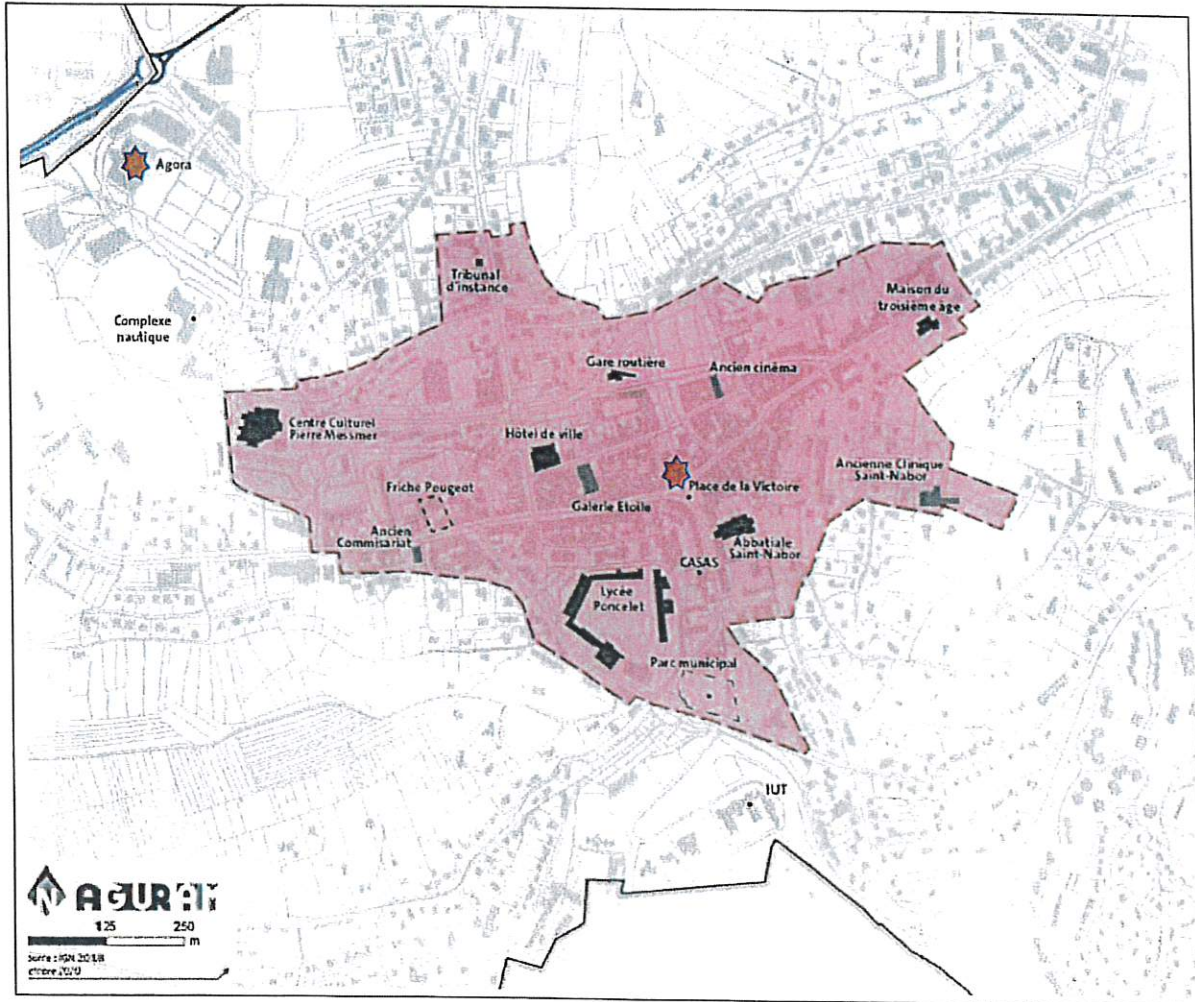
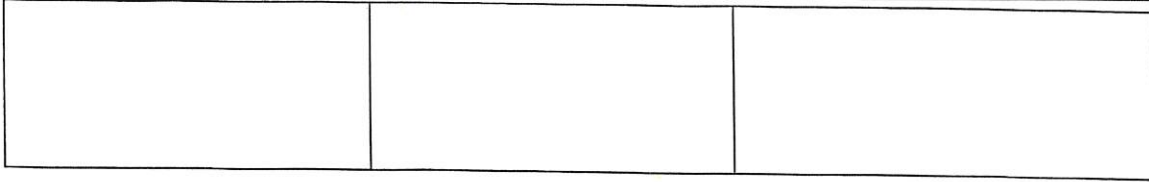
Ville de Saint-Avold	CASAS	Département de la Moselle
Chambre d'Agriculture	CCI	CMA

Envoyé en préfecture le 04/04/2023


Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



FICHE ACTION N° 33	Étude de valorisation et de recomposition des espaces autour de la gare de Valmont/ Saint-Avold
--------------------	---

AXE DE RATTACHEMENT	AXE N° 6	Axe transversal
OBJECTIF DE RATTACHEMENT	Mise en valeur du secteur de la gare de Valmont/Saint-Avold dans une logique de redynamisation et d'attractivité	
DATE DE SIGNATURE		
CALENDRIER PREVISIONNEL	Début : janvier 2021	Fin : mars 2021
DESCRIPTION GENERALE	<p>La délimitation des enjeux de mobilité autour du centre-ville a permis de proposer, dans le cadre de la démarche Action Cœur de Ville, une réflexion urbaine sur la gare de Valmont/Saint-Avold, située à 3 km du centre-ville, ou 10 à 15 minutes à vélo.</p> <p>Le secteur de la gare, comprenant les communes de Valmont, Lachambre et Macheren en limite, accueille plusieurs activités dans un tissu urbain peu structuré et en voisinage de quartiers résidentiels.</p> <p>Le site possède plusieurs bâtis vides (ancienne brasserie, entrepôts) et des terrains libres proches de la gare, qui incitent à repenser la composition urbaine dans son ensemble.</p> <p>Les hypothèses d'intensification du site sont nombreuses, avec des volontés intercommunales de regroupement de certains services (Hôtel communautaire, hôtel d'entreprise, agence postale, pôle d'échange multimodal, services bancaires, réhabilitation de l'ancien hôtel de la gare).</p>	
	 	
OBJECTIFS	<p>L'objectif de cette démarche est triple :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition une connaissance des indicateurs urbains propres à l'émergence d'une dynamique de projet autour de la gare (intérêts en matière de mobilité, de foncier, de services et activités, d'habitat et d'espaces publics) 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les conditions de valorisation des espaces par une approche intégrée de développement urbain (et réflexion programmatique préalable) • Proposer aux collectivités un ensemble de recommandations et les moyens de leurs mises en œuvre <p>L'étude s'attachera à faire émerger les enjeux en termes de fonctionnement (à l'échelle du bassin d'usage et du quartier gare), de potentiels de développement (foncier disponible/mutable, contraintes...), de dynamisme (démographique, économique...) et d'attractivité (cadre paysager, services/équipements...)</p> <p>Cette étude pourrait se décomposer en plusieurs phases alimentées par des échanges (commissions, ateliers, rencontres EPCI/Commune/Partenaires...). Par conséquent, elle peut être enrichie de propositions méthodologiques et de contenus amenant à des évolutions à la présente note.</p>
INTERVENANTS	<p>Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération</p> <p>Partenaires : Ville de Saint-Avold et de Valmont AGURAM, Partenaires ACV, Banque des Territoires Services compétents Ville+ Agglo (habitat, urbanisme, foncier...) Gare SNCF & Connexions Région Grand Est EPFGE</p>
BUDGET GLOBAL	35 000 € TTC
MODALITE DE FINANCEMENT	<p>A déterminer, Banque des Territoires : 50%</p> <p>Région Grand Est : X %</p> <p>EPF Grand Est : X %</p> <p>Gare SNCF & Connexions : X %</p>
INDICATEUR D'AVANCEMENT	<p>1) Mise en œuvre de l'étude</p> <p>2) Animation de la démarche</p> <p>3) Validation de la programmation et concertation avec les porteurs de projets ou les propriétaires / phases pré-opérationnelles</p>
INDICATEUR DE RESULTAT	<p>Nombre de projets potentiels ou contacts avec les investisseurs</p> <p>Suivi des projets</p>

ACTION EN COURS

Exemple de déroulement de l'étude, en 3 phases :

> VOCATION DU SECTEUR GARE AU SEIN DES ESPACES URBAINS : QUEL ENJEU DE CENTRALITE(S) ?

L'objectif de cette première phase est d'analyser l'intégration urbaine du secteur gare selon deux échelles :

- le positionnement du secteur gare par rapport au centre-ville et aux autres quartiers : quelle relation et articulation entre ces espaces ? Le secteur gare est-il un quartier à part entière ?
- le positionnement du secteur gare dans son environnement immédiat : quelles sont les caractéristiques urbaines de cet espace ? Le développement du secteur gare peut-il profiter à son environnement immédiat ? Quelles interactions ? Pour apporter des éléments de réponse à ses interrogations, cette phase analysera :
 - la trame viaire et l'accessibilité : problématique de franchissement, lien avec les autres espaces, ...
 - la structuration urbaine et paysagère : comprenant l'identification des espaces de densification et de renouvellement urbain au regard des contraintes et du contexte urbain,
 - les dynamiques urbaines en y associant une approche sociodémographique,
 - les qualités d'ambiance : réalisation d'une campagne photo, illustration des ambiances urbaines autour du secteur gare, des vues et paysages.

> SYNTHÈSE ET ENJEUX

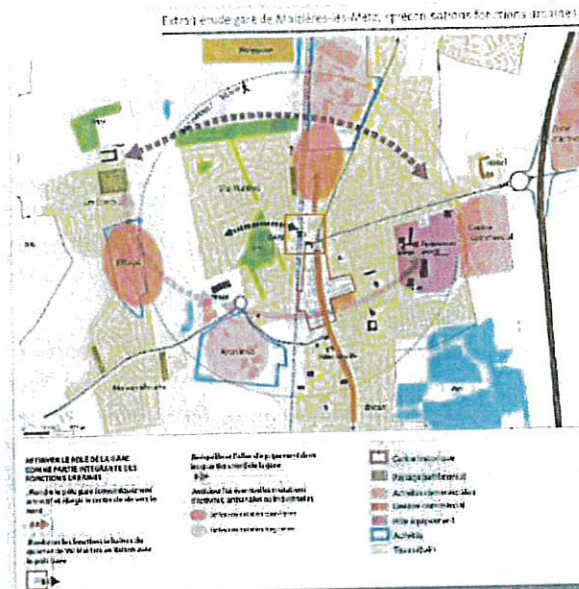
Une fiche synthétique sera réalisée reprenant les principaux enseignements et les enjeux afférents.

Cette phase permettra de faire émerger une vocation propre en termes de développement et de démarche de projet (utile à une concertation éventuelle).

> PROJET URBAIN

Tenant compte de l'intégration territoriale et urbaine, la phase de projet urbain s'attachera à apporter une réponse possible aux différents enjeux révélés.

Cette phase comprendra l'élaboration de scénarii programmatiques et la définition des modalités de mise en œuvre : outils de planification, stratégie foncière (maîtrise du foncier, ...), gouvernance, lien à construire avec les porteurs de projets publics ou privés et cohérence à tenir dans le temps, ...



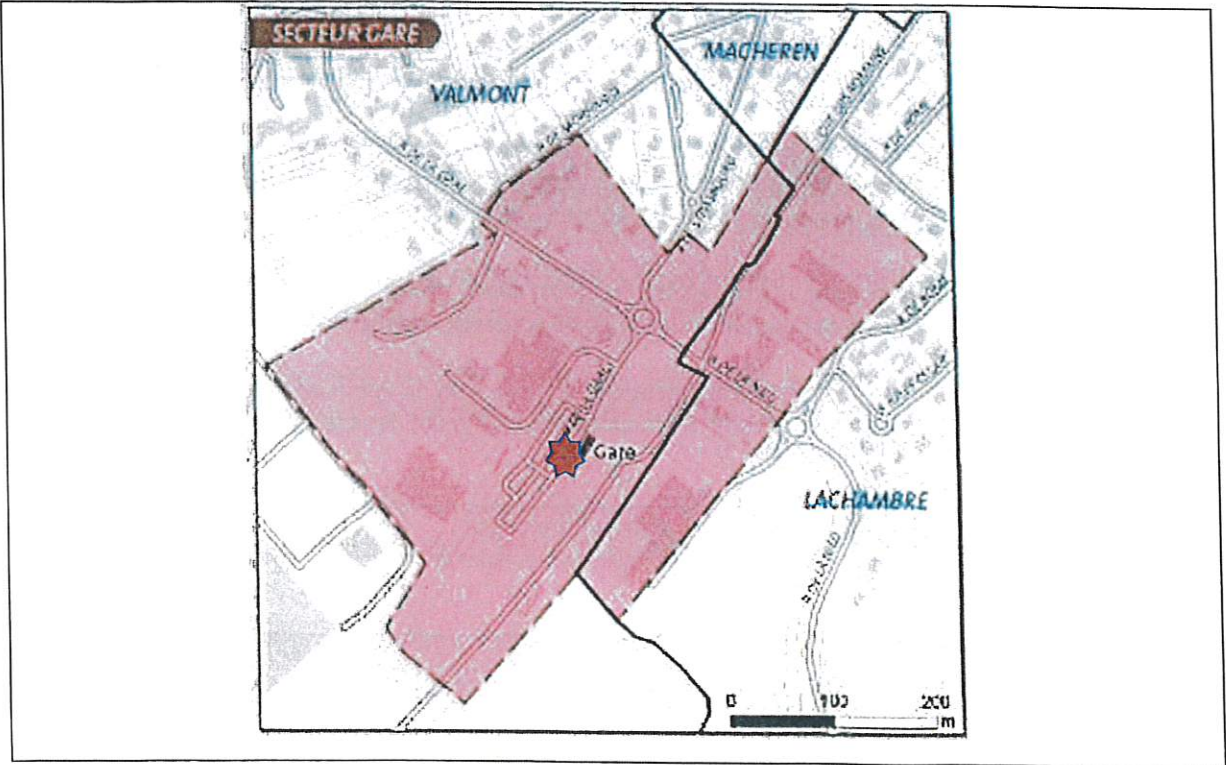
➔ **CONTENU DE L'ACTION**

Operations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
ACV n°33	Etude de valorisation et de recomposition des espaces autour de la Gare de Valmont/Saint-Avoid	Mise en valeur du secteur de la Gare de Valmont/Saint-Avoid dans une logique de redynamisation et d'attractivité	Janvier 2021	Mars 2021	35 000 €	BDT : 17 500 € (50%) Région Grand Est : X % EPF Grand Est : X % Gare SNCF & Connexions : X %



⇒ SIGNATURE (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU LE PORTEUR DE L'ACTION, ET LES COFINANCEURS)

Ville de Saint-Avold	Ville de Valmont	CASAS
Région Grand Est	Gare & Connexions	AGURAM
EPFGE	Banque des territoires	



FICHE ACTION N° 34

Noël lumineux et créatif Saint-Avold

AXE DE RATTACHEMENT	AXE N°6	Axe transversal
OBJECTIF DE RATTACHEMENT	Dynamiser le marché de Noël de Saint-Avold, l'opération « Cité des gourmandises » en liaison avec le Département de la Moselle, Moselle Attractivité et l'Office du Tourisme	
DATE DE SIGNATURE		
CALENDRIER PREVISIONNEL	DEBUT : décembre 2021	FIN : décembre 2025
DESCRIPTION GENERALE	<p>Tradition réellement ancrée dans la culture locale, Noël transforme chaque année la Ville, qui s'anime au rythme des illuminations, du marché de Noël, des parades de Saint Nicolas et de Noël.</p> <p>Un projet global intégrant l'ensemble des services de la Ville, avec les partenaires locaux comme l'ACASA, l'Office de tourisme de Saint-Avold Cœur de Moselle, le Département de la Moselle avec l'opération « Saint-Avold, Cité des gourmandises », les associations locales, etc... sera proposé.</p> <p>Un marché de Noël sera organisé sur les places de la Victoire, La Salle et Collin avec l'installation de quelques manèges pour enfants dans un esprit lumineux et créatif à l'approche des fêtes de fin d'année.</p> <p>Les artisans, commerçants, créateurs locaux inviteront le chaland à déambuler agréablement pour dénicher de jolis cadeaux originaux.</p> <p>Pour fêter ensemble l'approche du nouvel an, la Commune de Saint-Avold et ses partenaires culturels proposeront également des spectacles variés (contes, concerts, veillées...)</p>	
OBJECTIFS	Dynamiser et animer le centre-ville en hiver Permettre une activité de loisirs, un événementiel joyeux et festif au moment de Noël	
INTERVENANTS	Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Avold	
	Partenaires : Département de la Moselle, Office du tourisme, ACASA, Moselle Attractivité	
BUDGET GLOBAL	Non déterminé (crise COVID 2019)	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



MODALITE DE FINANCEMENT	
INDICATEUR D'AVANCEMENT	Mise en place de nouveaux projets
INDICATEUR DE RESULTAT	Comparatif avant/ après

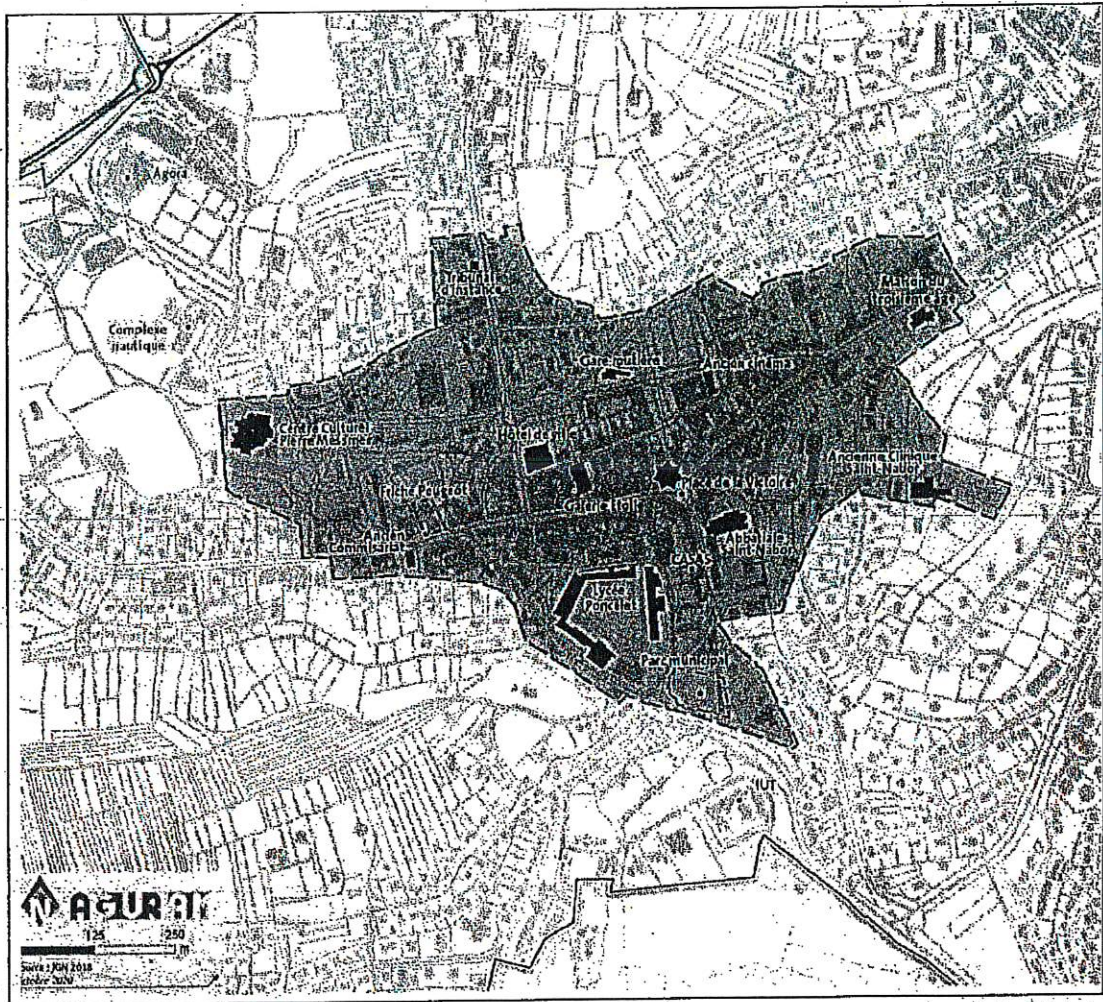
⇒ CONTENU DEL'ACTION

Operations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
ACV n°34	Noël lumineux et créatif à Saint-Avoid	Dynamiser le marché de Noël de Saint-Avoid, l'opération « Cité des gourmandises » en liaison avec le Département de la Moselle, Moselle Attractivité et l'Office du Tourisme	décembre 2021	décembre 2025	Non déterminé à ce stade	Non déterminé à ce stade

⇒ SIGNATURE (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU LE PORTEUR DE L'ACTION, ET LES COFINANCEURS)

Ville de Saint-Avoid	ACASA	Département de la Moselle
Office du Tourisme	Moselle Attractivité	

ACTION EN COURS



FICHE ACTION N° 35	Implantation d'une « Maison de compétences » du CNAM « Au Cœur des Territoires » incluant un espace de co-working
--------------------	---

AXE DE RATTACHEMENT	AXE N°6	Axe transversal
OBJECTIF DE RATTACHEMENT	Garantir une formation pragmatique en fonction des besoins locaux et notamment transfrontalier	
DATE DE SIGNATURE		
CALENDRIER PREVISIONNEL	Début : avril 2021	Fin : avril 2022
DESCRIPTION GENERALE	<p>Saint-Avold est lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt « Au cœur des territoires » lancé par le Conservatoire national des arts et métiers pour l'implantation d'une « Maison de compétences ». Ce projet s'appuie sur le renouvellement de la proximité entre entreprises, collectivités et individus, tout en formulant des solutions qui correspondent aux besoins de notre bassin d'emploi. C'est la traduction de la volonté de créer de nouveaux espaces d'accès à la formation dans les villes moyennes, projet soutenu et accompagné par l'État et la Région Grand Est qui participent aux ambitions de redynamisation et revitalisation des territoires avec les programmes structurants « Action Cœur de Ville », « Territoires d'industrie », « SRADDET ».</p> <p>Au « Cœur des territoires » s'inscrit dans une mission d'inclusion sociale. Cette « Maison de compétences » est une réponse innovante et structurante afin de construire une approche résolument moderne d'une antenne d'un centre de formation du CNAM garantissant un accès plus équitable à la formation mais aussi en prenant en compte la diversité des contextes et des besoins de notre territoire transfrontalier, apportant une réponse au triple défi de la compétitivité, de la croissance économique et du plein emploi.</p> <p>Cette Maison de Compétences de 543 m2 comportera également un tiers lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Maker space », espace opérationnel disposant d'outils et de matériels adapté au territoire ; - « Creativity space », espace de créativité, reconfigurable et favorable à l'approche par projet, collaboratif ; - « Culture space », espace de découverte et d'appropriation de la documentation et du patrimoine scientifique et technique 	
OBJECTIFS	<p>Conforter l'image attractive du centre-ville</p> <p>Proposer un service de proximité innovant et structurant</p> <p>Développer et transmettre les compétences nécessaires au développement du territoire, notamment les habiletés entrepreneuriales</p> <p>Favoriser des logiques de co-construction, de co-mobilisation et de coopération</p> <p>Imaginer des processus d'expérimentation, des écosystèmes locaux innovants</p>	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



	Garantir une formation pragmatique en fonction des besoins locaux Répondre aux défis de la compétitivité, de la croissance économique, du plein emploi
INTERVENANTS	Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Avold Partenaires : Région Grand est EPCI (Territoires d'industrie Warndt Naborien)
BUDGET GLOBAL	Loyer mensuel : 4 900 € (Collectivités) Charges mensuelles : 250 € Travaux : environ 155 150 € (CNAM) + coût espace de co-working
MODALITE DE FINANCEMENT	Communes et EPCI (Territoires d'industrie Warndt Naborien)
INDICATEUR D'AVANCEMENT	Convention partenariale quinquennale à intervenir Lancement de la Maison des Compétences en septembre 2021, au 13 rue Poincaré en hyper centre-ville selon le modèle économique Lancement de l'offre de formation en ligne en septembre 2021 Aménagement des locaux Plan de communication
INDICATEUR DE RESULTAT	Nombre de modules, de passes numériques diplômante, de formations en lignes, de parcours de formation mis en place, nombre d'élèves et d'auditeurs.

➤ **CONTENU DEL'ACTION**

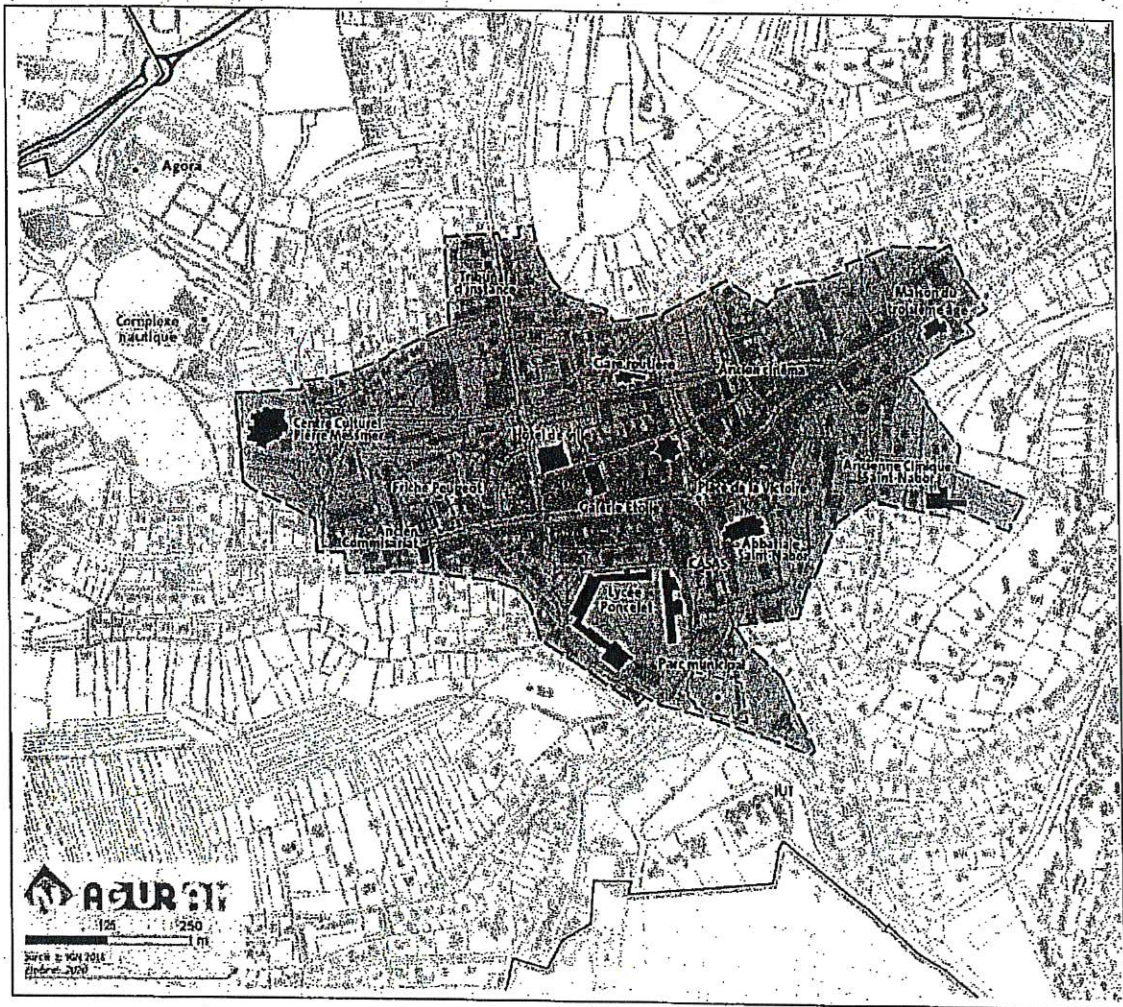
Operations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€TTC)	Financement (€TTC)
ACV n°35	Implantation d'une Maison des compétences du CNAM au Cœur des Territoires avec un espace de co-working	Garantir une formation pragmatique en fonction des besoins locaux et notamment transfrontalier	Avril 2021	Avril 2022	Environ 155 150 €	Non déterminé à ce stade

ACTION EN COURS – PARTENARIAT A REACTIVER



SIGNATURE (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU LE PORTEUR DE L'ACTION, ET LES COFINANCEURS)

Ville de Saint-Avold	Territoires d'Industrie Warndt Naborien	Région Grand Est



FICHE ACTION N° 36	Développer le marketing territorial
--------------------	-------------------------------------

AXE DE RATTACHEMENT	AXE N° 6	Axe transversal
OBJECTIF DE RATTACHEMENT	Identifier et développer les leviers d'attractivité du territoire, proposer un diagnostic et une stratégie complétée par un plan d'action	
DATE DE SIGNATURE		
CALENDRIER PREVISIONNEL	Début : juin 2021	Fin : décembre 2022
DESCRIPTION GENERALE	<p>La stratégie de revitalisation du centre-ville peut utiliser les apports méthodologiques du marketing territorial). L'objectif est simple : construire une identité forte et distinctive du centre-ville auprès des publics existants et potentiels et se donner les moyens modernes de la promouvoir. C'est d'autant plus important que les habitants marquent une envie croissante de fréquenter leur centre-ville, à supposer qu'ils répondent à leurs nouvelles attentes en matière de commerces et, surtout de convivialité, d'animation et... d'identité.</p> <p>Le marketing territorial est une boîte à outils comprenant des outils méthodologiques, des techniques et bonnes pratiques permettant à un territoire, ou une destination géographique, de renforcer son attractivité.</p> <p>Il est nécessaire de réfléchir de manière globale à la logique d'attractivité afin d'améliorer la perception et la lisibilité d'un territoire. Dans le cadre du déploiement d'une démarche d'attractivité cohérente, il s'agit de définir et de mettre en œuvre une stratégie de marketing territorial partagée par l'ensemble des acteurs.</p> <p>La mise en place d'un plan de communication spécifique « Action Cœur de Ville » est complémentaire aux autres actions de communication de la commune concernant le programme. Il s'agit de travailler à la définition d'une vision commune du territoire et d'impulser une démarche collective autour de l'attractivité de Saint-Avoid : faire émerger de nouvelles synergies et de nouveaux projets partenariaux, favoriser l'appropriation de cette vision commune afin de construire les fondations d'une « marque » de territoire partagée et portée collectivement.</p>	

OBJECTIFS	<p><u>Définir la stratégie partagée</u> L'objectif stratégique principal est d'identifier et développer les leviers d'attractivité du territoire et de proposer ainsi un diagnostic et une stratégie complétée par un plan d'action. Cette stratégie a pour vocation d'être développée de manière multi-canal, collaborative et qualitative pour pouvoir présenter le territoire de manière harmonisée, autant sur un volet visuel que sur un champ sémantique qui se veut porteur de l'image du territoire.</p> <p><u>Création d'une marque et d'un guide marque</u> Véritable condensée de l'esprit du territoire, une marque de territoire permet de créer des synergies et de nouvelles dynamiques au service de l'attractivité globale. Cette marque se doit d'être accompagnée d'un guide qui favorise l'appropriation des codes de marque par l'ensemble des acteurs locaux.</p> <p><u>Mise en place d'Ambassadeurs du Territoire</u> Afin d'alimenter la dynamique de marque, il s'agit de créer et d'entretenir un réseau d'Ambassadeurs à même de « promouvoir les mérites » du territoire, chacun dans leur domaine de compétences.</p>
INTERVENANTS	<p>Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Avold</p> <p>Partenaires : Communauté d'Agglomération, ACASA, Banque des territoires Office du Tourisme,</p>
BUDGET GLOBAL	40 000 €
MODALITE DE FINANCEMENT	Ville : 32 000 € (80%) ACASA : 8 000 € (20%)
INDICATEUR D'AVANCEMENT	Analyse qualitative des usages de la marque
INDICATEUR DE RESULTAT	Nombre d'ambassadeurs

ACTION EN COURS

CONTENU DE L'ACTION

Operations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
ACV n°36	Développer marketing territorial	Identifier et développer les leviers d'attractivité du territoire, proposer un diagnostic et une stratégie complétée par un plan d'action	Juin 2021	Décembre 2022	40 000 €	Ville : 32 000 € (80%) ACASA : 8 000 € (20%)

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



➔ **SIGNATURE (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU LE PORTEUR DE L'ACTION, ET LES COFINANCEURS)**

Ville de Saint-Avoid	CASAS	ACASA
Banque des Territoires	Office du Tourisme	

FICHE ACTION N° 37	Installer une maison « Cœur de Ville »
--------------------	--

AXE DE RATTACHEMENT	AXE N° 6	Axe transversal
OBJECTIF DE FINANCEMENT	Installer dans le centre-ville une maison de cœur de ville favorisant les initiatives où des permanences seront tenues par les partenaires de l'opération et du programme ACV	
DATE DE SIGNATURE		
CALENDRIER PREVISIONNEL	Début : septembre 2021	Fin : septembre 2022
DESCRIPTION GENERALE	<p>Installation d'une Maison des projets « Cœur de Ville », dédié au projet ACV à la place de l'ancien Hôtel de ville, bâtiment du XVIIIème siècle abritant actuellement l'Office du Tourisme de pôle, dans une cellule commerciale ou un bâtiment vide du centre-ville.</p> <p>Ce local sera également le lieu d'animation de l'OPAH-RU. Il aura vocation à perdurer tout au long de l'OPAH-RU et du projet ACV, évoluant au fur et à mesure de son avancement. Au sein de cet espace, seront organisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Des expositions en lien avec le projet ACV (cartes exposant différentes données sur Saint-Avoid, des différents périmètres – OPAH-RU et ACV, maquettes de projets, résultats de la concertation...) -Des animations visant à organiser la concertation autour du projet ACV, -Des permanences afin de répondre aux différentes questions des habitants et acteurs sur le projet ACV et OPAH-RU, -Les conférences de presse, rythmant l'avancement du projet ACV <p>Par conséquent, la taille du local permettra d'accueillir les réunions de concertation du projet ACV ainsi que diverses conférences.</p> <p>La Maison des projets pourra également accueillir des boutiques tests/éphémères à l'essai ainsi que les permanences des partenaires (en forme de tiers lieux)</p>	
OBJECTIFS	<p>Symboliser l'importance stratégique pour le développement de Saint-Avoid et de son territoire du projet ACV, et ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bénéficier d'un local détaché de la mairie, de l'administratif, que les différents acteurs de la ville pourront s'approprier - Construire un espace de concertation et d'information avec les différents acteurs de la ville - Matérialiser le projet ACV, et communiquer sur ses résultats 	

INTERVENANTS	Maîtres d'ouvrage : Ville de Saint-Avold et Communauté d'Agglomération Partenaires : CASAS Banque des Territoires, Partenaires institutionnels ACV Acteurs locaux
BUDGET GLOBAL	Voir la propriété du bâtiment : à déterminer Location d'un local en centre-ville : 10 000 € par an Charges du local : 2 000 € par an Travaux d'aménagement : 20 000 € 32 000 € année N et 12 000 € N1 à N5
MODALITE DE FINANCEMENT	Autofinancement commune Participation des partenaires à déterminer
INDICATEUR D'AVANCEMENT	Identification d'un espace Date d'ouverture de la maison du projet Nombre d'expositions réalisées Nombre d'heures de permanences réalisées Nombre de visiteurs accueillis
INDICATEUR DE RESULTAT	Nombre d'expositions réalisées Nombre d'heures de permanences réalisées

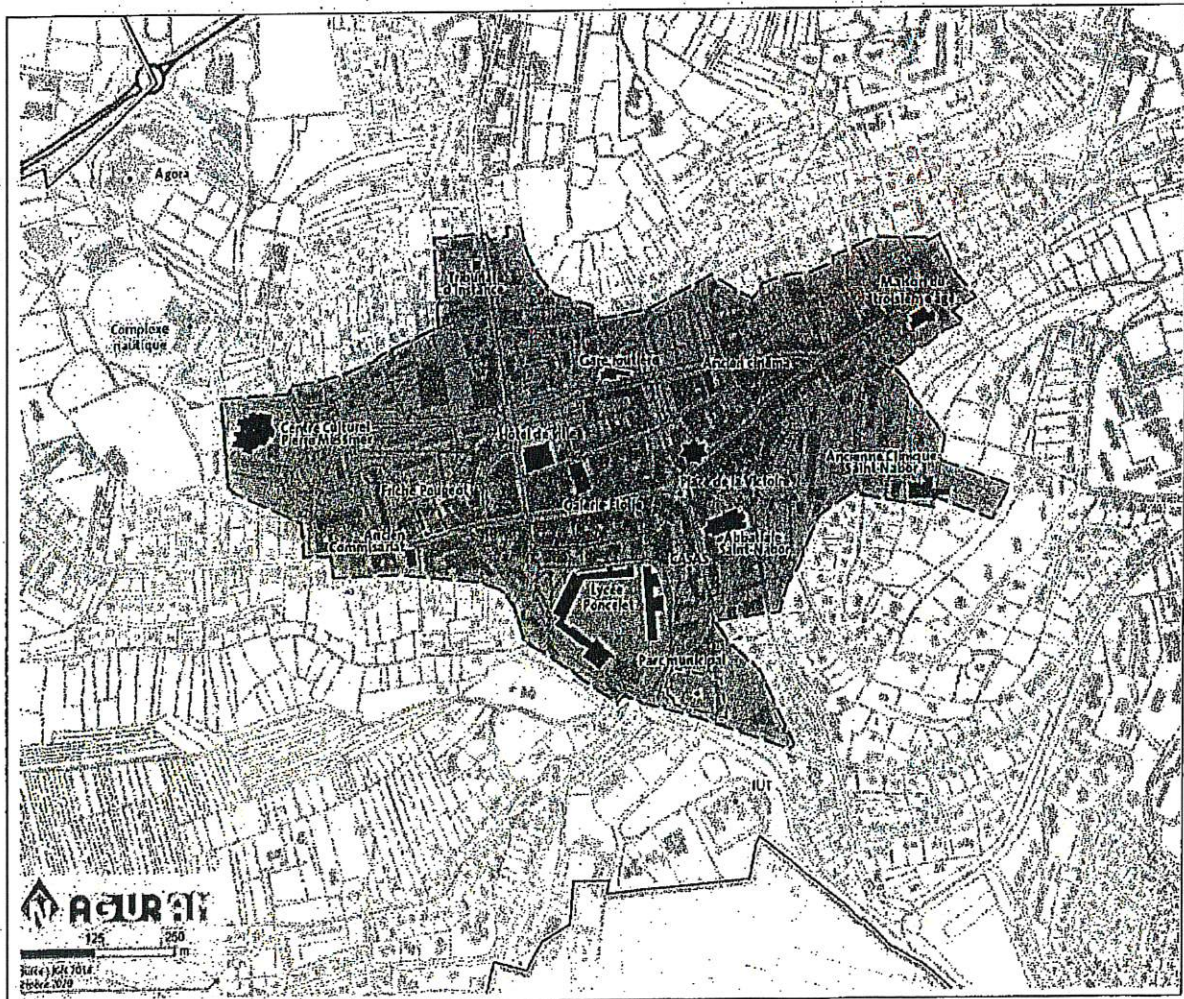
⇒ **CONTENU DE L'ACTION**

Operations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
ACV n°37	installer une Maison Cœur de Ville	installer dans le centre-ville une maison de cœur de ville favorisant les initiatives où des permanences seront tenues par les partenaires de l'opération et du programme ACV	Septembre 2021	Septembre 2022	32 000 € pour la première année puis 12 000 € les années suivantes	A déterminer

ACTION ABANDONNEE

➔ SIGNATURE (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU LE PORTEUR DE L'ACTION, ET LES COFINANCEURS)

Ville de Saint-Avold	CASAS	Banque des Territoires



FICHE ACTION N° 38	Gouvernance et AMO
--------------------	--------------------

AXE DE RATTACHEMENT	AXE N° 6	Axe transversal
OBJECTIF DE RATTACHEMENT	Mission d'assistance type AMO transversale et accompagnement de l'équipe Cœur de Ville dans la préparation, l'animation et la mise en œuvre du programme autour des projets avec les partenaires locaux et les habitants	
DATE DE SIGNATURE		
CALENDRIER PREVISIONNEL	Début : décembre 2019	Fin : décembre 2025
DESCRIPTION GENERALE	<p>Action Cœur de Ville obéit à une logique déconcentrée et décentralisée. Si, à l'échelle nationale, une enveloppe de cinq milliards d'euros est mobilisée, c'est au niveau local que sont élaborés les projets.</p> <p>Aussi la gouvernance et l'assistance à maîtrise d'ouvrage du Cœur de Ville représente un impondérable, notamment sur la définition et l'accompagnement à la mise en œuvre des sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -le diagnostic et les enjeux de la commune, en tant que centralité de son agglomération ; -la stratégie de transformation du centre-ville, déclinée sous la forme d'un projet à mettre en œuvre sous la forme d'un plan d'actions, avec la présentation synthétique des actions à mener ; -les périmètres d'intervention (multisites); -les étapes du calendrier de mise en œuvre ; -Les demandes de financement (actions en prévisionnel et actions matures); -les moyens de pilotage (local et régional), de suivi/évaluation, et d'association du public 	
OBJECTIFS	<p>La mission d'assistance type AMO transversale est calibrée sur une enveloppe « temps » à répartir tout au long de l'année, selon le nombre de rencontres de la démarche et selon l'ingénierie déployée en 2019.</p> <p>Elle a pour but de soulager l'équipe Cœur de Ville dans la mise en œuvre du programme, de fédérer les partenaires locaux et le public autour des projets et d'accompagner la préparation et l'animation des temps institutionnels prévus par le programme.</p>	
INTERVENANTS	<p>Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Avoid</p> <p>Partenaires : Communauté d'Agglomération, AGURAM, Banque des Territoires</p>	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



BUDGET GLOBAL	35 000 €
MODALITE DE FINANCEMENT	Banque des Territoires : 50%
INDICATEUR D'AVANCEMENT	Nombre de rencontres, l'ingénierie déployée, rédaction d'éléments...
INDICATEUR DE RESULTAT	A déterminer

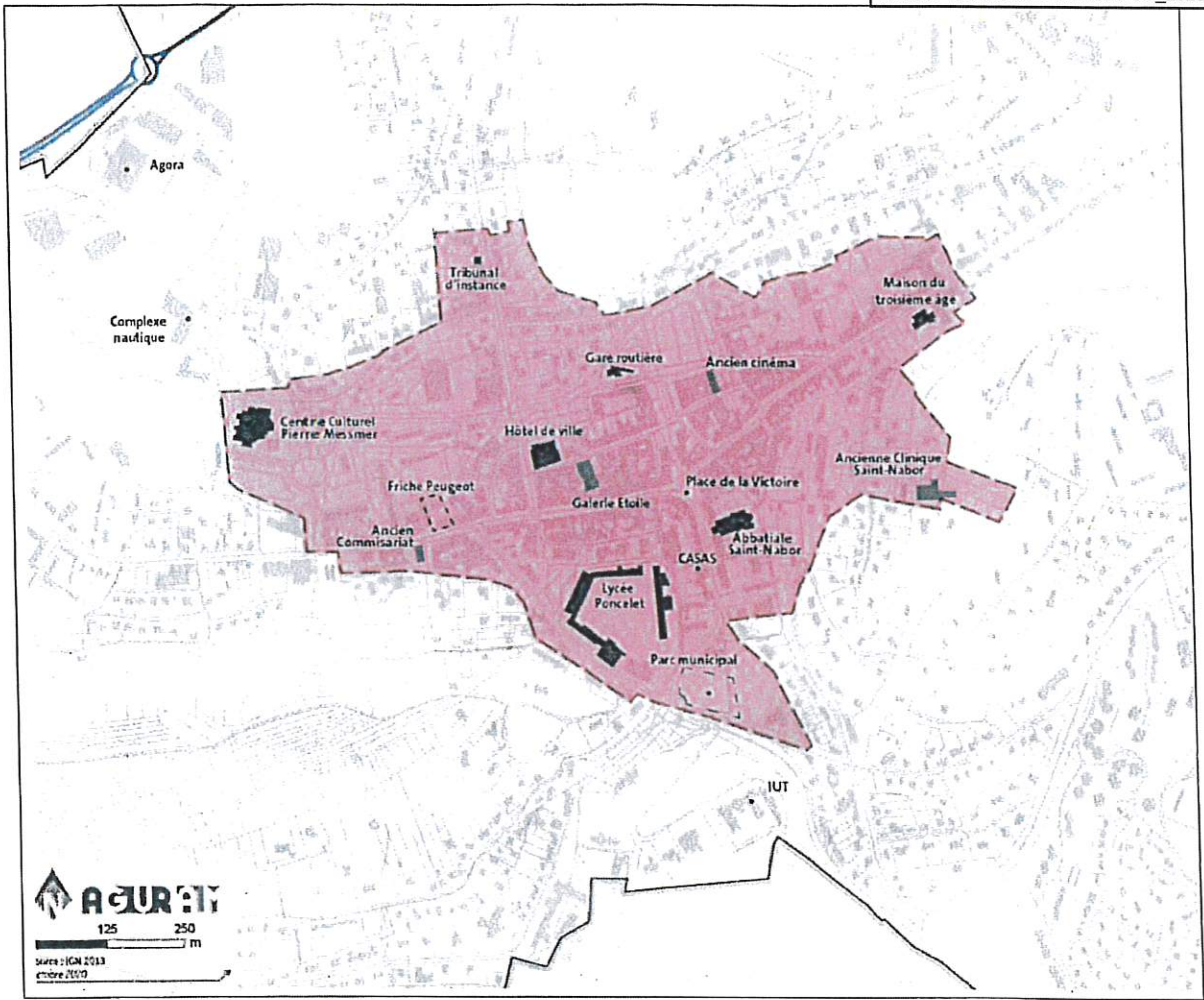
⇒ CONTENU DE L'ACTION

Operations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
ACV n°38	Gouvernance et AMO	Accompagnement de l'équipe Cœur de Ville dans la préparation, l'animation et la mise en œuvre du programme autour des projets avec les partenaires locaux et les habitants	Décembre 2019	Décembre 2025	35 000 €	BDT : 17 500 € (50%)

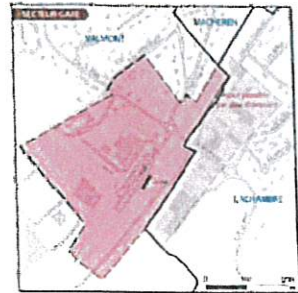
⇒ SIGNATURE (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU LE PORTEUR DE L'ACTION, ET LES COFINANCEURS)

Ville de Saint-Avold	CASAS	AGURAM
Banque des Territoires		

ACTION EN COURS



Action concernant l'ensemble du périmètre.



Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



Annexe 2

Plan d'actions du programme Petites Villes de demain de Morhange

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



Annexe 3

Fiches actions du programme Petites Villes de demain de Morhange

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



FICHE ACTION A.1	SUIVI ET ANIMATION OPAH RU
-------------------------	-----------------------------------

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 1 : DE LA REHABILITATION A LA RESTRUCTURATION VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT
--------------------------------	---

Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CASAS
Description de l'action	Suivi et animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain et constitution des dossiers de demandes de subventions pour les propriétaires éligibles
Partenaires	Validation nécessaire par les élus et l'Anah dans le cadre de l'OPAH-RU Région Grand Est sollicitée. Elle est partenaire sur le suivi d'animation de l'OPAH de la CASAS et de l'OPAH RU de Saint Avold
Dépenses prévisionnel/définitif	CASAS : Montant du Suivi animation de -RU par un opérateur (financé à 50% par l'Anah)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Suivi animation de l'OPAH-RU financé à 50% par l'Anah
Calendrier	Prévoir la convention d'OPAH-RU (novembre 2022) Prévoir un appel d'offre afin de désigner un opérateur pour l'OPAH-RU (février 2023) Début de l'action : avril 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	En lien avec l'OPAH CASAS En lien avec la charte secteur protégés/PLU (validation des déclarations préalables)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi des objectifs dans le cadre de la convention de l'OPAH-RU
Conséquence sur la fonction de centralité	Uniquement sur le secteur de l'OPAH-RU (centré sur l'habitat privé ancien)
Annexes	En lien avec la fiche action CAUE sur les secteurs protégés Voir convention OPAH CASAS

FICHE ACTION A.2	PRECARITE ENERGETIQUE - ABONDEMENT
------------------	------------------------------------

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 1 : DE LA REHABILITATION A LA RESTRUCTURATION / VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT
-------------------------	--

Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CASAS
Description de l'action	<p>Objectif qualitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> -Amélioration du confort thermique et de l'efficacité du bâti tout en conservant le patrimoine -Valorisation du parc ancien et baisse de l'impact financier des factures énergétiques chez les propriétaires modestes <p>Abondement aux propriétaires effectuant des travaux énergétiques (en complément d'un dossier Anah Sérénité) : Augmentation de l'aide CASAS (déjà présente sur le territoire) à 1.000 € et 1.000 € supplémentaires de la ville de Morhange.</p>
Partenaires	Validation nécessaire par les élus et l'Anah dans le cadre de l'OPAH-RU Région Grand Est sollicitée. Elle est partenaire sur le suivi d'animation de l'OPAH de la CASAS et de l'OPAH RU de Saint Avoird
Dépenses prévisionnel/définitif	CASAS : Suivi animation de -RU par un opérateur (financé à 50% par l'Anah) CASAS : 9 dossiers par an soit 9.000 € et 45.000 € sur la durée de l'OPAH RU Ville de Morhange : 9 dossiers par an soit 9.000 € et 45.000 € sur la durée de l'OPAH RU
Plan de financement prévisionnel / définitif	Suivi animation de l'OPAH-RU financé à 50% par l'Anah
Calendrier	Prévoir la convention d'OPAH-RU (novembre 2022) Prévoir un appel d'offre afin de désigner un opérateur pour l'OPAH-RU (février 2023) Début de l'action : avril 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	En lien avec l'OPAH CASAS En lien avec la charte secteur protégés/PLU (validation des déclarations préalables)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi des objectifs dans le cadre de la convention de l'OPAH-RU
Conséquence sur la fonction de centralité	Uniquement sur le secteur de l'OPAH-RU (centré sur l'habitat privé ancien)
Annexes	En lien avec la fiche action CAUE sur les secteurs protégés Voir convention OPAH CASAS

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023



ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE

FICHE ACTION A.3	PRESERVATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL RAVALEMENT DE FACADE	CAMPAGNE DE
ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 1 - DE LA REHABILITATION A LA RESTRUCTURATION VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT	
Statut	En projet	
Niveau de priorité	Fort	
Maître d'ouvrage	Morhange	
Description de l'action	<p>Objectif qualitatif : valorisation et cohérence du parc ancien</p> <p>Campagne de ravalement de façades sans isolation extérieure (sans conditions de ressources) - 20 par an maximum</p>	
Partenaires	<p>Validation nécessaire par les élus et l'Anah dans le cadre de l'OPAH-RU</p> <p>Région Grand Est sollicitée. Elle est partenaire sur le suivi d'animation de l'OPAH de la CASAS et de l'OPAH RU de Saint Avold</p>	
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>CASAS = Suivi animation de l'OPAH-RU par un opérateur (financé à 50% par l'Anah)</p> <p>Ville de Morhange = 20% de 10 000 € max (soit 2 000 € par logement) sans conditions de ressources, 10 logements par an soit 20.000 € par an et 100.000 € sur la durée de l'opération.</p>	
Plan de financement prévisionnel / définitif	Suivi animation de l'OPAH-RU financé à 50% par l'Anah	
Calendrier	<p>Prévoir la convention d'OPAH-RU (novembre 2022)</p> <p>Prévoir un appel d'offre afin de désigner un opérateur pour l'OPAH-RU (février 2023)</p> <p>Début de l'action : avril 2023</p>	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>En lien avec l'OPAH CASAS</p> <p>En lien avec la charte secteur protégés/PLU (notamment pour validation des couleurs choisies)</p>	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi des objectifs dans le cadre de la convention de l'OPAH-RU	
Conséquence sur la fonction de centralité	Uniquement sur le secteur de l'OPAH-RU (centré sur l'habitat privé ancien)	
Annexés	En lien avec la fiche voir annexe détaillée	

FICHE ACTION A.3

**PRESERVATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL
CAMPAGNE DE RAVALEMENT DE FACADE**

Objectifs: Valoriser le patrimoine, améliorer la qualité visuelle des bâtiments en cœur de ville, encourager la réfection des façades dans les secteurs où l'isolation par l'extérieur est interdite ou déconseillée

Cible: Pour les propriétaires (occupants, bailleurs, copropriétés) d'immeubles d'habitation de plus de 15 ans dans le secteur OPAH-RU/ORT

Primes: 20% des travaux HT éligibles de 10 000 € maximum soit plafond de subventions de 2 000

Précisions :

Pour les immeubles d'habitation (monopropriété ou copropriété) : L'aide accordée est égale à 20% des travaux éligibles avec un plafond de subvention de 2 000 € par logement pour les deux premiers logements situés dans le même immeuble et 1 000 € de plus par logement dans la limite de 10 logements au total (soit une aide maximale 12 000 € pour un immeuble de 10 logements ou plus faisant partie du même bâtiment).

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE

S²LO

FICHE ACTION A.4	AUTONOMIE - ABONDEMENT
------------------	------------------------

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 1 : DE LA REHABILITATION A LA RESTRUCTURATION VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT
-------------------------	--

Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CASAS
Description de l'action	<p>Objectif qualitatif : Faciliter l'adaptation des logements aux personnes à mobilité réduite, favoriser le maintien à domicile des seniors en perte d'autonomie et au vieillissement.</p> <p>Abonnement de la CASAS aux propriétaires souhaitant effectuer des travaux d'adaptation : abonnement de 10% de la CASAS plafonné à 2 000 € par logement (contre 5% en OPAH)</p>
Partenaires	Validation nécessaire par les élus et l'Anah dans le cadre de l'OPAH-RU Région Grand Est sollicitée. Elle est partenaire sur le suivi d'animation de l'OPAH de la CASAS et de l'OPAH RU de Saint Avold
Dépenses prévisionnel/définitif.	CASAS = Suivi animation de l'OPAH-RU par un opérateur (financé à 50% par l'Anah) CASAS = Abonnement de 10% de la CASAS plafonné à 2 000 € par logement pour 5 logements par an soit 10 000 € sur 5 ans (50 000 €)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Suivi animation de l'OPAH-RU financé à 50% par l'Anah
Calendrier	Prévoir la convention d'OPAH-RU (novembre 2022) Prévoir un appel d'offre afin de désigner un opérateur pour l'OPAH-RU (février 2023) Début de l'action : avril 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	En lien avec l'OPAH CASAS
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi des objectifs dans le cadre de la convention de l'OPAH-RU
Conséquence sur la fonction de centralité	Uniquement sur le secteur de l'OPAH-RU (centré sur l'habitat privé ancien)
Annexes	voir convention OPAH CASAS

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



FICHE ACTION A-5	HABITAT INDIGNE - ABONDEMENT
-------------------------	-------------------------------------

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 1 - DE LA REHABILITATION A LA RESTRUCTURATION VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT
--------------------------------	---

Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CASAS
Description de l'action	Objectif qualitatif : Repérer et contrôler la décence des logements, notamment en lien avec le PDLHIND Accompagner les propriétaires souhaitant effectuer des travaux pour une remise sur le marché de biens vacants Lutter contre l'habitat dégradé
Partenaires	Validation nécessaire par les élus et l'Anah dans le cadre de l'OPAH-RU
Dépenses prévisionnel/définitif	CASAS = Suivi animation de l'OPAH-RU par un opérateur (financé à 50% par l'Anah). CASAS = Abondement CASAS 10% (plafonné à 5 000 €) pour les PO LHI (1dossier par an) et les PB LTD (4 dossiers par an), soit 5 dossiers par an représentant 125.000 € max pour 5 ans
Plan de financement prévisionnel / définitif	Suivi animation de l'OPAH-RU financé à 50% par l'Anah
Calendrier	Prévoir la convention d'OPAH-RU (novembre 2022) Prévoir un appel d'offre afin de désigner un opérateur pour l'OPAH-RU (février 2023) Début de l'action : avril 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	En lien avec l'OPAH CASAS
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi des objectifs dans le cadre de la convention de l'OPAH-RU
Conséquence sur la fonction de centralité	Uniquement sur le secteur de l'OPAH-RU (centré sur l'habitat privé ancien)
Annexes	voir convention OPAH CASAS

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



FICHE ACTION A 6	HABITAT INDIGNE ET DEGRADE / PERMIS DE LOUER
ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 1 : DE LA REHABILITATION A LA RESTRUCTURATION VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	MORHANGE Validation nécessaire par les élus et l'Anah dans le cadre de l'OPAH-RU
Description de l'action	Objectif qualitatif : Améliorer le confort des logements et lutter contre l'habitat dégradé, non décent et/ou Indigne. Mise en place d'un permis de louer (voir fiche annexe)
Partenaires	en parallèle de l'OPAH RU
Dépenses prévisionnel/définitif	CASAS = Suivi animation de l'OPAH-RU par un opérateur (financé à 50% par l'Anah) CASAS = en fonction du type de procédure choisie : de déclaration (DML) ou d'autorisation préalable de mise en location (APML), du périmètre choisi et de la présence ou non d'un opérateur (OPAH-RU?)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Suivi animation de l'OPAH-RU financé à 50% par l'Anah
Calendrier	Prévoir la convention d'OPAH-RU (novembre 2022) Prévoir un appel d'offre afin de désigner un opérateur pour l'OPAH-RU (février 2023) Début de l'action : avril 2023.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	En lien avec l'OPAH CASAS (si opérateur désigné)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi des objectifs dans le cadre de la convention de l'OPAH-RU (si opérateur désigné)
Conséquence sur la fonction de centralité	à voir en fonction du secteur déterminé
Annexes	voir fiche annexe

FICHE ACTION A.6

HABITAT INDIGNE ET DEGRADE / PERMIS DE LOUER

Il s'agit d'une **procédure de déclaration (DML) ou d'autorisation préalable de mise en location (APML)**. Elle peut être mise en place dans certaines communes afin de **lutter contre l'habitat indigne**. Elle permet une intervention en amont de la location en assurant un logement digne aux locataires, en **luttant contre les marchands de sommeil et en améliorant le patrimoine et l'attractivité du territoire**. C'est la collectivité qui définit les zones concernées par le permis de louer. Elle peut également définir des catégories de logements ou bien des ensembles d'immeubles.

La procédure est obligatoire pour toute première mise en location ou remise en location suite à un changement de locataire. L'autorisation est valide pendant deux ans.

La procédure :

- Dépôt de déclaration ou de demande d'autorisation préalable de mise en location** : Le propriétaire doit déposer un dossier constitué d'un formulaire Cerfa et du diagnostic technique déjà obligatoire (DPE, CREP...).
- Remise d'un récépissé** : Si le dossier est complet, la collectivité délivre un accusé de réception (qui ne vaut pas autorisation). Sinon le propriétaire dispose d'un mois pour fournir les pièces manquantes.
- Visite de contrôle (si APML)** : L'opérateur (ou une personne agréée aux contrôles) procède à la visite du logement, évalue son état et transmet un avis favorable ou défavorable à la collectivité.
- Décision (si APML)** : La collectivité dispose d'un délai d'un mois à compter de la réception du dossier pour notifier son accord ou son refus qui doit être motivé. Passé ce délai, le silence de la collectivité vaut accord tacite. Si la collectivité refuse l'autorisation, elle peut préciser la nature des travaux et aménagements qui doivent être réalisés pour que le logement soit conforme aux normes d'habitabilité, de sécurité et de salubrité. Après avoir effectué les travaux, le propriétaire doit renouveler sa demande.

Périmètre : à définir secteur ORT/OPAH-RU ou ensemble CASAS (mais procédure allégée)

Une amende de 5 000 € peut être appliquée aux propriétaires ne respectant pas cette procédure et ceux qui loueraient leur logement malgré un refus d'autorisation peuvent encourir jusqu'à 15 000 €. Le produit de ces amendes est versé à l'Anah.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE

S²LOW

FICHE ACTION A.7	HABITAT INDIGNE ET DEGRADE DECENCE, INSALUBRITE ET ARRETE DE PERIL	CONTROLE
ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 1 - DE LA REHABILITATION A LA RESTRUCTURATION VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT	
Statut	En cours	
Niveau de priorité	Fort	
Maître d'ouvrage	CASAS	
Description de l'action	<p>Objectif qualitatif : Améliorer le confort des logements et lutter contre l'habitat dégradé, non décent et/ou indigne.</p> <p>Réalisation et/ou accompagnement aux contrôles de décence, insalubrité et arrêté de péril : DOMODECENCE, Diagnostics partagés,....</p>	
Partenaires	<p>Ville de Moirhangé (pour les arrêtés de péril notamment), PDLHIND (via l'opérateur) et CAF (via le CALM - SOLIHA Moselle) Validation nécessaire</p> <p>par les élus et l'Anah dans le cadre de l'OPAH-RU Région Grand Est sollicitée. Elle est partenaire sur le suivi d'animation de l'OPAH de la CASAS et de l'OPAH RU de Saint Avold</p>	
Dépenses prévisionnel/définitif	en parallèle de l'OPAH-RU	
Plan de financement prévisionnel / définitif	pas de couts supplémentaires	
Calendrier	<p>Prévoir la convention d'OPAH-RU (novembre 2022)</p> <p>Prévoir un appel d'offre afin de désigner un opérateur pour l'OPAH-RU (février 2023)</p> <p>Début de l'action : avril 2023</p>	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	En lien avec l'OPAH CASAS	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	en fonction des situations et des signalements	
Conséquence sur la fonction de centralité	voir convention OPAH CASAS	
Annexes		

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



FICHE ACTION A.8	MARCHE IMMOBILIER ET VACANCES EN PLACE DE LA THLV	MISE
------------------	--	------

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 1 : DE LA REHABILITATION A LA RESTRUCTURATION VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT
-------------------------	--

Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	MORHANGE Validation nécessaire par les élus et l'Anah dans le cadre de l'OPAH-RU
Description de l'action	Objectif qualitatif : Réinvestir le patrimoine bâti vacant Mise en place de la THLV (Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants)
Partenaires	Validation nécessaire par les élus et l'Anah dans le cadre de l'OPAH-RU et du PLH
Dépenses prévisionnel/définitif	Aucune dépense à prévoir
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	en fonction de l'avancement du PLH
Lien autres programmes et contrats territorialisés	En lien avec l'OPAH CASAS/ PLH
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	ensemble de la CASAS
Annexes	voir fiche annexe

FICHE ACTION A.8	MARCHÉ IMMOBILIER ET VACANCES PLACE DE LA THLV	MISE EN
<p>C'est un outil dissuasif de lutte contre la vacance. Elle peut être mise en place par la commune ou par l'EPCI. Elle doit permettre d'inciter les propriétaires de biens vacants à remettre leur logement sur le marché ainsi que de dégager une ressource fiscale à réinvestir dans le processus de lutte contre la vacance.</p> <p>Public visé : Les propriétaires de logement(s) à usage d'habitation vacant(s) depuis plus de 2 ans au 1er janvier de l'année d'imposition.</p> <p>En sont exonérés, les propriétaires dont le logement est vacant indépendamment de leur volonté (logement mis en location ou en vente au prix du marché) ; occupé plus de 90 jours de suite au cours d'une année ; nécessite des travaux importants pour être habitable (le montant des travaux doit dépasser 25 % de la valeur du logement) ou si c'est une résidence secondaire meublée.</p> <p><u>Montant</u> : La taxe est calculée à partir de la valeur locative de l'habitation (la même que celle retenue pour la taxe d'habitation). Cette base ne fait l'objet d'aucun allègement. Les taux applicables sont définis par la collectivité, majorés des frais de gestion de la fiscalité directe locale.</p> <p>➤ Seuls les services de la DGFIP sont en mesure de réaliser des estimations des recettes envisageables du fait des</p> <p>Cette taxe est à appliquer lorsque le territoire concentre des situations de rétention des propriétaires. Les recettes devront idéalement être mobilisées en direction de la lutte contre la vacance (prime de sortie de vacance, primo-accession dans l'ancien, ...).</p> <p><i>Cette taxe ne peut être appliquée uniquement si la collectivité dispose d'un PLH proposant cette action.</i></p>		

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



FICHE ACTION A.9	MARCHE IMMOBILIER ET VACANCES PLACE DE LA PRIME VACANCES	MISE EN
------------------	---	---------

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 1 : DE LA REHABILITATION A LA RESTRUCTURATION VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT
-------------------------	--

Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Morhange
Description de l'action	<p>Objectif qualitatif : Réinvestir le patrimoine bâti vacant</p> <p>Mise en place de la "prime sortie de vacance" : Prime de 1 000 €/logement vacant remis sur le marché dans le cadre d'un projet Anah énergie ou travaux lourds (cumulable avec les autres abondements)</p>
Partenaires	<p>Validation nécessaire par les élus et l'Anah dans le cadre de l'OPAH-RU</p> <p>Règlement à définir</p> <p>Validation</p> <p>nécessaire par les élus et l'Anah dans le cadre de l'OPAH-RU</p> <p>Région Grand Est sollicitée. Elle est partenaire sur le suivi d'animation de l'OPAH de la CASAS et de l'OPAH RU de Saint Avold</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>CASAS = Suivi animation de l'OPAH-RU par un opérateur (financé à 50% par l'Anah)</p> <p>Ville de Morhange = 1 000 € par logement vacant remis sur le marché (Anah (énergie ou travaux lourds) 5 logements par an au maximum</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Suivi animation de l'OPAH-RU financé à 50% par l'Anah</p> <p>Financement via la THLV</p>
Calendrier	<p>Prévoir la convention d'OPAH-RU (septembre 2022)</p> <p>Prévoir un appel d'offre afin de désigner un opérateur pour l'OPAH-RU (octobre/novembre 2022)</p> <p>Début de l'action : janvier 2023</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	via la convention OPAH-RU
Conséquence sur la fonction de centralité	sur le périmètre OPAH-RU

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



FICHE ACTION A.10	MARCHE IMMOBILIER ET VACANCES DES LOYERS	ENCOURAGER LE CONVENTIONNEMENT
-------------------	---	--------------------------------

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 1 : DE LA REHABILITATION A LA RESTRUCTURATION VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT
-------------------------	--

Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CASAS Validation nécessaire par les élus et l'Anah dans le cadre de l'OPAH-RU
Description de l'action	<p>Objectif qualitatif : Inciter et accompagner les copropriétaires à réaliser des travaux de réhabilitation de qualité dans le parc privé ancien. Développer et diversifier une offre locative privée de qualité (mixité sociale)</p> <p>Encourager les propriétaires bailleurs à effectuer des travaux qualitatifs et à conventionner leur logement en communiquant sur le programme Loc'Avantages et les aides complémentaires (énergétique, sortie de vacance et/ou travaux lourds) dans le cadre de l'OPAH-RU. Informer sur la fiscalité pour les logements sociaux de fait non labellisés logements conventionnés</p>
Partenaires	Validation nécessaire par les élus et l'Anah dans le cadre de l'OPAH-RU
Dépenses prévisionnel/définitif	CASAS = Suivi animation de l'OPAH-RU par un opérateur (financé à 50% par l'Anah)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Suivi animation de l'OPAH-RU financé à 50% par l'Anah
Calendrier	<p>Prévoir la convention d'OPAH-RU (novembre 2022)</p> <p>Prévoir un appel d'offre afin de désigner un opérateur pour l'OPAH-RU (février 2023)</p> <p>Début de l'action : avril 2023</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	via la convention OPAH-RU
Conséquence sur la fonction de centralité	sur le périmètre OPAH-RU
Annexes	voir fiche annexe

FICHE ACTION A.10

**MARCHE IMMOBILIER ET VACANCES
ENCOURAGER LE CONVENTIONNEMENT DES LOYERS**


Le programme Loc'Avantage remplace "Louer abordable" depuis le 1er mars 2022.

Six conditions sont à respecter pour en bénéficier :

- louer un bien non meublé pour une durée minimale de 6 ans ;
- ne pas dépasser un montant maximum de loyer (3 niveaux possibles : loc1, loc2 ou loc3) ;
- louer, en tant que résidence principale, à un locataire ayant des revenus inférieurs à des plafonds de ressources fixés par l'État ;
- passer une convention avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ;
- ne pas louer à un membre de sa famille ;
- ne pas louer une passoire thermique, soit tout logement classé en étiquette F et G.

**Montant de l'abattement fiscal
(en fonction du type de loyer)**

	Conventionnement classique	Conventionnement Intermediation locative
loc 1	15%	20%
loc 2	35%	40%
loc 3	/	65%

Exemple de loyer (Morhange)

Surface (m ²)	Loc 1 (prix €/m ²)	Loc 2 (prix €/m ²)	Loc 3 (prix €/m ²)
30	7,16	5,9	4,63
60	6,07	5	3,93
90	5,44	4,48	3,52

Le conventionnement pour les propriétaires bailleurs afin d'obtenir les subventions Anah ainsi que les abondements

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



FICHE ACTION A.11	MARCHE IMMOBILIER ET VACANCES	LOCATIVE	INTERMEDIATION
-------------------	-------------------------------	----------	----------------

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 1 : DE LA REHABILITATION A LA RESTRUCTURATION VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT
-------------------------	--

Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	MORHANGE Validation nécessaire par les élus et l'Anah dans le cadre de l'OPAH-RU
Description de l'action	<p>Objectif qualitatif : Développer et diversifier une offre locative privée de qualité (mixité sociale)</p> <p>L'intermédiation locative est un système qui permet, grâce à l'intervention d'un tiers social de sécuriser et de simplifier la relation entre le locataire et le bailleur. Plusieurs avantages pour le propriétaire : la garantie du paiement des loyers et des charges, la remise en état du logement en cas de dégradation, la gestion locative assurée par une association qui choisit le locataire et l'accompagne tout au long du bail, la possibilité de bénéficier d'avantages fiscaux dans certains cas et sous certaines conditions.</p>
Partenaires	En parallèle de l'OPAH-RU Structures d'intermédiation locative
Dépenses prévisionnel/définitif	Aucun cout (sauf communication dans le cadre de l'OPAH)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Suivi animation de l'OPAH-RU financé à 50% par l'Anah
Calendrier	Prévoir la convention d'OPAH-RU (novembre 2022) Prévoir un appel d'offre afin de désigner un opérateur pour l'OPAH-RU (février 2023) Début de l'action : avril 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	en lien avec l'OPAH CASAS
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Ensemble de la CASAS
Annexes	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



FICHE ACTION A.12	COOPRIETES CHARGE DE DIAGNOSTICS POUR LES COOPRIETES POTENTIELLEMENT EN DIFFICULTES	PRISE EN
-------------------	--	-----------------

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 1 : DE LA REHABILITATION A LA RESTRUCTURATION VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT
--------------------------------	---

Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	MORHANGE Validation nécessaire par les élus et l'Anah dans le cadre de l'OPAH-RU
Description de l'action	<p>Objectif qualitatif : Approfondir le diagnostic sur des copropriétés potentiellement en difficulté</p> <p>Prise en charge de diagnostics approfondi pour les copropriétés potentiellement en difficulté se signalant afin de leur permettre d'identifier leurs problématiques et apporter des pistes de redressement</p>
Partenaires	Région Grand Est sollicitée. Elle est partenaire sur le suivi d'animation de l'OPAH de la CASAS et de l'OPAH RU de Saint Avold
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>CASAS = Suivi animation de l'OPAH-RU par un opérateur (financé à 50% par l'Anah)</p> <p>CASAS = 300 € par lot principaux (dans la limite de 10 lots par an ou 60 lots au total) sur 6 ans soit 3 000 € par an ou 18 000 € sur l'opération</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	Suivi animation de l'OPAH-RU financé à 50% par l'Anah
Calendrier	<p>Prévoir la convention d'OPAH-RU (novembre 2022)</p> <p>Prévoir un appel d'offre afin de désigner un opérateur pour l'OPAH-RU (février 2023)</p> <p>Début de l'action : avril 2023</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	en lien avec l'OPAH CASAS, POPAC
Indicateurs de suivi et d'évaluation	dans la convention OPAH-RU
Conséquence sur la fonction de centralité	sur le périmètre OPAH-RU
Annexes	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



FICHE ACTION A.13	COOPRIETES CHARGE DE L'AMO DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME DE RENOVATION ENERGETIQUE	PRISE EN
-------------------	--	----------

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 1 DE LA REHABILITATION A LA RESTRUCTURATION VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT
-------------------------	--

Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CASAS Validation nécessaire par les élus et l'Anah dans le cadre de l'OPAH-RU
Description de l'action	<p>Objectif qualitatif : Inciter et accompagner les copropriétaires à réaliser des travaux de réhabilitation de qualité, notamment énergétique.</p> <p>Prise en charge de l'AMO (Assistante ce Maitrise d'Ouvrage) dans le cadre d'un programme de rénovation énergétique Anah (MPR Copro par exemple)</p>
Partenaires	Région Grand Est sollicitée. Elle est partenaire sur le suivi d'animation de l'OPAH de la CASAS et de l'OPAH RU de Saint Avold
Dépenses prévisionnel/définitif	Type d'action : à intégrer dans la part fixe du suivi animation Pour information, une mission d'AMO coute environ 300 € par lot d'habitation. 4 copropriétés ont été identifiées comme pouvant potentiellement faire l'objet d'une AMO pour un maximum de 50 lots (10 par an en moyenne). Cette participation pourrait être mobilisée via la part fixe afin de faciliter les décisions en AG et la prise en charge de l'accompagnement.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Suivi animation de l'OPAH-RU financé à 50% par l'Anah
Calendrier	Prévoir la convention d'OPAH-RU (novembre 2022) Prévoir un appel d'offre afin de désigner un opérateur pour l'OPAH-RU (février 2023) Début de l'action : avril 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	en lien avec l'OPAH CASAS, POPAC
Indicateurs de suivi et d'évaluation	dans la convention OPAH-RU
Conséquence sur la fonction de centralité	sur le périmètre OPAH-RU
Annexes	voir fiche annexe (programme MPR Copro)

FICHE ACTION A.13

COOPRIETES

PRISE EN

CHARGE DE L'AMO DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME DE RENOVATION ENERGETIQUE

Quelles sont les copropriétés qui peuvent bénéficier de l'aide MaPrimeRénov' Copropriétés ?

Depuis le 1er Janvier 2021, MaPrimeRénov' Copropriétés permet d'aider toutes les copropriétés pour leurs travaux de rénovation énergétique. Pour bénéficier de MaPrimeRénov' Copropriétés, la copropriété doit :

- avoir au moins 75 % de résidences principales (ou de tantième d'habitation principale) et avoir été construite il y a plus de 15 ans,
- être immatriculée au registre national des copropriétés,
- réaliser des travaux permettant une amélioration significative du confort et de la performance énergétique (gain après travaux d'au moins 35 %), par un professionnel qualifié RGE et avec une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Quel montant pour MaPrimeRénov' Copropriétés ?

Pour une copropriété, plusieurs formes de l'aide sont possibles, en fonction des travaux réalisés et de la performance énergétique atteinte :

L'aide MaPrimeRénov' Copropriétés s'adapte :

-Une aide soignée de 25 % du montant des travaux, plafonnée à 15 000 € de travaux x le nombre de logements de la copropriété ;

2 bonus :

-500 € par logement, pour le bonus sortie de passoire énergétique F ou G ;

-500 € par logement, pour le bonus BBC (bâtiment basse consommation), en cas d'atteinte de l'étiquette A ou B.

Un financement complémentaire pour les propriétaires aux ressources modestes habitant la copropriété :

-1 500 € par logement pour les propriétaires aux ressources très modestes

-750 € par logement pour les propriétaires aux ressources modestes

Pour les copropriétés fragiles (taux d'impayé supérieur à 8 % et/ou située dans un quartier NPNRU) : la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) n'est pas possible mais l'Anah ajoute une aide de 3 000 € x le nombre de logements.

Pour les autres copropriétés : la valorisation des CEE est possible.

Ne pas oublier : AMO et Immatriculation sont obligatoires!

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



FICHE ACTION A.14	COOPRIETES	AIDES AUX SYNDICATS	ABONDEMENT DES
-------------------	------------	---------------------	----------------

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 1 : DE LA REHABILITATION A LA RESTRUCTURATION VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT
-------------------------	--

Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CASAS Validation nécessaire par les élus et l'Anah dans le cadre de l'OPAH-RU
Description de l'action	<p>Objectif qualitatif : Inciter et accompagner les copropriétaires à réaliser des travaux de réhabilitation de qualité, notamment énergétique.</p> <p>Abonnement aux aides au syndicat des copropriétaires dans le cadre d'un projet travaux énergétiques collectifs Anah</p> <p>Type d'action : 500 € par logement (en complément d'un dossier Anah syndicat des copropriétaires), compte-tenu des copropriétés observées l'objectif maximum est de 20 logements (Copropriété Brouant) pour l'année 4 et 30 logements (Copropriétés Logeco, L'Hôpital et Polncaré) pour l'année 5</p>
Partenaires	Région Grand Est sollicitée. Elle est partenaire sur le suivi d'animation de l'OPAH de la CASAS et de l'OPAH RU de Saint Avold
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>CASAS = Suivi animation de l'OPAH-RU par un opérateur (financé à 50% par l'Anah)</p> <p>CASAS = 500 € par lot principaux à la signature de l'AMO (dans la limite de 10 lots par an ou 60 lots au total) sur 6 ans soit 5 000 € par an ou 30 000 € sur l'opération</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	Suivi animation de l'OPAH-RU financé à 50% par l'Anah
Calendrier	<p>Prévoir la convention d'OPAH-RU (novembre 2022)</p> <p>Prévoir un appel d'offre afin de désigner un opérateur pour l'OPAH-RU (février 2023)</p> <p>Début de l'action : avril 2023</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	en lien avec l'OPAH CASAS
Indicateurs de suivi et d'évaluation	dans la convention OPAH-RU
Conséquence sur la fonction de centralité	sur le périmètre OPAH-RU
Annexes	

FICHE ACTION A.15	DEFINIR DES SITUATIONS D'EXCLUSION DES INTERVENTIONS EN ITE (ISOLATION THERMIQUES PAR L'EXTERIEUR)
-------------------	--

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 1 : DE LA REHABILITATION A LA RESTRUCTURATION VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT
-------------------------	--

Statut	en projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Morhange dans le cadre de la révision de son PLU
Description de l'action	<p>Constat:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Un bâti ancien dégradé et en situation de précarité énergétique mais avec une forte valeur patrimoniale -Une place de la République qui perdrait en qualité patrimoniale si des projets d'ITE y florissaient.
	<p>enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Préserver l'identité architecturale et patrimoniale du centre ancien et de la rue Poincaré (bâti et espace urbain) -Freiner la dégradation du bâti ancien -Articuler les contraintes patrimoniales et urbaines avec les contraintes de logements "passoire thermique" traitées dans le cadre du volet OPAH de l'OPAH-RU.
	<p>Outil méthode :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Identification des secteurs et / ou de typologies bâties dans le cadre du PLU pour lesquels exclure les interventions de type ITE (CAUE dans le cadre de PVD et appui de l'ABF ?) -Action en lien avec l'inventaire des façades remarquables (CAUE dans le cadre de PVD et appui de l'ABF ?) -Interdire la suppression des vitrines dans certains secteurs pour garder l'animation des façades comme par exemple sur la place de la République (logements à adapter) ? -Action en lien avec le travail sur une « charte » prescriptive (enseignes de publicité, vitrines commerciales,...) (réalisée par le CAUE et l'ABF ?)
	<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> -Identification des secteurs et typologies concernés à travers la réalisation d'une cartographie (en lien avec l'ABF, le CAUE, la ville, Urbitat+) -Intégrer cette réflexion à la réglementation dans le cadre du PLU
Partenaires	Travail amorcé par Urbitat+, complété par l'inventaire des façades remarquables (CAUE dans le cadre de PVD avec l'appui de l'ABF ?) et traduit et mis en place par le bureau d'étude en charge du PLU
Dépenses prévisionnel/définitif	Non connue
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non connue
Calendrier	Partie d'Urbitat+ réalisée dans le cadre de la phase 2 de l'étude pré-opérationnelle à l'OPAH-RU, poursuite dans le cadre du programme PVD et de la révision du PLU
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Participe au renforcement de l'attractivité du centre bourg, en protégeant et renforçant la qualité architecturale du cadre bâti. Secteurs prioritaires concernés : place de la République et ses abords, centre ancien et rue du Président Poincaré.
Annexes	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



FIGE ACTION A:16	FIGE PEDAGOGIQUE SUR LE BATI ANCIEN A DESTINATION DES PROPRIETAIRES
ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 1 : DE LA REHABILITATION A LA RESTRUCTURATION VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	(?) Ville de Morhange avec l'appui du CAUE et de l'ABF
Description de l'action	<p>Constat :</p> <ul style="list-style-type: none">-Des réhabilitations qui se font au détriment des qualités architecturales du bâti par méconnaissance / désintérêt de celles-ci par les particuliers <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none">-Orienter les particuliers vers des choix de travaux qui concilient efficacité énergétique et intérêt architectural et urbain <p>Outils / méthode :</p> <ul style="list-style-type: none">- Fiches pédagogiques à destination des particuliers / habitants à distribuer notamment dans le cadre du suivi-animation de l'OPAH-RU-Dans le cadre de l'OPAH-RU, Urbitat+ définit le contenu pour ces fiches dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle OPAH-RU, travail à continuer (CAUE? En lien avec le CALM sur la partie rénovation énergétique), mettre en forme et diffuser dans le cadre de la phase suivi / animation de l'OPAH-RU ? <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none">-Identifier les typologies bâties que l'on veut l'on souhaite préserver / valoriser
Partenaires	Urbitat+ , propose une trame de contenu des fiches en lien avec le CAUE et l'ABF
Dépenses prévisionnel/définitif	Non connue
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non connue
Calendrier	Partie d'Urbitat+ réalisée dans le cadre de la phase 2 de l'étude pré-opérationnelle à l'OPAH-RU, poursuite dans le cadre du programme PVD
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Suivi animation de l'OPAH-RU et programme PVD
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Participe au renforcement de l'attractivité de la ville, en protégeant et renforçant la qualité architecturale du cadre bâti. Suscite l'intérêt et le respect des habitants pour leur patrimoine bâti commun.
Annexes	

FICHE ACTION A 17	INFORMER ET AGIR SUR LES DESORDRES SANITAIRES IDENTIFIES SUR LE BATI ANCIEN
-------------------	---

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 1 : DE LA REHABILITATION A LA RESTRUCTURATION VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT
-------------------------	--

Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Morhange
Description de l'action	<p>Constat :</p> <ul style="list-style-type: none"> -un bâti ancien dégradé présentant des pathologies principalement sur le clos couvert, les façades, un état sanitaire dégradé. -Ces pathologies évoluant défavorablement et pouvant entraîner à plus ou moins court terme des désordres structurels et remettre en cause la pérennité de l'ouvrage <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Identifier les interventions nécessaires afin de préserver le bâti des pathologies structurelles -Se rapprocher des propriétaires concernés <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Identification des bâtis dégradés et pouvant évoluer à terme vers des pathologies structurelles pour informer les propriétaires sur l'état de leur bâti (travaux à réaliser et aides possibles) -Préconiser les interventions prioritaires afin de préserver le bâti. -Identification des bâtis de niveau R1 qui sont prioritaires : prévenir les ruines et/ou identifier de futures emprises mutables.
Partenaires	Repérage réalisé par le bureau d'étude SIGMA, sous-traitant de Urbitat+ dans l'étude pré-opérationnelle à l'OPAH-RU.
Dépenses prévisionnel/définitif	Non connue.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non connue
Calendrier	Contenu réalisé dans le cadre de la phase 2 de l'étude pré-opérationnelle à l'OPAH-RU.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Suivi-animation de l'OPAH-RU : Réunion publique par niveau de rénovation ? R1 (orange) et R2 (rouge) sur la carte du bâti dégradé
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Alerter pour éviter les périls sur la voie publique, et la création de ruines au sein du périmètre d'étude de revalorisation de la ville de Morhange.
Annexes	

FICHE ACTION A 18	INFORMER ET AGIR SUR LES DESORDRES STRUCTURELS IDENTIFIES SUR LE BATI
ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 1 : DE LA REHABILITATION A LA RESTRUCTURATION VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Morhange
Description de l'action	<p>Constat :</p> <p>-un bâti ancien dégradé présentant des pathologies principalement sur le clos couvert, les façades, un état sanitaire dégradé et des pathologies structurelles majeures</p> <p>Ces pathologies évoluant défavorablement et pouvant entraîner à plus ou moins court terme des problèmes d'insalubrité, d'impropriété à destination et ou de ruine de l'ouvrage .</p> <p>Enjeux :</p> <p>-Identification des bâtis dégradés et pouvant évoluer à terme vers des pathologies structurelles pour informer les propriétaires sur l'état de leur bâti (travaux à réaliser, et aides possibles)</p> <p>-Se rapprocher des propriétaires concernés</p> <p>- Identifier les leviers coercitifs à actionner si besoin auprès des propriétaires.</p> <p>Objectifs :</p> <p>-Identification des bâtis très dégradés et pouvant évoluer à terme vers une ruine pour informer les propriétaires sur l'état de leur bâti (et sur les leviers de la collectivité pour résorber la situation)</p> <p>-Prioriser les interventions afin de conforter le bâti (avant ruine potentielle), ou envisager une déconstruction.(emprise mutable)</p>
Partenaires	Repérage réalisé par le bureau d'étude SIGMA, sous-traitant de Urbitat+ dans l'étude pré-opérationnelle à l'OPAH-RU.
Dépenses prévisionnel/définitif	Non connue
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non connue
Calendrier	Contenu réalisé dans le cadre de la phase 2 de l'étude pré-opérationnelle à l'OPAH-RU.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Suivi-animation de l'OPAH-RU : Réunion publique par niveau de rénovation ? R1 (orange) et R2 (rouge) sur la carte du bâti dégradé
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Alerter pour éviter les périls sur la voie publique, et la création de ruines au sein du périmètre d'étude de revalorisation de la ville de Morhange.
Annexes	

FICHE ACTION A.19	AMORCER UN TRAVAIL D'OP SUR LES ILOTS DU CENTRE ANCIEN PRESENTANT DIVERSES PROBLEMATIQUES (DEGRADATION, VACANCE, ETC...)
ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 1 : DE LA REHABILITATION A LA RESTRUCTURATION VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT
Statut	<i>En projet</i>
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville de Morhange (ou organisme de portage foncier)
Description de l'action	Constat : -Un bâti ancien qui se dégrade et qui devient compliqué à réhabiliter -Des démolitions / reconstructions "non encadrées" et qui dénaturent le tissu ancien et de la rue Poincaré
	Enjeux : -Amorcer les réflexions dans le cadre du PLU sur le renouvellement du bâti pour éviter les dents creuses à venir à partir d'un cas concret : le garage rue du Montet -Assurer une pérennité et une qualité du tissu et des constructions neuves dans le centre ancien et au niveau de la rue Poincaré dans le cadre de démolitions-reconstructions
	Outils et méthode : -Sur la base d'un cas concret (le garage rue du Montet) : fiche action avec schémas de principe et analyse du PLU en vigueur avec propositions d'ajouts / compléments de certaines réglementations pour garantir la qualité des projets.
	Objectifs : -Proposer des pistes de réglementations supplémentaires (ou des ajustements) pour encadrer les démolitions - constructions dans le tissu ancien et pérenniser la qualité de l'espace urbain et des constructions à court, moyen et long terme. Réflexion à intégrer/travailler dans le cadre du PLU en révision -Aider la collectivité à se projeter dans le cadre de l'évolution de l'emprise du garage rue du Montet; -Identifier les leviers pour accélérer la mutation de cette emprise foncière et les acteurs impliqués et / ou partenariats à créer.
Partenaires	Ville, ou EPFGE, bailleur privé ou social.
Dépenses prévisionnel/définitif	Non connue
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non connue
Calendrier	Contenu réalisé dans le cadre de la phase 2 de l'étude pré-opérationnelle à l'OPAH-RU.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Révision du PLU
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Se projeter pour planifier la mutation de certaines emprises de Morhange et éviter les dents creuses, les friches, les ruines. S'assurer de développer sur le long terme des projets qualitatifs et cohérent avec le fonctionnement urbain de la ville.
Annexes	

FICHE ACTION A:20	AMORCER LES REFLEXIONS SUR LES TRANSFORMATIONS DES USAGES EN RDC COMMERCANTS
ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 1 : DE LA REHABILITATION A LA RESTRUCTURATION - VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville de Morhange
Description de l'action	<p>Constat :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Des logements dans du bâti ancien dégradé mais avec une valeur patrimoniale certaine -Des îlots parfois contraints (densité bâtie très élevée), peu d'extérieur, pas de place de stationnement, des masques solaires importants, etc... <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Envisager l'évolution d'un îlot de centre ancien pour éviter la progression de certaines dégradations et la vacance. -Améliorer l'habitabilité de l'îlot et de fait l'attractivité des logements du centre ancien <p>Outils / méthode :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Mise en place d'une OAP patrimoniale et paysagère sur un îlot du centre ancien. -Exemple de l'îlot entre la rue de l'Eglise et la rue du général de Passaga : compilation des données connues de l'îlot et ses contraintes <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Améliorer la connaissance sur la situation de l'îlot et des immeubles qui le composent.
Partenaires	Première étape qui vise à produire des réflexions dans le cadre de la phase 2 de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU pour ensuite alimenter le travail du bureau d'étude en charge du PLU et/ou des OAP thématiques et sectorielles
Dépenses prévisionnel/définitif	Non connue
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non connue
Calendrier	Réflexion à poursuivre dans le cadre de la révision du PLU
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PLU
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Anticiper une dégradation complète d'un îlot du centre ancien situé dans un secteur stratégique (maillage principal) et améliorer l'habitabilité et l'attractivité des logements du centre ancien.
Annexes	

FICHE ACTION A-21	AMORCER LES REFLEXIONS DANS LE CADRE DU PLU SUR LE RENOUVELLEMENT DU BÂTI : DEMOLITION/RECONSTRUCTION A VENIR
-------------------	---

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 1 : DE LA REHABILITATION A LA RESTRUCTURATION VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT
-------------------------	--

Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville de Morhange
Description de l'action	<p>Constat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des rez-de chaussée commerçants transformés en logements mais des immeubles qui perdent leur qualité et leur unité de façade -Des projets qui se font sans autorisations. <p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Encadrer la transformation d'usage des rez-de-chaussée commerçants vacants -Interdire la suppression des vitrines dans certains secteurs pour garder l'animation des façades comme par exemple sur la place de la République (nouvel usage à adapter avec cette contrainte) ? <p>Outils / méthodes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Identifier les différentes situations rencontrées à Morhange (immeubles avec accès unique, immeubles avec plusieurs accès aux différents étages, etc ...) -Exemple du 8 rue de la République (vacance totale de l'immeuble avec RDC commerçants vacants) pour illustrer les différents possibilités de transformations d'usages (pistes schématiques et sans valeur de faisabilité) <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Identifier les leviers et les modes opératoires pour encadrer ces transformations (en lien avec le CAUE, l'ABF et la ville) -Identifier les leviers pour accélérer la mutation de cette emprise foncière (8 rue de la République) et les acteurs impliqués et / ou partenariats à créer.
Partenaires	CAUE et ABF pour le lien à faire avec la charte prescriptive sur les vitrines, portage foncier pour sortir l'immeuble de la vacance à travers un "projet-pilote"
Dépenses prévisionnel/définitif	Non connue
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non connue
Calendrier	Réflexion à poursuivre dans le cadre de la révision du PLU et mise en œuvre dans le cadre du programme PVD
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Révision du PLU
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Eviter que les immeubles perdent leur qualité et leur unité de façade, conserver la qualité architecturale du cadre bâti, et de l'espace urbain.
Annexes	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



FICHE ACTION A.22	DEVELOPPER UNE STRATEGIE A L'ECHELLE DE LA VILLE SUR LES EMPRISES MUTABLES (PROGRAMMATION URBAINE)
-------------------	--

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 1 : DE LA REHABILITATION A LA RESTRUCTURATION VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT
-------------------------	--

Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville de Morhange
Description de l'action	<p>Constat :</p> <p>-Des emprises foncières mutables (ou à venir) qui sont à proximité du centre ancien et qui constituent des emprises déjà desservies par les réseaux</p> <p>Un gisement foncier (bâti dégradé, espace vide, espace / bâti vacant ou en devenir et qui représente des signaux "négatifs" pour la vitalité et l'image de Morhange, mais également des opportunités.</p>
	<p>Enjeux :</p> <p>- Faire la synthèse des emprises mutables et pistes de programmation connues et discutées dans le cadre du programme PVD</p> <p>-Encourager le renouvellement de la ville sur elle-même pour limiter les tentations « d'étalement urbain »</p>
	<p>Outils / méthode :</p> <p>-Cartographie de synthèse des emprises et des projets à venir à Morhange et pistes programmatiques associées</p> <p>-Priorisation en lien avec les enjeux urbains et d'image</p>
	<p>Objectif :</p> <p>- Mettre en avant les opportunités foncières disponibles et desservies (enjeu économique) pour orienter les porteurs de projet sur ces emprises.</p> <p>-Livrer une carte de synthèse destinée à la collectivité pour aider à la priorisation et orienter sur les pistes programmatiques pertinentes pour chaque emprise</p>
	<p>Partenaires</p> <p>Ville, organisme de portage foncier, opérateur privé ou public</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Non connue
Plan de financement prévisionnel / définitif	Non connue
Calendrier	Contenu réalisé dans le cadre de la phase 2 de l'étude pré-opérationnelle à l'OPAH-RU.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Programme PVD pour la stratégie urbaine
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Encourager le renouvellement de la ville sur elle-même pour limiter les tentations « d'étalement urbain » et augmenter le potentiel de centralité du centre ancien et du secteur de la ville garnison.
Annexes	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



FICHE ACTION B.1	PARTENARIAT ALEXIS - COMMERCE A L'ESSAI
-------------------------	--

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 2 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE
--------------------------------	--

Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>Convention de partenariat avec l'association ALEXIS – Grand Est, pour développer un concept de « commerce à l'essai » permettant à des entrepreneurs ou futurs entrepreneurs commerçants de s'installer dans un lieu de vente physique sur Morhange, à des conditions avantageuses et en bénéficiant d'un appui.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Implantation de nouveaux commerces et services artisanaux indépendants • Développement d'activités commerciales existantes • Accompagnement des artisans et commerçants dans le cadre de la digitalisation de leur activité • Sensibilisation des commerçants / artisans concernés à la préparation de la cession de leur entreprise
Partenaires	Mairie de Morhange • ALEXIS
Dépenses prévisionnel/définitif	Forfait accompagnement : 16 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Commune : 16 000 €
Calendrier prévisionnel de démarrage	2021 - 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Rapport de fin de mission - nombre de portage de projets
Conséquence sur la fonction de centralité	Les actions des acteurs locaux du commerce sont essentielles pour pérenniser et développer le dynamisme commercial d'un territoire.
Annexes	Convention

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



FICHE ACTION B.2	ABONDEMENT DES AIDES FINANCIERES DE LA CASAS POUR LES COMMERCANTS
------------------	---

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 2 FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE
-------------------------	---

Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	Versement d'une aide directe de la collectivité pour contribuer à soutenir les commerçants, artisans, cafetiers, restaurateurs localisés dans la commune assumant des fonctions de centralité pour la réalisation de leurs investissements tels que les travaux d'aménagement intérieur et extérieur ainsi que l'achat d'équipement. Cette aide vient abonder celle de la CASAS
Partenaires	Région - CCI - CMA -CASAS
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier prévisionnel de démarrage	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de de projets réaalisés
Conséquence sur la fonction de centralité	Les actions des acteurs locaux du commerce sont essentielles pour pérenniser et développer le dynamisme commercial d'un territoire.
Annexes	Convention



FICHE ACTION B.3	COACHING DE L'UNION COMMERCIALE
-------------------------	--

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 2 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE
--------------------------------	--

Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	CCI
Description de l'action	<p>1. Accompagner l'Association dans sa restructuration, qui concerne les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie : formalisation des objectifs de l'Association selon ses priorités, sa situation et son environnement. Aide à la décision, aide à la rédaction d'un plan stratégique. • Communication : Aide à la mise en place d'une stratégie de communication et d'un plan d'actions de communication pour faire connaître l'Association et ses missions (plaquette, logo...) • fonctionnement opérationnel : aide à la mise en place de méthodes de travail (stratégie, outils documents types...) <p>2. Aide à la définition d'un programme d'actions : Accompagner l'association dans la validation des choix, la planification et la méthodologie de réalisation de ses actions pour le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions collectives de dynamisation (animations, actions de communication et de dynamisation des commerces du territoire...) • Identification des besoins des commerçants adhérents à l'association. <p>3. Elaboration d'un guide CCI recueillant tous les éléments et outils apportés à l'Association (boîte à outils à conserver par l'association)</p>
Partenaires	Mairie de Morhange - CCI
Dépenses prévisionnel/définitif	Forfait accompagnement et élaboration du guide: 20 jours : 13 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier prévisionnel de démarrage	dernier trimestre 2022 ou début 2023 sur une période de 6 à 12 mois (1 à 2 jours d'accompagnement par mois répartis en demi journée ou journée)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Rapport de fin de mission
Conséquence sur la fonction de centralité	Les actions des acteurs locaux du commerce sont essentielles pour pérenniser et développer le dynamisme commercial d'un territoire.
Annexes	-

FICHE ACTION B.4	AUDIT QUALITE ACCUEIL
ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 2 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	CCI
Description de l'action	<p>Un audit de l'établissement est réalisé avec visites et appels mystère permettant l'identification d'axes de progrès</p> <p>1^{er} Réalisation de l'outil d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place de la grille d'évaluation avec la ville de Morhange : 2 réunions <p>2^e Réalisation de la visite et de l'appel mystère</p> <ul style="list-style-type: none"> Entretien avec le dirigeant pour définir les premières pistes d'amélioration Audit en situation réelle pour motiver les équipes Visite d'un client mystère pour un état des lieux et définir les améliorations Envoi du rapport de visite à l'entreprise <p>3^e Réalisation d'un rapport de synthèse pour la ville de Morhange</p>
Partenaires	Ville de Morhange - CCI
Dépenses prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation de la grille d'évaluation financé par la ville de Morhange : 1950€ Réalisation de la visite, de l'appel mystère et restitution à l'entreprise financé par la ville de Morhange : 250€ par établissement Rapport de synthèse financé par la CCI
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier prévisionnel de démarrage	2023 sur une période de 12 mois
Lien à autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Rapport de fin de mission / nombre d'entreprises à déterminer avec la collectivité.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action a pour but d'inciter les entreprises existantes à intégrer dans une démarche d'amélioration continue
Annexes	

FICHE ACTION B.5	INCITATION ET ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES ENTREPRISES
ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 2 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	CCI - CMA
Description de l'action	<p>1° Diagnostic sur la thématique développement durable</p> <p>2° Mise en place d'un plan d'actions</p> <p>3° Mise en place de l'"Eco défis"</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'entreprise choisit 4 défis à relever parmi les 18 proposés dans au moins 3 domaines différents • Elle remplit son bulletin de participation en cochant les défis choisis et le renvoie par mail ou par courrier au conseiller de la CCI • Le conseiller l'accompagne dans la constitution de son dossier de labellisation et le suit dans la réalisation de ses objectifs • Le dossier est présenté au comité de labellisation • Le label est remis à l'entreprise au cours d'une cérémonie • L'entreprise reçoit un kit de communication • Le label est valable 1 an (à définir dans la convention)
Partenaires	Etat - EPCI - CCI - CMA dans le cadre d'une convention
Dépenses prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> • 6000 € par an (CCI + CMA) pour 10 établissements suivis pour leur labellisation (5 CCI, 5 CMA). Suite à la première année, un 2ème groupe de 10 établissements à labelliser peut être lancé, tandis que la labellisation du 1er groupe suit son cours. Et ainsi de suite pour les années suivantes, tant que la convention Eco Défis est maintenue (le nombre d'établissements suivis et labellisés augmentent d'année en année, mais le coût annuel du dispositif reste le même) – voir schéma explicatif en annexe. • Outils de promotion de la démarche « Eco défis » (kit de communication, plaquettes, vitrophanies, cérémonie de remise de label et diplômes) financés par l'EPCI : environ 5000 € (moins si la gestion de la communication est réalisée par le service communication de l'EPCI)
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier prévisionnel de démarrage	mi-2023 / 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Rapport de fin de mission - nombre d'entreprises à déterminer avec la collectivité.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action a pour but de pousser les entreprises existantes dans une démarche d'amélioration continue et de récompenser leurs efforts en matière de développement durable par l'obtention du label "Ecodéfis".
Annexes	Annexe 1 Exemple de bulletin de participation éco-défis Annexe 2 Schéma chronologique représentant un exemple de convention éco-défis renouvelée sur plusieurs éditions

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



FICHE ACTION B.6	ACCOMPAGNEMENT DIGITAL
------------------	------------------------

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 2 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE
-------------------------	---

Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	CCI
Description de l'action	1° Évaluation du niveau de maturité digitale : diagnostic en 5 axes (pilotage, processus internes, transformation des offres, ressources humaines, gestion des données). • Entretien avec le dirigeant et les personnes concernées par les usages numériques • Élaboration d'une feuille de route • Synthèse et recommandations, identification des solutions • Proposition du plan d'actions à mettre en œuvre 2° Accompagnement de 10h par établissement sur la base du plan d'actions
Partenaires	Ville de Morhange - CCI - région Grand-Est
Dépenses prévisionnel/définitif	• Diagnostic et plan d'actions financés par la région Grand-Est sous condition d'éligibilité sinon, par la ville de Morhange : 650€ par établissement. • Accompagnement suite au diagnostic financé par la ville de Morhange : Forfait de 1000€ pour 10 heures par établissement
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier prévisionnel de démarrage	dernier trimestre 2022 ou début 2023 sur une période de 12 mois
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Rapport de fin de mission / nombre d'entreprises à déterminer avec la collectivité.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action a pour but d'inciter les entreprises existantes à intégrer une démarche d'amélioration continue
Annexes	-

FICHE ACTION B.6	CHARTRE DE DEVANTURES COMMERCIALES
------------------	------------------------------------

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 2 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE
-------------------------	---

Statut	En projet
Niveau de priorité	moyenne
Maître d'ouvrage	commune de Morhange
Description de l'action	Créer un document partenarial qui définit les « règles du jeu » en matière d'agencement des devantures commerciales. Il propose aux acteurs commerciaux des principes de composition à respecter (vitrine, rapport au rez-de-chaussée, enseignes, éclairage, occupation du domaine public, etc.). Elle s'adresse aux commerçants et artisans porteurs de projet pour les accompagner dans des travaux de modernisation, de mise aux normes ou d'installations de nouvelles enseignes. La charte peut être complémentaire au règlement du PLU.
Partenaires	CCI CMA Architecte des Bâtiments de France Union commerciale
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Peut être associé aux éléments réglementaires du PLU actuellement en révision
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action a vocation à valoriser les devantures commerciales comme un élément majeur du paysage urbain, de l'image de marque de la commune et un accélérateur de la dynamique commerciale.
Annexes	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE

S²LO

FICHE ACTION C.1	ETUDE GLOBALE DE MOBILITE A L'ECHELLE DE MORHANGE
------------------	---

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 3 : DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE, LA MOBILITE ET LES CONNEXIONS
-------------------------	---

Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune et Communauté d'Agglomération St-Avold Synergie
Description de l'action	<p>Mettre en place une étude globale (tous modes) relative à la mobilité au sein de la commune de Morhange.</p> <ul style="list-style-type: none"> *Une offre de <u>stationnement</u> globale et structurée (étude de jalonnement et d'optimisation des aires existantes) *Rechercher de nouvelles opportunités foncières pour des <u>poches de stationnement</u> en compensation des suppressions situées place de la République *Mettre en place un <u>plan vélo</u> (aménagement, stationnements et services) à l'échelle de la commune *Mise en place d'une <u>zone 30km/h</u> dans le centre-bourg *Repenser le <u>plan de circulation</u> pour éviter le trafic de transit *Adapter et mettre en correspondance les arrêts des <u>transport collectifs</u> *Aménager les <u>espaces publics</u> en faveur des piétons
Partenaires	Communauté d'Agglomération St-Avold Synergie Etat, Région Grand Est étude thématique éligible sur des crédits PVD de la banque des territoires, Département, ADEME, l'ANCT
Dépenses prévisionnel/définitif	La définition du budget d'aménagements est un des objectifs de l'étude globale de mobilité
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	A mettre en place rapidement
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi de la mise en place des actions de l'étude
Conséquence sur la fonction de centralité	Dynamiser le centre-bourg et apaiser les mobilités motorisés
Annexes	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



FICHE ACTION C.2	AMENAGEMENT PUBLIC TEMPORAIRE
------------------	-------------------------------

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 3 : DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE, LA MOBILITE ET LES CONNEXIONS
-------------------------	---

Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune et Communauté d'Agglomération St-Avold Synergie
Description de l'action	<p>Mettre en place des aménagements temporaires test favorables au piéton et à la pratique du vélo</p> <p>*<u>Aménagements cyclables</u> permettant de relier le collège de l'Arboretum à l'étang de la Mutch tout en passant par des lieux stratégiques de la commune (proximité place de la République, gare SNCF). Aménagement de préfiguration (marquage jaune) permettant de tester et recueillir des retours des utilisateurs en vue d'adapter le tracé aux attentes, usages et dysfonctionnements remarqués. Pérenisation à envisager dans un second temps.</p> <p>*<u>Piétonisation</u> de la place de la République en vue de tester différentes configurations de l'espace public et d'organisation des usages sur la centralité. Ouverture à de la concertation.</p>
Partenaires	Communauté d'Agglomération St-Avold Synergie Etat, Région, Département, ADEME, l'ANCT, la FUB (fédération française des usagers de la bicyclette)
Dépenses prévisionnel/définitif	Aménagements provisoires à réaliser avec les moyens limités (réemploi, marquage, etc.)
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Action à démarrer par une concertation, mise en place à très court terme
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Niveau de fréquentation de ces aménagements en situation avant et après travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Dynamiser le centre-bourg
Annexes	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



FICHE ACTION C.3	AMENAGEMENT D'UN PÔLE D'ECHANGES MULTIMODAL SUR LE SITE DE LA GARE
------------------	--

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 3 : DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE, LA MOBILITE ET LES CONNEXIONS
-------------------------	---

Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune et Communauté d'Agglomération St-Avold Synergie
Description de l'action	<p>Mettre en place une étude de programmation et d'aménagement du pôle d'échange multimodal de Morhange.</p> <ul style="list-style-type: none">*Organiser le rabattement vers la gare de Morhange pour tous les modes de déplacement*Développer des infrastructures participant aux usages durables de la voiture particulière (covoiturage, IRVE, autopartage, etc)*Dimensionner des services en gare adaptés et attractifs*Dimensionner le besoin en stationnement automobile autour de la gare*Organiser l'intermodalité train-bus/cars
Partenaires	Communauté d'Agglomération St-Avold Synergie Etat, Région Grand Est à étudier avec la Direction de la mobilité, Département, ADEME, l'ANCT, SNCF Mobilités, la FUB (fédération française des usagers de la bicyclette)
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	A lancer en parallèle de l'étude globale de mobilité
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Lien avec le programme 1001 gares et le projet de marché local situé à côté de la gare SNCF qui verra le jour dans un futur proche
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Comptages de l'évolution du nombre de voyageurs en gare sur plusieurs années
Conséquence sur la fonction de centralité	Stimuler la fonction de la gare dans la commune de Morhange
Annexes	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



FICHE ACTION C.4	AMENAGEMENT D'UN ITINERAIRE SECURISE DE MOBILITES DOUCES
-------------------------	---

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 3 : DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE, LA MOBILITE ET LES CONNEXIONS
--------------------------------	--

Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune et Communauté d'Agglomération St-Avoid Synergie
Description de l'action	Aménagement d'un itinéraire sécurisé dédié aux mobilités douces desservant les polarités du bourg (collège - centre bourg - rue des généraux-gare -zone d'activités et commerciales - site touristique)
Partenaires	Communauté d'Agglomération St-Avoid Synergie Etat, Région Grand Est dispositif Centralités, Département, ADEME, l'ANCT, SNCF Mobilités, la FUB (fédération française des usagers de la bicyclette)
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	A lancer en parallèle de l'étude globale de mobilité
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Lien avec le programme 1001 gares et le projet de marché local situé à côté de la gare SNCF qui verra le jour dans un futur proche
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Comptages de l'évolution du nombre de voyageurs en gare sur plusieurs années
Conséquence sur la fonction de centralité	Stimuler la fonction de la gare dans la commune de Morhange
Annexes	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



FICHE ACTION D.1	AMENAGEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE
------------------	---

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 4 : METTRE EN VALEUR LES FORMES UBAINES, L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE
-------------------------	---

Statut	En projet
Niveau de priorité	moyenne
Maître d'ouvrage	Commune de Morhange
Description de l'action	Aménagement des espaces publics éphémères place de la république pendant la période estivale afin de tester les aménagement potentiellement possibles à réaliser
Partenaires	Aide Régionale à solliciter sur le dispositif centralités : aide de 30 % des dépenses éligibles
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Période estivale 2023-2024-2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Améliorer le cadre de vie des habitants
Annexes	

FICHE ACTION D.2	INVENTAIRE TYPOLOGIQUE DES FACADES REMARQUABLES
------------------	---

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 4 : METTRE EN VALEUR LES FORMES UBAINES, L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE
-------------------------	---

Statut	En projet
Niveau de priorité	fort (à associer à la révision du PLU)
Maître d'ouvrage	commune de Morhange
Description de l'action	<p>Créer un document qui inventorie l'ensemble des bâtiments sous forme de typologies sur un périmètre donné. Il établit des préconisations pour l'amélioration qualitative des façades au regard des spécificités architecturales et techniques des typologies recensées.</p> <p>Il permet de bénéficier d'une connaissance exhaustive des façades du centre bourg, les qualités, défauts, les enjeux liés et les prescriptions patrimoniales à mettre en œuvre.</p> <p>Ce document est complémentaire aux actions portées sur l'habitat, le PLU et l'amélioration du cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Il peut être associé au volet règlementaire du PLU sur les préconisations où prescriptions à mettre en œuvre sur les façades identifiées. -Dans le cadre d'une campagne de ravalement de façade, il permet de flécher les subventionnements sur les opérations de rénovation qualitative et à fort enjeu patrimonial. -Il peut enfin être utile à l'animation de l'OPAH-RU en proposant des préconisations architecturales adaptées à la rénovation énergétique du bâti ancien.
Partenaires	<p>Bureaux d'étude en charge de la révision du PLU, de la rédaction de la convention OPAH-RU et de son animation.</p> <p>L'Architecte des Bâtiments de France</p> <p>Le CAUE</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	A associer à la démarche de révision de PLU et à intégrer avec les réflexions portées par l'OPAH-RU
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action a vocation à évaluer le potentiel architectural des façades du bourg et participe comme outil à la valorisation du cadre de vie.
Annexes	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



FICHE ACTION D.3	PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS
ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 4 : METTRE EN VALEUR LES FORMES UBAINES, L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE
Statut	En projet
Niveau de priorité	fort (à associer à la révision du PLU)
Maître d'ouvrage	commune de Morhange
Description de l'action	<p>Le PDA se substitue au périmètre de protection des Monuments Historiques en redéfinissant ses contours. L'aire de protection est déterminée d'après la cohérence architecturale, paysagère et historique de l'ensemble patrimonial (ici l'église et la maison du bailli).</p> <p>Toutes demandes relevant de l'autorisation du droit des sols dans cette nouvelle zone sera de facto instruite par l'ABF dont l'avis sera conforme et donc imposé au pétitionnaire.</p> <p>Ce périmètre a vocation à servir d'outil de gestion de la protection des monuments patrimoniaux et de leur environnement en facilitant l'instruction des projets de travaux.</p>
Partenaires	L'Architecte des Bâtiments de France
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût de l'étude + coût de l'enquête publique si la démarche n'est pas mutualisée avec la révision du PLU.
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	A associer à la démarche de révision de PLU afin de mutualiser l'enquête publique.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action a pour objectif d'optimiser l'instruction du droit des sols relevant de la compétence de l'ABF. Elle a donc pour effet de contribuer à la protection et valorisation de l'environnement patrimonial du cœur de bourg.
Annexes	



FICHE ACTION D.4	PALETTE DE COULEUR
ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 4 : METTRE EN VALEUR LES FORMES UBAINES, L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE

Statut	En projet
Niveau de priorité	faible (mais à associer à la révision du PLU)
Maître d'ouvrage	commune de Morhange
Description de l'action	Créer un document à vocation réglementaire et didactique sur la base d'un nuancier de couleur. Il permet d'orienter les porteurs de projet vers les bons choix techniques, de matériaux, de polychromie et de finitions d'un bâtiment au regard de son époque de construction, de la composition des murs, de l'environnement urbain et de ses propres caractéristiques. Le nuancier intégré au PLU pourra être opposable au pétitionnaire en cas de non-respect du règlement.
Partenaires	Bureaux d'étude en charge de la révision du PLU L'Architecte des Bâtiments de France
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	A associer à la démarche de révision de PLU
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action a vocation à évaluer le potentiel architectural des façades du bourg et participe comme outil à la valorisation du cadre de vie du bourg.
Annexes	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



FICHE ACTION D.5	PLAN DE GESTION DIFFERENCIER DES ESPACES PUBLICS
ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 4 : METTRE EN VALEUR LES FORMES UBAINES, L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE
Statut	En projet
Niveau de priorité	moyenne
Maître d'ouvrage	commune de Morhange
Description de l'action	Créer un document qui inventorie, hiérarchise et organise les opérations d'aménagement et d'entretien des espaces communaux. La gestion différenciée doit permettre d'adapter le mode d'entretien des espaces en fonction de leur fréquentation, de leur usage et de leur localisation dans l'objectif de favoriser la biodiversité, la diversité des usages et les qualités paysagères de la commune.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette méthode de gestion est basée sur une approche frugale des espaces concernés afin de réduire notamment les coûts de fonctionnement lié à l'entretien. Elle a vocation à valoriser l'identité rurale et naturelle du bourg.
Annexes	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



FICHE ACTION D.6	VALORISATION DU SITE APRES DEMOLITION D'UNE FRICHE - réserve foncière
------------------	---

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 4 : METTRE EN VALEUR LES FORMES UBAINES, L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE
-------------------------	---

Statut	Validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Morhange
Description de l'action	<p>Pour valoriser le site 2 solutions aux finalités contrastées, peuvent être envisagées comme 2 phases successives d'un projet : il se développerait au gré des opportunités financières, du développement urbain et de logements inscrits dans un futur PADD/PLU.</p> <p>Phase 1 : Création d'un espace vert structuré Démolition du bâtiment CISSEY Revégétaliser la parcelle libérée : Aménager cette grande surface en pré simplement enherbé - Afin de limiter les dépenses d'entretien envisager : une fauche raisonnée (2 par an) soit un écopaturage sur le site - Planter un alignement d'arbres le long de la rue Léon Maujean</p>
Partenaires	Région Grand Est : subvention attribuée en CP du 19/09/2021
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses prévisionnelles d'investissement pour la démolition : 381 942 € Dépense d'investissement pour l'aménagement projet 1 :
Plan de financement prévisionnel / définitif	Région "soutien à la résorption des friches" : 114 583 € Autofinancement :
Calendrier	Etude préalable pour l'aménagement : 2023 démolition : 2024 Travaux de
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PT RTE Warndt Pays Naborien
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette phase 1 est une solution pérenne dans une approche de sobriété d'aménagement, de limitation de développement du logement dans les objectifs d'un futur PADD et de création d'une nouvelle identité de l'espace verts accompagnant ce long axe d'équipement. Solution temporaire et réserve foncière vers un projet de construction plus ambitieux, imaginé progressivement sur le long terme suivant les futures opportunités de la commune.
Annexes	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



FICHE ACTION D.7	VALORISATION DU SITE APRES DEMOLITION D'UNE FRICHE - développement urbain bâti
------------------	--

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 4 : METTRE EN VALEUR LES FORMES UBAINES, L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE
-------------------------	---

Statut	Validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Morhange
Description de l'action	<p>Pour valoriser le site 2 solutions aux finalité contrastées, peuvent être envisagées comme 2 phases successives d'un projet : il se développerait au gré des opportunités financières, du développement urbain et de logements inscrits dans un futur PADD/PLU.</p> <p>Phase 2 : Projet d'habitat intermédiaire et mixte : Démolition du bâtiment CISSEY S'orienter vers de l'habitat intermédiaire et une mixité de typologies de logements : - Logements seniors et petites maisons accolées, en RDC, R+1 ou - Logements en maisons accolées pour petite famille, en R+2 jusqu'à R+3 Composer une implantation et une volumétrie urbaine en relation avec la place d'armes, avec l'organisation des casernes existantes</p>
Partenaires	Région GE Notifiée / 30 juin 2024 Autres Partenaires
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses prévisionnelles d'investissement pour la démolition : 381 942 € Dépenses prévisionnelles d'investissement pour la construction : ????
Plan de financement prévisionnel / définitif	Région "soutien à la résorption des friches" : 114 583 € Autofinancement : 267 359€
Calendrier	Etude préalable pour l'aménagement : Travaux de démolition :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PT RTE Warndt Pays Naborien
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette phase 2 est une seconde phase d'aménagement du site Cissey, dans une intention de développement urbain et de densification bâtie du centre ville de Morhange.
Annexes	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



FICHE ACTION D.8	RE AMENAGER LE BOURG CENTRE
ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 4 : METTRE EN VALEUR LES FORMES UBAINES, L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian-Fort
Maître d'ouvrage	commune de Morhange
Description de l'action	<p>La requalification de la rue de la Porte de France et la rue de la République en espace public partagé a pour objectif de mieux identifier une centralité dans le cœur de bourg. Elle doit permettre de réorganiser l'espace urbain au profit des mobilités douces, des devantures commerciales, ainsi que de la qualité architecturale de l'environnement bâti et urbain. La requalification de ces espaces doit offrir la possibilité d'accueillir une grande diversité d'usages (manifestation culturelle, terrasses estivales, etc.) en proposant des aménagements flexibles.</p> <p>Le stationnement résidentiel et commercial devra être géré à l'échelle du cœur de bourg en intégrant les poches de stationnements existantes et potentielles.</p> <p>Les aménagements urbains veilleront à s'inscrire dans une démarche d'adaptation de la ville au enjeux climatiques : réduction des îlots de chaleur, des eaux de ruissèlement, végétalisation et désimperméabilisation, etc.</p>
Partenaires	Région Grand Est : éligible au dispositif centralités
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	<p>Redéfinition d'une stratégie de gestion du stationnement et de partage de la voirie (zone bleu, piste cyclable) et expérimentation à court terme sous forme d'urbanisme tactique.</p> <p>Concertation avec les usagers.</p> <p>Définition d'un « cahier des charges » pour l'esquisse du projet.</p> <p>Lancement du projet.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action a pour objectif de revaloriser le cadre de vie urbain par la rénovation de l'espace public. Elle répond aux enjeux d'attractivité identifiés dans la revalorisation du cœur de bourg : dynamisation du linéaire commerciale, mise en valeur du centre ancien, de l'habitat, etc.
Annexes	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



FICHE ACTION D.9	REQUALIFICATION URBAINE DE LA RUE POINCARE
------------------	--

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 4 : METTRE EN VALEUR LES FORMES UBAINES, L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE
-------------------------	---

Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	commune de Morhange
Description de l'action	<p>Requalifier la rue Poincaré en confortant les séquences « actives mixtes » (commerces, services, etc.). La voirie et le stationnement seront reconfigurés de façon à rééquilibrer la place de la voiture avec les autres usagers de la rue (piétons, cyclistes, terrasses, etc.).</p> <p>La possibilité d'ouvrir des poches de stationnements sur des dents-creuses ou des espaces délaissés devra être associée aux réflexions portant sur le réaménagement de l'offre de stationnement de la rue. La requalification urbaine aura pour objectif de valoriser et mettre en scène les qualités architecturales et paysagères de la ville garnison (façades, des alignements d'arbre, perspectives)</p> <p>Les aménagements de l'espace public devront s'inscrire dans une démarche d'adaptation de la ville au enjeux climatiques : réduction des îlots de chaleur, des eaux de ruissèlement, etc.</p>
Partenaires	Région Grand Est : éligible au dispositif centralités
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Réalisation d'un plan global (aménagement, circulation, stationnement) Privilégier les réaménagements sur les séquences « actives » à court et moyen terme en complémentarité des actions portées sur les commerces.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action a vocation à accompagner les habitants dans les projets de qualité et mettre en cohérence les stratégies de rénovation et de réglementation avec la valorisation du patrimoine bâti et donc du cadre de vie.
Annexes	

FICHE ACTION D.10	CONFORTER L'AXE ECOLE DE MUSIQUE / CENTRE BOURG ET REDEFINIR LA PLACE BEROT
ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 4 : METTRE EN VALEUR LES FORMES UBAINES, L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible - Médian
Maître d'ouvrage	commune de Morhange
Description de l'action	<p>L'avenue Maréchal Leclerc, Albert Schweitzer et la rue du Pratel constituent un axe support d'équipements structurants pour le bourg (école, médiathèque, salle culturelle, mairie, maison de santé, etc.). Cet axe doit être conforter dans sa vocation à accueillir une offre élargie de services à la population. Ses aménagements urbains doivent permettre la mobilité douce (piéton et cyclistes) sans discontinuités et en liaison avec les grandes polarités identifiées à l'échelle de la ville.</p> <p>La requalification de la place Bérot a pour objectifs de jouer l'articulation entre la rue Poincaré et l'axe des équipements. Elle doit également permettre de restructurer l'espace urbain comme un parvis pour la mairie prenant en compte les enjeux de stationnement, de désimperméabilisation. Ses aménagements devront offrir la possibilité d'accueillir une grande diversité d'usages (manifestation culturelle, marché, fête foraine etc.) en proposant des aménagements flexibles.</p>
Partenaires	Région Grand Est : éligible au dispositif centralités
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	<p>Pour la place Bérot :</p> <p>Concertation avec les usagers.</p> <p>Définition d'un « cahier des charges » pour l'esquisse du projet.</p> <p>Lancement du projet.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action a pour objectif de maintenir une offre de services sur l'axe des équipements facilement accessibles sans véhicules. Elle doit également permettre de faciliter et stimuler les liaisons et déplacements doux entre le cœur de ville et la ville garnison. Le réaménagement de la place Bérot vise à améliorer la qualité du cadre de vie par la requalification de l'espace urbain.
Annexes	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



FICHE ACTION E.1	GROUPEMENT SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE DU CENTRE ET MATERNELLE JEANNE D'ARC : TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE, AMENAGEMENT ET DE MISE EN ACCESSIBILITE
------------------	--

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 5 : FOURNIR L'ACCES AUX EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS CULTURELLE ET DE LOISIR	A L'OFFRE
-------------------------	---	-----------

Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Morhange
Description de l'action	Travaux de rénovation, d'aménagement et de mise en accessibilité du regroupement scolaire de l'école primaire du centre et de l'école maternelle Jeanne d'Arc 1. La mise en place d'un système d'isolation par l'intérieur des murs, du toit (combles), et de la dalle haute du sous-sol, 2. La mise en place d'un élévateur entre les 3 niveaux (Cour, RDC, R+1), la création de sanitaires adaptées, 3. Le remplacement systématique des éclairages par des luminaires adaptés et économes, 4. Le remplacement des menuiseries par des éléments performants permettant de garantir le confort thermique du bâtiment, ainsi que la mise en place de BSO extérieur, 5. La création d'un système de vidéoprotection permettant le contrôle des accès, 6. La création d'une escalier de secours pour l'aile EST ainsi que la mise en place de paroi coupe-feu et de zone d'attente sécurisée
Partenaires	Etat : DSIL : demande déposée demande déposée Climaxion déposée Région Grand Est : Département : demande
Dépenses prévisionnel/définitif	AMO : 389 056,91 € Dépenses prévisionnelles Travaux : 3 244 554,22 € Mission de contrôle : 10 551,00 €
Plan de financement prévisionnel	Etat : DSIL : 1 457 664,85 € Département : 1 267 416,43 € 729080,85 € Région climaxion : 190 000 € Emprunt :
Calendrier	Faisabilité du projet architectural et autorisation/études : Réalisées Conception détaillée du bâtiment/étude PRO : Septembre 2022 Planification de la construction / Etudes et plans d'exécution – EXE : Octobre 22 Sélection des entreprises de la construction - ACT - DCE : Novembre 22 Le chantier - DET - OPC : 2023 Livraison du bâtiment au maître d'ouvrage – AOR : 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PTRTE Warndt pays Naborien
Indicateurs de suivi et d'évaluation	L'amélioration énergétique des bâtiment (chauffage, ventilation, optimisation de l'éclairage, nuisance sonore) La remise aux normes d'accessibilité PMR, d'incendie, et de la protection Vigipirate des bâtiments, La capacité des bâtiments à répondre aux nouvelles prérogatives d'utilisation (principes pédagogiques, utilisation des salles de classe, connectivité, bien-être des professeurs et des élèves, modularité, ...) Le diagnostic des problèmes structurels (fissuration, étanchéité) inhérents à ces bâtiments d'un âge certain, Le respect des spécificités architecturales des bâtiments
Conséquence sur la fonction de centralité	Offrir un établissement scolaire de qualité pour accueillir de nouveaux élèves issus des communes voisines dont les écoles sont amenées à fermer dans les années à venir. Diminuer les dépenses de fonctionnement de la commune avec un bâtiment.
Annexes	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



FICHE ACTION E.2	ECOLE PRIMAIRE STREIFF : TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE, AMENAGEMENT ET DE MISE EN ACCESSIBILITE
-------------------------	--

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 5 : FOURNIR L'ACCES AUX EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS CULTURELLE ET DE LOISIR	A L'OFFRE
--------------------------------	--	------------------

Niveau de priorité	Fort	
Maître d'ouvrage	Commune de Morhange	
Description de l'action	Travaux de rénovation, d'aménagement et de mise en accessibilité de l'école primaire du centre	
Partenaires	Etat : DSIL : demande déposée demande déposée Climaxion déposée	Région Grand Est : Département : demande
Dépenses prévisionnel/définitif	AMO :234 000 € prévisionnelles Travaux : 1 847 824 €	Dépenses
Plan de financement prévisionnel	Etat : DSIL : 832 730 € Département : 737 800 €	Région climaxion : 95 000 € Emprunt : 416 296 €
Calendrier	Travaux : 2025	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PTRTE Warndt Pays Naborien	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	L'amélioration énergétique des bâtiment (chauffage, ventilation, optimisation de l'éclairage, nuisance sonore) La remise aux normes d'accessibilité PMR, d'incendie, et de la protection Vigipirate des bâtiments, La capacité des bâtiments à répondre aux nouvelles prérogatives d'utilisation (principes pédagogiques, utilisation des salles de classe, connectivité, bien-être des professeurs et des élèves, modularité, ...) Le diagnostic des problèmes structurels (fissuration, étanchéité) inhérents à ces bâtiments d'un âge certain, Le respect des spécificités architecturales des bâtiments	
Conséquence sur la fonction de centralité	Offrir un établissement scolaire de qualité pour accueillir de nouveaux élèves issus des communes voisines dont les écoles sont amenées à fermer dans les années à venir. Diminuer les dépenses de fonctionnement de la commune avec un bâtiment.	
Annexes		

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



FICHE ACTION E.3	PROJET 1001 GARES : AGENCEMENT ET EQUIPEMENT DE LA GARE ADOSSEE D'UNE OFFRE DE SERVICES INNOVANTES POUR ORGANISER UN PÔLE D'ECHANGES MULTIMODAUX
------------------	--

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 5 : FOURNIR L'ACCES AUX EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS L'OFFRE CULTURELLE ET DE LOISIR	A
-------------------------	--	---

Statut	Engagée	
Niveau de priorité	Fort	
Maître d'ouvrage	Commune de Morhange	
Description de l'action	<p>La société « SNCF Gares et Connexions » propose un programme « 1001 gares » ouvert à tout porteur de projet intéressé. Le principe est de mettre à disposition des locaux dans les gares pour revitaliser ces lieux de passage souvent vides, moyennant un loyer (« convention d'occupation temporaire »).</p> <p>La Commune de Morhange est intéressée par cette opportunité et envisage de réaliser des travaux pour aménager Trois sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La salle d'attente pour accueillir la Place des Services • Le 1er étage de la gare pour accueillir un espace mémoriel • L'annexe pour accueillir un marché du terroir <p>Il s'agit d'investir les surfaces mises à disposition pour créer un espace d'accueil et d'informations, une boutique de produits locaux amenant à la promotion touristique et culturelle du terroir, d'un espace feutré coworking et détente café croissants. On y trouvera une prestation postale permettant d'affranchir, d'expédier et de recevoir des colis, un concept de conciergerie, le prêt d'objets entre particuliers, la mise en relation pour des services à la personne et des outils connectés. Cette centralité va permettre d'organiser l'intermodalité en assurant la connexion entre les différents modes de transports : train, bus, voitures, deux roues motorisées, vélos, trottinettes et piétons. Fluidifier l'interconnexion est réalisable compte tenu de nos aires disponibles de stationnement qui offrent aux usagers de passer d'un mode à un autre.</p>	
Partenaires	La Poste - Gare et Connexion - Région Grand Est Direction mobilité	
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses prévisionnelles d'investissement : 250 000 €	
Plan de financement prévisionnel / définitif	DSIL : 100 000 Région Grand Est : connexion : Autofinancement :	Gare et
Calendrier	Travaux : 2023	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PTRTE Warndt Pays Naborien	
Indicateurs de suivi et d'évaluation		
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La société « SNCF Gares et Connexions » propose un programme « 1001 gares » ouvert à tout porteur de projet intéressé. L'objectif du projet, lancé en juin 2019, est de valoriser l'espace gare en se mettant au service de l'économie des territoires.</p> <p>L'intérêt pour la ville de Morhange est de profiter de l'emplacement, du caractère architectural, du flux des voyageurs, des parkings existants pour porter l'installation de services de proximité et d'organiser un pôle d'échanges multimodaux.</p>	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



FICHE ACTION E.4	TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DU CENTRE SOCIOCULTUREL
-------------------------	--

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 5 : FOURNIR L'ACCES AUX EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS CULTURELLE ET DE LOISIR	A L'OFFRE
--------------------------------	--	------------------

Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Morhange
Description de l'action	Travaux de réfection de la toiture de réfection de l'isolation et de rénovation énergétique du centre socio culturel
Partenaires	Etat DSIL : validée
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses prévisionnelles d'investissement : 377 240 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat DSIL : 188 620 € Autofinancement : 188 620 €
Calendrier	Etude APS : Réalisée Réalisation : Réalisée Travaux : AVRIL 2023 APD : DCE : novembre 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PTRTE Warndt Pays Naborien
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Offrir des équipements culturels de qualité aux associations et aux administrés
Annexes	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



FICHE ACTION E.5	CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF
------------------	------------------------------------

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 5 : FOURNIR L'ACCES AUX EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS CULTURELLE ET DE LOISIR	A L'OFFRE
-------------------------	---	-----------

Niveau de priorité	fort
Maître d'ouvrage	Commune de Morhange
Partenaires	Etat DSIL : en cours Département : En cours Région : En cours
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses prévisionnelles d'investissement : 4 321 100 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat DSIL : 648 165 € Région : 300 000 € Département : 2 592 660 € Autofinancement : 780 275 €
Calendrier	Avant-projet sommaire : septembre 2022 Avant-projet définitif : janvier 2023 Travaux : septembre 2023 Fin des travaux : 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PTRTE Warndt Pays Naborien
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	L'opération visant à la réalisation du Complexe sportif, s'inscrit dans un souci d'amélioration du cadre de vie pour les habitants de la commune. Le projet devra tirer parti de toutes les caractéristiques et les qualités du site pour créer un bâtiment de loisirs au sein d'un espace urbain et paysagé.
Annexes	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



FICHE ACTION E.6	INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE VIDEOPROTECTION
-------------------------	---

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 5 : FOURNIR L'ACCES AUX EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS CULTURELLE ET DE LOISIR	A L'OFFRE
--------------------------------	--	------------------

Statut	Validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Morhange
Description de l'action	Installation d'un système de vidéoprotection sur la commune
Partenaires	Etat DSIL : en cours
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses prévisionnelles d'investissement : 69 235 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat DSIL : 34 617,50 € Autofinancement : 34 617,50 €
Calendrier	Travaux : 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PTRTE Warndt Pays Naborien
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Faire diminuer le nombre des incivilités, d'appropriation de lieux et des faits de délinquance qui marquent les esprits, notamment les cambriolages ; Contribuer à la protection des bâtiments ou infrastructures publics ; Aider la gendarmerie dans leurs investigations à identifier les fauteurs de trouble et délinquants.
Annexes	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



FICHE ACTION E.7	TRAVAUX DE RESTAURATION, DE RENOVATION ET D'AMENAGEMENT D'UN MONUMENT HISTORIQUE, EGLISE PROTESTANTE ANCIEN TEMPLE DE GARNISON AVEC LA CREATION D'ESPACES CULTURELLES ET ARTISTIQUES
-------------------------	---

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 5 : FOURNIR L'ACCES AUX EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS CULTURELLE ET DE LOISIR	A L'OFFRE
--------------------------------	--	------------------

Statut	Validée	
Niveau de priorité	Fort	
Maître d'ouvrage	Commune de Morhange	
Description de l'action	Dans le cadre de la réhabilitation de l'église protestante, la ville de Morhange a confié la mission de maîtrise d'œuvre à la société Bois & Acier Ingénierie. Les études d'Avant-Projet Définitif (APS) réalisées par la société pointent la nécessité de rénover les pierres, la charpente et la couverture de l'église protestante. La commune envisage de transformer cet édifice en salle de spectacle.	
Partenaires	Etat DSIL : à sollicité Région GE : en cours Fondation du patrimoine : à sollicité	
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses prévisionnelles d'investissement : 1 572 963 grand est :	Région
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat DSIL : 786 481 Fondation du patrimoine : 100 000 Autofinancement : 371 888	
Calendrier	APS : réalisée réalisée Travaux :septembre 2023	APD : DCE : Mars 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PTRTE Warndt Pays Naborien	
Indicateurs de suivi et d'évaluation		
Conséquence sur la fonction de centralité	L'utilisation définitive de l'église protestante n'est pas encore actée, mais elle aura une orientation artistique type accueil d'exposition, petits concerts, etc. Aussi il est proposé, à ce stade, le classement du site en ERP Type L (salle de spectacle, de cabaret, salle de projection, multimédia, salle polyvalente, salle de réunions, salle de conférences et salle de culte 30 personnes max), catégorie 4 (300 personnes maximum).	
Annexes		

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



FICHE ACTION E.8	TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE MISE EN ACCESSIBILITE DU BATIMENT WEILER
-------------------------	---

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE 5 : FOURNIR L'ACCES AUX EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS CULTURELLE ET DE LOISIR	A L'OFFRE
--------------------------------	--	------------------

Statut	Validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Morhange
Description de l'action	Travaux de réhabilitation et d'aménagement pour le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite
Partenaires	Etat DSIL : en cours
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses prévisionnelles d'investissement : 156 200 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat DSIL : 62 480 € Autofinancement : 93 720 €
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PTRTE Warndt Pays Naborien
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	La commune a acquis d'anciens bâtiments appartenant à l'entreprise Weiler. Outre le transfert des services techniques municipaux qui viendront occuper l'ensemble des bâtiments techniques, la ville de Morhange souhaite développer dans le bâtiment tertiaire un projet structurant pour les besoins du service public, pour accueillir et fidéliser les entreprises privées, les entreprises de l'économie sociale, les associations et offrir un bouquet de services.
Annexes	

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



FICHE ACTION F.1	POSTE DE CHEF DE PROJET
------------------	-------------------------

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXES TRANSVERSAUX
-------------------------	-------------------

Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Morhange
Description de l'action	<p>Le chef de projet met en œuvre le programme Petite ville de demain sous la Direction du DGS de Morhange. Il lance et met en œuvre les différents volets du dispositif.</p> <p>Lancement et conduite de la phase de déploiement : élaboration du projet de territoire. Recherche de financements. suivi de la mise en œuvre des différentes actions prévues. Mise en œuvre de l'avalutaion du projet. Elaboration des reportings pour les comités. Il est le garant de la cohérence des actions et de la réalisation. Gestion administrative et financière du dispositif. Le poste est porté par la commune de Morhange. La personne recrutée pour ce poste est rentrée en fonction au 1er juin 2021. L'évaluation du poste est établie ici pour la durée des phases d'initialisation et de déploiement soit 6 ans.</p>
Partenaires	ANAH - Banques des territoires
Dépenses prévisionnel/définitif	Total TTC : 438 000 € charges comprises
Financement	ANAH : 50% banques des territoires : 25 %
Calendrier	6 ans

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



Annexe 4

Maquette financière du programme Petites Villes de demain de Morhange

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023



ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE

N°	Description de l'opération	Montant de l'opération	Montant de l'aide	Montant de l'aide	Montant de l'aide	Montant de l'aide	Montant de l'aide	Montant de l'aide	Montant de l'aide
1	Achat de matériel agricole	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000
2	Achat de matériel agricole	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000
3	Achat de matériel agricole	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000
4	Achat de matériel agricole	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000
5	Achat de matériel agricole	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000
6	Achat de matériel agricole	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000
7	Achat de matériel agricole	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000
8	Achat de matériel agricole	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000
9	Achat de matériel agricole	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000
10	Achat de matériel agricole	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000
11	Achat de matériel agricole	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000
12	Achat de matériel agricole	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000
13	Achat de matériel agricole	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000
14	Achat de matériel agricole	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000
15	Achat de matériel agricole	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000



84	<p>Audit Qualité Actual</p> <p>Un audit de l'établissement est réalisé avec visites et appels mystère permettant l'identification d'axes de progrès.</p> <ul style="list-style-type: none"> 1^{er} Réalisation de l'audit d'évaluation • Mise en place de la grille d'évaluation • Ville de Muret : 2 heures 2^{ème} Réalisation de la visite et de l'appel mystère • Entretien avec le dirigeant pour définir les premières pistes d'amélioration • Audit en situation réelle pour auditer les équipes • Visite d'un client mystère pour un état des lieux et définir les améliorations • Envoi du rapport de visite à l'entreprise 3^{ème} Réalisation d'un rapport de synthèse pour la ville de Muret 		<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de la grille d'évaluation financé par la ville de Muret : 1500€ • Réalisation de la visite, de l'appel mystère et restitution à l'entreprise financé par la ville de Muret : 200€ par établissement • Rapport de synthèse financé par la CCI 						ou	idée
85	<p>Ess-défi</p> <ul style="list-style-type: none"> 1^{er} Diagnostic sur la thématique développement durable 2^{ème} Mise en place d'un plan d'actions 3^{ème} Mise en place de "Ess-défi" • L'entreprise choisit 4 défis à relever parmi les 10 proposés dans six thèmes à domaines différents • Elle remplit son bulletin de participations en cochant les défis choisis et le remet par mail ou par courrier au conseiller de la CCI • Le conseiller l'accompagne dans la constitution de son comité de labellisation et le suit dans la réalisation de ses objectifs • Le dossier est présenté au comité de labellisation • Le label est remis à l'entreprise au cours d'une cérémonie • L'entreprise reçoit un kit de communication • Le label est visible 1 an (à détenir dans la convention) 	<p>Intégrer et accompagner à la transition écologique des entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 600€ par an (CCI + OAH) pour 10 établissements suisis pour leur labellisation (3 CO, 3 OAH). • Suite à la première année, un 3ème groupe de 10 établissements à travailler pour être lancés, tandis que la labellisation du 2^{ème} groupe voit son cours. Et ainsi de suite, pour les années suivantes, tant que la convention Ess Défi est maintenue (1^{er} nombre d'établissements suisis et labellisés augmentant d'année en année, mais le coût annuel du dispositif reste le même) - voir schéma explicatif en annexes. • OAH de promotion de la démarche « Ess-défi » (kit de communication, présentoirs, vitropanes, cérémonies, etc. remis au label et diplômés) financés par l'EPIC : environ 3000 € (moins si la prestation de la communication est réalisée par l'entreprise communication de l'EPIC) 		ou		ou	ou	ou	idée
86	<p>Accompagnement digital</p> <ul style="list-style-type: none"> 1^{er} Évaluation du niveau de maturité digital : d'agencement en 3 axes (stratégie, processus internes, gestionnel) des offres, ressources humaines, position des données) • Entretien avec le dirigeant et les personnes concernées par les usages numériques • Détermination d'une feuille de route • Synthèse et recommandations, identification des solutions • Proposition de plan d'actions à mettre en œuvre 2^{ème} Accompagnement de 10h par établissement sur le base du plan d'actions 	<p>Intégrer les entreprises existantes à intégrer une démarche d'amélioration continue</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic et plan d'actions financé par la Région Grand Est sous condition d'éligibilité pour la ville de Muret : 150€ par établissement • Accompagnement suite au diagnostic financé par la ville de Muret : forfait de 1000€ pour 10 heures par établissement 		ou	ou	ou	ou	ou	idée
87	<p>Médiation d'une charte des devoirs commerciales</p> <p>Créer un document partenarial qui définit les « règles du jeu » en matière d'agencement des services commerciales. Il propose aux acteurs commerciaux des principes de coopération à respecter (éthique, respect au client, confidentialité, partage, occupation de territoire, etc.). Elle s'adresse aux commerçants et artisans porteurs de projet pour les accompagner dans les travaux de modernisation, de mise aux normes ou d'installations de nouvelles technologies. La charte peut être complémentaire au règlement de l'UIC.</p>	<p>Cette action a vocation à valoriser les devoirs commerciaux comme un élément majeur du paysage urbain, de l'image de marque de la commune et un accélérateur de la dynamique commerciale.</p>								idée

C1	Etude globale de mobilité à l'échelle de Marbais	Mettre en place une étude globale (travaux modérés) relative à la mobilité au sein de la commune de Marbais. *Une offre de stationnement globale et structurée (étude de jumelage et d'extension des aires verticales) *Rechercher de nouvelles opportunités foncières pour des parkings de substitution en complément des infrastructures existantes (plan de la République) *Mettre en place un plan vélo (aménagement, stationnement et services à l'échelle de la commune) *Mettre en place d'une zone 30km/h dans le centre-bourg *Revisiter le plan de circulation pour éviter le trafic de transit *Asseser et mettre en complémentarité les modes des transports collectifs *Aménager les espaces publics en faveur des piétons	Dynamiser le centre-bourg et assésier les mobilités motorisées	50 000															à l'échelle de la commune	oui		
C2	Mise en place d'aménagements temporaires	Mettre en place des aménagements temporaires (bancs, bornes ou tables) et à la pratique de vélo *Aménagements cyclables permanents du relief le collège de l'Assommoir à l'école de la Marché tout en passant par les lieux emblématiques de la commune (parcours plan de la République, gare SNCM) *Aménagement de pistes cyclables (aménagement de trottoirs et revêtement des chaussées, aménagement des passages de la rue de la République, aménagement des passages de la rue de la République, aménagement des passages de la rue de la République) *Préparation de la place de la République et vue de venir d'inciter les usagers de l'espace public et d'organiser les usages sur la commune. Ouverture à la concertation.	Dynamiser le centre-bourg																oui	oui		
C3	Mettre en œuvre un plan d'échanges multimodaux sur la gare	Mettre en place une étude de programmation et d'aménagement du plan d'échanges multimodaux de Marbais. *Organiser le réajustement vers la gare de Marbais pour tous les modes de déplacement *Concevoir des infrastructures permanentes (parkings, pistes cyclables, pistes piétonnes, etc.) *Prévoir des services en gare (vélos et vélos) *Concevoir le plan de circulation multimodal *Organiser l'entretien des infrastructures	Structurer la fonction de la gare dans le cadre de Marbais																à l'échelle de la gare	oui	oui	
C4	Aménagement d'un espace public de qualité	Aménagement d'un espace public de qualité (voirie, mobilier urbain, éclairage, etc.)	Structurer et sécuriser les mobilités douces																		études de faisabilité, pré-op en cours	
Mettre en valeur les espaces publics, l'espace public et le patrimoine																						
Ann 4																						
D1	Aménagement temporaire et sécurisation de la place de la République	Aménager des espaces publics extérieurs (place de la République) pendant la période estivale afin de faciliter les aménagements permanents possibles à réaliser	Améliorer le cadre de vie des habitants																	en lien avec la fiche action 3.4	oui	oui
D2	Initiative d'animation des espaces publics	Création d'un inventaire de l'ensemble des bâtiments sous forme de typologie sur un périmètre donné. Il s'agit de préconisations pour l'amélioration qualitative des façades au regard des spécificités architecturales et techniques des typologies concernées. Il permet de bénéficier d'une connaissance collective des façades du centre-bourg, les qualités, défauts, les enjeux liés et les prescriptions préconisées à mettre en œuvre.	Evaluer le potentiel architectural des façades du bourg et participer comme levier à l'amélioration du cadre de vie																	oui	oui	



<p>03</p> <p>Plan de gestion des déchets</p>	<p>Le PGL est élaboré en respectant les principes des Normes européennes de déchet et en tenant compte des particularités de la situation locale. Il est élaboré en collaboration avec les services de l'Etat, les collectivités locales, les associations de citoyens et les entreprises. Le PGL est un document évolutif qui est révisé régulièrement en fonction des évolutions de la réglementation, des besoins des collectivités et des particularités de la situation locale.</p>	<p>Cette action a pour objectif d'élaborer le PGL de la commune de [Nom de la commune]. Le PGL est un document évolutif qui est révisé régulièrement en fonction des évolutions de la réglementation, des besoins des collectivités et des particularités de la situation locale.</p>								
<p>04</p> <p>Plan de gestion des déchets</p>	<p>Cette action a pour objectif d'élaborer le PGL de la commune de [Nom de la commune]. Le PGL est un document évolutif qui est révisé régulièrement en fonction des évolutions de la réglementation, des besoins des collectivités et des particularités de la situation locale.</p>	<p>Cette action a pour objectif d'élaborer le PGL de la commune de [Nom de la commune]. Le PGL est un document évolutif qui est révisé régulièrement en fonction des évolutions de la réglementation, des besoins des collectivités et des particularités de la situation locale.</p>								
<p>05</p> <p>Plan de gestion des déchets</p>	<p>Cette action a pour objectif d'élaborer le PGL de la commune de [Nom de la commune]. Le PGL est un document évolutif qui est révisé régulièrement en fonction des évolutions de la réglementation, des besoins des collectivités et des particularités de la situation locale.</p>	<p>Cette action a pour objectif d'élaborer le PGL de la commune de [Nom de la commune]. Le PGL est un document évolutif qui est révisé régulièrement en fonction des évolutions de la réglementation, des besoins des collectivités et des particularités de la situation locale.</p>								
<p>06</p> <p>Plan de gestion des déchets</p>	<p>Cette action a pour objectif d'élaborer le PGL de la commune de [Nom de la commune]. Le PGL est un document évolutif qui est révisé régulièrement en fonction des évolutions de la réglementation, des besoins des collectivités et des particularités de la situation locale.</p>	<p>Cette action a pour objectif d'élaborer le PGL de la commune de [Nom de la commune]. Le PGL est un document évolutif qui est révisé régulièrement en fonction des évolutions de la réglementation, des besoins des collectivités et des particularités de la situation locale.</p>								
<p>07</p> <p>Plan de gestion des déchets</p>	<p>Cette action a pour objectif d'élaborer le PGL de la commune de [Nom de la commune]. Le PGL est un document évolutif qui est révisé régulièrement en fonction des évolutions de la réglementation, des besoins des collectivités et des particularités de la situation locale.</p>	<p>Cette action a pour objectif d'élaborer le PGL de la commune de [Nom de la commune]. Le PGL est un document évolutif qui est révisé régulièrement en fonction des évolutions de la réglementation, des besoins des collectivités et des particularités de la situation locale.</p>								

E2	Travaux de rénovation énergétique, aménagement et de mise en accessibilité de l'école de Jeanne d'Arc	Travaux de rénovation, d'aménagement et de mise en accessibilité de l'école Jeanne d'Arc	Offrir un établissement scolaire de qualité pour accueillir de nouveaux élèves issus des communes voisines dont les écoles sont aménagées à terme dans les années à venir. Diminuer les dépenses de fonctionnement de la commune avec un bâtiment.	AMM : 146 520 € Travaux : 1 393 000 €	160 760,00 €		450 000,00 €		220 760,00 €				Oui	Etudes de faisabilité/pré-op réalisées
F	Travaux de rénovation énergétique, aménagement et de mise en accessibilité de l'école primaire Steuff	Travaux de rénovation, d'aménagement et de mise en accessibilité de l'école primaire Steuff	Offrir un établissement scolaire de qualité pour accueillir de nouveaux élèves issus des communes voisines dont les écoles sont aménagées à terme dans les années à venir. Diminuer les dépenses de fonctionnement de la commune avec un bâtiment.	1 500 000,00 €	750 000,00 €	98 000,00 €			653 000,00 €				non	Etudes de faisabilité/pré-op réalisées
E4	Aménagement de la gare et de l'avenue dans le cadre du programme de service	Travaux d'aménagement de la gare et de son annexe pour créer trois espaces : - La salle d'attente pour accueillir la Place des Services - Le 1er étage pour accueillir un espace mémoriel - L'annexe pour accueillir une halle produite de terre	Revitaliser les locaux de la gare proposer un service de commerce, développer le tourisme local et promouvoir les produits locaux.	250 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €			50 000,00 €					en cours de réalisation (travaux)
E3	Travaux de rénovation énergétique Centre Socio	Travaux de rénovation de la toiture de réhabilitation et de rénovation énergétique du centre socio culturel	Offrir des équipements culturels de qualité aux habitants et aux administrations.	177 240,00 €	188 620,00 €				188 620,00 €					en cours de réalisation (travaux)
E6	Complexe sportif	Construction d'un complexe sportif multi-activités	L'ÉCOLE VALENTIN se transforme en Complexe sportif, s'inscrit dans un projet d'amélioration du cadre de vie pour les habitants de la commune et profite dans un grand de toutes les caractéristiques et les qualités du site pour créer un bâtiment de haute qualité architecturale.	1 672 200,00 €	1 936 348,00 €	724 478,00 €	947 223,00 €		724 478,00 €					Etudes de faisabilité/pré-op en cours
E7	Vidéoprotection	Installation d'un système de vidéoprotection sur la commune		83 229,00 €	34 617,80 €		oui							Etudes de faisabilité/pré-op en cours
E1	Temple protestant	Préservation et rénovation du temple protestant création d'une salle de spectacle	Adonner le territoire, en créant un espace de vie sociale et accessible à tous. Réaliser les réalisations géographiques en accord aux habitants en accord à la culture et soutenir les artistes et les associations locales. Il s'agit d'une conception artistique.	1 573 963,00 €	733 313,00 €	314 593,00 €			285 944,00 €					Etudes de faisabilité/pré-op réalisées
E	Travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité de l'école publique Walter	Travaux de réhabilitation et d'aménagement pour le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite	La commune a accès à d'anciens bâtiments appartenant à l'entreprise Walter. Outre le transfert des services techniques municipaux qui viennent occuper l'ensemble des bâtiments techniques, la ville de Mésanges souhaite développer dans le bâtiment un projet d'accueil et pour les besoins du service public, pour accueillir et faciliter les entreprises privées, les entreprises de l'économie sociale, les associations et offrir un lieu de vie de services. Cette action va permettre de réhabiliter des bâtiments (anciens services techniques) pour réaliser un espace municipal sur les parcelles.	158 200,00 €	62 680,00 €				63 720,00 €					en cours de réalisation (travaux)

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023



ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE

P.1	Chef de projet	<p>Le chef de projet met en œuvre le programme prioritaire de la commune sous la direction du DCL de Mouchamps. Il dirige et met en œuvre les différents axes du territoire.</p> <p>L'objectif est d'assurer la mise en œuvre de la mise en œuvre des différents actions prévues. Une attention particulière est portée sur l'élaboration des rapports pour les comités, il est le garant de la cohérence des actions et de la réalisation. Gestion administrative et financière du dispositif. La poste est portée par la commune de Mouchamps. La personne recrutée pour ce poste est nommée en fonction au 1er juin 2022. L'entretien du poste est possible et pour la durée des phases d'installation et de déploiement soit 6 ans.</p>	420 000 €								21% 32%	Mouchamps Mouchamps
-----	----------------	---	-----------	--	--	--	--	--	--	--	---------	------------------------

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE



Annexe 5

Périmètre ORT
Saint Avoild centre
Gare de Valmont
Lachambre

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

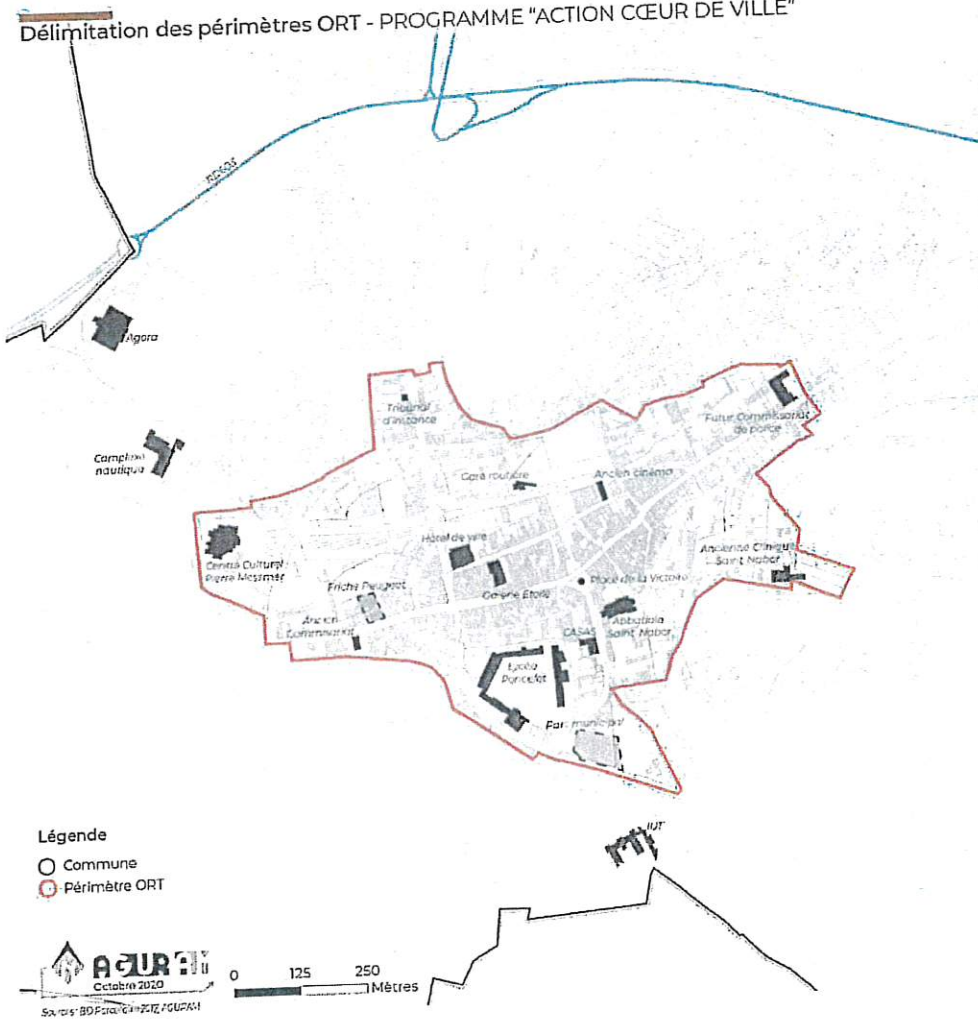
Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE

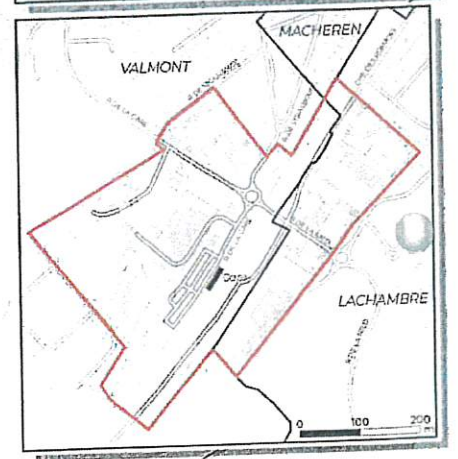
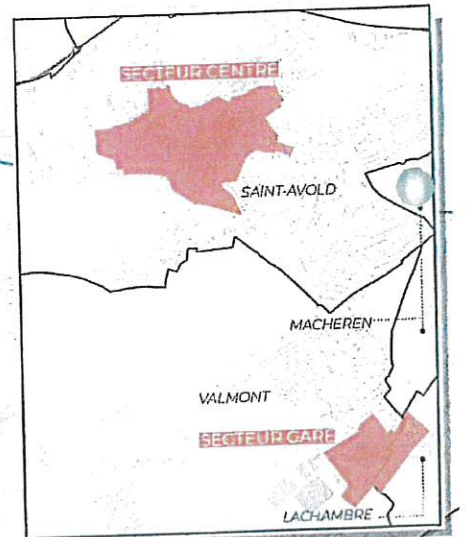
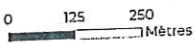


Délimitation des périmètres ORT - PROGRAMME "ACTION CŒUR DE VILLE"



Légende

- Commune
- ◌ Périmètre ORT



Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_22-DE

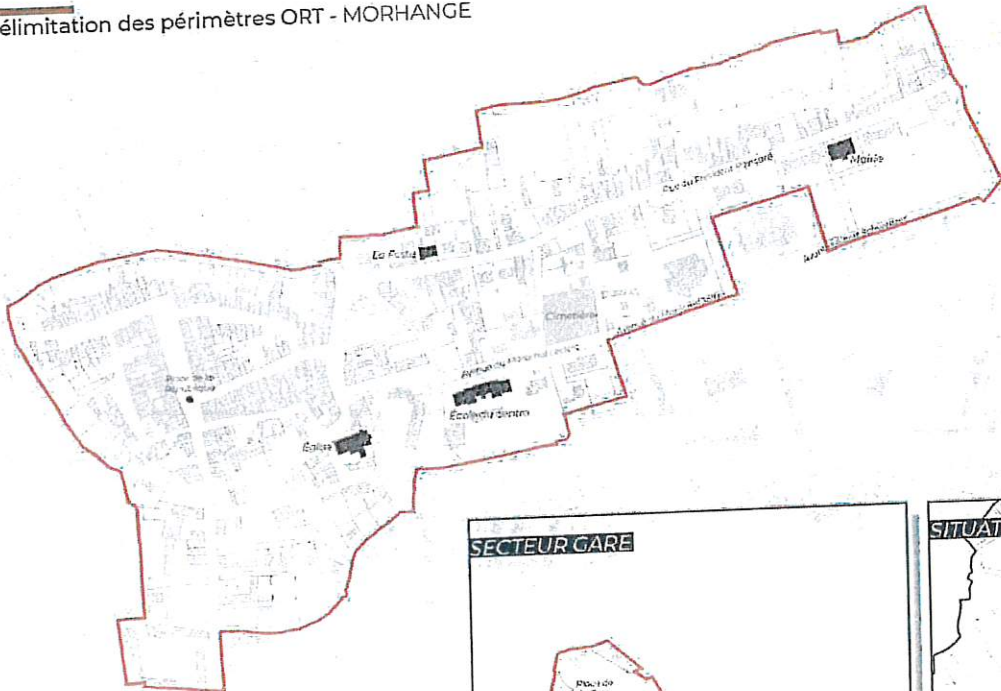
S²LO

Annexe 6

Périmètre ORT
Morhange centre
Garde de Morhange

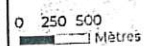
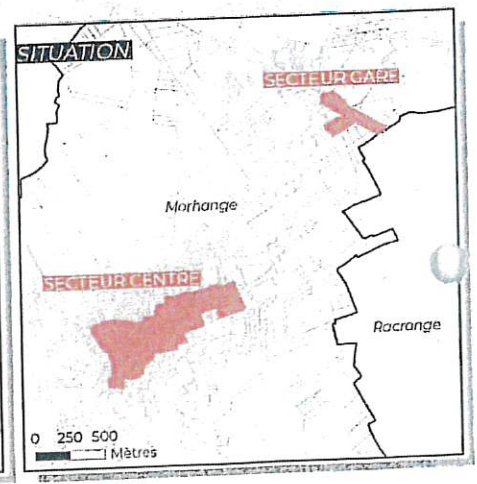
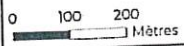
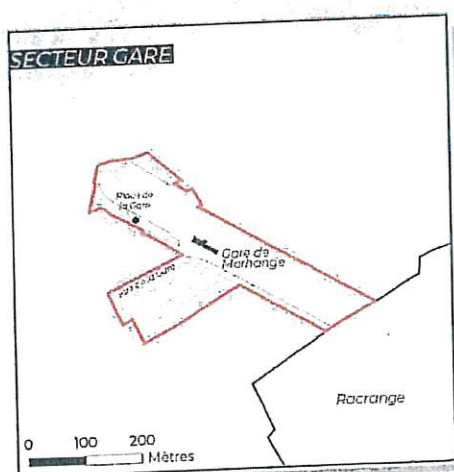
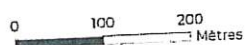


Délimitation des périmètres ORT - MORHANGE



Quartier Clary

- Légende
- Commune
 - Périmètre ORT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 20 mars 2023

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 58**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, BINTZ, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. CLAISER, Mme LATTA, MM. STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, FRANCK,
MM. ADRIAN, MARET, GROSS, KAPFER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. STINCO, Mme LUDMANN,
Mme ATTOU, M. KOENIG, Mme GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. MENIERE, Mmes SCHWEITZER, SPIR, M. LETULLIER, Mme BARDELMANN, MM. LAUER, GAUDIG,
Mme BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN, PIERSON, Mme KLUCZYK-WEISS, MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 3**
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller Communautaire (Groslenquin) par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) par M. Romain KOENIG, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**
M. Gaston ADIER, Vice-Président à Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;
M. Didier ZIMNY, Vice-Président à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
M. Philippe RENARD, Vice-Président à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Amandine GUERIN, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Arndré WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 2**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;
M. Philippa KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller)
- **Absents non excusés : 6**
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freybouse) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;

Point n° 23

OBJET : Parking de covoiturage n°1 – Acquisition d'un terrain de la Ville de Saint-Avold –
Information complémentaire.

Rapporteur : M. Robert BINTZ, Vice-Président

Par délibération des 16 juin 2013, point n°10 et 15 novembre 2022, point n°13, le Conseil Communautaire a autorisé M. le Président de la CASAS à comparaître à l'acte notarié relatif à l'acquisition de terrains à l'€ symbolique, appartenant à la Ville de Saint-Avold et qui concerne la réalisation d'une aire de covoiturage.

Après vérification effectuée par le Géomètre de l'opération, il résulte que l'acquisition des parcelles concerne la désignation suivante :

Ban de Saint-Avoid
Section 52 n°61/48 – 34a87ca
et Section 52 n°63/48 – 1a73ca
soit une surface totale de 36a 60ca

Les autres dispositions entérinées dans les délibérations susvisées restent en vigueur.

Le Conseil Communautaire prend acte de la modification de parcelles.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid, le 28 mars 2023

Le Président,

S. COSCARELLA



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives,
NATURELLEMENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 20 mars 2023

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 58**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, BINTZ, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. CLAISER, Mme LATTA, MM. STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, FRANCK,
MM. ADRIAN, MARET, GROSS, KAPFER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. STINCO, Mme LUDMANN,
Mme ATTOU, M. KOENIG, Mme GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. MENIERE, Mmes SCHWEITZER, SPIR, M. LETULLIER, Mme BARDELMANN, MM. LAUER, GAUDIG,
Mme BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN, PIERSON, Mme KLUCZYK-WEISS, MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 3**
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller Communautaire (Grosstenquin) par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) par M. Romain KOENIG, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**
M. Gaston ADIER, Vice-Président à Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;
M. Didier ZIMNY, Vice-Président à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
M. Philippe RENARD, Vice-Président à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Amandine GUERIN, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 2**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller)
- **Absents non excusés : 6**
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freybouse) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;

Point n° 24

OBJET : Aide aux Sinistrés de Turquie et de Syrie.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Suite aux séismes qui ont durement touché le Sud de la Turquie et le Nord de la Syrie, causant d'importants dégâts matériels et humains, notamment parmi nos ressortissants et eut égard à la détresse des familles impactées par ces événements tragiques qui ont suscité l'émotion de toute une nation, le Bureau propose d'apporter une aide financière aux victimes à travers une subvention de 3 000 € (1 500 € pour la Turquie et 1 500 € pour la Syrie) via le centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, 37 Quai d'Orsay 75 700 PARIS SP 07.

Discussion :

M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller Communautaire de Suisse est d'accord avec le fait que ce soit des évènements très tragiques qui se sont produits comme ceux plus récents en Equateur ou au Pérou, mais il estime que l'Agglomération doit avant tout aider financièrement la population de son territoire. Pour cette raison, il ne votera pas ces subventions.

Décision du Conseil Communautaire :

Plus aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Ont voté contre (6) : M. Cédric MULLER (Viller), M. Roger PIERSON (Vallerange), M. Jean-Luc KLIEN (Suisse), M. Laurent MENIERE (Racrange), M. René KAPFER (Lelling), M. Julien CLAISER (Eincheville)

Se sont abstenus (2) : M. Jean-Paul ADRIAN (Harprich), M. Sébastien MARET (Landroff)

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 28 mars 2023

Le Président,

S. COSCARELLA



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives
NATURELLEMENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 20 mars 2023

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 57**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, BINTZ, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. CLAISER, Mme LATTA, MM. STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, FRANCK,
MM. ADRIAN, MARET, GROSS, KAPPER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. STINCO, Mme LUDMANN,
Mme ATTOU, M. KOENIG, Mme GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. MENIERE, Mme SCHWEITZER, M. LETULLIER, Mme BARDELMANN, MM. LAUER, GAUDIG,
Mme BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN, PIERSON, Mme KLUCZYK-WEISS, MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 3**
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller Communautaire (Grostenquin) par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) par M. Romain KOENIG, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**
M. Gaston ADIER, Vice-Président à Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;
M. Didier ZIMNY, Vice-Président à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
M. Philippe RENARD, Vice-Président à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Jean-Claude BREM, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Amandine GUERIN, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Nathalie PILLI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 3**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vinrange) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold)
- **Absents non excusés : 6**
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freybouse) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;

Point n° 25

OBJET : Harmonisation de la redevance des Ordures Ménagères au 1^{er} janvier 2023.

Rapporteur : M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 6 octobre 2022, point n°31 qui acte le maintien du mode de recouvrement de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères au détriment de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ;

Vu la délibération du 13 décembre 2022 point n°25, où notre assemblée communautaire a rejeté à la majorité des suffrages exprimés, la proposition tarifaire d'harmonisation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères au 1^{er} janvier 2023 sur l'ensemble du territoire de la CASAS ;

En conséquence de ce vote du 13 décembre 2022, les anciens tarifs du 1^{er} janvier 2017, date de la fusion entre les Communautés de Communes du Centre Mosellan et du Pays Naborien, étaient maintenus en vigueur.

Ceci étant, dans le souci de procéder à une harmonisation tarifaire de la redevance des Ordures Ménagères sur l'ensemble du territoire de la CASAS, de remédier aux situations d'inégalités tarifaires par rapport aux usagers et professionnels et de pouvoir tendre vers un meilleur équilibre financier, il paraît nécessaire de prendre en compte les faits suivants :

- La non augmentation de la REOM sur le territoire de la CASAS depuis sa création au 1^{er} juillet 2017 ;

- L'accroissement continue des contributions mensuelles financières à verser par la CASAS au SYDEME depuis la création de la CASAS en 2017, avec des dépenses nouvelles depuis cette date. Exemples :

- contribution mensuelle du SYDEME année 2023 : 367 525,81 € (+ 13 600 €/mois par rapport à 2022) ;

- adoption du pacte financier du SYDEME : 768 553,20 € de dépenses nouvelles à inscrire en section de fonctionnement au Budget 2023.

- L'augmentation du coût de fonctionnement du service qui devra induire vers une recherche des solutions d'économie financière avec notamment le souhait de M. le Président de la CASAS de confier à terme à la Régie de Collecte des Ordures Ménagères de la CASAS, la collecte des déchets sur l'ensemble du territoire, qui aura pour objectif :

- de vouloir réduire la contribution financière aux administrés du territoire,
- d'améliorer la qualité du tri,
- et le cas échéant, de solliciter une dérogation à Monsieur le Préfet de Moselle en vue de réduire les tournées de collecte sur le territoire de la CASAS,
- constitution d'un Pôle de Facturation (OM, Eau et Assainissement).

Après un échange intervenu à ce sujet entre M. le Président de la CASAS et M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de FORBACH/BOULAY, au terme duquel, le représentant de l'Etat a rappelé au représentant de la CASAS, l'obligation d'avoir une harmonisation tarifaire sur le territoire, tel que recommandé par la Chambre Régionale des Comptes du Grand-Est.

Au vu des faits exposés ci-dessus, et en vue de tendre à cet objectif d'harmonisation de la REOM sur le territoire à la date du 1^{er} janvier 2023, sur proposition du Bureau adoptée à l'unanimité, le Conseil Communautaire est invité à prendre connaissance et à homologuer l'harmonisation des tarifs sur l'ensemble du territoire, à hauteur de 15 %, suivant le tableau ci-annexé et donner tous pouvoirs à M. le Président de la CASAS ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

PJ : Simulation Harmonisation des Tarifs

Discussions :

La parole est donnée à M. René KAPFER, Conseiller Communautaire de Lelling qui regrette qu'avec l'augmentation proposée se soient les personnes seules, veuves et veufs, et les couples de retraités, donc ceux qui ont peu de moyens financiers qui vont payer le plus, alors que les familles de 3 personnes n'ont qu'une augmentation de 3 €.

Il demande si l'harmonisation n'aurait pas pu être faite différemment afin éviter cette différence d'augmentation entre les uns et les autres.

M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président et Rapporteur du point rapporté fait sur un tarif qui est déjà différent sur les deux territoires.

Et afin de respecter les engagements pris vis-à-vis du Sous-Préfet et des Agents de l'Etat pour autoriser malgré tout la CASAS à faire l'équilibre budgétaire grâce au 1 250 000 € pris sur le budget général vers le Budget Ordures Ménagères, la CASAS à l'obligation de mener cette augmentation de 15 % en plus de l'harmonisation.

Il rappelle que le débat était déjà le même lorsque la CASAS avait évoqué le passage à la taxe puisque la taxe était considérée comme injuste pour une personne habitant une bâtisse à la surface importante.

Il estime que la répartition est plutôt juste dans la mesure où la contribution est faite à l'équilibre.

M. KAPPER intervient en disant que cela ne peut pas être juste dans la mesure où une personne seule produit moins de déchets que trois personnes.

M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président rappelle que la CASAS est sur une redevance et non sur une redevance incitative et les foyers de personnes seules et en couples sont beaucoup plus nombreux que les familles de 3 personnes.

M. Roger PIERSON, Conseiller Communautaire de Vallerange est étonné que rien ne soit fait à l'encontre des personnes qui ne paient pas leur facture.

M. Romuald YAHIAOUI rappelle les propos tenus par Mme Joëlle METZ, Conseillère aux Décideurs Locaux, avec un taux de recouvrement de 96 %.

M. TREUVELOT rajoute qu'aujourd'hui, la CASAS à la chance d'avoir renforcé le service de facturation avec 3 agents ce qui permet une certaine fiabilité des fichiers. Aujourd'hui, il faut être plus efficace dans le recouvrement. Il pense que la taxe aurait pu faciliter les choses à ce niveau mais puisqu'elle a été rejetée, cela oblige nos agents à être derrière chaque impayé pour recouvrer notre créance.

M. Jean-Bernard DREYDEMY, Conseiller Communautaire Suppléant de Gréning demande si l'harmonisation entre les deux territoires est une obligation légale. Il reste sceptique à ce sujet car le tarif eau n'est pas le même non plus sur l'ensemble du territoire.

De plus, lors du Conseil Communautaire du mois de janvier, il avait été évoqué d'autres pistes pour contenir ce budget OM comme la surabondance de fréquences de ramassage.

Il demande s'il y a eu une prise de contact avec le SYDEME.

M. YAHIAOUI répond à M. DREYDEMY qu'en matière d'ordures ménagères, la CASAS dispose du même service sur tout le territoire, ce qui n'est effectivement pas le cas pour l'eau où seules 5 communes sont gérées par la CASAS, tandis que les autres communes sont gérées par les Syndicats. Une harmonisation avait d'ailleurs été votée pour les 5 communes gérées par la CASAS. Dans le cas de l'assainissement, une harmonisation a également été votée en Conseil Communautaire.

Il rappelle que l'harmonisation est une obligation légale.

M. Jean MEKETYN, Vice-Président en charge de l'Environnement prend la parole pour répondre à M. DREYDEMY concernant le SYDEME.

Il précise qu'il a rencontré la Direction du SYDEME afin d'évoquer le point du ramassage des ordures ménagères. Des obligations sont mises en place par la Préfecture concernant le ramassage des déchets et il est très difficile d'y déroger.

M. MEKETYN reprend succinctement les règles en matière de ramassage, document qu'il a fait parvenir à chaque commune membre de la CASAS.

Des décisions seront à prendre courant 2024 sur le mode de collecte à savoir si la CASAS continue avec un prestataire ou si la CASAS prendra à sa charge le ramassage de collecte à travers la Régie de Collecte administrée par la CASAS.

M. Rémy FRANCK, Conseiller Communautaire de Guessling-Hémering des composteurs et demande si un ramassage en terme de déchets verts est obligatoire.

M. MEKETYN répond à M. FRANCK que le composteur n'est pas systématique dans les grandes villes même si cela peut être la solution à la campagne.

Une étude sera également menée sur l'incitatif, c'est-à-dire trier un maximum pour qu'il y ait moins de déchets.

De plus, avec l'instauration des sacs transparents, il y a moins de déchets non compatibles et les rejets, qui représentent un coût pour la Collectivité, sont de l'ordre de 15% comparés à 50-60 % avec les sacs oranges. Ceci est déjà, à ce jour, un signe positif en faveur de la CASAS.

Mme Suzanne BUSDON, Conseillère Communautaire de Diffembach-Les-Hellimer et Membre de la Commission Environnement rappelle son souci d'harmonisation des deux territoires, mais elle a deux réflexions sur cette tarification : la première est que la CASAS est efficace sur les encaissements et les recettes dont elle estime qu'il faut sérieusement étudier les dépenses ; la deuxième réflexion est que cette tarification entrainera forcément une hausse l'an prochain, ce qui impactera à nouveau la population.

Mme Joëlle METZ, Conseillère aux Décideurs Locaux tient à apporter quelques précisions et rappels réglementaires.

Comme M. YAHIAOUI l'a indiqué, le taux de recouvrement sur les ordures ménagères, 1 an après l'émission des factures, est de 96,7%, donc effectivement, la facturation s'améliore.

Elle indique que suite à l'opposition des représentants de la CASAS à la mise en place de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères, donc au maintien de la Redevance, les difficultés sont les dépenses budgétaires tant en terme de charges de personnel que des charges du SYDEME.

Quant aux recettes actuelles, les services préfectoraux et de l'Etat ont accepté pour la dernière année, une subvention exceptionnelle sous réserve que la CASAS fasse l'effort d'augmenter son niveau de redevance pour assurer un minimum de recettes.

Selon Mme METZ, le risque, si cette décision n'est pas prise, est qu'en juin 2024 au plus tard, un lissage soit effectué sur l'ensemble des taux appliqués de la CASAS.

Si aucun accord n'est trouvé et si le Budget OM n'est pas présenté en équilibre, la conséquence directe suivant le vote du Budget en déséquilibre sera que la Chambre Régionale des Comptes, à la demande de la Préfecture, prenne la main sur le Budget OM.

De ce fait, la Chambre Régionale des Comptes pourrait répercuter intégralement le besoin de financement sur la redevance et imposerait à l'assemblée communautaire de voter une hausse de la REOM bien plus importante que celle proposée au Conseil de ce jour.

M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling fait remarquer à Mme METZ qu'il a l'impression d'entendre parler le Président MACRON sur la réforme des retraites. Il demande à M. le Président si celui-ci veut avoir recours au 49-3.

Il pense que si la Préfecture est tellement sensible au fait de trouver une solution, ils n'ont qu'à prendre leur responsabilité et permettre ainsi à la CASAS de repartir sur des bases saines et à ce moment-là, harmoniser les tarifs.

Il précise que tout le monde est conscient des difficultés de la vie qui s'accumulent pour les habitants et selon lui, la solution n'est pas d'augmenter les tarifs et de pénaliser les gens qui font un travail de sensibilisation et de tri.

Il pense qu'il y a d'autres solutions à trouver plutôt que d'imposer définitivement une loi administrative qui entrainera une révolte des gens devant la Sous-Préfecture ou la Préfecture.

De plus, suite au recensement des communes, de nombreuses personnes ne se déclarent pas au bon chiffre afin de contourner cette redevance OM ce qui le fait douter de la sincérité des chiffres annoncés en matière de recouvrement.

Selon M. SCHIRLE, la seule chose certaine est le déficit avec le SYDEME que l'on veut faire supporter à la CASAS.

Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcelette d'harmoniser les tarifs mais ne comprend pas pourquoi il faut augmenter la redevance pour couvrir de grosses dépenses telles que proposées par l'adoption du pacte financier à hauteur de 768 000 €.

M. YAHIAOUI rappelle à Mme MELLARD que le pacte financier a été validé lors du Conseil Communautaire de février 2022 et qui abandonne la créance de 768 000 € au profit du SYDEME. Cette créance revient alors à la CASAS.

M. TREUVELOT précise que le SYDEME avait demandé à ses EPCI membres, en tant qu'actionnaires, d'abandonner les créances.

M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold a l'impression que la vraie question n'est pas posée. Plutôt que de vouloir augmenter les redevances de manière continue, il préconise la sortie de cet organisme qu'est le SYDEME, qui plombe la CASAS.

Le SYDEME est pour lui une incertitude financière qui entraîne la CASAS et empêche aux habitants de savoir ce qu'ils paieront dans les années à venir.

Il entend parler de redevance incitative mais ce n'est selon lui, pas la solution à tous les problèmes. La redevance incitative entraîne également plus de dépôt sauvage.

Aujourd'hui, il est proposé une augmentation à hauteur de 15%, ce qui représente 2 fois l'inflation.

Il pense qu'évoquer le retrait de la subvention d'équilibre par la Chambre Régionale des Comptes au cas où la CASAS ne voterait par l'harmonisation et l'augmentation reste du conditionnel.

Selon M. ATMANIA, l'Etat doit également prendre ses responsabilités cela d'autant que la Chambre Régionale des Comptes recommande au SYDEME de répercuter leurs charges financières envers les EPCI membres dudit Syndicat, dont la CASAS.

Il interroge ses collègues sur le coût d'une sortie du SYDEME et comment l'envisager afin d'arrêter avec ces augmentations successives.

M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller Communautaire de Suisse rejoint les interrogations de M. ATMANIA et rappelle que ce n'est pas la première fois que ces questions sont posées.

M. YAHIAOUI estime qu'une sortie du SYDEME représenterait environ 8 M d'Euros mais la question est de savoir ce que la CASAS fera des ordures et comment elles seront traitées.

M. SCHIRLE propose de faire comme les Maires de Paris ou Marseille et de brûler les déchets. Il demande à ce que la dette soit épongée et que le Ministère et les services de la Préfecture s'investissent davantage sur cette situation financière.

Il demande à chacun de penser aux veufs à qui il ne restera plus que 200 € pour vivre et à qui on va encore augmenter la redevance.

Plus aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote donne les résultats suivants :

Ont voté contre (31) : M. THIS (Boustroff), M. MAYOT (Brulange), Mme NICOLAS (Carling) et son mandant M. ADIER (Carling), Mme PILARD (Carling), M. SCHIRLE (Carling), M. CLAISER (Eincheville), M. DRBYDEMY (Gréning), M. CHARPENTIER (Grostenquin), M. FRANCK (Guessling-Héméring), M. ADRIAN (Harprich), M. MARET (Landroff), M. GROSS (Laning), M. KAPFER (Lelling), M. BALLIE (Leyviller), Mme HOMBOURGER (L'Hôpital), M. ZOR (L'Hôpital), Mme TRIDEMY (L'Hôpital), M. MALGLAIVE (L'Hôpital), M. MAJEWSKI (L'Hôpital), M. KOENIG (Petit-Tenquin), M. MENIERE (Racrange), M. LETULLIER (St Avold), M. LAUER (St Avold), M. GAUDIG (St Avold), Mme ANNECCA-BECKA (St Avold), M. ATMANIA (St Avold) et son mandant M. WOJCIECHOWSKI (St Avold), M. KLEIN (Suisse), M. PIERSON (Vallerange), M. Cédric MULLER (Viller)

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 057-200067502-20230320-CC_20230320_25-DE

S²LO

Se sont abstenus (11) : M. KONIECZNY (Altrippe), Mme BUSDON (Morsange), M. STINCO (Morhange), Mme LUDMANN (Morhange), Mme ATTOU (Morhange), Mme GUERRIERO (Porcelette), M. MICK (Porcelette), Mme MELLARD (Porcelette), Mme SCHWEITZER (St Avold), Mme BARDELMANN (St Avold), Mme KLUCZYK-WEISS (Valmont)

Ont voté pour (28) : M. BALLEVRE (Altviller) et son mandant M. CLAMME (Lachambre), M. WALKOWIAK (Diesen) et son mandant M. JACQUOT (Baronville), Mme LATTA (Folschviller), M. STAUB (Folschviller) et son mandant M. ZIMNY (Folschviller), M. YAHIAOUI (Hellimer) et son mandant M. BOHN (Erstroff), M. SCHULER (L'Hôpital) et sa mandante Mme PILI (St Avold), M. BINTZ (Lixing-Lès-St avold) et son mandant M. RENARD (Destry), M. MEKETYN (Macheren) et son mandant M. LALLOUETTE (Macheren), Mme CORDIER (Macheren), M. TREUVELOT (Morhange), M. YILDIRIM (St Avold) et son mandant M. STEINER (St Avold), Mme BETTINGER (St Avold) et sa mandante Mme KLEIN-MORAWSKI (St Avold), M. HELFENSTEIN (St Avold) et sa mandante Mme GUERIN (St Avold), M. BREM (St Avold) et sa mandante Mme SPIR (St Avold), M. FRANKE (Vahl-Ebersing), M. COSCARELLA (Valmont), M. TOURSCHER (Valmont)

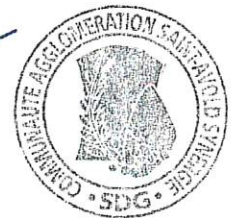
Décision du Conseil Communautaire :

Après le résultat de ce vote, l'harmonisation et la nouvelle tarification de la redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères au 1^{er} janvier 2023 n'a pas été adoptée et en conséquence, les anciens tarifs resteront en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 28 mars 2023

Le Président,

S. COSCARELLA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 20 mars 2023

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 57**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOOT, YILDIRIM, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, BINTZ, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, M. CLAISER, Mme LATTA, MM. STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, FRANCK,
MM. ADRIAN, MARET, GROSS, KAPFER, BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. STINCO, Mme LUDMANN,
Mme ATTOU, M. KOENIG, Mme GUERRIERO, M. MICK, Mme MELLARD, M. MENIERE, Mme SCHWEITZER, M. LETULLIER, Mme BARDELMANN, MM. LAUER, GAUDIG,
Mme BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme ANNECCA-BECKA, MM. BREM, KLEIN, PIERSON, Mme KLUCZYK-WEISS, MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 3**
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire (Gréning) par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller Communautaire (Grostenquin) par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) par M. Romain KOENIG, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**
M. Gaston ADIER, Vice-Président à Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président ;
M. Didier ZIMNY, Vice-Président à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
M. Philippe RENARD, Vice-Président à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Jean-Claude BREM, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Amandine GUERIN, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;
- **Absents excusés : 3**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bârig-Vintrange) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold)
- **Absents non excusés : 6**
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Jean DELLES, Conseiller Communautaire (Bistroff) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freybouse) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;

Point n° 26

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires 2023.

Rapporteur : M. le Président de la CASAS

Depuis la loi 'Administration Territoriale de la République' (ATR), du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités territoriales dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel de la gestion de l'EPCI, en l'occurrence la CASAS (Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie).

L'article 107 de la loi n°2015-99 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dit loi 'NOTRe', publiée au Journal Officiel du 8 août 2015, a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux et conseillers communautaires.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport d'Ori élaboré par M. le Président de l'EPCI, sur les orientations budg pluriannuels envisagés, l'évolution du taux de fiscalité ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

L'information est même renforcée dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, puisque le ROB doit en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs, en précisant notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et faire l'objet d'une publication conformément au Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Communautaire de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le Budget Primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Communautaires sur l'évolution financière de l'EPCI en tenant compte des projets intercommunaux avec des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.

Le Budget Primitif 2023 devra répondre au mieux aux préoccupations des administrés de la CASAS, tout en intégrant le contexte économique mondial et national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la loi des Finances 2023, avec la situation financière de la CASAS.

M. le Président de la CASAS porte à la connaissance des Membres de l'Assemblée Communautaire, le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023, ci-annexé et dont la lecture a été donnée par M. le Directeur Général des Services.

M. le Président de la CASAS soumet ce débat à la discussion.

Discussions :

M. BONNEFOIS, Directeur Général des Services apporte une précision quant à une éventuelle sortie du SYDEME. La condition préalable pour en sortir est d'avoir l'accord des autres EPCI membres du même Syndicat, en plus du règlement des dettes.

M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold regrette que le Débat d'Orientations Budgétaires soit présenté en dernier point. Il estime que les orientations budgétaires de l'année méritent un débat constructif.

Il s'étonne de retrouver des projets similaires au DOB de l'an dernier.

En terme de fiscalité, M. ATMANIA rappelle à M. le Président qu'il n'a toujours pas tenu son engagement qui était de baisser la fiscalité suite à la hausse de 543 % effectuée en début de mandature.

A propos de l'Hôtel Communautaire, M. ATMANIA estime qu'il n'est pas normal, dans un même Conseil Communautaire, de demander aux gens de payer plus de redevance OM et parallèlement, leur proposer la poursuite du projet d'Hôtel Communautaire.

De plus, il pense qu'au niveau des charges de personnel, où des maitrises ont déjà été réalisées, il reste encore des améliorations à effectuer, notamment sur le poste de Conseiller du Président.

M. le Président de la CASAS répond à M. ATMANIA qu'il fait de la communication et lui rappelle que le poste de Conseiller du Président a été voté en Conseil Communautaire.

Plus aucune observation n'étant formulée, le Conseil Communautaire donne acte à M. le Président de la CASAS du Rapport d'Observations Budgétaires 2023, ci-annexé.

M. le Président de la CASAS remercie les Conseillers Communautaires présents et lève la séance.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 28 mars 2023

Le Président,

S. COSCARELLA



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie



Source d'initiatives,

NATURELLEMENT

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

I. LE CONTEXTE NATIONAL

A. Le Contexte Economique

Les années 2020 et 2021 ont été marquées par une crise sanitaire mondiale ayant un impact fort sur les finances de la France mais aussi sur les collectivités locales.

L'an 2022 devrait être l'année d'un retour de l'activité économique à un niveau proche de l'an 2019. Mais le contexte international et la reprise économique post COVID ont bouleversé les prévisions avec pour principales conséquences, à ce stade, une reprise soutenue de l'inflation, des taux d'intérêts en forte progression et une hausse soudaine et ininterrompue des coûts de l'énergie.

Le Gouvernement, dans le projet de Loi des Finances 2023, présenté le 26 septembre 2022 en Conseil des Ministres, a tablé désormais sur une hausse du PIB de + 2,7 % en moyenne annuelle en 2022, avec une croissance de 1 % en 2023.

L'activité serait freinée par le resserrement monétaire, un environnement international moins porteur et l'impact des prix toujours élevés de l'énergie.

L'inflation diminuerait par rapport à 2022 pour atteindre 4,3 %.

Au niveau des taux d'intérêt, la hausse a été spectaculaire en 2022 et devrait se poursuivre en 2023, renchérissant le coût des emprunts.

B. Le coût des fluides et le besoin d'avoir une ligne directrice en matière de sobriété énergétique

L'inconnue principale du Budget 2023 au moment où l'on présente le rapport d'orientation budgétaire est celle du coût des fluides.

En 2022, la CASAS a respecté les recommandations gouvernementales dans ce domaine en demandant aux différents services de veiller à une température minimum de 19 degrés dans les bureaux, à l'extinction des lumières et ordinateurs, à une baisse de température des bassins du Complexe Nautique et à une utilisation à bon escient des véhicules de service.

A noter que la CASAS a procédé, en collaboration avec la régie Municipale ENERGIS de Saint-Avoid, à l'installation d'une chaudière cogénération pour optimiser le chauffage du Complexe Nautique.

Dans ce cadre, un audit a été diligenté par M. le Président de la CASAS sur le fonctionnement global du Complexe Nautique et dont les conclusions seront portées à la connaissance des membres de la Commission 'Politique Associative, Equipements culturels et loisirs', puis, le Conseil Communautaire sera invité à adopter les mesures préconisées.

Compte tenu de ce contexte et des objectifs de réduction à court terme de 10 % des consommations d'énergie finale fixé par le Gouvernement, la CASAS devra amplifier ses efforts en 2023 dans le domaine énergétique pour maîtriser ses consommations notamment dans les domaines d'activités suivants :

- Eau et assainissement,
- développement des réseaux de chaleur,
- éclairage des zones,
- bâtiments communautaires

C. Le projet de Loi de Finances 2023 et les Collectivités

Le projet de Loi de Finances a été présenté au Conseil des Ministres du 26 septembre 2022 par le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique, et par M. Gabriel ATTAL, Ministre Délégué, chargé des comptes publics.

1) La maîtrise de la progression des dépenses de fonctionnement des collectivités locales

S'agissant des Administrations Publiques Locales (APUL), les objectifs relatifs aux dépenses réelles de fonctionnement portés par le Projet de Loi de Programmation des Dépenses Publiques visent à associer les administrations locales à la modération de la dynamique des dépenses.

Il s'agit, pour le Gouvernement, d'agir sur la maîtrise de la progression des dépenses réelles de fonctionnement des Collectivités, qui devront évoluer à un rythme inférieur de 0,5 point au taux d'inflation.

En cas de non-respect de cet objectif pour une catégorie donnée, des mesures seront prises pour les collectivités ayant dépassé l'objectif, notamment via une exclusion des subventions d'investissement de l'Etat et de la définition d'un accord de retour à la trajectoire jusqu'à l'exercice 2027, ceci en liaison avec les Services Préfectoraux.

Au niveau National, l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant prévu, s'établit comme suit :

- Collectivités Territoriales et groupements à fiscalité propre 2022 (3,8 %), 2024 (2,5 %), 2026 (1,3 %) et 2027 (1,3 %).

Le Budget Principal de la CASAS étant supérieur à 40 M €, la CASAS sera concernée par cette mesure.

2) La Dotation Globale de Fonctionnement

Au niveau de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), le Projet de Loi des Finances 2023 prévoit une hausse de 210 M €.

La Dotation de Solidarité Rurale (DSR – 1,877 milliards d'Euros en 2022) et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU – 2,655 milliards d'Euros en 2022) augmenteront chacune de 90 millions d'Euros en 2023, tandis que la Dotation d'Intercommunalité croîtra là encore en 2023, de 30 millions d'Euros.

La nouveauté viendra du mode de financement : la dotation forfaitaire des communes ne sera plus ponctionnée pour permettre la progression de la péréquation, comme cela était le cas auparavant (elle sera toutefois toujours impactée pour financer la part de la DGF attribuée aux collectivités dont la population est en croissance).

Dans les faits, le Gouvernement précise que 70 % des communes verront leur DGF augmenter ou maintenue tandis que 30 % verront leur DGF baisser, soit à cause de la baisse de leur population, soit par érétement pour financer la hausse de celles des autres territoires.

La Première Ministre, Elisabeth BORNE, indiquait à la fin de l'année 2022, que cette hausse pourrait être de 320 M € portant la DGF autour de 27 milliards d'Euros, permettant ainsi à 95 % des collectivités de voir leur DGF maintenue ou en hausse.

3) La CVAE (Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises)

Comme annoncé par le Gouvernement, les collectivités ne percevront plus la CVAE, ce qui représente pour la CASAS une perte importante de produits fiscaux.

Les compensations annoncées lors de l'examen de la Loi de Finances pour l'année 2023 en faveur des collectivités, concerne une part fixe par une fraction de TVA qui correspond à la moyenne du produit reçu sur la période 2020-2023.

Les collectivités vont ainsi recevoir 500 millions d'euros dans le FONDS VERT et 150 millions pour les SDIS.

Le Gouvernement doit se positionner également sur la répartition de la dynamique de la TVA qui sera versée au travers du Fonds National d'attractivité économique des territoires, dont la création a été actée dans le Budget 2023.

Les modalités de répartition de cette part variable seront fixées par décret avant 2024.

Les communes et intercommunalités ont obtenu de la 'territorialiser' en vue de refléter la dynamique économique locale.

Entretemps, un décret doit être promulgué en 2023, qui retranscrira les règles actuelles de partage de la CVAE : un tiers selon les bases de la Cotisation Foncière des Entreprises et deux selon les effectifs des salariés.

4) L'inflation et l'évolution des prix des matières premières

L'année 2022 a été marquée par ce phénomène de reprise forte de l'inflation et parfois de manière encore plus sensible de la hausse des prix des matières premières.

En 2022, l'inflation devrait être proche de 6 % et est attendue autour de 4,3 % par le Gouvernement en 2023.

Ces éléments impacteront de manière sensible les budgets de la CASAS en fonctionnement (hausse importante du coût des carburants, du coût des prestations externalisées, hausse des salaires avec l'augmentation du point d'indice...) tant qu'en investissement (hausse du coût des projets et rallongement des délais compte tenu des contraintes toujours présentes sur certaines matières premières).

5) La crise sanitaire COVID : un retour à la normalité

Compte tenu de la situation sanitaire comme en octobre 2022, le budget CASAS 2023 sera établi sur les bases d'un retour à la normalité et il est envisagé de ne pas inscrire de crédits spécifiques.

Le cas échéant et au vu de la situation sanitaire en 2023, des crédits seront proposés en Décision Modificative en fonction des capacités financières de la CASAS.

II. LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL

A. Les orientations budgétaires de la CASAS pour l'exercice budgétaire de l'année 2023

La CASAS comprend au 1^{er} janvier 2023, une population locale de 52 419 habitants (contre 52 757 habitants en 2022 soit - 338 habitants) et une population totale de 53 429 habitants (contre 53 813 habitants en 2022 soit - 384 habitants).

Monsieur le Président de la CASAS soumet à l'assemblée communautaire, les orientations budgétaires des différentes compétences de la CASAS pour l'année 2023

1) COMPETENCES OBLIGATOIRES

a) Evolution du chômage sur le territoire de la CASAS

En 2022, la Moselle est le département du Grand Est qui enregistre une augmentation la plus forte du taux de chômage soit 8% de la population active.

Ce taux demeure toujours plus élevé que la moyenne de la France Métropolitaine qui est de 7,3% en 2022 (données du Bureau International du Travail) de la population active en France (hors Mayotte).

Pour le territoire de la CASAS, ce taux de chômage oscille entre 7 et 8% de la population active.

b) Aides financières

- Adhésion aux organismes économiques suivants :

- MOSL ATTRACTIVITE : 78 629 €
- INITIATIVES MOSELLE EST : 15 880 €
- ISEETECH : 3 000 €

• Plan France RELANCE : Placé sous la présidence de M. le Préfet de Moselle, des groupes de télétravail ont été constitués, où la CASAS est appelée à souscrire dans différents domaines tels que la compétitivité économique, l'attractivité du territoire, le développement durable, la transition écologique, le tourisme...

- PROJETS DU TERRITOIRE WARNDT/NABORIEN/PLATEFORME CHIMIQUE ST AVOLD-CARLING

La CASAS en est membre avec les EPCI du WARNDT, de FREYMING-MERLEBACH et FAULQUEMONT en vue de mener des projets à caractère industriel portant notamment sur :

- Développement de la filière hydrogène : projet porté par le PPE ;
- 2 projets industriels de production massive portés par GAZEL ENERGIE et VERSO ENERGY
- Projet de création d'un Centre de Certification et de Qualification : porté par le PPE et l'Institut de Soudure.

- Projet QUARON devenu STOCKMEYER : versement de 200 K€ au démarrage du projet (reliquat de 172 000 € en 2024).

- Après avoir acté l'implantation de la Société METEX NOOVISTA, la Société AFYREN, spécialisée en matière de Chimie Verte, porteur de 50 emplois nouveaux, doit démarrer son activité sur le site de la plateforme.

- Projet d'implantation de la Société CIRCA : une aide financière à hauteur de 500 K€ est envisagée et répartie sur 3 années d'exercice budgétaire (Délibération du CC du 06.10.2022 : 10 % en 2022 versée en 2023 et le reliquat en 2023 et 2024).

Pour le territoire du Warndt Naborien, une enveloppe financière d'un montant de 11 Millions d'Euros a été constituée par l'Etat pour répondre aux différents projets par l'EPCI.

Pour la CASAS, il importe de porter un vif intérêt sur le devenir de la Centrale Emile Huchet et du maintien des emplois sur ce site.

Rappelons enfin que la CASAS a été reconnue comme Territoires d'Industrie dont la signature avec la représentante du Gouvernement, Mme Emmanuelle WARGON s'est déroulée le 16 février 2020 à Carling.

Dans ce cadre, le Conseil Communautaire a conclu avec EPFGE, en séance du 16 décembre 2021, une convention de Projet portant sur l'acquisition du site des Cokes de Carling, pour un montant de 4 000 000 €.

A ce titre, M. le Président de la CASAS a conclu avec le Groupe Industriel SUEZ (projet INFINITE LOOP) pour l'acquisition d'une surface de plus de 20 ha avec un investissement conséquent (450 M€) et la création en perspective de plus de 200 emplois.

Pour mener à bien l'ensemble de ces projets du PTWN, M. le Président de la CASAS s'est engagé à procéder au recrutement de 2 Ingénieurs dans les domaines de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de la Transition Ecologique (cf délibération du 12 juillet 2021, point n°7) en accord avec les autres EPCI membres du Territoire.

Une première Ingénieure a été recrutée depuis le 1^{er} décembre 2022 par la CASAS et un second Ingénieur doit être recruté en l'année 2023, avec l'accord des autres EPCI associés à ce projet.

Une enveloppe financière d'un montant de 705 000 € est prévue dont 8 % seront à la charge de la CASAS et 4 % à la charge des autres EPCI.

- CONVENTION CASAS/DEPARTEMENT DE MOSELLE PORTANT SUR L'OCTROI D'AIDES EN MATIERE D'INVESTISSEMENT ET IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Le Conseil Communautaire sera appelé à proroger au courant du 1^{er} semestre de l'année 2023, la convention susvisée dont l'assemblée constituera une enveloppe financière et où le Département apportera une contribution identique.

Au vu des nombreux dossiers enregistrés, il sera proposé de porter cette enveloppe financière de 75 000 € à 100 000 €, avec un report de crédits de 75 000 €.

En 2022, 6 dossiers ont été réceptionnés et en 2023, 4 lettres d'intention ont été enregistrées à ce jour.

- ELABORATION D'UN PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (PTRTE)

L'ancien Premier Ministre, Jean CASTEX et son Gouvernement avaient retenu notre Territoire et celui du Warndt Naborien pour l'élaboration du PTRTE.

A cet effet, différentes réunions techniques ont été mises en place par le Préfet de l'Arrondissement de Forbach-Boulay) et le Directeur de la Maison de la Région pour son élaboration qui vient d'être approuvée par l'ensemble des partenaires et dont les actions ont été portées à la connaissance de l'assemblée communautaire en séance du 25 février 2022.

c) Zones Communautaires

L'ensemble de nos zones économiques communautaires qui génèrent à ce jour près de 5 000 emplois doit connaître en 2023, la concrétisation de nouvelles entreprises sur notre territoire, qui figure sur l'annexe 1 ci-jointe.

Il est à relever le projet de création d'un centre logistique de LA POSTE sur la VAC avec un projet de 80 emplois potentiels.

Sur la zone du Grunhof, un projet de parc photovoltaïque avec la société VERSO ENERGY sur la zone du GRUNHOF est annoncé, dont les tractations restent à confirmer.

- Transfert des ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

L'année 2022 a vu la concrétisation du transfert à la CASAS, de la Zone d'Activité Economique dite de Claire Forêt à Morhange.

Il reste pour l'an 2023 à opérer le transfert des zones économiques suivantes :

- Zone Artisanale d'Altwiller (régularisation) ;
- Zone dite Lavoisier à Morhange ;
- Zones Artisanales du Gros-Hêtre et Hollerloch à Saint-Avold ;
- Zone Espace Patton à Saint-Avold.

- Signalétiques des ZONES d'ACTIVITES ECONOMIQUES

La Commission Communication doit statuer sur la mise en place d'une nouvelle signalétique aux entrées des différentes zones économiques communautaires, examinée en début de cette année par la Commission Informatique et Communication.

- Extension de ZONES A CARACTERE ECONOMIQUE

Dans le souci de la recherche de maîtrise foncière, M. le Président de la CASAS continuera à mener à bien, ses investigations sur les possibilités d'extension de zones foncières à caractère économique, pouvant porter sur :

- La plateforme de la Cokerie de CARLING, dont une mission de projet a été confiée à l'EPFGE pour répondre à un besoin industriel imminent ;
- Propriétés HENRY/DOLL, sises le long de la voie de contournement vers le Warndt.

COMMERCE

La CASAS, partenaire avec la Ville de Saint-Avold pour l'opération Cœur de Ville (CV) et avec la Commune de Morhange pour l'opération Petites Villes de Demain (PVD), continuera à travailler de concert pour promouvoir les plans d'actions envisagés et notamment la redynamisation et la revitalisation du Centre-Ville de Saint-Avold et du secteur de la Gare de Valmont et des différentes actions de revitalisation de la Commune de Morhange, qui se manifestent au travers des dispositifs nationaux ACV et PVD (ingénierie, habitat, commerce, tourisme et mobilité).

A noter également que la CASAS a mise en place une aide ciblée au Commerce et à l'Artisanat à hauteur du montant de 200 000 € par an sur 5 ans, conformément au règlement instauré par la Région GRAND EST.

Enfin, relevons que la CASAS a homologué une participation financière d'un montant de 5 000 € au Salon de l'Habitat.

PLH/Equilibre Social de l'HABITAT

La CASAS poursuivra sa politique en matière d'Habitat par les différentes actions suivantes :

- Poursuite de l'élaboration du PLH pour définir les orientations et déterminer un programme d'actions pour la fin de la présente année ;
- La réalisation d'une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) ;
- La réalisation d'une OPAH-RU en liaison avec l'opération Cœur de Ville et Petites Villes de Demain ;
- Le maintien de l'Aide à la Collectivité à 500 € ;
- La poursuite de la mission de suivi-animation du dispositif prévu par le CALM ;
- Le renouvellement d'un Prestataire de Service de l'ordre de 20 000 € pour l'année 2023.

AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage continuera à être assurée par la Société SAINT-NABOR SERVICES, via une Délégation de Service Public, dont le contrat a été renouvelé au 1^{er} janvier 2022, pour une durée de 5 ans, moyennant une prestation financière de 135 670 € net/an.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES

L'année 2023 sera la dernière année d'une tarification séparée entre les anciens territoires du Pays Naborien et du Centre Mosellan. Le Conseil Communautaire sera invité à délibérer sur une harmonisation tarifaire à instaurer sur l'ensemble du territoire de la CASAS.

A noter qu'en matière de facturation, un pôle de facturation a été mis en place depuis le 1^{er} janvier 2023, qui aura pour mission de veiller au bon déroulement de la mise à jour d'une bonne facturation et pouvoir procéder à un meilleur recouvrement des usagers ou de sociétés non enregistrées au fichier Ordures Ménagères.

Un pacte financier avec le SYDEME a été adopté par le Conseil Communautaire en séance du 25 février 2022, avec l'abandon d'une créance due par le SYDEME pour un montant HT de 937 994,00 €.

En matière de déchets ménagers, le Conseil Communautaire a adopté la mise en place de nouveaux sacs transparents en lieu et place des sacs oranges, l'objectif étant de simplifier le geste de tri.

La Régie de collecte jouera dans ce domaine, un rôle prépondérant pour améliorer le coût du traitement. A noter que la fréquence de collecte des déchets fermentables doit être, au moins, hebdomadaire sur dérogation accordée par le Préfet. (Décret n°2016.288 de mars 2016)

Une étude technique sera menée en vue de pouvoir centraliser la collecte par cette Régie sur le territoire. A cet effet, la CASAS a acquis un immeuble à Vahl-Ebersing pour y installer la Régie de Collecte des Ordures Ménagères.

Par ailleurs, en ce qui concerne les déchetteries, notre assemblée intercommunale sera invitée à inscrire au Budget Primitif, les prévisions budgétaires suivantes :

- Création d'une nouvelle déchetterie sur l'Hôpital : Acquisition du terrain HENRY + lancement de la Maîtrise d'œuvre avec étude préliminaire : 90 000 € TTC + 50 000 €
- Travaux de réhabilitation de la déchetterie de Valmont : 200 000 € HT
- Création d'une nouvelle plateforme sur Morhange : 7 000 €
- Etude de faisabilité pour l'implantation d'une déchetterie à Vahl-Ebersing : 20 000 €

TOURISME – ESPACES NATURELS

Le Conseil Communautaire sera invité à se prononcer sur les prévisions budgétaires élaborées par la Commission Tourisme et Espaces Naturels, à savoir :

a) Office de tourisme « Cœur de Moselle »

Les dispositions de la loi NOTRe qui ont rendu obligatoire la prise de compétence Tourisme, ont incité les représentants des EPCI de BOULAY, CREUTZWALD, FAULQUEMONT, SAINT-AVOLD à réaliser une nouvelle politique d'organisation des territoires en créant un Office de Tourisme qui couvre l'ensemble de ces territoires.

Les EPCI se sont engagées à travers une convention, à verser une cotisation annuelle pour le fonctionnement de l'OT fixée à 2,50 € par habitant pour la Communauté d'Agglomération.

Enfin, la CASAS a apporté son soutien pour le transfert du siège de l'OT dans l'immeuble Saints Pierre et Paul à Saint-Avold.

Prévisions budgétaires en fonctionnement : 135 000 €

b) Chemins de randonnée

1. Convention signée 2021-2022-2023 sur la base de 307 km pour l'entretien des circuits avec les clubs vosgiens à raison de 23 € du km soit :

- Pour le Club Vosgien de Saint-Avold : 184 kms x 23 = 4 232
- Pour les Chnobottes : 98 kms x 23 = 2 254 €

Prévisions budgétaires en fonctionnement : 6 500 €

2. Travaux de réfection de sentiers.

Prévisions budgétaires en fonctionnement : 5 000 €

3. Conception d'une nouvelle charte graphique et remplacement de 7 panneaux de départ des circuits de randonnées.

Prévisions budgétaires en investissement : 10 000 €

ÉVÉNEMENTIELS

a) L'association « les enfants du charbon »

Convention d'objectifs 2021-2022-2023 montant de participation 0,50 centimes par habitant pour promouvoir le spectacle, si celui-ci se déroule, sachant que M. le Président du Conseil Départemental doit présenter aux Présidents des EPCI de Moselle, un projet de spectacle dédié aux Mineurs.

Prévisions budgétaires en fonctionnement : 27 000 €

b) Syndicat Mixte pour la création et la gestion du musée de la Mine

Prévisions budgétaires en fonctionnement : 30 000 €

ESPACE NATURELS SENSIBLES

a) Appel à Manifestation d'Intérêt

Le CENL a identifié sur 7 communes du territoire et sur celui de la CA de Sarreguemines, des prairies riches en biodiversités, qu'il est essentiel de préserver. Les deux Collectivités ont donc sollicité l'AERM pour être accompagnées financièrement dans cette démarche.

Coût de l'opération pour la CASAS pour 5 ans : 29 198,58 €

Prévisions budgétaires en fonctionnement : 5 840 €

b) Marché Animation DOCOB Natura 2000

Renouvellement de l'animation du Site Natura 2000 pour la période 2023-2026.

Coût prévisionnel de 111 000 €

Subventions : AERM 55 500 € - Région 27 750 € - FEDER 27 750 €

Prévisions budgétaires en fonctionnement : 0 €

c) Travaux de restauration Bischwald

Des travaux de restauration des bassins piscicoles sont à prévoir.
Montant prévisionnel de 100 000 € HT.
Subventions : Agence de l'Eau Rhin Meuse : 40 000 €

Prévisions budgétaires en Investissement : 60 000 €

d) Plan de valorisation carrière Saint Fontaine

Des travaux de sécurisation du site tourniquets, glissière anti-intrusion sont à prévoir pour sécuriser le site de la carrière.
Montant prévisionnel : 250 000 €
Subventions : Projet territoire Pays Naborien Warndt : 60 000 €
Subventions Agence de l'eau : 150 000 €

Prévisions budgétaires en investissement : 40 000 €

e) Chêne des Sorcières

Des travaux sont à prévoir pour sécuriser le chêne montant prévisionnel : 30 500 €

Prévisions budgétaires en investissement : 10 000 €

f) Projets touristiques sur le site du Barrois

HISTOIRE - Devoir Mémoirel

a) Mise en lumière de la tour marteau (Chevalement)

La commission propose de mettre en valeur l'édifice par l'éclairage de la tour Marteau de Folschviller.

Montant des travaux : 90 000 €
Subventions : 18 000 €

Budget prévisionnel en investissement : 78 000 €

OBSERVATIONS

- Travaux de sécurisation et d'accessibilité du Bleiberg :

Prévisions budgétaires en fonctionnement : 24 000 €

Ce point sera abordé lors de la prochaine commission du Tourisme pour validation.

- Accompagnement des sociétés de cercles d'histoire du territoire :

Versement d'une subvention pour la publication d'une revue faisant la promotion du Pays Naborien et Centre Mosellan dans les domaines de l'histoire économique, culturelle et religieuse.

Prévisions budgétaires en fonctionnement : 2 000 €

Ce point sera abordé en commission du Tourisme pour reconduire ou non cet accompagnement.

- Semaine marchante :

Prévisions budgétaires en fonctionnement : 2 500 €

Ce point sera abordé en commission du Tourisme pour reconduire ou non cet accompagnement.

PROTECTION ANIMALE

Au 1^{er} janvier 2022, la gestion de la fourrière animale est confiée à la Police Intercommunale sise à Porcelette, qui concerne les chiens errants et en divagation ainsi que les chats en divagation.

Une prévision budgétaire de 5 000 € est envisagée pour la stérilisation des chats et les soins vétérinaires des chiens et chats, comme l'exercice budgétaire précédent.

ORGANISATION DE LA MOBILITE

Réseau de transport Transavold :

En 2022, le réseau de transports « Transavold » a poursuivi son évolution pour répondre aux besoins : dézonage du service de Transport A la Demande (TAD), création d'une nouvelle ligne urbaine (ligne 11), nouvelles desserte des lignes interurbaines (ligne 8 et 9) ...

Par ailleurs, malgré la situation de pénurie de conducteurs, le réseau de transports « Transavold » n'a pas connu de perturbations majeures, notamment en ce qui concerne les services scolaires qui ont été assurés sans interruption.

En 2023, les différentes déclinaisons du réseau continueront d'être adaptées pour affiner l'offre de services proposée :

- Réseau de transport urbain :
 - o Nouvelles dessertes : Centre de santé Roosevelt à Valmont sur les lignes régulières 8-9-10 et les « Tran'School » concernées lignes 18 à 22 ;
 - o Ligne 2 « Gare routière – Faubourg » : terminus au Faubourg ;
 - o Ligne 6 « Gare routière - l'Hôpital - Carling » et Ligne 10 « Gare routière – Valmont – Folschviller » : aménagements des horaires pour une offre de 2 allers –retour par jour.
- Réseau de transport scolaire « Tran'School » :
 - o Mise en place d'une information des parents par SMS.
- Transport A la Demande (TAD) : recherche d'un 2^{ème} sous-traitant pour avoir des moyens de transports, notamment en fin de journée.
- Billettique : mise en service du système code-barres proposé par la Région. Il s'agira de charger son billet sous la forme d'un code-barres sur son smartphone. Comme pour la carte Simplicité, il sera possible d'acheter les codes-barres des réseaux de transports partenaires de la Région Grand Est.
- Arrêts de bus :
 - o Prévus en 2022, le schéma directeur d'accessibilité programmé des arrêts de bus sera lancé, cette année.
 - o Remplacement et implantation d'abris bus : coût total de l'opération : 60 000 € TTC.

- Transition énergétique :

- Expérimentation du mini-bus électrique sur la ligne 11, à l'occasion

○ Réalisation du schéma directeur mobilité faibles émissions : prévu en 2022, cette démarche sera lancée, cette année. Pour rappel, le dispositif d'aide de la Région Grand Est à l'achat de bus à hydrogène (jusqu'à 50 000 € par bus) conditionne l'éligibilité à son dispositif d'aide la production d'un tel document. Cette étude s'inscrit dans le cadre de la reconversion de la Centrale Emile Huchet et de l'acquisition de bus à hydrogène.

Electromobilité :

- Implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques :

La pose des 3 bornes de type charge rapide, prévues en 2022, (Grostenquin, Valmont et Morhange) a été décalée en 2023.

Il est également prévu d'installer 2 infrastructures de recharge pour véhicules électriques de type rapide et le remontage de 3 bornes « lentes » dans les communes du territoire qui en feront la demande.

Coût de l'opération : 140 000 € TTC. Subventions : 88 000 € (40%) ETAT (DSIL) et 24 000 € (11%) Région Grand Est (Climaxion).

Modes actifs :- Mobilités douces :

- Le schéma directeur vélo :

Lancé en juin dernier, le schéma directeur vélo s'achèvera au courant du 1^{er} semestre. Il s'agira en 2023 de retenir les 1^{ères} priorités et de mener les travaux préparatoires à la réalisation des opérations du programme d'actions qui sera validé.

- Création de 3 stations de location en libre-service de Vélo à Assistance Electrique :

Prévues en 2022, il a été décidé d'attendre les conclusions du schéma directeur vélo pour confirmer les lieux d'implantation pressentis.

Coût de l'opération : 156 000 € TTC. Subvention : 52 000 € (40% du montant HT) Etat (DSIL).

- Reconstitution de l'aide à l'achat de Vélo à Assistance Electrique (VAE) :

Ouvert du 16 septembre 2021 au 16 septembre 2022, le dispositif d'aide à l'achat de Vélo A Assistance Electrique (VAE) et prévu pour 100 bénéficiaires, s'est soldé par un réel succès.

Doté d'une enveloppe de 5 000 €, le bilan montre un taux de réalisation de 97%, soit un montant d'aide octroyée de 4 850 €

Au vu de ce succès, il est proposé de reconduire cette opération pour une durée d'un an, soit du 16 septembre 2022 au 16 septembre 2023, avec les évolutions suivantes :

- ✓ Doublement de l'aide pour les VAE achetés dans les magasins du territoire de la CASAS, soit 100 €,
- ✓ Maintien du montant de l'aide pour les cycles achetés hors CASAS, soit 50 €,
- ✓ Création d'une aide de 150 € pour les Communes de la CASAS,

Coût de l'opération : 12 000 € (enveloppe dédiée au dispositif d'aide).

Covoiturage :

○ Création d'une aide au covoiturage pour les habitants de la CASAS d'un réseau de covoitureurs sur le territoire de la CASAS.

En complément de l'aide incitative de l'Etat au covoiturage, il s'agira d'expérimenter sur une durée de 12 mois, la création d'un réseau de covoitureurs sur le territoire de la CASAS avec la mise en place d'une solution facilitant et sécurisant le covoiturage, assortie d'une incitation financière de la CASAS.

Autrement dit, il est prévu :

- Le développement d'une **application** pour faciliter la mise en relation des utilisateurs et de lever les contraintes à la pratique, notamment avec une garantie retour grâce à un partenariat avec un assureur ;
- La création de hubs (réseau d'infrastructures virtuelles de points de prise en charge et de dépose sur votre territoire) et maillage du territoire : un arrêt de covoiturage accessible et sécurisé à pied comme en voiture à moins de 5 min à pied de tous les habitants ;
- Des actions de communication : auprès des employeurs et acteurs économiques du territoire, du grand public ;
- Un incitatif financier : création d'une aide CASAS complémentaire à celle de l'Etat au covoiturage sur le principe 1 € de la CASAS/1€ d'aide de l'Etat.

Coût de l'opération : 30 000 € TTC (mise en place de la solution : 20 000 € - enveloppe consacrée à l'aide au covoiturage 10 000 €)

ASSAINISSEMENT – EAUX PLUVIALES – EAU POTABLE - GEMAPI

1) Compétence Assainissement

1.1) Dépenses d'investissement - Travaux

a) Diffembach-Les-Hellimer et Hellimer

La tranche 1 a été lancée et a démarré en novembre 2022 par la pose des canalisations de transfert. Pour cette année 2023, est prévu la finalisation de la tranche 1 (Canalisation de transfert et unité de traitement) et le lancement de la tranche 2 correspondant à la pose des réseaux de collecte sur les deux villages.

Pour rappel ces travaux sont financés par l'Agence de l'Eau et le Département.

b) Macheren – Rue de la Source

L'étude projet de la rue de la Source est finalisée. L'appel d'offres travaux a été lancé, les travaux démarreront au printemps.

Pour rappel, cette rue n'est actuellement pas assainie collectivement. Il convient de poser un réseau et de le raccorder à l'assainissement collectif présent rue Rioux Martin.

Les travaux se traduiront par :

- ✗ la pose d'une conduite de collecte des eaux usées,
- ✗ la pose d'un poste de refoulement qui emmènera les eaux usées rue Martin Rioux
- ✗ la déconnexion des fosses septiques des habitations de la rue.

c) Saint-Avold – Modification de l’auto surveillance réglementaire

A l’entrée de la station d’épuration de Saint-Avold, un des points réglementaires S16 est détruit depuis la tempête de 2018.

Une étude a été réalisée pour optimiser et simplifier la mise en place de l’auto surveillance en regroupant l’ensemble des points S16 (au nombre de 4) en un seul point d’entrée à savoir :

- * les eaux usées du déversoir D603 (S16 avec rejet > 600 kg DBO5)
- * les eaux usées du déversoir Gros Hêtre (S16 avec rejet > 30 kg DBO5)
- * les eaux usées du déversoir d’orage Wenheck (S16 avec rejet > 30 kg DBO5)
- * les eaux usées du déversoir du poste de refoulement de Moulin neuf (S16 avec rejet > 30 kg DBO5)

Ce point regroupera l’ensemble des arrivées dans un ouvrage d’entrée unique qui sera le point centralisé de l’auto surveillance. Il sera question de construire un ouvrage en génie civil hors sol.

En amont de ce point la conduite d’amenée sera remplacée sur 270 mL par une canalisation en diamètre 1000 permettra de réduire les déversements au milieu naturel et en améliorera sa qualité et résorbera les infiltrations.

1.2) Dépenses d’investissement - Etudes

a) Schéma Directeur d’Assainissement – Déraccordement des Eaux Pluviales

Poursuite des études de Schéma Directeur d’Assainissement sur les communes de Carling et de L’Hôpital et Saint-Avold.

Ces études ont été confiées à Berest, Artélia pour le SDA ; Safège et Sépia Environnement pour le potentiel de déraccordement.

Les deux études complémentaires permettront d’aboutir sur un programme de travaux hiérarchisés.

b) Recherche des Substances Dangereuses dans les Eaux (RSDE)

Poursuite des études sur nos trois systèmes de collecte supérieur à 10.000 Equivalent-Habitants (Folschviller ; Carling L’Hôpital ; Saint-Avold). Ces études ont été confiées au groupement de bureaux d’études Safège – Loreat.

c) Le Diagnostic permanent

Poursuite des études de diagnostic permanent initié en 2022 sur les 3 systèmes d’assainissement de Folschviller, Carling-L’Hôpital et Saint-Avold.

Ce diagnostic permet de mettre en exergue les améliorations qui pourraient être réalisées au niveau de l’exploitation, le tout dans le but de l’amélioration continue.

d) Mission de maîtrise d’œuvre pour les communes de Freyhouse / Frémestroff - Harprich

Les deux missions de Maîtrise d’œuvre ont été lancées pour les communes de Freyhouse, Frémestroff et Harprich en vue de la réalisation de la mise en conformité de l’assainissement.

C’est le bureau d’études BEREST qui a été retenu.

e) Etude de ruissellement et de coulée de boues

Une étude de ruissellement et de coulées de boues va être lancée sur les communes de Saint-Avoid, Valmont, Macheren, Lachambre.

L'objectif sera de maîtriser les ruissellements au moyen d'ouvrages d'hydrauliques douces ou techniques fondées sur la nature à savoir : fascines, bandes enherbées, haies, noues, ...

1.3) Les produits de service assainissement

Les produits du service assainissement sont les redevances assises sur le volume d'eau potable consommé. Afin d'augmenter les ressources du service et faire face aux investissements à venir, la convergence tarifaire a été votée pour une mise en place dès le 1^{er} janvier 2023. Cette convergence aura lieu jusqu'en 2025, puis les tarifs seront réétudiés en vue d'une tarification unique.

Les redevances sont les suivantes :

× Pour l'Ex-Centre Mosellan :

- Redevance d'assainissement collectif (communes assainies) : 2,35 €HT/m³
- Redevance de collecte (communes non assainies) : 1,00 €HT/m³
- Redevance industrielle(Lavoisier) : 1,10 €HT/m³

× Pour les communes de Carling et l'Hôpital :

- Commune de collecte Carling : 0,23 €HT/m³
- Commune de collecte L'Hôpital : 1,13 €HT/m³
- Redevance d'assainissement collectif : 0,45 €HT/m³

× Pour la commune de Saint-Avoid :

- Redevance d'assainissement collectif : 1,71 €HT/m³

× Pour les communes de Folschviller, Altviller, Macheren, Lachambre, Valmont :

- Redevance d'assainissement collectif : 1,62 €HT/m³
- Redevance industrielle (Neuhauser) : 3,22 €HT/m³
- Redevance industrielle (Eurolock) : 1,49 €HT/m³
- Redevance industrielle (station de lavage) : 1,84 €HT/m³
- Redevance matière de vidange : 14,50 €HT/m³

1) Compétence Eau pluviale Urbaine

2.1) Dépenses d'investissement

a) Etude de zonage des eaux pluviales urbaines à l'échelle du territoire.

Le zonage se termine, la notice est en cours de finalisation. L'enquête publique aura lieu prochainement rendant ainsi le zonage opposable aux tiers.

Des règles seront imposées pour les permis de construire ou d'aménager.

b) Valmont

Suite aux problèmes d'inondations survenus ces dernières années, un projet d'aménagement des eaux pluviales doit être envisagé.

Une première étude hydraulique du bassin versant de la rue du 26/11/1944 a été réalisée en 2016. Cette étude est aujourd'hui insuffisante pour se lancer dans la réalisation d'un projet et des travaux.

La nouvelle étude se terminera prochainement, les travaux suivront.

2.2) Les produits pour l'Eau Pluviale Urbaine

Le budget Eau Pluviale Urbaine est financé par le Budget Général de la CASAS.

Suite à la méthodologie du calcul des charges pluviales présentée à la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) de septembre, validée par un grand nombre de communes, le produit du budget eau pluviale s'élèvera à 500.000,00 €.

2) Compétence GEMAPI

3.1) Dépenses d'investissement

Les études sur les cours d'eau attenants aux communes de Diffembach-Les-Hellimer et Hellimer se poursuivront avec la rédaction du dossier loi sur l'Eau.

3.2) Les produits de la GEMAPI

Le produit de la taxe GEMAPI pour 2023 s'élèvera à 215.000,00 €. Il se décompose comme suit :

	Cotisations syndicales et besoins estimés pour 2023 (€)
<i>Syndicat Intercommunal des Eaux Vives des Trois Nied</i>	78.250,00 €
<i>Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien de la Rosselle</i>	58.000,00 €
<i>Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la Bisten et de ses Affluents</i>	14.500,00 €
<i>Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille</i>	11.000,00 €
<i>GEMAPI exercée en interne (Suivi d'études/ démarrage de travaux)</i>	45.250,00 €
<i>Programme d'Action pour la Prévention des Inondations de la Sarre (PAPI)</i>	8.000,00 €

1) Dépenses d'investissement - Travaux

En 2019, la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie a réalisé des travaux de mise en conformité pour les eaux pluviales, dans le cadre de sa compétence développement économique, sur la Zone Industrielle Lavoisier afin de pouvoir en assurer la gestion mais également pallier à la problématique de stockage des eaux d'extinction d'incendie.

Ces travaux semblables à ceux effectués sur la ZI Lavoisier, auront les mêmes objectifs et consisteront :

- en la création ou la réhabilitation de réseaux de collecte de l'ensemble des eaux pluviales et eaux usées traitées du Pôle,
- la mise en place d'un décanteur lamellaire : permettant une décantation du flux de rinçage des réseaux (*Interception de 95 % de matière en suspension (MES) en sachant que les MES couvrent la plus grande partie de la pollution et que les autres polluants se fixent principalement sur ces MES*).
- la création d'un bassin de 1 750 m³ composé de merlons intermédiaires qui permettront de créer un cheminement à l'intérieur,
- la mise en place d'une zone de rejet végétalisée qui correspond à la transformation du fossé existant afin continuer à réduire l'impact du flux résiduel de polluants sur le milieu récepteur (Ruisseau du Betz – Mutche)

Ces améliorations sont aussi réglementaires et permettent le retour au bon état écologique des masses d'eau demandé par la Directive Cadre sur l'Eau. En effet, il s'agit du ruisseau du Betz qui se rejette dans l'étang de la Mutche, zone touristique de la commune de Morhange.

EAU POTABLE

- Sans augmenter le prix de l'eau, le budget total devrait s'élever à 6 729 000 € : en équilibre pour les 2 sections (respectivement 4 600 000 € pour l'exploitation et 2 129 000 € pour l'investissement).

Le service est assuré en régie.

Les objectifs restent inchangés, à savoir : assurer la continuité du service et garantir la qualité et sécurité de l'eau potable mise en distribution.

La CASAS a doté sa Régie Eau de moyens humains, financiers et techniques pour sa mission.

Section de fonctionnement

- Le service facturation aura environ 36 600 factures à établir en 2023. La périodicité des factures sera harmonisée sur les 5 communes ;
- Le service technique continuera d'assurer au mieux la continuité du service sur les 5 communes ;
- Les réservoirs seront nettoyés par une entreprise spécialisée ;
- Une surveillance particulière sera faite par les agents en complément des analyses faites à l'initiative de l'ARS ;
- Les interconnexions réalisées en 2022 permettront de sécuriser les approvisionnements.



Section d'investissement

- Les cartographies des réseaux AEP de FOLSCHVILLER et VALMONT seront réalisées en 2023 ;
 - Le forage 5 de ST-AVOLD sera réhabilité ;
 - Les recettes permettront de renouveler : les réseaux les plus vétustes en coordination avec les travaux de réfections et des voiries des communes, ainsi que les remplacements de vannes défectueuses (notamment à DIESEN) ;
 - Le programme de renouvellement des compteurs les plus anciens sera poursuivi avec notamment tous les compteurs de DIESEN dès le 1^{er} semestre ;
 - Une étude d'interconnexion des réseaux, d'amélioration de la qualité et de sécurité d'approvisionnement sera faite en coordination avec MATEC. L'audit préalable des installations de traitement a déjà été lancé et ses premières conclusions sont attendues au 1^{er} trimestre. Ce programme de travaux est estimé à 2 100 000 € H.T.
- Le Budget 2023 prévoit le remboursement de la dotation de 700 000 € faite à la Régie par la CASAS.
 - Il ne sera pas fait appel à l'emprunt pour équilibrer le BP 2023 de la Régie Eau.

POLITIQUE DE LA VILLE

Pour l'année 2023, une enveloppe financière d'un montant d'environ 200 000 € sera soumise au vote du Budget Primitif de la CASAS.

Les différentes actions seront soumises au préalable pour avis à l'examen de la Commission Politique Ville.

Une délibération spécifique présentera les actions retenues qui seront proposées à l'homologation du Conseil Communautaire.

NUMERIQUE

Le déploiement du Haut-Débit sur le territoire de la CASAS étant assuré, il s'agira avant tout de préserver le bon usage en faveur des entreprises et des usagers du territoire, sachant que pour les services de la CASAS, un nouveau déploiement informatique sera prévu.

RELATIONS TRANSFRONTALIERES

La CASAS, Membre fondateur de l'EURODISTRICT a participé au 60^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée et il sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire, les actions suivantes qui concernent le transport transfrontalier :

La poursuite du projet de coopération BiBus :

Les Communautés d'Agglomération de Forbach Porte de France, Sarreguemines Confluences, l'Académie de Nancy-Metz et la CASAS se sont associées avec la Ville de Sarrebrück pour créer un projet partenarial sur le thème des échanges culturels franco-allemands, à travers la langue.

Projet mené entre le 1^{er} mars 2019 et le 31 décembre 2022, il s'agit d'un fond documentaire bilingue proposés par 2 animatrices (une française et une allemande) intervenant au moyen d'un bus électrique spécifiquement aménagé dans des écoles françaises et allemandes.

Pour la CASAS, le bilan de l'opération montre que le BiBus a visité 14 écoles pour un total de 900 élèves sensibilisés, à raison de 3 séances par écoles.

Au vu du succès de cette animation, les partenaires se sont entendus afin de poursuivre l'opération pour une durée de 5 ans.

Coût de l'opération : 20 000 € TTC par an

Activation d'une ligne Saint-Avold – Sarrelouis :

Cette ligne sera destinée à faciliter les déplacements des actifs transfrontaliers vers la zone d'activités de Lisdorfer Berg de Sarrelouis.

Initialement prévu l'année dernière, le lancement de cette ligne devrait intervenir en 2023, les partenaires concernés (Land de Sarre, la Région Grand Est, CC du Warndt et la CASAS) ont décidé de se laisser le temps de mettre en place le montage le plus simple pour l'utilisateur.

POLICE INTERCOMMUNALE

La Police Intercommunale, forte de 4 agents, apporte son concours aux petites communes dépourvues d'un Agent de Police Municipale et à assurer la sécurité sur l'ensemble de nos installations communautaires.

La Police Intercommunale gère comme évoqué auparavant, la protection animale.

COMMUNICATION/INFORMATIQUE

Il sera réalisé en l'année 2023 :

- Le rapport d'activités de la CASAS ;
- Les parutions du Journal d'Information 'Synergie' ;
- La refonte du site Internet de la CASAS.

Et, sous l'impulsion de la Commission désormais intitulée 'Communication et Informatique', celle-ci veillera à promouvoir toutes les actions de promotion de la CASAS sur son territoire.

2. COMPETENCES FACULTATIVES

URBANISME – INSTRUCTION DES DOCUMENTS D'URBANISME

Les missions d'instruction des autorisations de documents d'urbanisme seront poursuivies en dématérialisation pour les communes qui ont opté pour cette méthode par convention avec la CASAS.

Une permanence continuera à être assurée à l'Hôtel Communautaire de Morhange.

En 2022, le service d'Urbanisme a instruit un total de 1413 dossiers qui ont été déposés dans les communes instruites par nos services.

Comparativement à l'année précédente nous assistons à un maintien du nombre de dossiers déposés :

2021 à 1463 dossiers
2020 à 1268 dossiers
2019 à 963 dossiers
2018 à 867 dossiers

Il est à noter cependant que comparativement à 2019, l'activité du service a augmentée de près de 50%, cette période correspond à la demande faite par notre service d'un renfort de personnel.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, nous avons réceptionné 124 dossiers d'urbanisme. En imaginant un maintien de ce rythme de dépôt nous arrivons à environ 1450 dossiers pour l'année 2023.

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

La CASAS a entamé l'élaboration du PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIALE (PCAET) sur son territoire, rendu obligatoire par la loi de Transition Energétique du 18 août 2018.

Pour accélérer le processus de ce document, M. le Président de la CASAS entend créer un nouveau service sous le Pôle Transition Ecologique qui travaillera exclusivement sur le PCAET et sur tous projets relatifs à la Transition Ecologique en liaison notamment avec les Ingénieurs en charge du Projet du Territoire du Warndt Naborien.

FRANCE SERVICES

L'année 2022 a vu la naissance d'une seconde Maison France Services sur la commune de L'HOPITAL avec une antenne à Folschviller, confiée par délégation par la CASAS à ses communes.

La 1^{ère} Maison France Services, qui fonctionne depuis 2018 à MORHANGE, engendre toujours un nombre croissant de permanences et, fait référence en la matière en Moselle.

COMPLEXE NAUTIQUE de SAINT-AVOLD

La CASAS veillera à maintenir en état le Complexe Nautique communautaire par des travaux de maintenance ponctuels.

Un audit a été réalisé par un Cabinet spécialisé dont la Commission ad hoc sera invitée à en prendre connaissance.

La fermeture du Complexe Nautique au public les week-end depuis la rentrée de septembre 2022, permet une réduction de consommation d'énergie.

Une animation estivale est envisagée avec le recrutement d'emplois saisonniers.

POLITIQUE SPORTIVE ET CULTURELLE DE LA CASAS

Après avoir déterminé les nouveaux critères d'attribution aux associations sportives qui évoluent au niveau National, il est maintenu une enveloppe budgétaire de 49 000 € pour l'année 2023.

Les différentes demandes seront examinées par la Commission Communautaire compétente.

TERRE DE JEUX

A l'aube des Jeux Olympiques PARIS 2024, M. le Président de la CASAS a sollicité et obtenu le label Terre de Jeux pour le territoire de la CASAS, ce qui permettra notamment le passage de la Flamme Olympique sur le territoire.

NOUVELLES COMPETENCES

- COMPETENCES OPTIONNELLES : SANTE

En séance du Conseil Communautaire du 18 janvier 2023, l'assemblée intercommunale a homologué la compétence optionnelle de la Santé, en vue de favoriser l'installation de nouveaux médecins sur le territoire de la CASAS.

Les Conseils Municipaux des communes membres de la CASAS seront invités à se prononcer favorablement sur la prise de cette compétence.

- CONFERENCE DES MAIRES

Initiée par la loi relative à l'Engagement dans la vie locale et la proximité de l'Action Publique, le Conseil Communautaire a homologué la création d'une Conférence des Maires dans les EPCI à fiscalité propre, où le Bureau de l'EPCI ne comprends pas déjà l'ensemble des maires des communes membres (Article L.5211-11-3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Depuis la présente mandature, 10 séances de la Conférence des Maires se sont tenues pour évoquer les différents dossiers institués à la CASAS.

- PACTE DE GOUVERNANCE

Initié également par la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, la Commission Communication devra proposer au Conseil Communautaire, la suite à réserver sur l'élaboration d'un Pacte de Gouvernance, qui pourrait aboutir vers un projet de Territoire.

Le Conseil Communautaire a délibéré en séance du 6 octobre 2022, point n°1, pour un ajournement de ce Pacte.

- CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

En application de l'article 88 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, le Conseil de Développement est un instance consultative représentative de la Société Civile, qui dispose d'un rôle essentiel pour éclairer les élus et enrichir le débat public local.

Le nombre et la désignation de ces membres sont librement déterminés par délibération du Conseil Communautaire de la CASAS.

- RAPPORT EGALITE HOMMES/FEMMES

M. le Président de la CASAS, en accord avec le Bureau réuni le 15 mars 2022, émet le souhait que la Commission, mise en place au moment du décès de Peggy CIESLIK, puisse mener à bien l'objectif assigné par le Conseil Communautaire en vue de réduire les inégalités entre les Femmes et les Hommes.

En séance du 13 décembre 2022, ce rapport a été soumis au Conseil Communautaire qui en a pris acte.

De nouvelles réunions sont prévues au courant de l'année 2023 par ladite commission présidée conjointement par Mme ATTOU et M. WALKOWIAK.

- ETUDE DE FAISABILITE – REALISATION D'UN HOTEL COMMUNAUTAIRE

En séance du 14 juin 2022, point n°8, notre assemblée communautaire a autorisé le Président de la CASAS à lancer une consultation en vue de pouvoir désigner un Programmiste chargé de l'élaboration et de la conception du projet relatif au principe de réalisation d'un Hôtel Communautaire sur le territoire de la CASAS.

Après consultation sous la forme d'une procédure adaptée, la SEBL à METZ a été retenue pour un montant de 36 144 € HT, soit 43 372,80 € TTC.

Cette étude portera sur un regroupement des services sur les différents sites envisageables pouvant accueillir cet équipement, à savoir :

- Centre WEBHELP à Saint-Avoid ;
- Site adjacent à la Gare SNCF sur le Ban de Lachambre ;
- Immeuble 'Ancienne Brasserie' à Valmont ;
- et le cas échéant, le site DOMOFUTURA à Morhange.

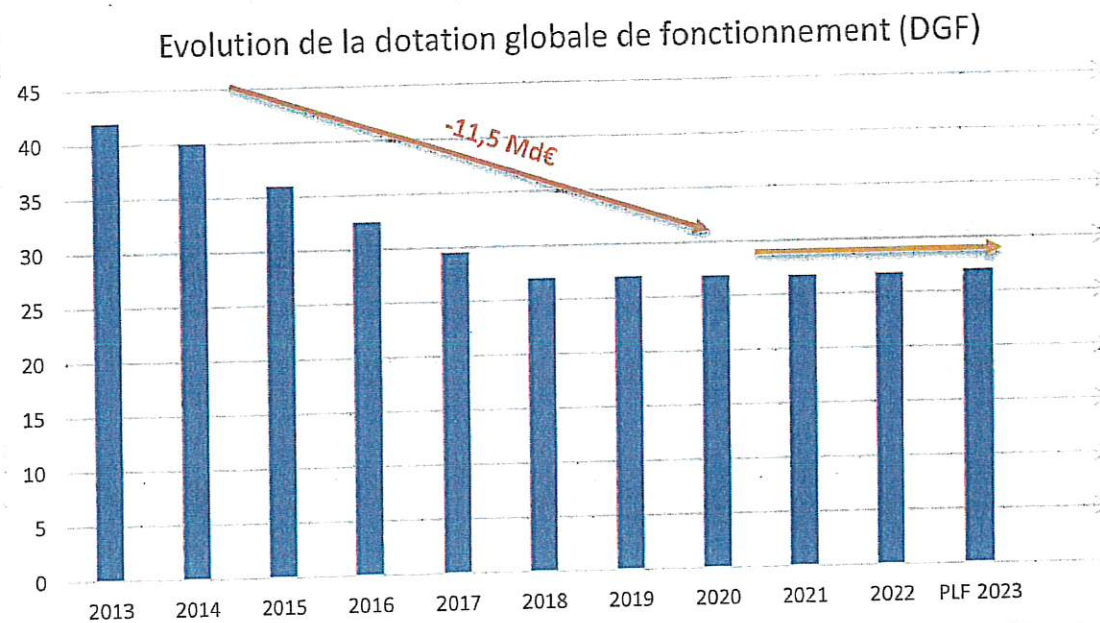
Les conclusions de cette étude seront portées à la connaissance de l'assemblée communautaire le moment venu.

B. LES EVOLUTIONS DE LA FISCALITE ET LES DOTATIONS AVEC LA GESTION DE LA DETTE

1) Le Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 (PLPFP) et Loi de Finances 2023 (LF2023)

a) En matière de Dotations de l'Etat

Le projet de loi de Finances 2023 présente une augmentation de l'enveloppe nationale de la DGF à 27 milliards d'euros réparties entre les Communes, les EPCI et les Départements.



Cette hausse de DGF permet le maintien ou la progression des dotations pour 95% des collectivités.

b) La Capacité de Désendettement

Le plafond national de référence pour la capacité de désendettement à respecter par type de collectivité instauré par le PLPFP reste d'actualité, à savoir :

- 9 ans pour les Régions,
- 10 ans pour les Départements,
- 12 ans pour les Communes et les EPCI à fiscalité propre.

Au 1^{er} janvier 2023, la capacité de désendettement de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie est de 5,67 années (Pour rappel, elle était de 4,09 années au 1^{er} janvier 2022).

Il est précisé que cette capacité de désendettement est calculée sur les données du budget principal uniquement.

c) Les aménagements liés à la « fiscalité économique »

Les valeurs locatives seront revalorisées en suivant l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée de novembre à novembre. L'augmentation pour 2023 devrait donc avoisiner les 7%, soit le double de l'année 2022 (+3,4% en 2022).

La loi de Finances 2023 prévoit la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) qui sera compensée par une fraction de TVA nationale. La CVAE n'étant plus un impôt local, elle sera perçue directement par l'Etat (avec diminution de moitié puis supprimée pour 2024).

Depuis le 1^{er} janvier 2023, conformément à la délibération du 14 juin 2022, point n°18, la CASAS a instauré la taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire.

2) Les orientations budgétaires 2023 pour la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie

A) Contexte Général : Situation Financière de la CASAS

L'exercice budgétaire 2022 laisse apparaître une situation financière fragile pour la CASAS. Plusieurs raisons viennent expliquer cette constatation :

- L'abondement de plus de 2M€ d'euros du budget principal au budget OM de la CASAS vient réduire les marges de l'EPCI,
- Une baisse de plus de 1,1 M€ d'IFER a été constatée en 2022. En effet, l'état fiscal 1259 voté par l'Assemblée communautaire prévoyait 4,380 M€ de recettes alors que la CASAS n'a réellement perçu que 3,214 M€. Cette diminution subie par l'intercommunalité a fortement impacté les finances de la CASAS.

En 2023, les réformes fiscales, notamment celle concernant la CVAE, conduisent l'Agglomération à rester prudente et à poursuivre ses efforts en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

B) Situation et orientations budgétaires 2022 de l'Intercommunalité

a) Le budget Principal et les hypothèses d'évolution retenues

➤ Les recettes de fonctionnement :

En matière de fiscalité directe, les taux en vigueur seront maintenus pour l'exercice 2023.

L'estimation du produit fiscal intercommunal attendu, à taux constant, serait alors le suivant :

(k€)	2021	2022	2023
BASE TH	1 321		
TAUX TH	2,06%		
PRODUIT TH	27	0	0
<i>Evolution du produit fiscal TH</i>		<i>-27</i>	<i>0</i>
BASE TFB	62 753	64 834	69 372
TAUX TFB	4,360%	4,360%	4,360%
PRODUIT TFB	2 736	2 827	3 025
<i>Evolution du produit fiscal TFB</i>		<i>91</i>	<i>198</i>
BASE TFNB	1 467	1 514	1 620
TAUX TFNB	5,00%	5,00%	5,00%
PRODUIT TFNB	73	76	81
<i>Evolution du produit fiscal TFNB</i>		<i>2</i>	<i>5</i>
BASE CFE	29 377	31 457	33 659
TAUX CFE	22,13%	22,13%	22,13%
PRODUIT CFE	6 501	6 961	7 449
<i>Evolution du produit fiscal CFE</i>		<i>460</i>	<i>487</i>
TOTAL RECETTES FISCALES DEPENDANT DES TAUX	9 338	9 864	10 554
COMPENSATIONS ETAT	6 890	7 177	7 177
TOTAL DES RECETTES FISCALES	16 228	17 041	17 731
<i>EVOLUTION DES RECETTES FISCALES</i>		<i>813</i>	<i>690</i>

- **La fiscalité indirecte :**

➤ **Les attributions de compensation :**

Le Conseil Communautaire, réuni en séance du 13 décembre 2022, a homologué en point 22 la révision libre des Attributions de Compensation de l'exercice 2022.

Le montant total des attributions de compensation que la CASAS devra verser à ses communes membres s'élève à 15.103.108 €.

Selon les données fiscales qui seront transmises à la CASAS, une nouvelle révision de ces attributions de compensation pourrait être pratiquée en 2023.

➤ **FPIC :**

Le Projet Loi de Finances 2023 ne prévoit aucun changement dans le mécanisme du FPIC, maintenu à 1 milliard d'euros.

La contribution ayant fortement augmenté pour l'intercommunalité et ses communes membres en 2022, une stabilité devrait être constatée dorénavant.

➤ **Dotations de l'Etat :**

En vertu de ce qui précède, la synthèse des recettes de fonctionnement pourrait être déterminée comme suit :

(k€)	2021	2022	2023
FISCALITE	21 668	18 600	
VERSEMENT TRANSPORT	1 995	1 896	1 900
DOTATIONS ET PARTICIPATION	11 550	12 242	12 242
AUTRES RECETTES D'EXPLOITATION	781	759	781
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	35 994	33 497	31 716

➤ Les dépenses de fonctionnement :

Les efforts menés depuis plus de deux ans montrent une amélioration de la situation financière de la CASAS et des indicateurs financiers de l'intercommunalité (épargne brute, épargne nette, capacité d'autofinancement...).

Le contexte économique actuel impose une augmentation des dépenses de fonctionnement, notamment en matière de consommations énergétiques, qu'il faudra compenser par une diminution d'autres dépenses, ceci afin de ne pas impacter cette hausse sur les contributions des ménages et entreprises.

- Les charges générales :

Bien que l'inflation soit importante, une augmentation raisonnée des charges à caractère général devrait être constatée au budget primitif 2023.

- Les subventions aux associations :

La CASAS confirme sa volonté de vouloir soutenir l'action des associations locales dont les critères correspondent aux compétences dévolues à la Collectivité, notamment pour les associations sportives qui évoluent au niveau national.

L'enveloppe consacrée aux subventions aux associations sera maintenue à un niveau constant.

- Les dépenses de personnel :

En 2022, les dépenses de personnel du budget général de la CASAS ont légèrement diminué par rapport à 2021 (-105 k€)

En 2023, les crédits budgétaires alloués devraient augmenter du fait du recrutement d'ingénieurs dans le cadre du projet de Territoire Warndt Naborien, mais également en vue de renforcer les services existants.

➤ L'épargne de l'EPCI :

La CASAS maintient sa volonté de conserver une politique maîtrisée en matière d'investissement qui permettrait de poursuivre les projets en cours et de favoriser l'implantation de nouvelles sociétés dans le cadre du développement économique de son territoire.

En 2022, aucun nouvel emprunt n'a été souscrit par l'Intercommunalité qui a autofinancé l'intégralité des investissements réalisés.

Toutefois, le recours à de nouveaux emprunts pourra être envisagé en 2023 ; à concurrence des projets inscrits au budget primitif, sous déduction des subventions à percevoir notifiées à ce jour.

➤ Les engagements pluriannuels :

Conformément aux éléments énoncés dans le DOB, les engagements pluriannuels qui seront inscrits au budget primitif 2023 sont les suivants :

- Aménagement de la VAC à Saint-Avold,
- Implantations de diverses sociétés (METEX, QUARON...),
- La mise en conformité de l'assainissement des Communes de Diffembach-Les-hellimer et Hellimer,
- La participation de la CASAS au programme « Cœur de Ville »,
- Le programme OPAH-RU,
- La création d'un bassin de rétention et d'un réseau de collecte sur la Zone Actival de Valmont.

En conclusion, le volume des investissements et recettes d'emprunt rester stable par rapport aux prévisions budgétaires 2022.

b) L'encours de dettes

L'état de la dette au 1^{er} janvier 2023 se détermine comme suit :

Budget Principal :

Le capital restant dû s'élève à : 13.104.655,01 € (12 emprunts)

Flux de remboursement pour l'année 2023 :

Capital	Intérêts	Flux total
784 208,49	249 230,21	1 033 438,70

Budget ZI Furst :

Le capital restant dû s'élève à : 242 379,90 € (1 emprunt)

Flux de remboursement pour l'année 2023 :

Capital	Intérêts	Flux total
26 379,86	2 906,42	29 286,28

Budget Bâtiment Relais :

Le capital restant dû s'élève à : 263.522,44 € (1 emprunt)

Flux de remboursement pour l'année 2023 :

Capital	Intérêts	Flux total
55 721,20	9 383,72	65 104,92

Budget ZI GRUNHOF :

Le capital restant dû s'élève à : 867.665,93 € (2 emprunts)

Flux de remboursement pour l'année 2023 :

Capital	Intérêts	Flux total
178 572,23	14 226,71	192 798,94

Budget Ordures Ménagères :

Le capital restant dû s'élève à :

484 760,06 € (1 emprunt)

Flux de remboursement pour l'année 2023 :

Capital	Intérêts	Flux total
52 759,68	5 812,84	58 572,52

Budget ZAC Pôle d'Activité :

Le capital restant dû s'élève à :

333 453,77 € (2 emprunts)

Flux de remboursement pour l'année 2023 :

Capital	Intérêts	Flux total
40 866,94	12 783,62	53 650,56

Principaux ratios et indicateurs financiers :

(Calculés sur les données du Budget Principal)

- Epargne de Gestion : 2.670.894,35 €
- Taux d'Epargne de Gestion : 7,96 %
- Epargne Brute : 2.310.303,10 €
- Taux d'Epargne Brute : 6,88 %
- Epargne nette : 1.538.463,31 €

La Capacité de Désendettement consolidée de la CASAS au 1^{er} janvier 2023 est de 5,67 années.

C. LES RESSOURCES HUMAINES DE LA CASAS

Les dépenses de fonctionnement sont, depuis de nombreuses années, au cœur de la stratégie globale de maîtrise budgétaire.

Malgré cette volonté vertueuse, la CASAS continue de favoriser les conditions de travail, d'adapter les moyens à l'évolution des compétences et des métiers, d'assurer un épanouissement professionnel de ses agents tout en garantissant la continuité des services.

La politique de maîtrise de la masse salariale ne peut s'envisager par une application automatique tel que le non-remplacement systématique de fonctionnaire. Il convient d'examiner chaque situation, cas par cas en optimisant les ressources, en recherchant les possibilités de mutualisation, en optimisant les tâches.

Cet examen doit se faire tout en préservant la possibilité de promotion des agents méritants et en allouant les crédits nécessaires à la formation.

1) les principales actions menées en 2022

- 1^{ère} convention de formation d'un apprenti sur 1350 heures du 12/09/2022 au 05/07/2024 pour renforcer le service informatique dans le cadre de la refonte du système informatique ;
- Harmonisation du temps travail à 1607 heures annuelles à partir du 1^{er} janvier 2022, soit 365 jours dans l'année auxquels se retranchent 104 samedi et dimanche, 25 jours de congés, 8 jours fériés soit une moyenne de 228 jours travaillés multipliés par 7 qui donnent 1596 heures arrondies à 1600 heures auxquelles il convient de rajouter 7 heures au titre de la journée de solidarité ;
- Mise en place de la réduction du temps de travail (RTT). Ce dispositif permet d'accorder des heures de repos à un agent dont la durée de travail effectif (hors heures supplémentaires) est supérieure à la durée légale de travail. A compter du 1^{er} janvier 2022, les agents ayant opté pour une durée hebdomadaire de 36 heures pourront bénéficier de 6 jours de RTT ;
- Mise en œuvre des Lignes Directives de Gestion (L.D.G) Cette stratégie pluriannuelle (6 ans) de pilotage des ressources humaines fixe les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels et favorise, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- Elaboration d'une charte cadre pour le télétravail avec une mise en œuvre à compter de février 2023 ;
- Acquisition d'un local à Vahl-Ebersing pour accueillir la régie de collecte dans le cadre d'un déploiement de service sur le territoire sud et sur une partie du territoire nord de la CASAS, renforçant ainsi le niveau de service ;
- Dissolution du syndicat des eaux de Folschviller, avec gestion du réseau par la régie eau de la CASAS ;
- Concrétisation du PTWN avec le recrutement d'une ingénieure d'affaire travaillant sur les fiches action du projet PTWN ;
- Présentation du rapport sur la situation comparée Femmes/hommes au sein des services de la CASAS pour l'exercice 2021 par le Conseil Communautaire en séance du 13 décembre 2022, point n°7.

2) Les principaux mouvements de personnel en 2022

ARRIVEES :

- 1 mutation vers la CASAS : 1 agent exploitation eau potable.
- Recours à 13 contrats à durée déterminée dans les services suivants :
Direction Générale (2 agents), Facturation des OM (1 agent), Services Techniques (2 agents), Régie de l'Eau (1 agent), Régie de Collecte (3 agents) et Déchetteries Communautaires (4 agents)
- Recours à un contrat Parcours Emploi Carrière (PEC) à temps non complet pour l'accueil de la facturation des OM.
- Pérennisation de 5 contrats PEC par des contrats à durée déterminée de 1 an.
- Recours à 1 apprenti / formation (service informatique).
- Recours à 36 saisonniers dont 22 à temps non complet pour assurer l'accueil du stade nautique, celui de la direction générale, des déchetteries et à la régie de collecte comme ripeurs.

DEPARTS :

- 4 fonctionnaires ont demandé leur mutation dans une autre collectivité.
- 3 fonctionnaires titulaires (2 remplacés par cdd et 1 en interne) et 1 contractuel (remplacé par 1 PEC) ont fait valoir leur droit à la retraite.
- 2 agents sont décédés : 1 gardien de déchetterie et 1 ripeur (remplacés par des CDD)
- 1 contrat PEC sans suite

CDISATION

- 1 maître-nageur en cdd sur une période de 6 ans, cdisé au 1^{er} janvier 2022.

STAGIAIRISATION/ TITULARISATION

- Néant

DISPONIBILITE

- 3 dispo pour convenances personnelles
- 1 dispo d'office pour inaptitude (dossier de retraite en cours)

CONGE LONGUE MALADIE

- 4 agents

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC UNE COMMUNE MEMBRE

- 1 agente pour 80% de l'horaire hebdomadaire à la disposition de la Ville de Morhange conformément à la délibération point 17 en séance du 17 avril 2021.

3) Evolution de l'effectif

	31/12/2022		31/12/2021		31/12/2020		31/12/2019		31/12/2018	
	NB	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP
Titulaires/ stagiaires	94	88.75	86	79.56	92	88.28	80	74.88	67	65.20
Non titulaires	29	23.26	25	25	27	27	27	27	31	31
Convention collective	12	10.45	10	10	12	9.91	14	12.42		
TOTAL	135	122.46	121		131		121			
Vacataire	1		1		1					
Apprenti	1									

4) Les charges de personnel

Pour l'exercice 2022 la masse salariale tous budgets confondus est de 6.261.100€.

La répartition du nombre d'agents au 31/12/2022 par budget est la suivante :

✓	PRINCIPAL (77agents)	: 3.703.450 € (dont 47.144,56 de personnel extérieur)
✓	OM (32 agents)	: 1.198.949 €
✓	MFS (2)	: 68.680 €
✓	EAU POTABLE (13 agents)	: 667.1912€
✓	ASSAINISSEMENT (12 agents)	: 588.644€
✓	SPANC (1 agent)	: 34.186€

Les dépenses de personnel représentent **13,96 %** des dépenses réelles de fonctionnement des budgets concernés par des salaires.

Elles sont en augmentation par rapport à 2021 de 193.383€

Cette progression est due notamment à un impact, en année pleine, des mesures règlementaires intervenues en cours d'année 2022. On compte parmi elles :

- La revalorisation du point d'indice de + 3,5 % à compter du 1er juillet 2022 suivant le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022. La valeur du point est désormais de 4,85 contre 4,6860 auparavant. Ainsi, la valeur annuelle du traitement afférant à l'indice 100 majoré est ainsi portée à 5 820,04 €, contre 5 623,23 € précédemment,



- La revalorisation du SMIC (liée au contexte d'inflation) a également conduit à compter du 1er mai 2022, à une hausse du minimum de traitement (agents de catégorie C) : 1 707,21€ mensuels contre 1 649,48 € (IM 343),
- La revalorisation de la catégorie B : applicable au 1er septembre 2022,
- Le recrutement d'agents pour renforcer la régie de collecte dont les missions se sont étendues sur toutes les communes du territoire à l'exception de la Ville de Saint-Avoid et de Valmont,
- L'avancement de grade par concours ou examens de 2 agentes de la filière administrative,
- L'avancement à l'ancienneté de 1 agent de la filière sportive, 6 agents-tes de la filière technique, 9 agents-tes de la filière administrative,
- Le recrutement d'agents pour renforcer le service facturation des ordures ménagères en raison d'un travail colossal de recensement des usagers et de mise à jour des compositions familiales,
- Le recrutement de 2 agents pour assurer la relève des compteurs d'eau et poser des antennes pour permettre la télé-relève,
- Le recours aux heures supplémentaires et complémentaires (87 agents, principalement des régies de collecte, d'eau et assainissement et du complexe nautique) qui représente pour l'année 2022 la somme brute de 55.274 Euros,
- Le recours aux astreintes de 35 agents issus des services techniques pour un montant brut de 90.616 Euros,
- Le versement d'une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) pour un montant de 781.866 Euros qui bénéficie à 111 agents,
- Le versement d'un complément indiciaire annuel (CIA) pour un montant de 217.046 Euros qui bénéficie à 106 agents,
- Le versement d'une prime petit équipement de 7.072 Euros qui bénéficie à 108 agents,
- Le versement d'un prime de résidence de 13.698 Euros qui bénéficie à 64 agents présents dans l'effectif avant la date du 30 juin 2013,
- La monétisation du Compte Epargne Temps qui représente 55 jours remboursés pour un montant brut de 6.075€,
- La participation au contrat de santé pour 98.300€uros (98 agents), à la prévoyance pour 20540 Euros (93 agents).

5) Les prévisions pour 2023

Promotion et Avancement

Le gel des dossiers de promotion interne depuis le COVID 19 et l'élaboration des grandes lignes directives de gestion (LDG) entraînent une situation favorable à la promotion par un nombre important d'agents remplissant les conditions de nomination. L'autorité territoriale s'efforcera de maintenir en 2023, l'enveloppe allouée au travers de sa politique managériale et notamment via les LDG.

Le principe d'adaptabilité du service public nécessite de développer via la formation, la polyvalence des agents impliquant des compétences et technicités accrues. Des formations aussi bien réglementaires, obligatoires que nécessaires à l'évolution des métiers et la professionnalisation des services sont programmées au plan de formation 2023. A cela s'ajoute le financement du dispositif relatif au Compte Personnel de Formation (CPF) notamment pour répondre aux éventuelles aspirations et ambitions professionnelles des agents et au bilan de compétence (1 dossier en cours).

Recrutement

- Le recrutement d'un agent au service technique pour assurer les fonctions d'adjoint au DST,
- Le recrutement d'1 agent au service finances (facturation),
- Le recrutement d'1 agent au service Eau pour préparer la relève dans le cadre d'un départ à la retraite et permettre le partage de connaissance du réseau et des protocoles dans les meilleures conditions,
- Le recrutement d'un ambassadeur du tri pour informer via des supports ludiques, les jeunes dans les écoles et associations aux règles de tri et à la préservation de l'environnement,

Le recrutement d'1 chauffeur et d'1 ripeur pour poursuivre le développement des communes notamment sur Saint-Avold et ses quartiers collectifs.

Entretien Professionnel

Une formation sur le thème l'entretien professionnel « outil de management » a été programmée, fin janvier 2023 en interne pour l'ensemble des directeurs et responsable de service. Ces entretiens se dérouleront courant du mois de mars et l'analyse du compte-rendu affectera la répartition de l'IFSE.

Organisation des services

Le déménagement et l'installation de la régie de collecte des déchets dans les nouveaux locaux de Vahl-Ebersing.

Le déploiement du nouveau système d'information (refonte totale du système / rationalisation du parc informatique pour tous les utilisateurs).

Actions sociales :

L'action sociale au bénéfice des agents de la Fonction Publique Territoriale est une dépense obligatoire. Les modalités de sa mise en œuvre sont au libre choix de la collectivité. Collective ou individuelle, elle vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines suivants :

- Restauration (attribution de chèque déjeuner),
- Participation de la collectivité au financement d'une protection sociale et complémentaire,
- Participation financière à l'Amicale du Personnel de la CASAS.

Après la présentation de ce ROB 2023, M. le Président ouvre le débat et laisse la parole aux intervenants.